

374w16



Ville de Lille

**RECUEIL DES
ACTES
ADMINISTRATIFS
(DELIBERATIONS)**

AD2/214

Séance du 24 juin 1996

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS (DELIBERATIONS)

Séances des 24 juin 1996
et 4 juillet 1996

N° D 96/04

Séance du 24 juin 1996

SOMMAIRE

	Pages
- Feuille de présence	3
- Ordre du jour de la séance	4 à 10
- Délibérations	11 à 182

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Convoqué le 18 juin 1996

Le Conseil Municipal s'est réuni le 24 juin 1996

sous la Présidence de M. Pierre MAUROY, Maire

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 59

Etaient présents : Mmes AUBRY, BAERT, MM. BARBAROSSA, BERNARD, BESSON, BIENVENU, BROCHEN, Mme BUFFIN, MM. BURIE, CACHEUX, CALONNE, Mmes CAPON, CHARLES, COOLZAET, M. CUCHEVAL, Mmes DANGRÉAUX, DA SILVA, DAVAL, DAVIDT, MM. DEBEYRE, DEBIEVE, DECOCQ, DEGREVE, DELGRANGE, DEMAILLE, DEROSIER, de SAINTIGNON, Mme ESCANDE, M. FALISE, Mme FILLEUL, MM. FLORENCE, FREMAUX, Mme HENAUT, MM. KANNER, LABBEE, LESERRE, Mme MALLEVILLE, MM. MARCHAND, MAUROY, MORTREUX, MUTEZ, PARGNEAUX, RENAR, REUX, RICHIR, ROMAN, ROUGERIE, Mme ROUGERIE, MM. SABRE, SAVOYE, Mme STANIEC, MM. SULMAN, VAILLANT, Mme WARDAVOIR.

Etaient excusés : MM. LANG, LENGLET (pouvoir), Mme MATTIGHELLO, MM. SELLANI, SINAGRA (pouvoir).

ORDRE DU JOUR

	Pages
96/322 - Délégation accordée au Maire en vertu des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales - Compte rendu au Conseil Municipal.	11
96/323 - Crédit Municipal de Lille - Conseil d'Orientation et de Surveillance - Représentation de la Ville.	16
96/443 - Candidature de Lille pour l'organisation des Jeux Olympiques de 2004 - Contribution pour une politique de développement durable.	17
96/495 - Candidature de la Ville de Lille à l'organisation des Jeux Olympiques de 2004 - Confirmation des engagements de la Ville.	18

COMMUNE ASSOCIEE D'HELLEMMES

96/324 - Commune Associée d'Hellemmes - Ecole Herriot - Organisation d'un séjour en auto-gestion dans les Flandres - Versement d'une subvention exceptionnelle à la coopérative scolaire.	21
96/325 - Commune Associée d'Hellemmes - Aménagement des rythmes de vie de l'enfant et du jeune - Prise en compte de l'ancien contrat d'aménagement du temps de l'enfant de l'école Herriot - Subvention et réemploi.	22
96/326 - Commune Associée d'Hellemmes - Animation culturelle dans les écoles - Subvention aux coopératives des écoles publiques - Exercice 1996.	23
96/327 - Commune Associée d'Hellemmes - Ecole de Musique Communale - Revalorisation des tarifs.	24
96/328 - Commune Associée d'Hellemmes - Subvention de fonctionnement aux foyers de jeunes et amicales laïques - Exercice 1996.	25
96/329 - Commune Associée d'Hellemmes - Associations sportives - Ecoles communales de sport - Subventions.	26
96/330 - Commune Associée d'Hellemmes - Association "JOC-JOCF d'Hellemmes" - Organisation d'un rassemblement - Octroi d'une subvention - Exercice 1996.	28
96/331 - Commune Associée d'Hellemmes - Association "Damier Club d'Hellemmes" - Versement d'une subvention de fonctionnement.	29
96/332 - Commune Associée d'Hellemmes - Association "Nord Balades Hellemmes" - Versement d'une subvention de fonctionnement.	30

96/333 - Commune Associée d'Hellemmes - Association pour le Développement de l'Animation et de la Culture d'Hellemmes - Versement d'une subvention complémentaire.	31
96/334 - Terrain sis à Hellemmes, 99 rue Jules Ferry - Achat par la ville à Mme CHERGUI-POLAERT et M. VERDIERE - Paiement d'une indemnité compensatrice.	32
96/335 - Immeuble sis à Hellemmes, 11 rue Pierre Delmas - Donation pure et simple par Madame MACQ à la Ville de Lille.	33
96/336 - Droit de Prémption Urbain - Immeuble sis à Hellemmes - Impasse Flavigny - Vente par la Communauté Urbaine de Lille à la Ville de Lille.	34

ACTION ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUES

96/337 - Association "Seine-Nord/Seine-Est" - Adhésion de la Ville de Lille - Versement d'une cotisation.	35
96/338 - Transfert à Lille d'une partie de l'Institut National de la Propriété Industrielle (INPI) - Approbation du protocole d'accord.	37

POLITIQUE DE LA VILLE

96/339 - Quartiers prioritaires du Contrat de Ville - Fonds de concours de la Communauté Urbaine de Lille - Enveloppe 1996 - Convention.	39
96/340 - Plan Local de Développement - Quartier du Faubourg de Béthune - Adoption.	40

LILLE GRAND PALAIS

96/353 - Association Lille Grand Palais - Mandat de gérance - Exercice 1995.	42
96/354 - SAEM Lille Grand Palais - Modalités de remboursement des frais avancés et acomptes perçus par la Ville.	43

FINANCES

96/341 - Ville de Lille - Compte Administratif 1995.	45
96/342 - Ville de Lille - Compte de Gestion du Trésorier Principal - Exercice 1995 - Ratification	50
96/343 - Pouponnière Municipale - Compte Administratif de 1995 - Ratification.	54
96/344 - Pouponnière - Compte de Gestion du Trésorier Principal - Exercice 1995 - Ratification	59
96/345 - Budget 1996 - Décision modificative n°2.	62

96/346 - Gestion de trésorerie - Ligne de trésorerie avec C.L.F. Banque - Avenant n°1.	67
96/347 - Section F.O. du personnel communal de Lille - Congrès Départemental Force Ouvrière des services publics et de santé du 10 au 12 avril 1996 à Loos - Subvention exceptionnelle.	68
96/348 - Divers produits communaux. Admissions en non valeur.	69
96/349 - Fiscalité Directe Locale - Abattements et exonérations - Modifications.	70
96/350 - Lille Euro Tennis - Réaménagement de la garantie financière de la Ville.	72
96/351 - Fédération Unie des Auberges de la Jeunesse - Relogement de l'Auberge de la Jeunesse de Lille - Travaux de rénovation - Emprunt de 2.000.000 de francs - Garantie financière de la Ville.	74
96/352 - Budgets Primitif et Supplémentaire (reports) - Transferts de crédits - Exercice 1996.	77

DECENTRALISATION

96/355 - Crédits décentralisés - Aides financières en faveur d'actions dans les quartiers.	98
96/356 - Quartier de Lille-Centre - Actions d'animation - Contribution des participants aux frais d'organisation d'une excursion régionale - Encaissement - Affectation au quartier d'un crédit correspondant à la recette.	104

L.O.S.C.

96/357 - Relations entre la Ville de Lille et la SAEMS du LOSC - Avenant n° 1 à la convention du 27 mai 1991.	105
---	-----

PERSONNEL - RESSOURCES HUMAINES

96/358 - Recrutement d'agents non titulaires pendant les vacances scolaires.	106
96/359 - Prime annuelle de service.	107
96/360 - Création d'un poste de Directeur des Relations Publiques et de la Communication pour les Musées de la Ville de Lille.	108
96/361 - Création d'un poste de secrétaire pour le groupe d'Elus du Front National.	110
96/362 - Revalorisation des tarifs au Restaurant Municipal.	111

RELATIONS INTERNATIONALES - JUMELAGES

96/363 - Echange de jeunes dans le cadre des centres aérés du 7 au 21 juillet 1996 - Règlement des frais.	112 .../...
---	----------------

GESTION DES FLUIDES

- 96/364- Réseau de chauffage urbain - Modification des prestations. 113
- 96/365- Exploitation des installations de chauffage et de production d'eau chaude des bâtiments communaux de Lille et de Lille-Hellemmes - Marché sur appel d'offres - Avenant n° 1. 114
- 96/366- Bâtiments communaux - Conduite entretien - Approvisionnement en combustible et garantie totale des installations de chauffage, conditionnement d'air, production d'eau chaude et traitement de l'eau - Marché sur appel d'offres - Avenant n° 4. 115

ETAT CIVIL - CIMETIERES

- 96/367 - Ouverture d'une Mairie annexe au Centre Hospitalier Régional Universitaire de Lille pour la réception des déclarations de naissance. 117

DEMOCRATIE PARTICIPATIVE

CONSEIL COMMUNAL DE CONCERTATION

- 96/368 - Conseil Communal de Concertation - Création - Fonctionnement - Règlement intérieur - Composition. 118

CITOYENNETE - MEDIATION

- 96/369 - Attribution d'une subvention à la SAFIA au titre de la Citoyenneté. 121

RELATIONS INTERCULTURELLES - INTEGRATION

- 96/370 - Association C.L.E.D./Solidarité Laïque - Attribution d'une subvention. 122
- 96/390 - Association Cahiers Gai-Kitsch-Kamp - Attribution d'une subvention. 123

ACTION HUMANITAIRE

- 96/371 - Subvention destinée à un organisme à vocation humanitaire. 124
- 96/372 - Modification d'attribution de subvention à un organisme à vocation humanitaire. 125

DROITS DE LA FEMME

- 96/373 - Subventions destinées aux organismes en faveur des Droits des Femmes. 126

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE ET SUPERIEUR

- 96/374 - Projet de restructuration et d'extension de l'Ecole Supérieure de Journalisme de Lille (ESJ) - Avenant à la convention Ville de Lille/CUDL du 14 octobre 1992. 127
- 96/375 - Délocalisation de l'Institut d'Etudes Politiques (IEP) - Participation financière de la Ville de Lille - Convention de partenariat entre la CUDL et la Ville de Lille. 128

URBANISME

- 96/376 - Bureau de poste de Lille-Sud - Traité de concession à la SORELI - Avenant n° 2. 129
- 96/377 - Déviation du Boulevard Périphérique Est de Lille - Attribution du caractère de route express. 130
- 96/378 - Modification partielle du Plan d'Occupation des Sols. 131
- 96/379 - SAEN - Liquidation amiable - Bilan de clôture des opérations. 132

HABITAT

- 96/380 - Ravalement de façades - Subvention. 135
- 96/381 - Maintien des courées - Programme 1996. 141

ACTION FONCIERE

- 96/382 - Sol de la Cour Carnin, rue Coquerez à Lille - Déclassement. 144
- 96/383 - Ilot Coquerez, Cour Carnin - Vente à la SORELI. 145
- 96/384 - Achat par la Ville de Lille de la "Cunette" de la Citadelle auprès du Génie de Lille. 146
- 96/385 - Abords du Grand Palais - Acquisition auprès d'EURALILLE - Echange sans soulte avec la Communauté Urbaine de Lille. 147
- 96/386 - Vente par la Ville des immeubles sis, 2-4-6-6 bis-12 rue de la Monnaie et 13 à 23, place Louise de Bettignies au profit du Crédit Municipal de Lille. 149
- 96/387 - Vente par la Ville de Lille d'un immeuble à Lille, 14 rue des Bouchers, 1 cour du Mulet. 150
- 96/388 - Anciennes Halles, rue Solférino - Vente par la Ville de Lille à MATCH NORD - Approbation de la clause pénale de résolution de vente et déclassement du bâtiment. 151
- 96/389 - Vente par la Ville de Lille des murs de l'immeuble sis à Lille, 7 rue des Manneliers. 152

96/391 - EURALILLE - Acquisition par la Ville de Lille des locaux de l'AERONEF - Décision modificative.	153
--	-----

PROPRETE

96/392 - Nettoyement de la voie publique et des espaces publics du site d'EURALILLE - Marché de prestations de services sur appel d'offres.	154
--	-----

DEVELOPPEMENT CULTUREL

96/393 - Action Culturelle - Legs "De Vos" - Vente de l'immeuble - Autorisation.	155
96/394 - Monuments Historiques - Eglise Saint-André - Restauration d'une fenêtre du chœur.	156
96/395 - Monuments Historiques - Eglise Sainte-Marie-Madeleine - Purge de la façade d'entrée.	157
96/396 - Monuments Historiques - Eglise Saint-Maurice - Restauration de 4 peintures attribuées à Watteau - Convention.	158
96/397 - Eglise du Sacré Coeur - Vitraux - Baies 4 et 5 - Restauration.	159
96/398 - Palais des Beaux-Arts - Rénovation - Lot n° 11 : électricité - Avenant.	160
96/399 - Palais des Beaux-Arts - Rénovation - Lots n° 18 A 3 : serrurerie divers, n° 18 A 4 : serrurerie habillage - Avenant.	161
96/400 - Palais des Beaux-Arts - Rénovation - Ouvrages d'accessibilité pour la maintenance ultérieure des installations - Appel d'offres ouvert - Dossier d'exécution.	162
96/401 - Palais des Beaux-Arts - Rénovation - Lot n° 9 : chauffage - Avenant.	164
96/402 - Musée des Beaux-Arts - Sollicitation de la subvention FEDER.	165
96/403 - Musée des Beaux-Arts - Acquisitions de dessins et tableaux.	166
96/404 - Musée des Beaux-Arts - Dons - Acceptation.	167
96/405 - Musée des Beaux-Arts - Numérisation des collections - Demande de subvention à la D.R.A.C.	168
96/406 - Musée de l'Hospice Comtesse - Livrets documentaires "Découvre ton Quartier, ta Ville et ta Région" - Convention de partenariat avec la Fondation du Crédit Mutuel pour la lecture.	170
96/407 - Musée de l'Hospice Comtesse - Opération "Découvre ton Quartier, ta Ville et ta Région" - Convention de Partenariat avec le Crédit Municipal de Lille.	171

96/408 - Musée de l'Hospice Comtesse - Opération "L'Invitation au Musée" - Proposition de gratuité.	172
96/409 - Musée de l'Hospice Comtesse - Exposition "Géants et Dragons" - Tarification.	173
96/410 - Musée de l'Hospice Comtesse - Vente de photographies - Tarification.	175
96/411 - Musée de l'Hospice Comtesse - Ateliers découverte - Tarification.	176
96/412 - Théâtres Municipaux - Construction de décors d'opéra - Appel d'offres - Autorisation.	177
96/413 - Théâtres Municipaux - Saison 1996/1997 - Locations de salles - Revalorisation des tarifs.	178
96/414 - Théâtres Municipaux - Mise à disposition de locaux de l'Opéra à l'Association "Danse à Lille" - Convention - Reconduction.	180

ACTION CULTURELLE

96/415 - Contrat de Ville - Volet intercommunal (F.I.V.) - Action "Pas d'Quartier" - Participation de la Ville.	181
96/416 - Programme National des projets culturels de quartier "Faubourg des Musiques" au Faubourg.	182

Séance du 24 Juin 1996

N° 96/322

OBJET

Délégation accordée au Maire
en vertu des articles L.2122-22 et L.2122-23
du Code Général des Collectivités Territoriales -
Compte rendu au Conseil Municipal

Rapport de Monsieur le Maire

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° 95/408 en date du 25 juin 1995, vous avez bien voulu, en vertu des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales accorder délégation au Maire ou en cas d'empêchement au Premier Adjoint pour les objets limités énumérés ci-dessous :

- réalisation d'emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et passation à cet effet des actes nécessaires ;
- préparation, passation, exécution et règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être réglementairement passés, sous forme de marchés négociés en raison de leur montant, lorsque les crédits sont prévus au budget ;
- conclusion et révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
- passation des contrats d'assurance ;
- exercice, au nom de la Commune, du droit de préemption dans le cadre du plan de sauvegarde et de mise en valeur du secteur sauvegardé de Lille ;
- engagement, au nom de la Commune, de toutes actions en justice, ou défense de la Commune dans toutes les actions intentées contre elle.

Aux termes de l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, les décisions prises en vertu de l'article L.2122-22 sont soumises aux mêmes règles que celles qui sont applicables aux délibérations des Conseils Municipaux sur les mêmes objets.

De plus, le Maire doit rendre compte à chacune des réunions obligatoires du Conseil Municipal des décisions prises dans le cadre de cette délégation ; en conséquence, nous vous prions de trouver, ci-annexé, un tableau récapitulatif de ces décisions.

ADOPTÉE à l'unanimité

Marché, avenants, contrats d'assurances, réalisations d'emprunts et actions en justice
exercés par le Maire conformément aux dispositions
des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales
et de la délibération du Conseil Municipal n° 95/408 du 25 juin 1995

Tableau mis à jour le 14 juin 1996

Numéro d'ordre	Date de l'arrêté	Service d'origine	Objet	Montant	Dépôt en Préfecture le
96/17 D.M.	17 avril 1996	Finances et Achats	Une convention est passée avec la Société anonyme TRANSPOLE, 908 avenue de la République à Marcq-en-Baroeul (59700), en vue du transport du personnel du Centre Technique Municipal, rue de Bargues, jusqu'au restaurant municipal de l'Hôtel de Ville.	forfait journalier 461,92 F H.T.	18 avril 1996
96/18 D.M.	17 avril 1996	Finances et Achats	Un contrat est passé avec la Société 01DB, dont le siège social est à LYON (69000), 111 rue du 1er mars, en vue de la maintenance de deux sonomètres de marque 01DB utilisés par le service de l'Ecologie Urbaine.	Redevance annuelle 18.331,20 F TTC	18 avril 1996
96/19 D.M.	17 avril 1996	Urbanisme et Foncier	Un bail prenant effet le 1er mars 1996, pour une durée de trois ans, est passé avec M.Roland DECLERCQ et Mme Maryline ARELT, leur accordant la location d'un immeuble à usage d'habitation, situé au 28, rue de la Paix d'Utrecht à Lille.	Loyer mensuel 1 500 F	18 avril 1996

96/20 D.M.	14 mai 1996	Finances et Achats	Un contrat est passé avec la Société XEROX ENGINEERING SYSTEMS (XES), dont le siège est à LES ULIS (95945), Z.A. de Courteboeuf 1, 27 avenue de la Baltique, en vue de la maintenance d'un copieur de plans de marque XEROX 3050, utilisé par le Bureau d'Etudes de la Direction Générale des Services Techniques à l'Hôtel de Ville.	Redevance mensuelle 1.133,64 F TTC	15 mai 1996
96/21 D.M.	14 mai 1996	Finances et Achats	Un marché négocié de prestations intellectuelles est passé avec la S.N.C. SARFI, "Le Sextant", rue John Hadley à Villeneuve d'Ascq, en vue de la réalisation d'une étude sur l'implantation d'activités économiques au sein de l'ilot Concorde dans le quartier du Faubourg de Béthune.	265.320 F TTC	15 mai 1996
	20 mai 1996	Contentieux	Défense de la Ville contre un recours formé devant le Tribunal Administratif de Lille par l'association du MONT DE TERRE-PETIT MAROC, à l'encontre de l'arrêté municipal n° 2662 du 18 janvier 1996 portant permis de construire l'extension d'une centrale thermique sise Pont de Tournai à Lille.		
	20 mai 1996	Contentieux	Défense de la Ville contre un recours de la S.C.I., A.C.J.1 à l'encontre de l'arrêté municipal n° 3148 du 21 février 1996 portant refus de permis de construire un immeuble sis 9 rue Saint-André à Lille.		

	21 mai 1996	Contentieux	Défense de la Ville contre un recours de M. Bernard CHIVET, technicien territorial chef, à l'encontre de l'arrêté P. 1586 du 14 mars 1996 portant sur la perception de la prime de service et de rendement et afin de faire condamner la Ville à verser un rappel de cette prime à compter du 1er janvier 1992, assorti de dommages-intérêts.		
	21 mai 1996	Contentieux	Défense de la Ville contre un recours de M. Claude OLIVIER, technicien territorial chef, à l'encontre de l'arrêté P. 1590 du 14 mars 1996, portant sur la perception de la prime de service et de rendement et afin de faire condamner la Ville à verser un rappel de cette prime à compter du 1er janvier 1992.		
96/22 D.M.	21 mai 1996	Finances et Achats	L'article 2 de l'arrêté n° 96/11 du 25 mars 1996 pris en vue de la passation d'un contrat de concession des droits d'usage et de suivi du logiciel de gestion documentaire SNBASE utilisé par le Musée d'Histoire Naturelle, est remplacé par le suivant : "Les prestations seront exécutées moyennant un forfait annuel d'un montant de 4.510 F H.T.".		30 mai 1996
	22 mai 1996	Contentieux	Défense de la Ville contre un recours de M. Abdoulaziz Kass N'DIAYE à l'encontre de la décision municipale du 14 mars 1996 qui rompt le contrat de son recrutement en qualité de Chef de projet contractuel à la Direction de l'Insertion et de l'Action Sociale du C.C.A.S. et afin de faire condamner la Ville à verser un rappel de traitement à compter d'octobre 1995.		

	22 mai 1996	Contentieux	Défense de la Ville contre un recours de Mme Christine PAYEUX-ROUSSEAU, chargé de cours intérimaire au Conservatoire National de Région, à l'encontre de l'arrêté municipal n° P.1553 du 7 mars 1996 portant nomination au titre de l'année 1995-1996, plus particulièrement en son article 2 qui fixe l'indice de rémunération et afin de faire condamner la Ville à verser un rappel de traitement à compter du mois de septembre 1995.		
96/23 D.M.	22 mai 1996	Finances et Achats	Un marché négocié est passé avec la société anonyme VIMAR, 23 rue de Turenne à Lille, en vue du ravalement de la façade de la Maison de l'Education Permanente, rue Jean Bart à Lille	Montant 296.199,63 F TTC	3 juin 1996
96/24 D.M.	22 mai 1996	Finances et Achats	Un quatrième avenant est passé au contrat conclu avec la Société SETRA, Zone Industrielle duHelli à Lezennes (59260), en vue d'y adjoindre deux copieurs supplémentaires destinés au service du développement culturel et à la mairie de quartier de Wazemmes et du retrait d'un appareil hors service.	Prix à la copie : 0,08 F H.T.	3 juin 1996
96/25 D.M.	6 juin 1996	Urbanisme et Foncier	Un bail prenant effet le 1er décembre 1995, pour une durée de 3 ans, renouvelable par tacite reconduction est passé avec la Mission Locale, lui accordant l'occupation de locaux sis à Lille 53, rue du Faubourg des Postes, d'une superficie de 209 m ² au sol.	occupation à titre gratuit en échange des prestations de service au bénéfice de l'insertion	6 juin 1996

Séance du 24 juin 1996

N° 96/323

OBJETCrédit Municipal de Lille -
Conseil d'Orientation et de Surveillance
Représentation de la Ville

Rapport de Monsieur le Maire

Mesdames, Messieurs,

Par délibération 95/413 du 3 juillet 1995, vous avez désigné vos sept représentants au sein du Conseil d'orientation et de surveillance du Crédit Municipal de Lille.

Aux termes du décret 83-914 du 7 octobre 1983 modifié par décret du 11 décembre 1992, le mandat des membres de ce conseil est de trois ans et est renouvelable.

Le mandat des membres nommés par suite d'une vacance provenant de décès ou de toute autre cause se termine à la date d'expiration du mandat de la personne remplacée.

En application de ces mesures, le mandat des représentants désignés le 3 juillet 1995 en remplacement des conseillers nommés en 1993 est venu à expiration.

En conséquence, nous vous proposons de renouveler pour une période de trois ans les mandats confiés à :

M. KANNER, Mme CAPON, MM. SABRE - PARGNEAUX

Mme ROUGERIE, MM. DEGREVE et LESERRE

ADOPTÉE à l'unanimité

Séance du 24 juin 1996

N° 96/443

OBJET

Candidature de Lille pour l'organisation
des Jeux Olympiques de 2004
Contribution pour une politique
de développement durable

Rapport de Monsieur le Maire

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de la candidature de la métropole lilloise à l'organisation des Jeux Olympiques, la Commission Environnement, Développement Durable de Lille 2004 a élaboré un programme d'actions environnementales, s'inscrivant dans la démarche de l'agenda 21 qui fixe des objectifs et détermine un certain nombre d'engagements des Etats, à l'aube du 21ème siècle.

L'objectif de ce programme est d'aboutir à un consensus pour une amélioration de l'environnement, profitable pour tous mais nécessitant l'effort de tous. L'option retenue est de fonder les jeux dans la Ville pour s'assurer que leur organisation se fera au service de son développement.

La prise en compte des principes du développement durable dans la constitution du dossier fait partie du Cahier des Charges du Comité International Olympique et s'avère être une composante forte de la candidature lilloise.

En accord avec votre Commission de l'Environnement, du Cadre et de la Qualité de la Vie qui s'est réunie le 12 juin 1996, nous vous demandons de bien vouloir donner votre accord pour l'adoption de ce texte par la Ville de Lille.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24 juin 1996

N° 96/495

OBJETCandidature de la Ville de Lille
à l'Organisation des Jeux Olympiques de 2004
Confirmation des engagements de la VilleRapport de Monsieur le Maire
Mesdames, Messieurs

Le 7 Novembre 1995, LILLE fut choisie par le Comité National Olympique et Sportif Français pour être la candidate de la France à l'organisation des Jeux Olympiques de 2004.

Ainsi la Métropole Lilloise a-t-elle franchi avec succès le premier obstacle d'un parcours entamé en 1993 et ponctué de temps forts depuis l'idée d'une candidature conjointe avec Bruxelles jusqu'à la création de l'association Lille-Europe-Olympique 2004 en 1994. Depuis lors, un formidable élan s'est développé en faveur de la candidature de Lille. Soutien populaire, soutien des milieux sportifs, socio-économiques et culturels, soutien des entreprises, soutien également des Collectivités territoriales.

AU PLAN FINANCIER

Mais il fallait enfin et surtout recueillir le soutien de l'Etat afin d'affirmer le « label France » indispensable au rayonnement international de la candidature lilloise. Ce soutien de l'Etat s'est immédiatement traduit par une participation financière indispensable au portage défini entre les différents partenaires, offrant ainsi la caution exigée par le Comité International Olympique pour retenir officiellement la candidature de Lille.

Le 11 Décembre 1995, Monsieur CHIRAC, Président de la République lors de sa rencontre avec Monsieur Pierre MAUROY, a permis que soit bouclé le budget de 80 millions de francs correspondant à la phase actuelle de préparation du dossier qui sera déposé au Comité International Olympique pour la mi-août 1996.

Puis, le 29 Mai dernier, Monsieur MAUROY, Président de l'Association Lille 2004 a obtenu du Premier Ministre, Monsieur Alain JUPPE, le soutien de l'Etat à raison de 50 % des dépenses prévues dans le cadre de la construction des équipements sportifs, dont le coût est estimé entre 3,6 et 3,8 milliards de francs. L'autre moitié sera assurée pour l'essentiel par les collectivités territoriales.

Ce programme olympique sera couvert par un contrat de plan particulier.

Il a été convenu que chaque collectivité, y compris les communes concernées, assument dans la mesure du possible, la maîtrise d'ouvrage des sites et équipements qui leur seront confiés soit pour des raisons fonctionnelles, soit pour des raisons de localisation. Les méthodologies seront arrêtées au cours de la phase ultérieure, suite à la présélection d'Avril 1997 qui retiendra les cinq villes en vue de la décision finale du Comité International Olympique. Le programme des équipements ci-joint, précise pour chaque équipement, les maîtres d'ouvrage concernés.

Il est proposé que le partenariat financier soit organisé de la manière suivante pour l'ensemble de ces sites sportifs

- Région Nord Pas-de-Calais	15 %
- Département du Nord	15 % (à négocier entre
- Département du Pas-de-Calais	(les 2 départements)
- Villes et Communauté Urbaine de Lille	20 %
(la Communauté Urbaine s'engageant définitivement sur 15 %	
et ayant décidé de porter la participation des villes jusqu'à la négociation avec chacune d'elles)	

Le contrat de plan Olympique intégrera les financements susceptibles d'être apportés par l'Union Européenne dans le cadre d'un programme de financement exceptionnel en cours de négociation. Cette participation financière sera intégrée au plan de financement du contrat de plan avant affectation des clés de répartition entre l'Etat et les Collectivités Locales et Territoriales.

Le plan de financement des Jeux Olympiques prévoit au titre du Comité d'Organisation des Jeux Olympiques (COJO) un excédent budgétaire d'un peu plus de 740 millions de francs. Cet excédent (ou éventuellement ce déficit) sera intégré au contrat de plan olympique. Il en ira de même des garanties de financement apportées aux opérateurs privés pour le financement de l'adaptation des installations économiques au cahier des charges olympique.

LA PRESENCE LILLOISE A ATLANTA

Mais dès à présent, il importe de développer une opération d'envergure dans le domaine du lobbying au plan international. Chacun peut intervenir individuellement dans sa sphère de relations, pour séduire et convaincre.

Plusieurs opérations ciblées sont envisagées et les Jeux Olympiques d'Atlanta seront l'occasion de présenter aux délégations venues du monde entier, notre projet mais aussi notre région qui constitue le cadre géographique de ce projet.

Une délégation de vingt membres de l'agglomération, financée par la Communauté Urbaine de Lille se rendra à Atlanta en vue de participer activement à cette mission d'observation et de lobbying.

Chacun des collègues de l'Association Lille 2004 financera ainsi une partie de la délégation française envoyée par Lille 2004 à Atlanta. 150 Ambassadeurs de la candidature seront présents lors des principales manifestations olympiques.

En conséquence, il vous est proposé :

- de prendre acte des décisions émanant de l'Etat d'apporter son soutien financier et politique à la candidature lilloise;

- de réaffirmer votre volonté de mettre en oeuvre un projet qui prenne en compte le développement durable et l'environnement sous toutes ses formes

- d'organiser le déplacement d'une délégation de 10 membres dans le cadre des missions d'observation et de lobbying, à l'occasion des prochains jeux Olympiques d'Atlanta (pour un coût total de 150.000 Fs).

- d'adopter la Charte Olympique

- de confirmer notre participation financière pour un montant total de 5 % du coût des équipements et infrastructures liées aux J.O., à répartir entre les Villes concernées.

A titre indicatif, sur un total de 3.700 MF la Ville de Lille participerait pour 60 MF environ, à répartir sur 6 exercices budgétaires (98 - 2003).

- de garantir la bonne fin des négociations financières engagées avec le Département du Pas-de-Calais pour sa participation financière estimée à 133 MF.

- La Ville s'engage en cas de déficit ou de défaillance des financements privés, à réaliser, à ses frais, les équipements correspondants.

En accord avec la Commission des Finances, du Personnel, des Affaires Générales, de la Décentralisation et des Relations Internationales, réunie le 13 Juin 1996, nous vous proposons d'adopter ces différentes dispositions.

**ADOPTÉE à l'unanimité
des Suffrages Exprimés**

Séance du 24 juin 1996

N° 96/324

OBJET

Commune associée d'Hellemmes
Ecole Herriot
Organisation d'un séjour en auto-gestion
dans les Flandres
Versement d'une subvention exceptionnelle
à la coopérative scolaire

Rapport de Monsieur le Maire
Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre d'un projet particulier concernant la classe du CM1-CM2, un séjour en auto-gestion dans les Flandres a été organisé pour le mois de juin 1996.

Le montant total de la dépense est estimé à 12 000 F et, afin de diminuer autant que possible la participation des familles, l'attribution d'une subvention a été sollicitée.

En accord avec le Conseil Consultatif de la Commune associée d'Hellemmes, réuni le 14 juin 1996, nous vous proposons d'autoriser le versement d'une subvention de 1 600 F à la Coopérative de l'école Herriot. La dépense correspondante sera prélevée sur les crédits inscrits au chapitre 943.1, article 657.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24 juin 1996

N° 96/325

OBJET

Commune associée d'Hellemmes
 Aménagement des Rythmes
 de Vie de l'Enfant et du Jeune
 Prise en compte de l'ancien contrat d'aménagement
 du temps de l'enfant de l'école Herriot
 Subvention et réemploi

Rapport de Monsieur le Maire,
 Mesdames, Messieurs,

Par courrier en date du 26 octobre 1995, Monsieur le Directeur de la Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse et des Sports de Lille annonçait qu'une nouvelle procédure contractuelle était envisagée pour 1996, en remplacement de l'ancien contrat d'aménagement du temps de l'enfant (C.A.T.E).

Le nouveau programme « Aménagement des Rythmes de Vie de l'Enfant et du Jeune » prévoit la signature de conventions entre la Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse et des Sports et les communes intéressées, ainsi que le versement des subventions relatives à ce programme.

Afin de permettre la prise en compte des initiatives menées à l'école Herriot par l'association « Edouard et Celestin vont en bateau », et en accord avec le Conseil Consultatif de la Commune associée d'Hellemmes réuni le 14 juin 1996, nous vous demandons de nous autoriser à :

- signer la convention à intervenir avec la Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse et Sports de Lille
- admettre en recette la (ou les subventions) de la Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse et des Sports de Lille, au chapitre 943.1 article 737.1
- prévoir l'inscription d'une dotation correspondante au chapitre 943.1 article 657.

ADOPTÉE à l'unanimité

Séance du 24 juin 1996
N° 96/326

OBJET

Commune associée d'Hellemmes

Animation culturelle dans les écoles - Subvention
aux coopératives des écoles publiques
Exercice 1996

Rapport de Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,

Depuis plusieurs années, les crédits affectés à l'animation culturelle sont, pour les établissements scolaires publics affiliés à une coopérative, versés à celle-ci.

En accord avec le Conseil Consultatif de la Commune associée d'Hellemmes réuni le 14 juin 1996, la participation étant fixée à 14,00 F, il est proposé d'autoriser le versement des subventions suivantes :

Ecole Dombrowski	14,00 F x 177 élèves	2.478,00 F
Ecole Jenner	14,00 F x 236 élèves	3.304,00 F
Ecole Jean Rostand	14,00 F x 113 élèves	1.582,00 F
Ecole Salengro	14,00 F x 208 élèves	2.912,00 F
Ecole Herriot	14,00 F x 162 élèves	2.268,00 F
Ecole Berthelot	14,00 F x 276 élèves	3.864,00 F
Ecole Jean Jaurès	14,00 F x 504 élèves	7.056,00 F
Ecole Sévigné	14,00 F x 245 élèves	3.430,00 F

La dépense sera prélevée au chapitre 944.9 « Oeuvres Sociales Scolaires » article 657
« Subventions »

ADOPTÉE à l'unanimité

Séance du 24 juin 1996
N° 96/327

OBJET

COMMUNE ASSOCIEE D'HELLEMMES
Ecole de Musique Communale
Revalorisation des Tarifs

Rapport de Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,

Les tarifs actuellement en vigueur ont été fixés par délibération n° 95/295 du 29 Mai 1995.

Pour tenir compte de l'augmentation des charges, nous vous demandons, en accord avec le Conseil Consultatif de la Commune Associée d'HELLEMMES, réuni le 14 Juin 1996 de procéder à une hausse à la rentrée de Septembre 1996 et ainsi faire vôtres les tarifs ci-après :

- 88 Frs pour les enfants de Rmistes ou de chômeurs et à partir du 2ème enfant de même famille
- 165 Frs pour les autres situations
- 330 Frs pour les extra-muros

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24 juin 1996

N° 96/328

OBJETCOMMUNE ASSOCIEE D'HELLEMMES
SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT
AUX FOYERS DE JEUNES ET
AMICALES LAIQUES - EXERCICE 1996Rapport de Monsieur le Maire
Mesdames, Messieurs,

En vue d'encourager les Foyers de Jeunes et Amicales Laïques, un crédit est ouvert à l'état spécial de la Commune Associé d'Hellemmes.

En accord avec le Conseil Consultatif de la Commune Associée d'Hellemmes, réuni le 14 juin 1996, nous vous proposons d'allouer les subventions suivantes :

- Foyer de Jeunes et d'Education Populaire Amicale du Centre.....	6.000,00 F
- Amicale Laïque de la Barrière.....	6.000,00 F
- Foyer de Jeunes et d'Education Populaire Amicale Herriot.....	1.000,00 F

La dépense sera prélevée au Chapitre 944.9 « Oeuvres Sociales Scolaires » article 657
« Subventions »

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24 juin 1996

N° 96/329 Commune Associée d'HELLEMMES

OBJET

Associations Sportives -
Ecoles Communales de sport
Subventions

Rapport de Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,

Un certain nombre d'associations sportives possèdent une école de sport ou ont accepté d'en créer une.

Afin de les encourager financièrement une somme de 40 000,00 F a été inscrite au Chapitre 945-18 «encouragement aux sports» Article 657 «Subventions» de l'état spécial de fonctionnement 1996.

Après concertation des clubs et en accord avec le Conseil Consultatif de la Commune Associée d'HELLEMMES réuni le 14 JUIN 1996, nous vous proposons à concurrence de 18 315,00F de la répartir de façon égale entre 11 associations et à concurrence de 16 405,00F, de la ventiler au prorata du nombre d'enfants dans chacune des écoles.

En ce qui concerne la natation communale, nous vous demandons de procéder à un virement de crédit de 5 280,00Frs à affecter au chapitre 945 13 article 609.

ADOPTÉE à l'unanimité

SUBVENTIONS ECOLES DE SPORTS 1996

CREDIT 40 000,00 FRs

11 ASSOCIATIONS - 16 SECTIONS

	Par Association 19 980,00Fr : 11	Répartition par enfant 20 020,00Fr : 578	TOTAL
B.F.C.H.L. BASKET BALL	1 665,00 Frs	865,00 Frs	2 530,00 Frs
BOXE FRANCAISE QUINQUINOISE D'HELLEMMES	1 665,00 Frs	485,00 Frs	2 150,00 Frs
A.S.H. OMNISPORT CYCLISME	1 665,00 Frs	2 465,00 Frs	4 130,00 Frs
A.S.H. OMNISPORT FOOTBALL	1 665,00 Frs	1 455,00 Frs	3 120,00 Frs
AVENIR HELLEMMOIS	1 665,00 Frs	1 035,00 Frs	2 700,00 Frs
CERCLE APOLLON HELLEMMOIS LUTTE	1 665,00 Frs	695,00 Frs	2 360,00 Frs
IRIS CLUB LILLOIS RUGBY	1 665,00 Frs	1 485,00 Frs	3 150,00 Frs
TENNIS CLUB HELLEMMOIS	1 665,00 Frs	2 215,00 Frs	3 880,00 Frs
AMICALE DE LA BARRIERE (SECTION TIR)	1 665,00 Frs	245,00 Frs	1 910,00 Frs
A.S.H. OMNISPORT A.C.A.S.H. VOLLEY BALL	1 665,00 Frs	445,00 Frs	2 110,00 Frs
CLUB L.LAGRANGE			
JUDO		2 635,00 Frs	
JU JITSU	1 665,00 Frs	960,00 Frs	6 680,00 Frs
TAI JITSU		1 420,00 Frs	
SOUS TOTAL	18 315,00Fr	16 405,00 Frs	34 720,00 Frs
NATATION COMMUNALE			
SPORTIVE		1 560,00 Frs	
SYNCHRONISEE	1 665,00 Frs	1 040, 00 Frs	5 280,00 Frs
WATER-POLO		1 015,00 Frs	
TOTAL	19 980,00 Frs	20 020,00 Frs	40 000,00 Frs

Séance du 24 juin 1996

N° 96/330

OBJET

COMMUNE ASSOCIEE D'HELLEMMES
ASSOCIATION « JOC-JOCF D'HELLEMMES »
ORGANISATION D'UN RASSEMBLEMENT
OCTROI D'UNE SUBVENTION - EXERCICE 1996

Rapport de Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de ses rendez-vous réguliers donnés aux jeunes de milieu populaire, tels que le Festival des Jeunes pour l'emploi 1983, Villavenir en 1986, Maniformation en 1990, Pari Apprentis en 1994, la JOC- JOCF d'Hellemmes a organisé un rassemblement national le 26 Mai 1996 à la Courneuve :
« CAP SOLIDAIRES ».

A cette occasion, la JOC-JOCF sollicite le concours financier de la Commune Associée.

Nous vous demandons donc, en accord avec le Conseil Consultatif de la Commune Associée d'Hellemmes réuni le 14 Juin 1996, d'allouer une subvention de 1000,00 Frs à la JOC-JOCF d'HELLEMMES.

La dépense sera imputée au Chapitre 940-31 Article 657 renforcé de la somme équivalente prélevée par virement de crédit au Chapitre 940-31 Article 660.

ADOPTÉE à l'unanimité

Séance du 24 juin 1996

N° 96/331

OBJET

COMMUNE ASSOCIEE D'HELLEMMES
ASSOCIATION « DAMIER CLUB D'HELLEMMES »
VERSEMENT D'UNE SUBVENTION
DE FONCTIONNEMENT

Rapport de Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,

Le Damier Club d'Hellemmes assure depuis plusieurs années maintenant des activités sur la Commune et participe activement aux initiatives communales en matière d'animation de la Cité.

Pour l'encourager à mener à bien ces actions, cette association sollicite le concours financier de la Commune.

Nous vous demandons donc, en accord avec le Conseil Consultatif de la Commune Associée d'Hellemmes réuni le 14 Juin 1996, d'allouer une subvention d'un montant de 1500,00 Frs à l'Association « Damier-Club d'HELLEMMES ».

La dépense sera prélevée au Chapitre 945-281 (Sociétés Culturelles) Article 657 (Subvention).

ADOPTÉE à l'unanimité

Séance du 24 juin 1996
N°96/332

OBJET

COMMUNE ASSOCIEE D'HELLEMMES
Association « Nord Balades Hellemmes »
Versement d'une subvention de fonctionnement

Rapport de Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,

L'Association « Nord Balades Hellemmes » assure depuis plusieurs années maintenant des activités sur la Commune et participe activement aux initiatives communales en matière d'animation de la Cité.

Pour l'encourager à mener à bien ces actions, cette association sollicite le concours financier de la Commune.

Nous vous demandons donc, en accord avec le Conseil Consultatif de la Commune Associée d'Hellemmes réuni le 14 Juin 1996, d'allouer une subvention de fonctionnement d'un montant de 1000,00 Frs à l'Association « Nord Balades Hellemmes ».

La dépense sera prélevée au Chapitre 945-18 (Encouragement au Sport) Article 657 (subventions).

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24 juin 1996
N° 96/333

OBJET

COMMUNE ASSOCIEE D'HELLEMMES
ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMENT
DE L'ANIMATION ET DE LA CULTURE D'HELLEMMES
VERSEMENT D'UNE SUBVENTION COMPLEMENTAIRE

Rapport de Monsieur le Maire
Mesdames, Messieurs,

La Commune Associée d'Hellemmes a dans une convention d'objectif contractualisé les modalités d'intervention de l'Association pour le Développement de l'Animation et de la Culture sur Hellemmes et notamment pour la réalisation de manifestations destinées à concourir à la promotion de l'image de marque de la Commune.

Dans ce contexte, il a été établi un programme de diverses animations musicales le 22 Juin 1996 dans le cadre de la Fête de la Musique et pour laquelle un crédit spécifique de 50 000 Frs a été voté au Budget Primitif 1996.

En accord avec le Conseil Consultatif de la Commune Associée d'Hellemmes réuni en séance le 14 Juin 1996, nous vous demandons de bien vouloir verser sous la forme d'une subvention complémentaire cette somme de 50 000 Frs à l'Association pour le Développement de l'Animation et de la Culture sur Hellemmes, chargée de l'organisation de la manifestation susvisée.

Cette somme sera imputée au Chapitre 945-280 Activités Culturelles Article 657 qui sera renforcé d'une somme correspondante prélevée par virement de crédit à l'article 660.

ADOPTÉE à l'unanimité

Commune Associée d'HELLEMMES
Séance du 24 juin 1996
N° 96/334

OBJET**Terrain sis à HELLEMMES****99 rue Jules Ferry****Achat par la ville à Mme CHERGUI POLAERT
et M. VERDIERE****Païement d'une indemnité compensatrice.**

Rapport de Monsieur Maire

Mesdames, Messieurs

La ville de LILLE a acquis une parcelle de terrain, cadastrée sous le n° 180 de la section AL pour une contenance de 290 m2 jouxtant une propriété Communale.

Afin de permettre la réalisation d'un aménagement sur l'ensemble de l'unité foncière les propriétaires concernés avaient consenti à la prise de possession-anticipée.

Ces derniers avaient également accepté l'indemnité fixée par les services fiscaux.

Des problèmes administratifs ont entraîné des retards dans la procédure de régularisation.

Il convient donc de donner un accord explicite pour permettre aux vendeurs de percevoir l'indemnité qui leur est due.

En conséquence, en accord avec le Conseil Consultatif de la Commune Associée d'HELLEMMES qui s'est réuni le 14 Juin 1996, nous vous demandons de nous autoriser à :

1. procéder au paiement de l'indemnité due à Madame CHERGUI-POLAERT et son fils Monsieur VERDIERE depuis la prise de possession anticipée jusqu'à la date du règlement effectif.
2. imputer le montant de la dépense au chapitre 922, article 2109 LH25 de nos documents budgétaires ouverts sous l'intitulé « Hellemmes - Acquisition de terrain ».

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24 juin 1996

N°96/335

OBJET

Immeuble sis à Hellemmes,
11, rue Pierre Delmas
Donation pure et simple
par Madame MACQ à la Ville
de Lille

Rapport de Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Madame Simone MACQ-DEMEYER est propriétaire d'un immeuble sis à Hellemmes, 11, rue Pierre Delmas, repris au cadastre sous le n° 1146 de la section 298 AE pour une contenance de 532 m².

Ce bien est situé au Plan d'occupation des sols en zone UCa 0,80 "zone urbaine à densité assez élevée, affectée essentiellement à l'habitat, aux services et aux activités sans nuisance" et jouxte l'école "Jean Jaurès".

Par courrier du 8 janvier 1996, Maître MINOT, Notaire à Lille, a fait savoir que cette personne souhaitait faire de purement et simplement de ce bien, d'une valeur d'environ 450.000 F (quatre cent cinquante mille francs), à la Ville de Lille Commune associée d'Hellemmes.

En accord avec le Conseil Consultatif d'Hellemmes réuni le 14 mars 1996, et votre Commission de l'Urbanisme, de la Sécurité et du Domaine Public qui s'est réunie le 4 juin 1996, nous vous demandons :

- 1) de bien vouloir accepter cette donation pure et simple ;
- 2) de nous autoriser à comparaître et à signer tous documents se rapportant à cette affaire ; en cas d'absence ou d'empêchement, la présente délégation sera assurée par Madame le Premier Adjoint ;
- 3) de décider le paiement des frais sur les crédits ouverts au chapitre 922 article 2125 LH 26 de nos documents budgétaires ouvert sous l'intitulé "Hellemmes - Achat d'immeubles".

ADOPTÉE à l'unanimité

Séance du 24 juin 1996

N° 96/336

OBJET

Droit de Préemption Urbain
Immeuble sis à Hellemmes,
Impasse Flavigny
Vente par la Communauté
Urbaine de Lille à la
Ville de Lille

Rapport de Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre du Droit de Préemption Urbain et par convention du 29 novembre 1994, la Ville de Lille a sollicité de la Communauté Urbaine de Lille la préemption, à son profit, d'un immeuble sis à Hellemmes, Impasse Flavigny.

Ce bien est repris au cadastre sous le n° 599 de la section 298 AD pour une contenance de 776 m2 et inscrit au Plan d'occupation des sols en zone UBd 1,00 : "zone urbaine à densité assez élevée, affectée à l'habitat, aux services et aux activités sans nuisance".

L'achat de cette propriété permettra l'aménagement d'espaces publics.

La Communauté Urbaine de Lille rétrocédera ce bien au prix de 79.249,60 F (soixante dix neuf mille deux cent quarante neuf francs soixante centimes) (prix d'achat augmenté des frais notariés).

En accord avec le Conseil Consultatif d'Hellemmes, réuni le 17 février 1995, et votre Commission de l'Urbanisme, de la Sécurité et du Domaine Public qui s'est réunie le 4 juin 1996, nous vous demandons :

1) de décider l'achat de l'immeuble sus-désigné au prix de 79.249,60 F ;

2) de nous autoriser à comparaître à l'acte à intervenir ; en cas d'absence ou d'empêchement, la présente délégation sera assurée par Madame le Premier Adjoint ;

3) de décider l'imputation de la dépense évaluée approximativement à 87.200 F (quatre vingt sept mille deux cents francs) au chapitre 922 article 2125 LH 26 de nos documents budgétaires ouvert sous l'intitulé "Hellemmes - Achats d'immeubles".

ADOPTÉE à l'unanimité

Séance du 24 juin 1996

N°96/337

OBJETAssociation "Seine-Nord / Seine-Est"- Adhésion de la Ville de Lille- Versement d'une cotisation.

Rapport de Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs,

La loi d'Orientation pour le Développement et l'Aménagement du Territoire du 4 février 1995 jette les bases de la réalisation progressive du schéma directeur des voies navigables destiné à créer un réseau à grand gabarit, sachant que l'Union Européenne estime nécessaire la création d'un grand axe fluvial Nord-Sud allant des bouches de l'Escaut et du Rhin jusqu'aux bouches de la Seine et du Rhône.

Aussi, dans cette perspective, le réseau fluvial français se doit d'être capable de répondre aux grandes missions qui sont les siennes :

- transporter des marchandises, de façon complémentaire aux autres modes,
- alimenter les populations, les industries, les centrales thermiques et nucléaires, l'agriculture et les nappes phréatiques,
- constituer une source de production d'énergie hydroélectrique,
- assurer la protection contre les crues et les inondations,
- améliorer la compétitivité des entreprises, par une concurrence des coûts de revient du transport,
- contribuer à la lutte contre les pollutions atmosphériques, sonores et paysagères,
- remplir une fonction d'aménagement du territoire, de mise en valeur du patrimoine naturel et culturel,
- permettre le développement d'espaces privilégiés pour les activités de loisirs,
- être un moyen de transport, touristique entre autres,
- renforcer les activités économiques, favoriser l'implantation et le développement des zones industrielles,
- stimuler le développement des ports dont l'extension est trop souvent limitée à la façade maritime.

.../...

En outre, un montant de 80 MF devrait être affecté à Seine-Nord en 1995 et 10 MF à Seine-Est pour des études et des acquisitions foncières.

Toutes ces données ont amené, le 4 janvier 1995, M. Jean-Paul DELEVOYE, Sénateur-Maire de Bapaume, et M. Roger SEGUY, Président de la Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie Nord-Pas de Calais, à réunir des personnalités représentant le monde politique, économique et professionnel, pour mettre au point et lancer une mobilisation interrégionale forte et durable en faveur de la réalisation de la liaison fluviale Seine-Nord et de l'amorce de la liaison Seine-Est.

Depuis les origines de ce regroupement, la Ville de Lille soutient cette initiative et il serait bon aujourd'hui de poursuivre cette action au sein de l'Association "Seine-Nord / Seine-Est", régie par la loi de 1901, déclarée au Journal Officiel le 25 octobre 1995 (cf Statuts ci-joints).

En conséquence, en accord avec votre Commission du Développement Economique, de l'Emploi et de l'Insertion, réunie le 3 Juin 1996, nous vous demandons de bien vouloir accepter :

- l'adhésion de la Ville de Lille à l'Association "Seine-Nord - Seine-Est" en tant que membre fondateur ;
- le versement d'une cotisation symbolique d'un montant de 10 Francs pour l'année 1996, à prélever sur les crédits "Interventions économiques générales" de nos documents budgétaires. (Le financement des actions futures de l'Association se fera par appel à des contributions volontaires).

ADOPTÉE à l'unanimité

Séance du 24 juin 1996

N°96/338

OBJET

Transfert à Lille d'une partie de l'Institut
National de la Propriété Industrielle (INPI)
- Approbation du protocole d'accord

Rapport de Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de la politique de redéploiement hors de l'Ile de France des 30 000 emplois publics, le Comité Interministériel d'Aménagement du Territoire de Novembre 1991 avait décidé le transfert à Lille de l'Institut National de la Propriété Industrielle (INPI). Le Conseil d'Etat, saisi par les personnels de l'établissement a annulé cette décision les 11 mars et 15 juin 1994.

Malgré ces difficultés, les Gouvernements successifs ont confirmé la décision de délocalisation, au moins partielle, de l'INPI et les négociations ont repris ces derniers mois, sous l'impulsion du nouveau Directeur Général, M. HANGARD.

Sur la proposition de celui-ci, le Conseil d'Administration de l'INPI sera amené à se prononcer sur le projet de transfert de 150 emplois dans l'ancienne Ecole Régionale des Arts Plastiques, Boulevard Carnot, propriété de la Ville.

Cette implantation ne pourra intervenir qu'après des travaux importants dont l'essentiel consistera :

- à mettre l'immeuble en conformité avec les règlements de sécurité concernant les conditions de travail des personnels administratifs et la réception du public ;
- à mettre en place des installations techniques souhaitables pour un immeuble de technologie évoluée : isolation des façades, climatisation, câblage informatique, téléphone.

La durée des travaux est évaluée à 16 mois (programmation : 3 mois, études d'aménagement et dossier de consultation : 4 mois, travaux d'exécution : 9 mois). L'implantation des services est prévue au début de l'année 1998.

Si le Conseil d'Administration le confirme, la Ville de Lille accepte le principe d'une future cession à l'INPI, de l'immeuble en l'état où il se trouve au prix de 16 millions de Francs (TTC).

L' INPI prendra à sa charge la réalisation des travaux d'aménagement nécessaires. Ceux-ci sont évalués à plus du double de la valeur vénale de l'immeuble.

Afin de permettre la mise en oeuvre immédiate de travaux aussi importants, il est nécessaire que l' INPI bénéficie d'un titre d'occupation de longue durée. C'est pourquoi la Ville consentira à l' INPI un bail d'une durée de douze années.

.../...

Le montant du loyer est accepté sur la base de 1,2 MF TTC annuel. Le montant de ce loyer sera déductible du prix d'achat soumis à l'avis de l'Administration des Domaines.

Dans le même temps, la Ville établira à l'INPI une promesse de vente au prix de 16 MF TTC.

Par ailleurs, les partenaires régionaux s'engagent sur les modalités d'accueil tout à fait exceptionnelles, en faveur des personnels transférés.

En accord avec votre Commission du Développement Economique, de l'Emploi et de l'Insertion, réunie le 3 juin 1996, nous vous demandons :

- d'approuver le dispositif détaillé dans le protocole d'accord joint aux présents ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ce protocole et toutes les pièces administratives en découlant.

**ADOPTÉE à l'unanimité
des Suffrages Exprimés**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24 juin 1996

N° 96/339

OBJETQUARTIERS PRIORITAIRES DU CONTRAT DE VILLE
FONDS DE CONCOURS DE LA COMMUNAUTE URBAINE DE LILLE
ENVELOPPE 1996
CONVENTION**Rapport de Monsieur le Maire**
Mesdames, Messieurs,

La Communauté Urbaine de Lille a signé, en juin 1994, avec l'Etat et 13 Communes de l'arrondissement de Lille, dont la Ville de Lille, un "Contrat de Ville" portant sur les années 1994 - 1998.

Ce contrat a pour objectif majeur d'aider les quartiers les plus en difficulté de la métropole sur les thèmes de l'habitat et des espaces urbains, de la citoyenneté et des services au public, de la santé, de la prévention, de l'insertion, de l'action économique, de l'éducation, du sport et de la culture.

Par délibération n° 9 du 5 avril 1996, le Conseil de Communauté a confirmé sa politique d'intervention en faveur des quartiers prioritaires du Contrat de Ville et a décidé d'octroyer à la Ville de Lille dans le cadre de cette politique une enveloppe de 1 144 800 francs pour 1996.

Compte tenu de la complexité et la diversité des opérations menées à ce titre sur la Ville, imbriquant de nombreux intervenants, et dans un souci d'efficacité et de bonne gestion de ces crédits, il s'avère nécessaire de conclure avec la C.U.D.L. une convention définissant les modalités de versement de cette dotation attribuée au titre de l'enveloppe 1996, ainsi que les reliquats des crédits reportés des années antérieures, d'un montant de 1 143 678,65 francs, qui constitue un fonds de concours de la Communauté Urbaine à la Ville de Lille, soit une enveloppe globale de 2 288 478,65 francs.

En accord avec votre Commission du Développement Economique, de l'Emploi et de l'Insertion, réunie le 3 juin 1996, nous vous demandons de bien vouloir :

- autoriser la signature de la convention ci-jointe,
- solliciter le versement de cette dotation par voie de fonds de concours,
- prévoir son admission en recettes, sur la ligne budgétaire,
« Projets d'aménagements de Quartiers, participation de la Communauté Urbaine de Lille » au chapitre 908 0, article 1054 E4, sous compte 8506.
- ouvrir un crédit d'emploi d'un même montant à nos documents budgétaires de l'exercice 1996 au chapitre 908 0, article 235 E4, sous compte 10 654, intitulé
« Projets d'aménagements de Quartier - Enveloppe communautaire ».

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24 juin 1996

N° 96/340

OBJETPlan local de développement - Quartier
du Faubourg de Béthune - Adoption

Rapport de Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Le Quartier du Faubourg de Béthune et ses habitants connaissent un certain nombre de difficultés de vie quotidienne : chômage, insécurité, cadre de vie dégradé... Les événements d'octobre 1994 ont été un véritable cri d'alarme.

Pourtant ce quartier ne manque pas d'atouts : accessibilité, espaces verts, jeunesse...

En réponse, ce quartier a été retenu dans le cadre de la procédure du Contrat de Ville 1994 - 1998.

Un des principes forts de cette procédure est d'affirmer qu'un projet de développement peut se réaliser de façon pertinente et durable grâce à un travail de partenariat important mis en oeuvre avec les habitants. Ce dispositif permet aux habitants et aux structures professionnelles du quartier de bénéficier de moyens financiers particuliers pour mener des actions spécifiques (1995 : 2 700 000 frs - 1996 : 2 984 000 frs).

A l'occasion de la programmation 1996 du Contrat de Ville, une large concertation a été organisée sur le Faubourg de Béthune qui a permis d'impulser une méthode d'implication des habitants dans les actions, et a déterminé des axes forts de développement, lesquels portent sur :

- le développement économique, l'implantation d'activités et l'emploi,
- l'environnement, le cadre de vie, le logement et la sécurité,
- l'animation sociale, le sport et la culture.

Cependant, le simple Contrat de Ville ne permet pas de donner le souffle et les moyens suffisants pour transformer de manière significative le quartier.

Il convient d'adopter un véritable plan de développement pluriannuel (2 ans) afin :

- d'intensifier l'effort de la Ville de Lille (à travers l'ensemble des délégations thématiques), en association avec l'ensemble des partenaires publics, associatifs et économiques ;
- de mettre en cohérence l'ensemble des actions et des moyens dans un véritable plan global pluriannuel (1996-1997).

Dans cet esprit, la Ville de Lille avec l'Office Public HLM de Lille, la Fondation FACE et l'entreprise NORPAC ont répondu à l'appel à projet de la D.I.V.

Ce projet, qui a été choisi comme lauréat de la Charte "Partenaires pour la Ville", permet d'obtenir, pour 1996 et 1997, 2,9 millions de francs par an.

Le projet de Zone Franche Urbaine va aussi dans ce sens.

Ce plan de développement du Faubourg de Béthune se propose de répondre à trois objectifs :

- un quartier où l'activité et l'emploi reviennent,
- un quartier agréable à vivre,
- un quartier vivant et riche de ses diversités.

En accord avec votre Commission du Développement Economique, de l'Emploi et de l'Insertion, réunie le 3 juin 1996, nous vous demandons de bien vouloir adopter le Plan Local de développement du Faubourg de Béthune 1996-1997.

**ADOPTÉE à l'unanimité
des Suffrages Exprimés**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24 juin 1996

N° 96/353

OBJET**Association Lille Grand Palais
Mandat de gérance - Exercice 1995****Rapport de Monsieur le Maire
Mesdames, Messieurs**

Par délibération du 7 mars 1994, la Ville de Lille a confié à l'Association Lille Grand Palais la gérance de l'équipement du 1er avril 1994 au 31 décembre 1994, date à laquelle la Société d'Economie Mixte devait être créée.

Devant les difficultés à créer la Société d'Economie Mixte, vous avez par délibération du 20 février 1995 prolongé la gérance jusqu'au 31 mars 1995.

L'exploitation du bâtiment par la SAEM a débuté au 1er juillet 1995, il convient donc par la présente de régulariser le mandat de gérance de l'Association jusqu'au 30 juin 1995.

Pour l'année 1994, la rémunération du gérant a été fixée à 11 millions de F HT.

Pour l'année 1995, les comptes provisoires font ressortir un montant à reverser à la collectivité de 21.600.819 F TTC.

La rémunération du gérant pour cette même période s'élève à 21.785.000 F HT (T.V.A. en sus récupérable par la Ville).

En accord avec la Commission des Finances, du Personnel, des Affaires Générales, de la Décentralisation et des Relations Internationales, réunie le 13 juin 1996, nous vous proposons d'adopter ce bilan provisoire, d'engager auprès des services fiscaux les démarches nécessaires à la récupération de la T.V.A et d'autoriser les mouvements budgétaires et comptables correspondants

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24 juin 1996

N° 96/354

OBJET

SAEM Lille Grand Palais**Modalités de remboursement des frais avancés
et acomptes perçus par la Ville****Rapport de Monsieur le Maire
Mesdames, Messieurs,**

Par délibération du 10 octobre 1994, vous avez adopté les statuts de la Société Anonyme d'Economie Mixte Lille Grand Palais en fixant la participation de la Ville à hauteur de 51% du capital social lui même arrêté à la somme de seize millions de F.

Le rythme d'appel du capital social a été fixé à l'article 8 des statuts :

- 50 % pour la première année	1995	4.080.000 F
- 25 % pour la seconde année	1996	2.040.000 F
- 25 % pour la troisième année	1997	2.040.000 F

Or, la Ville se trouve créancière de divers frais dont elle a fait l'avance dans le cadre de la préfiguration de la Société Anonyme d'Economie Mixte, à savoir :

- les frais de promotion et de représentation dans les diverses instances professionnelles soit 7,5 millions de F HT

- les frais de montage de la société soit 450.000 F HT.

Le Conseil d'Administration de la SEM Lille Grand Palais a exprimé le souhait de rembourser cette dette vis à vis de la Ville au même rythme que celui qui a été fixé pour appeler le capital soit :

- 50 % pour le premier exercice	1995	3.975.000 F HT
- 25 % pour le second exercice	1996	1.988.000 F HT
- 25 % pour le troisième exercice	1997	1.987.000 F HT

Par ailleurs, dans le cadre de sa mission, l'Association avait commercialisé l'équipement pour des manifestations qui se sont déroulées après la création de la SAEM.

Cette commercialisation s'est traduite pour l'Association par la signature de contrats et l'émission de factures à hauteur de **5.613.543,65 HT**

Ces factures ont été réglées par les clients pour un montant global de 5.368.212,01 F HT au 31 mai 1996 soit 6.474.063,68 F TTC.

La facturation et la perception de ces sommes ont été effectuées par l'Association au nom et pour le compte de la Ville conformément au contrat de gérance.

Elles sont à restituer à la SAEM Lille Grand Palais sur la base de l'état des encaissements enregistrés au 31 mai 1996.

En conclusion, les mouvements financiers correspondants se présentent comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Appel du 3ème quart de capital social	2.040.000	
Fraction des frais exigibles en 95 et 96 au titre de la préfiguration de la SAEM		4.793.850 (1995) 2.397.528 (1996)
Facturation des acomptes perçus	6.474.063,68	1.105.851,67 (récupération de T.V.A)
Total	8.514.063,68	8.297.229,67

En accord avec la Commission des Finances, du Personnel, des Affaires Générales, de la Décentralisation et des Relations Internationales, réunie le 13 juin 1996, nous vous proposons, en conséquence de bien vouloir autoriser les mouvements budgétaires et comptables correspondants

ADOPTÉE à l'unanimité

Séance du 24 juin 1996

N° 96/341

OBJETVille de Lille. Compte Administratif
Exercice 1995Rapport de Madame le Premier Adjoint
Mesdames, Messieurs,

Les opérations relatives à l'exercice 1995 et constatées dans le compte administratif 1995, hors opérations indirectes et budget annexe de la Pouponnière, sont les suivantes :

- Recettes réalisées pendant l'exercice 1995

* Section d'investissement	633.518.741,24 F
* Section de fonctionnement	1.205.972.890,33 F

- Recettes restant à réaliser au titre de l'exercice 1995

* Section d'Investissement	205.211.518,30 F
* Section de Fonctionnement	21.748.365,00 F

2.066.451,51

- Dépenses acquittées pendant le même exercice

* Section d'investissement	752.869.846,60 F
* Section de fonctionnement	1.198.168.691,42 F

- Dépenses restant à réaliser au titre de l'exercice 1995

* Section d'Investissement	96.882.796,33 F
* Section de Fonctionnement	17.931.195,78 F

2.065.852,53

Excédent de recettes disponibles

à la clôture de l'exercice 1995 598,98

Eu égard à ce qui précède, nous vous prions, en accord avec votre Commission des Finances, du Personnel, des Affaires Générales, de la Décentralisation et des Relations Internationales, réunie le 13 juin 1996, de bien vouloir prendre la délibération suivante :

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame AUBRY, Premier Adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 1995, dressé par Monsieur Pierre MAUROY, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

1°) lui donne acte des résultats du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	RECETTES	DEPENSES
. Mouvements budgétaires	2.832.840.783,42 F	2.944.387.689,87 F
. Mouvements réels.....	1.819.984.243,81 F	1.931.531.150,26 F

La différence entre les mouvements budgétaires et les mouvements réels correspond à des opérations d'ordre affectant les deux sections du document, à savoir :

. Opérations indirectes.....	993.349.151,85 F
. Prélèvements	10.710.116,38 F
. Amortissements.....	7.772.113,72 F
. Travaux d'investissement en régie	721.657,66 F
. Intégrations patrimoniales.....	303.500,00 F

TOTAL

1.012.856.539,61 F

COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL

en mouvements budgétaires

LIBELLES	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICITS	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICITS	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICITS	RECETTES OU EXCEDENTS
Résultats reportés	90.374.481,68		13.319.524,87		103.694.006,55	
Opérations de l'exercice	662.495.364,92	633.518.741,24	1.184.849.166,55	1.205.972.890,33	1.847.344.531,47	1.839.491.631,57
Totaux	752.869.846,60	633.518.741,24	1.198.168.691,42	1.205.972.890,33	1.951.038.538,02	1.839.491.631,57
Résultats de clôture	119.351.105,36			7.804.198,91	111.546.906,45	
Restes à réaliser	96.882.796,33	205.211.518,30	17.931.195,78	21.748.365,00	114.813.992,11	226.959.883,30
Totaux cumulés	849.752.642,93	838.730.259,54	1.216.099.887,20	1.227.721.255,33	2.065.852.530,13	2.066.451.514,87
Résultats définitifs	11.022.383,39			11.621.368,13		598.984,74

COMPTE ADMINISTRATIF DE LA POUPONNIERE

LIBELLES	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICITS	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICITS	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICITS	RECETTES OU EXCEDENTS
Résultats reportés		82.422,60	466.526,60		466.526,60	82.422,60
Opérations de l'exercice	85.515,50	103.225,12	11.407.047,76	12.011.595,19	11.492.563,26	12.114.820,31
Totaux	85.515,50	185.647,72	11.873.674,36	12.011.595,19	11.959.089,86	12.197.242,91
Résultats de clôture		100.132,22		138.020,83		238.153,05
Restes à réaliser	100.132,22				100.132,22	
Totaux cumulés	185.647,72	185.647,72	11.873.674,36	12.011.595,19	12.059.222,08	12.197.242,91
Résultats définitifs				138.020,83		138.020,83

2°) constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour la comptabilité du compte annexe de la Pouponnière, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3°) reconnaît la sincérité des restes à réaliser qui s'élèvent aux chiffres ci-après :

a) pour le budget principal

DEPENSES..... 114.813.992,11 F

RECETTES..... 226.959.883,30 F

b) pour le budget de la Pouponnière

DEPENSES..... 100.132,22 F

RECETTES.....

4°) arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

**ADOPTÉE à l'unanimité
des Suffrages Exprimés**

Séance du 24 juin 1996

N°96/342

OBJETVille de Lille
Compte de gestion du Trésorier Principal
Exercice 1995Rapport de Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,

En accord avec votre Commission des Finances, du Personnel, des Affaires Générales, de la Décentralisation et des Relations Internationales réunie le 13 juin 1996, nous vous prions de bien vouloir prendre la délibération suivante concernant l'approbation du compte de l'exercice 1995 de M. le Trésorier Principal.

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 1995, et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier Principal accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des recettes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif du Maire pour l'exercice 1995,

Après s'être assuré que le Trésorier Principal a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 1994, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Délibère :

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 1995, y compris celles relatives à la journée complémentaire, fixe comme suit le total des masses et le total des soldes figurant au compte de gestion à la clôture de la gestion :

.../...

Total des masses et total des soldes figurant
au compte de gestion à la clôture de la gestion

	Soldes au début de la gestion		Opérations constatées au cours de la gestion		Soldes à la clôture de la gestion	
	Débiteurs	Créditeurs	Débets	Crédits	Débiteurs	Créditeurs
Classes 1 et 2	4.241.992.024,10	4.138.298.017,55	1.335.067.759,42	1.306.091.135,74	4.695.652.989,32	4.562.982.359,09
Classe 4	96.805.592,12	110.918.398,00	4.222.549.890,44	4.237.661.477,91	97.388.418,46	126.612.811,81
Classe 5	20.425.899,33	110.007.100,00	2.407.420.888,62	2.400.162.201,05	14.677.486,90	97.000.000,00
Classes 6, 7, 8 et 9			1.204.062.216,55	1.225.185.940,33		21.123.723,78
<u>T O T A U X</u>	4.359.223.515,55	4.359.223.515,55	9.169.100.755,03	9.169.100.755,03	4.807.718.894,68	4.807.718.894,68

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 1995, arrête comme suit les résultats totaux des différentes sections budgétaires et du budget annexe de la Pouponnière :

Résultats totaux des différentes sections budgétaires
et du budget annexe de la Pouponnière (hors prestations internes)

	Résultats reportés		Opérations de l'exercice		Résultats à la clôture de l'exercice	
	Déficits	Excédents	Mandats émis	Titres émis	Déficits	Excédents
<u>Ville de Lille</u>						
Section d'Investissement	90.374.481,68		662.495.364,92	633.518.741,24	119.351.105,36	
Section de Fonctionnement	13.319.524,87		1.184.849.166,55	1.205.972.890,33		7.804.198,91
<u>Pouponnière</u>						
Section d'Investissement		82.422,60	85.515,50	103.225,12		100.132,22
Section de Fonctionnement	* 466.526,60		11.407.047,76	12.011.595,19		138.020,83
* Résultat N - 2						
TOTAUX.....	104.160.533,15	82.422,60	1.858.837.094,73	1.851.606.451,88	119.351.105,36	8.042.351,96

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives, arrête les opérations de cette comptabilité comme suit :

- total des soldes repris au début de la gestion.....	9.508.595,20 F
- total des opérations constatées au cours de la gestion.....	23.473.923,10 F
- total des soldes à la clôture de la gestion.....	12.036.275,70 F

4°) Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 1995, par Monsieur le Trésorier Principal, n'appelle aucune observation ni réserve de sa part.

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24 juin 1996

N° 96/343

OBJETPouponnière Municipale
Compte Administratif de 1995
Ratification

Rapport de Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs,

En application de la Loi n° 70/1318 du 31 décembre 1970 modifiée portant réforme hospitalière et du décret n° 83/744 du 11 août 1983 relatif au financement et à la gestion des établissements d'hospitalisation publics et privés participant au service public hospitalier, nous vous soumettons le Compte Administratif de la Pouponnière pour l'exercice 1995.

Le document, reproduit-ci-après, sera annexé au Compte Administratif de la Ville au titre des services à comptabilité distincte.

Articles	INTITULES	Prévu	Réalisé	Reste à réaliser
	<u>RECETTES D'INVESTISSEMENT</u>			
001	Résultat d'investissement reporté	82.422,60	82.422,60	-
2815	Amortissement des installations techniques, matériel et outillage	47.126,85	47.126,85	-
2813	Amortissement des autres immobilisations corporelles	56.098,27	56.098,27	-
	<u>TOTAUX</u>	185.647,72	185.647,72	-
	<u>RECETTES D'EXPLOITATION</u>			
70613	Prix de journée. Hébergement	11.980.248,53	11.786.698,03	-
7583	Remboursement de frais	9.129,19	15.168,27	-
77211	Produits rattachés à l'exercice précédent	209.728,89	209.728,89	-
	<u>TOTAUX</u>	12.199.106,61	12.011.595,19	-
	<u>TOTAUX DES RECETTES</u>	12.384.754,33	12.197.242,91	-

.../...

Articles	INTITULES	Prévu	Réalisé	Reste à réaliser
	<u>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</u>			
215	Installations techniques, matériel et outillage industriel	102.240,65	41.745,40	60.495,25
2182	Matériel de transport	5.508,30		5.508,30
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	12.458,10		12.458,10
2184	Mobilier	21.452,27	6.546,72	14.905,55
2188	Autres immobilisations corporelles	43.988,40	37.223,38	6.765,02
	<u>TOTAUX</u>	185.647,72	85.515,50	100.132,22
	<u>DEPENSES D'EXPLOITATION</u>			
002	Report à nouveau déficitaire	486.528,60	486.528,60	-
6061	Fournitures non stockables	695.660,00	695.659,74	-
6064	Fournitures de bureau, imprimés et fournitures informatiques	7.631,35	7.631,35	-
6067	Fournitures scolaires, éducatives et de loisirs	6.360,85	6.360,85	-
6068	Autres achats non stockés de matières et fournitures	535.170,80	535.123,61	-
611	Sous-traitance générale	23.500,00	17.275,86	-
615	Entretien et réparations	65.728,00	49.213,16	-
616	Primes d'assurances	17.037,00	17.037,00	-
618	Divers services extérieurs	1.900,00	1.312,34	-
622	Rémunération d'intermédiaires et honoraires	632.281,00	554.757,91	-
624	Transports de biens, d'usagers et transports collectifs du personnel	77.765,32	60.604,53	-
625	Déplacements, missions et réceptions	700,00		-
626	Frais postaux et frais de communications	9.334,68	9.090,78	-
628	Autres prestations de services	2.300,00	2.289,92	-

Articles	INTITULES	Prévu	Réalisé	Reste à réaliser
633	Versement de transport	97.570,00	87.904,09	-
635	Autres impôts. Taxes et versements assimilés (Administration des impôts)	3.000,00	2.597,00	-
6411	Personnel titulaire et stagiaire	5.818.125,72	5.659.788,41	-
6413	Personnel non titulaire	510.000,00	490.455,29	-
6415	Personnel non médical de remplacement	508.482,86	508.482,86	-
642	Rémunération du personnel médical	72.000,00	58.095,01	-
6451	Charges de sécurité sociale et de prévoyance. Personnel non médical	2.200.000,00	2.196.048,77	-
6452	Charges de sécurité sociale et de prévoyance. Personnel médical	65.578,42	65.578,42	-
647	Autres charges sociales	55.000,00	54.962,45	-
648	Stages de formation et de perfectionnement	14.500,00	13.824,40	-
671	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	209.728,89	209.728,89	-
6811	Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	103.225,12	103.225,12	-
	TOTAUX	12.199.106,61	11.873.574,36	-
	TOTAUX DES DEPENSES	12.384.754,33	11.959.089,86	100.132,22

.../...

RECAPITULATION GENERALE

Cptes	INTITULES	Mandats émis	Cptes	INTITULES	Titres émis
	<u>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</u>			<u>RECETTES D'INVESTISSEMENT</u>	
21	Immobilisations corporelles	85.515,50	28	Amortissements des immobilisations corporelles	103.225,12
	<u>Totaux des opérations de l'exercice</u>	85.515,50			103.225,12
	Excédent à la clôture de l'exercice 1995	100.132,22		Report des excédents antérieurs	82.422,88
	<u>Totaux égaux en dépenses et en recettes</u>	185.647,72			185.647,72
	<u>DEPENSES D'EXPLOITATION</u>			<u>RECETTES D'EXPLOITATION</u>	
11	Report à nouveau déficitaire	466.526,60			
60	Achats	1.244.775,55	70	Produits	11.786.698,12
61	Services extérieurs	84.838,36	75	Autres produits de gestion courante	15.168,12
62	Autres services extérieurs	626.743,14	77	Produits rattachés à l'exercice précédent	209.728,89
63	Impôts, taxes et versements assimilés	90.501,09			
64	Charges de personnel	9.047.235,61			
671	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	209.728,89			
681	Dotations aux amortissements et aux provisions	103.225,12			
	<u>Totaux des opérations de l'exercice</u>	11.873.574,36			12.011.595,19
	Excédent à la clôture de l'exercice 1995	138.020,83			
	<u>Totaux égaux en dépenses et en recettes</u>	12.011.595,19			12.011.595,19

ETAT FINAL A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

INTITULES	Dépenses	Recettes	Résultat à la clôture	
			Déficit	Excédent
Section d'investissement	85.515,50	185.647,72		100.132,22
Section d'exploitation	11.873.574,38	12.011.595,19		138.020,83
TOTAUX	11.959.089,88	12.197.242,91		238.163,05

Le disponible dégagé à la section d'investissement, soit 100.132,22 F, correspond à l'amortissement du matériel et des installations techniques.

La section d'exploitation dégage à la clôture de l'exercice 1995 un excédent de 138.020,83 F dont il sera tenu compte pour le calcul du prix de journée de l'année 1997.

En accord avec votre Commission des Finances, du Personnel, des Affaires générales, de la Décentralisation et des Relations Internationales réunie le 13 juin 1996, nous vous demandons de bien vouloir adopter le Compte Administratif de 1995 de la Pouponnière tel qu'il est ci-avant détaillé.

**ADOPTÉE à l'unanimité
des Suffrages Exprimés**

Séance du 24 juin 1996

N°96/344

OBJETPouponnière
Compte de gestion du Trésorier Principal
Exercice 1995
RatificationRapport de Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,

En accord avec votre Commission des Finances, du Personnel, des Affaires Générales, de la Décentralisation et des Relations Internationales réunie le 13 juin 1996, nous vous prions de bien vouloir prendre la délibération suivante concernant l'approbation du compte de gestion de M. le Trésorier Principal, relatif à la Pouponnière.

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 1995, et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier Principal accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état des recettes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et ratifié le compte administratif de l'exercice 1995 de cet établissement,

Après s'être assuré que le Trésorier Principal a repris dans ses écritures le montant des soldes figurant en fonctionnement au bilan de l'exercice 1993 et en investissement au bilan de l'exercice 1994, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés,

Délibère :

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 1995, y compris celles relatives à la journée complémentaire, fixe comme suit le total des masses et le total des soldes figurant au compte de gestion à la clôture de la gestion :

Total des masses et total des soldes figurant

au compte de gestion à la clôture de la gestion

	Soldes au début de la gestion		Opérations constatées au cours de la gestion		Soldes à la clôture de la gestion	
	Débiteurs	Créditeurs	Débts	Crédits	Débiteurs	Créditeurs
Classes 1 et 2	3.227.632,66	3.439.051,86	322.639,84	340.349,46	3.313.148,16	3.542.276,98
Classe 4	5.288.884,98	5.077.465,78	48.784.195,45	48.161.938,40	3.853.261,44	3.019.585,19
Classe 5	-	-	106.271,47	106.271,47	-	-
Classe 6,7,8			11.416.930,91	12.021.478,34	11.407.047,76	12.011.595,19
TOTAUX	8.516.517,64	8.516.517,64	60.630.037,67	60.630.037,67	18.573.457,36	18.573.457,36

2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 1995, arrête comme suit les résultats totaux des différentes sections budgétaires

Résultats totaux des différentes sections budgétaires

	Résultats reportés		Opérations de l'exercice		Résultats à la clôture de l'exercice	
	Déficit	Excédent	Dépenses	Recettes	Déficit	Excédent
Section d'Investissement		82.422,60	85.515,50	103.225,12		100.132,22
Section de Fonctionnement	466.526,60		11.407.047,76	12.011.595,19		138.020,83
TOTAUX	466.526,60	82.422,60	11.492.563,26	12.114.820,31		238.153,05

3) déclare que le compte de gestion de la Pouponnière dressé pour l'exercice 1995 par le Trésorier Principal, n'appelle aucune observation ni réserve de sa part.

Séance du 24 juin 1996
N° 96/345

OBJETBudget 1996. Décision Modificative n° 2

Rapport de Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,

Les décisions modificatives ont pour vocation d'adapter le document budgétaire initial à la vie de la Collectivité.

Cette année, pour la première fois, les programmes d'équipement ont été présentés en autorisations de programmes et crédits de paiement, et le déroulement de certains chantiers nous contraignent à l'inscription de nouveaux crédits de paiement.

De même, certains ajustements se sont avérés nécessaires notamment, en fonctionnement, les opérations croisées relatives à Lille Grand Palais pour la régularisation comptable du transfert de la gestion de l'Association à la S.E.M.

C'est en ce sens que nous vous proposons les inscriptions suivantes :

SECTION D'INVESTISSEMENTI - DEPENSES NOUVELLES

<u>Chapitre</u>	<u>Article</u>	<u>Intitulé</u>	<u>Montant</u>
900.00	2127 K73	Hôtel de Ville. Système de vidéocommunication. Protection électronique par alarme	130.000,00
900.09	232 7F	Halle aux Sucres. Relogement de la Mairie de quartier du Vieux-Lille	750.000,00
901.5	235.515	Hellemmes. Parc de l'Hôtel de Ville Travaux d'aménagement	50.000,00
903.3	232 495	I.A.E. Implantation dans l'Hospice Général	1.013.000,00
903.52	232 K24	Piscine Marx Dormoy. Travaux de grosses réparations et sécurité	300.000,00
903.61	235 G23	Musée des Beaux-Arts. Restauration d'oeuvres d'Art	1.000.000,00
914.8	130 N20	Aide au ravalement. Participation de la Ville	700.000,00
922	2125 J10	Acquisition d'immeubles	1.100.000,00
925.5	267 N82	Participation au capital S.E.M Ville Renouvelée	400.000,00
	267 N75	S.E.M de gestion de Lille Grand Palais. Participation au capital social	2.040.000,00
<u>TOTAL</u>			<u>7.483.000,00</u>

II - RECETTES NOUVELLES

<u>Chapitre</u>	<u>Article</u>	<u>Intitulé</u>	<u>Montant</u>
925.5	2549.496	Association pour la Promotion de Lille Grand Palais. Remboursement d'avance consentie par délibération n° 94/180 du 16 mai 1994	4.500.000,00
927	16	Emprunts globalisés	7.483.000,00
<u>TOTAL</u>			<u>11.983.000,00</u>

III - OPERATIONS EQUILIBREES

<u>Chapitre</u>	<u>Article</u>	<u>Intitulé</u>	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>
903.51	232 K22	Salle de sports Ferrer. Travaux de remise en état Subvention de la Région. Remploi	214.433,00	
	1052 K22	Subvention de la Région		214.433,00
903.60	232.310	Porte de Paris. Indemnité de la Compagnie d'assurance. Remploi	80.446,00	
	242.310	Porte de Paris. Accident du 18 novembre 1995 Indemnité d'assurance		80.446,00
903.61	2169 G8	Musée des Beaux-Arts. Dons par Monsieur Christophe de deux oeuvres de C. Duran. Intégration. Délibération n° 95/772 du 18 décembre 1995	350.000,00	
	106.G8	Valorisation		350.000,00
903.61	2169 G8	Musée des Beaux-Arts. Dons d'un tableau de Monsieur Pimet et d'oeuvres d'art par Les Amis des Musées. Intégration. Délibération n° 95/515 du 25 septembre 1995	501.000,00	
	106 G8	Valorisation		501.000,00
	2169 G26	Musée d'Histoire Naturelle. Don de la Société des Amis des Musées de quatre maquettes de bateaux. Intégration. Délibération n° 96/49 du 12 février 1996	16.000,00	
	106 G26	Valorisation		16.000,00

Opérations équilibrées (suite)

<u>Chapitre</u>	<u>Article</u>	<u>Intitulé</u>	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>
903.61	2169 G26	Musée d'Histoire Naturelle. Don d'une collection de fossiles de l'Université de Reims. Intégration. Délibération n° 95/654 du 20 novembre 1995	50.000,00	
	106.G26	Valorisation		50.000,00
	232 333	Musée d'Histoire Naturelle. Aménagements Muséographiques. Remploi de subvention	250.000,00	
	1051 333	Subvention du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche		250.000,00
908.0	235 E4	Projets d'aménagement de quartier (emploi de fonds CUDL)	1.388.478,85	
	1054 E4	Participation de la CUDL		1.388.478,85
<u>TOTAUX</u>			<u>2.850.357,65</u>	<u>2.850.357,65</u>

IV - OPERATIONS D'ORDRE

<u>Chapitre</u>	<u>Article</u>	<u>Intitulé</u>	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>
914.8	130 N77	Soreli. Concession IEP. Subvention	2.038.000,00	
925.5	2548 N77	Soreli. Concession IEP. Avance		2.038.000,00
927	1152	Prélèvement sur recettes de fonctionnement		- 4.500.000,00
<u>TOTAUX</u>			<u>2.038.000,00</u>	<u>- 2.462.000,00</u>

SECTION DE FONCTIONNEMENT

I - DEPENSES

<u>Chapitre</u>	<u>Article</u>	<u>Intitulé</u>	<u>Montant</u>
930.0	6711	Intérêts des emprunts à long ou moyen terme, non récupérables	- 293.850,00
930.5	831	Prélèvement sur recettes de fonctionnement (opération d'ordre)	- 4.500.000,00
932.210	6312	Bâtiments communaux. Entretien	90.000,00

936.4	637	Police Municipale. Frais de mise en fourrière	300.000,00
940.32	657	Association Fondation de Lille. Subvention. Délibération n° 95/505 du 25 septembre 1995	160.000,00
940.33	625	TVA sur gestion association pour la promotion de Lille Grand Palais	516.000,00
	657	Subventions exceptionnelles à divers groupements	30.000,00
	6629	Association pour la Promotion de Lille Grand Palais Rémunération de la gérance	26.272.710,00
942.22	609	Acquisition de camets de contravention	60.000,00
945.231	615	Musée Comtesse. Rémunérations diverses. Guides, Animateurs. Remploi subvention. Délibération n° 96/276 du 29 avril 1996	10.000,00
945.231	661	Musée Comtesse. Frais de transports. Remploi de subvention. Délibération n° 96/276 du 29 avril 1996	10.000,00
945.281	657	Orchestre National de Lille. Subvention exceptionnelle 20ème anniversaire	300.000,00
955.5	642	Inter-Age. Achat de cartes	24.100,00
968.5	6629	S.A.E.M Lille Grand Palais. Facturation des acomptes perçus par l'Association de gestion	6.474.063,68
<u>TOTAL</u>			<u>29.453.023,68</u>

II - RECETTES NOUVELLES

<u>Chapitre</u>	<u>Article</u>	<u>Intitulé</u>	<u>Montant</u>
940.33	7599	Association pour la Promotion de Lille Grand Palais. Récupération de la TVA sur la rémunération de la gérance	4.487.710,00
	709	Association pour la Promotion de Lille Grand Palais. Produits de gérance	21.600.819,00
968.5	7599	S.A.E.M Lille Grand Palais. Récupération de la T.V.A. sur facturation des acomptes perçus	1.105.851,67
977	777	Fiscalité directe locale. Rôles supplémentaires. Emploi partiel	2.258.643,01
<u>TOTAL</u>			<u>29.453.023,68</u>

III - OPERATIONS EQUILIBREES

<u>Chapitre</u>	<u>Article</u>	<u>Intitulé</u>	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>
940.211	660	Mairie de Quartier Moulins. Fêtes et Cérémonies. Remploi remboursement GEDAL	17.848,09	
	7339	GEDAL. Autres recouvrements		17.848,09
945.18	611	Contrat de Ville XIème Plan. Ouverture des salles de sports pendant les vacances scolaires. Délibération n° 96/21 du 12 février 1996	147.180,00	
	7372	Participation de la Région Ouverture des salles de sports pendant les vacances scolaires.		147.180,00
945.220	6632	Bibliothèques. Achat de livres. Subvention. Remploi	10.000,00	
	7379	Opération "Gros caractères" participation Fondation de France. Délibération n° 95/791 du 18 décembre 1995		10.000,00
945.230	6629	Musée des Beaux-Arts. Autres prestations de service. Remploi vente d'ouvrages "Croisement des savoirs". Délibération n° 95/374 du 29 mai 1995	4.769,50	
	7002	Produit des ventes		4.769,50
<u>TOTAUX</u>			<u>179.797,59</u>	<u>179.797,59</u>

RECAPITULATIF

	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>
Investissement	12.371.357,65	12.371.357,65
Fonctionnement	29.632.821,27	29.632.821,27
<u>TOTAUX</u>	<u>42.004.178,92</u>	<u>42.004.178,92</u>

ADOPTÉE à l'unanimité

Séance du 24 juin 1996

N° 96/346

OBJETGestion de trésorerie.Ligne de trésorerie avec C.L.F. Banque.Avenant n° 1

Rapport de Monsieur le Maire

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° 96/66 du 12 février 1996, le Conseil Municipal a accepté la constitution d'une ligne de trésorerie de 200 millions de Francs contractée, après appel d'offres, auprès de C.L.F. Banque, sur la base d'un index T4M ou TMP Marge 0 %.

C.L.F. Banque nous propose d'élargir notre choix d'index en ajoutant au T4M et au TMP la référence au Taux Interbancaire Offert à Paris 1 mois (TIOP 1 mois) qui nous permettra d'affiner davantage la gestion de la ligne de trésorerie en fonction de l'évolution des marchés financiers à court terme.

D'autre part, les renégociations massives de dette réalisées ces dernières années génèrent des pics de dépenses qui, combinés avec des rentrées de recettes totalement en décalage avec les dépenses réalisées (exemples : grands chantiers d'investissement, F.C.T.V.A., régularisations fiscales, etc...), risquent de créer en août une légère crise de trésorerie qu'il convient d'anticiper.

Pour ces motifs, il vous est proposé d'augmenter le montant de la ligne de trésorerie en la faisant passer de 200 à 250 millions de Francs, c'est à dire en la rétablissant à son niveau 1995.

En accord avec votre Commission des Finances, du Personnel, des Affaires Générales, de la Décentralisation et des Relations Internationales réunie le 13 juin 1996, nous vous proposons d'autoriser Monsieur le Maire à signer le ou les avenants à la convention d'ouverture de crédit contractée le 21 février 1996 auprès de C.L.F. Banque sur la base des deux modifications ci-dessus visées.

ADOPTÉE à l'unanimité

Séance du 24 juin 1996

N° 96/347

OBJET

Section F.O du personnel communal de Lille.
Congrès Départemental Force Ouvrière
des services publics et de santé du 10 au 12 avril 1996
à Loos. Demande de subvention exceptionnelle.

Rapport de Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,

La section F.O du personnel communal de Lille sollicite l'attribution d'une subvention exceptionnelle à titre de participation financière de la Ville dans les frais consécutifs à l'envoi de treize délégués au Congrès Départemental Force Ouvrière des services publics et de santé qui s'est tenu à Loos du 10 au 12 avril 1996.

En règle générale, il n'est pas attribué de subventions pour des Congrès se déroulant hors de Lille. Une exception a toutefois été admise par la Commission et la Municipalité en ce qui concerne les demandes présentées par les organisations syndicales représentatives du personnel municipal.

Les critères d'attribution de ces subventions ont été arrêtés comme suit :

- Participation annuelle de la Ville limitée à :

- * un congrès national,
- * un congrès départemental ou régional quel que soit le lieu où se déroule la manifestation,
- * taux fixé à 125,00 Francs par représentant avec maximum d'attribution de 500,00 F par délégation.

En accord avec votre Commission des Finances, du Personnel, des Affaires Générales de la Décentralisation et des Relations Internationales, réunie le 13 juin 1996, nous vous proposons d'accueillir favorablement cette requête et d'allouer, pour cet objet, une subvention exceptionnelle de 500,00 Francs.

La dépense correspondante sera prélevée sur le crédit inscrit au chapitre 940.33 - article 657 de la section de fonctionnement du budget, sous l'intitulé «Congrès. Comités. Repas de personnes âgées. Subventions exceptionnelles à divers groupements».

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24 juin 1996

N° 96/348

OBJETDivers produits communaux.
Admissions en non valeurRapport de Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,

Monsieur le Trésorier Principal nous a adressé des états relatifs aux sommes proposées comme irrécouvrables après enquêtes et procédures éventuelles.

Ces opérations concernent des produits budgétaires des exercices 1993 et 1994 pour un montant total de 699.466,03 F, consistant plus particulièrement en droits de voirie, frais de mise en fourrière, non restitution d'ouvrages, non paiement de loyers ou de charges, avances, etc ..., soit :

- Etat n° 11

* Exercice 1994 549.923,44 F

- Etat n° 20

* Exercice 1993 149.542,59 F

L'irrécouvrabilité de ces ressources ayant été constatée par le Comptable Communal, nous vous demandons, en accord avec votre Commission des Finances, du Personnel, des Affaires Générales, de la Décentralisation et des Relations Internationales, réunie le 13 juin 1996, de bien vouloir admettre en non valeur la somme de 699.466,03 F.

La dépense correspondante sera imputée sur le crédit inscrit au chapitre 970 - article 8285 de la section de fonctionnement du budget 1996.

ADOPTÉE à l'unanimité

Séance du 24 juin 1996

N°96/349

OBJETFiscalité Directe Locale.
Abattements et exonérations.
Modifications.

Rapport de Monsieur le Maire

Mesdames, Messieurs,

Les assemblées délibérantes des collectivités territoriales disposent, chaque année avant le 30 juin avec effet sur l'année suivante, du pouvoir d'adapter les règles générales de la fiscalité directe locale en adoptant ou en révisant des mesures dérogatoires en matière d'exonérations et de bases d'imposition.

Dans ce contexte, nous vous proposons deux mesures affectant d'une part, la taxe foncière sur les propriétés bâties, et d'autre part, la taxe d'habitation.

Taxe foncière sur les propriétés bâties

Dans le cadre de la loi du 21.07.94 relative à l'habitat, le législateur a étendu aux communes et à leurs groupements la faculté d'exonérer totalement ou partiellement de la taxe foncière sur les propriétés bâties, certains logements locatifs.

L'article 1586 B du Code Général des Impôts prévoit que seules 2 catégories de logements sont susceptibles de bénéficier de cette exonération. Il s'agit :

- des logements acquis en vue de leur location avec le concours financier de l'Etat :

L'exonération ne concerne que les logements à usage locatif acquis et exclut donc du champ d'application, les logements construits et ceux faisant uniquement l'objet d'amélioration. Les logements retenus doivent être acquis dans le cadre des opérations définies dans le Code de la Construction et de l'Habitat :

- ° Opérations d'Acquisition - Amélioration (PLA) ;
- ° Opérations d'Acquisition sans obligation de travaux (PLA - TS).

- des logements faisant l'objet d'un bail à réhabilitation :

L'article 10 de la loi du 31 mai 1990 régit et définit le bail à réhabilitation comme un contrat par lequel une des personnes publiques ou privées désignées par l'article L 252 du Code de la Construction et de l'Habitat s'engage à réaliser, dans un délai déterminé, des travaux d'aménagements sur l'immeuble du bailleur et à le conserver en bon état d'entretien et de réparation, en vue de le louer à usage d'habitation pendant toute la durée du bail.

La lecture de ces dispositions permet de constater qu'il s'agit d'une décision destinée à favoriser le logement social et, dans ces conditions, nous vous proposons d'instituer cet abattement sur la totalité de la part communale dans les cas considérés.

La durée de l'abattement pourrait, quant à elle, être fixée à cinq ans.

Taxe d'habitation

Par délibération n° 80/3033 du 30 juin 1980, le Conseil Municipal de Lille a adopté une série de mesures fiscales en application de la loi du 10 janvier 1980 portant aménagements de la fiscalité directe locale.

Cette délibération avait été prise dans un contexte où le régime général de la taxe d'habitation ne permettait qu'une modulation très réduite des cotisations en fonction des conditions des assujettis.

Depuis cette date, de nombreuses décisions législatives ont instauré une exonération totale ou partielle de cotisations en fonction des revenus des ménages assujettis qui ont considérablement réduit l'utilité sociale des abattements décidés par le Conseil Municipal et reportés sur l'Etat, par le biais des dotations de compensation, le poids de certaines décisions fiscales.

En matière de taxe d'habitation, avait été institué un abattement général à la base qui bénéficie à l'ensemble des contribuables à cette taxe sur la base d'un taux théorique de 15 % de la valeur locative moyenne des logements de la commune.

La spécificité de l'abattement par opposition aux dégrèvements prévus par le législateur est que la moins value fiscale est entièrement supportée par la collectivité qui prend la décision.

Dans ce contexte, il apparaît utile de supprimer l'abattement général à la base institué en 1980 qui, pour tout ou partie, fait double emploi avec les exonérations instituées par le législateur.

En accord avec votre Commission des Finances, du Personnel, des Affaires Générales de la Décentralisation et des Relations Internationales réunie le 13 juin 1986, nous vous proposons bien vouloir décider :

1°) la suppression de l'abattement général à la base,

2°) l'institution d'une exonération totale de taxe foncière sur les propriétés bâties pour une durée de cinq ans au profit des logements acquis avec le concours financier de l'Etat ou faisant l'objet d'un à réhabilitation.

ADOPTÉE à la majorité

72
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24 juin 1996

N° 96/350

OBJETLille Euro Tennis.Réaménagement de la garantie financière de la VilleRapport de Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,

Par délibérations n° 91/494 du 14 octobre 1991 et 92/288 du 22 juin 1992, le Conseil Municipal a décidé d'accorder la garantie financière de la Ville de Lille à l'Association de Tennis des Cheminots de Lille, dénommée aujourd'hui Lille Euro Tennis, pour le remboursement de deux prêts, l'un de 865.185,94 F (reprise d'une caution accordée précédemment par le Comité d'Entreprise S.N.C.F.) et l'autre de 400.000 F. Ces emprunts étaient consentis à taux fixe, respectivement de 10 % pour une période d'amortissement de 15 ans et 10,75 % pour 10 ans.

Cependant, l'Association Lille Euro Tennis est confrontée à des difficultés financières dues notamment à une baisse du nombre des licenciés.

Ainsi, avec l'accord de la Banque Française de Crédit Coopératif, l'Association envisage de rééchelonner sa dette ; l'encours global après règlement de la première trimestrialité 1996, s'élève à 931.772,90 F, les durées résiduelles sont de 7 et 8 ans.

Les nouvelles conditions seraient fixées comme suit :

- durée : 12 ans,
- taux fixe : 8,25 %,
- remboursements trimestriels (échéance annuelle de 123.060,28 F).

Ce réaménagement permet à l'Association un gain annuel de 72.120,24 F.

L'Association Lille Euro Tennis sollicite, en conséquence, le report des garanties financières accordées initialement, qui serait concrétisé par la signature d'un avenant aux contrats initiaux..

Eu égard à ce qui précède et considérant que :

- l'amortissement du prêt en cause sera assuré dans le cadre de la gestion de Lille-Euro Tennis,

- l'Association dénommée "Lille Euro Tennis" est constituée conformément aux dispositions de la circulaire n° 440 CL/F1 de Monsieur le Ministre de l'Intérieur en date du 18 juillet 1962 et jouit, en vertu de la loi, de la capacité d'emprunter,

- le but poursuivi par ladite Association présente incontestablement un intérêt communal,

nous vous prions, en accord avec votre Commission des Finances, du Personnel, des Affaires Générales, de la Décentralisation et des Relations Internationales, réunie le 13 juin 1996, d'accorder à Lille Euro Tennis le report de la garantie financière, à hauteur de 931.772,90 F et d'adopter la délibération suivante :

Le Conseil,

Vu les statuts de Lille Euro Tennis,

Vu la composition du Conseil d'Administration,

Vu la demande de report de garantie financière présentée par cette Association,

Vu le plan de financement de l'opération et les modalités de remboursement prévues,

Vu les dispositions de la Loi d'Amélioration de la Décentralisation du 5 janvier 1988,

Après en avoir délibéré, décide :

Article 1er - La Ville de Lille accepte le report de sa garantie financière à l'Association Lille Euro Tennis pour le rééchelonnement d'une partie de sa dette, dont l'encours global s'élève à 931.772,90 F, contracté auprès de la Banque Française de Crédit Coopératif pour une période de 12 ans, à taux fixe, actuellement de 8,25 %, remboursable trimestriellement.

Ce prêt portera intérêt au taux en vigueur lors de la signature du contrat.

Au cas où l'Association susvisée, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes dues par elle aux échéances convenues, ou des intérêts moratoires qu'elle aurait encourus, la Ville de Lille s'engage à en effectuer le paiement en son lieu et place, sur simple demande de la Banque Française de Crédit Coopératif, adressée par lettre-missive, sans pouvoir lui opposer l'absence des ressources prévues pour ce règlement, ni exiger que la Banque susvisée discute au préalable l'emprunteur défaillant.

Article 2 - Le Conseil Municipal s'engage, pendant toute la durée de la période d'amortissement, à créer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir le montant de l'annuité.

Article 3 - Conformément aux dispositions de l'article 48 de la Loi n° 84/148 du 1er mars 1984, la Banque Française de Crédit Coopératif, est tenue au plus tard avant le 31 mars de chaque année, de faire connaître à la Ville de Lille le montant du principal et des intérêts restant à courir au 31 décembre de l'année précédente.

Article 4 - Monsieur le Maire est autorisé à intervenir au nom de la Ville de Lille à l'avenant aux contrats d'emprunt initiaux à souscrire par l'Association Lille Euro Tennis et à poursuivre, s'il y a lieu, l'exécution de la présente délibération.

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24 juin 1996

N° 96/351

OBJET

Fédération Unie des Auberges de la Jeunesse.
Reloquement de l'Auberge de la Jeunesse de Lille.
Travaux de rénovation. Emprunt de 2.000.000 de F.
Garantie financière de la Ville.

Rapport de Monsieur le Maire,
 Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° 96/291 du 29 avril 1996, le Conseil Municipal a décidé d'acquérir l'ex-maternité Salengro au Centre Hospitalier Régional de Lille pour permettre notamment l'installation de la nouvelle Auberge de Jeunesse et également de créer une Maison des Associations.

Dès juillet 1996, et sous réserve de l'avis favorable de la Commission de Sécurité, il est prévu l'installation provisoire de l'Auberge de la Jeunesse afin de faire face aux besoins d'accueil de cet été.

En octobre 1996, l'Auberge de la Jeunesse de Lille, par l'intermédiaire de la Fédération Unie des Auberges de Jeunesse, siégeant à Paris, 27, rue Pajol, envisage d'effectuer d'importants travaux de rénovation.

Les travaux estimés en août 1995, l'équipement en mobilier, les frais de maîtrise d'ouvrage, s'élèvent à 8.700.000 F.

Le coût de l'opération serait financé par l'apport de subventions (en cours d'instruction) :

- Europe	2.610.000,00 F
- Etat/Tourisme	800.000,00 F
- Région/Contrat de plan	1.130.000,00 F
- C.U.D.L	2.000.000,00 F
- C.A.F. du Nord	100.000,00 F

et par un prêt de 2.000.000 de F qu'envisage de contracter l'Auberge de la Jeunesse auprès de la Banque Française de Crédit Coopératif.

Les conditions dudit prêt sont actuellement fixées comme suit :

- durée : 12 ans,
- taux des P.B.E. (Prêts Bonifiés aux Entreprises) fixé mi-mai à 6,50 %,
- échéance annuelle évaluée à 241.316,80 F (remboursements trimestriels).

Cependant, la Banque Française de Crédit Coopératif conditionne la réalisation de ce prêt à l'octroi de la garantie financière de la Ville.

Les dispositions de la Loi d'Amélioration de la Décentralisation du 5 janvier 1988 relatives à la quotité maximale garantie ne sont pas applicables aux garanties d'emprunts accordées pour des opérations menées par les organismes d'intérêt général visés à l'article 238 bis du Code général des impôts, à savoir les organismes de caractère philanthropique, éducatif, scientifique, social, familial ou culturel, généralement constitués sous la forme d'association de la Loi de 1901, à but non lucratif.

La Fédération Unie des Auberges de la Jeunesse peut donc bénéficier de la garantie totale de notre Commune.

Eu égard à ce qui précède et considérant que :

- l'amortissement du prêt en cause sera assuré dans le cadre de la gestion de l'Association,

- l'association dénommée "Fédération Unie des Auberges de la Jeunesse" est constituée conformément aux dispositions de la circulaire n° 440 CL/F1 de Monsieur le Ministre de l'Intérieur en date du 18 juillet 1962, et jouit, en vertu de la Loi, de la capacité d'emprunter,

- Le but poursuivi par ladite Association présente incontestablement un intérêt communal.

nous vous prions, en accord avec votre Commission des Finances, du Personnel, des Affaires Générales, de la Décentralisation et des Relations Internationales, réunie le 13 juin 1986, d'accorder à la Fédération Unie des Auberges de la Jeunesse la garantie financière sollicitée et d'adopter la délibération suivante :

Le Conseil,

Vu les statuts de la Fédération Unie des Auberges de la Jeunesse,

Vu la composition du Conseil d'Administration,

Vu la demande de garantie financière présentée par la Fédération Unie des Auberges de la Jeunesse, en vue de la réalisation de l'emprunt envisagé,

Vu le plan de financement de l'opération et les modalités de remboursement prévues ainsi que le devis estimatif arrêté à la somme globale de 8.700.000 F,

Vu la situation financière de l'Association,

Vu la Loi d'Amélioration de la Décentralisation du 5 janvier 1988,

Après en avoir délibéré, décide :

Article 1er - La Ville de Lille accorde sa garantie à la Fédération Unie des Auberges de la Jeunesse, pour le remboursement d'un prêt de 2.000.000 de F que le bénéficiaire se propose de contracter auprès de la Banque Française de Crédit Coopératif pour une période de 12 ans, au taux des PBE (Prêts bonifiés à l'Entreprise), actuellement fixé à 6,50 %.

Ce prêt portera intérêt au taux en vigueur à la date de la signature du contrat.

Au cas où la Fédération Unie des Auberges de la Jeunesse, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes dues par elle aux échéances convenues, ou des intérêts moratoires qu'elle aurait encourus, la Ville de Lille s'engage à en effectuer le paiement en son lieu et place, sur simple demande de la Banque Française de Crédit Coopératif, adressée par lettre-missive, sans pouvoir lui opposer l'absence des ressources prévues pour ce règlement, ni exiger que la Banque susvisée discute au préalable l'emprunteur défaillant.

Article 2 - Le Conseil Municipal s'engage, pendant toute la durée de la période d'amortissement à créer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir le montant de l'annuité.

Article 3 - Conformément aux dispositions de l'article 48 de la Loi n° 84/148 du 1er mars 1984, la Banque Française de Crédit Coopératif est tenue, au plus tard avant le 31 mars de chaque année, de faire connaître à la Ville de Lille le montant du principal et des intérêts restant à courir au 31 décembre de l'année précédente.

Article 4 - En cas d'appel en garantie, la Ville de Lille se réserve le droit de retour des travaux qui seront exécutés dans l'immeuble.

Article 5 - Monsieur le Maire est autorisé à intervenir au nom de la Ville de Lille au contrat d'emprunt à souscrire par la Fédération Unie des Auberges de la Jeunesse et à poursuivre, s'il y a lieu, l'exécution de la présente délibération.

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24 juin 1996
N°96/352

OBJET

Budgets primitif et supplémentaire (reports).
Transferts de crédits. Exercice 1996.

Rapport de Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs,

En raison de la diversité de leur nature et de leur caractère prévisionnel, les dépenses des sections d'investissement et de fonctionnement de nos documents budgétaires ne peuvent, lors de leur élaboration, faire l'objet d'une répartition précise dans le cadre de la nomenclature du plan comptable.

En vue de permettre l'imputation de ces opérations selon leur destination, il est nécessaire de procéder, en cours d'année, à certains transferts ou ventilations des crédits mis à la disposition des services gestionnaires.

En accord avec votre Commission des Finances, du Personnel, des Affaires Générales, de la Décentralisation et des Relations internationales, réunie le 13 juin 1996, nous vous demandons de bien vouloir ratifier les propositions soumises en vue d'assurer le règlement de dépenses de travaux ou fournitures relatif à l'aménagement de divers équipements communaux.

Toutes les opérations correspondantes y compris l'utilisation des comptes 831 et 115 afférents à l'équilibre des deux sections budgétaires seront régularisées dans le cadre du Budget Supplémentaire 1996.

ADOPTÉE à l'unanimité

EXERCICE 1996

VILLE DE LILLE

PAGE 1

EMETTEUR		RECEPTEUR		MONTANT
IMPUTATION	LIBELLE	IMPUTATION	LIBELLE	
900 09 132 LH3	BATIMENTS POLYVALENTS HELLEMMES. DIVERS BATIMENTS. FRAIS D'ETUDES	901 9 235 566	AUTRES EQUIPEMENTS DE VOIRIE HELLEMMES. ESPACE DES ACACIAS. TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA VOIRIE	50.000,00
900 09 132 LH3	BATIMENTS POLYVALENTS HELLEMMES. DIVERS BATIMENTS. FRAIS D'ETUDES	922 235 566	OPERATIONS IMMOBIL.& MOBIL.HORS PROGRAMME HELLEMMES. ESPACE DES ACACIAS. TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA VOIRIE	5.724,89
900 9 2147 K7	AUTRES BATIMENTS ADMINISTRATIFS CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL. ACQUISITION DE MATERIELS DIVERS	901 9 2147 L33	AUTRES EQUIPEMENTS DE VOIRIE ACQUISITION DE MATERIEL DE PROPRETE MECANIQUE	1.145,80
900 9 2147 K7	AUTRES BATIMENTS ADMINISTRATIFS CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL. ACQUISITION DE MATERIELS DIVERS	903 61 235 630	MUSEES MUSEE DES BEAUX-ARTS. RESTAURATION DES PLANS RELIEFS	4.612,00
900 9 2147 K8	AUTRES BATIMENTS ADMINISTRATIFS MAIRIES DE QUARTIERS. SECTEURS TECHNIQUES. ACQUISITION DE MATERIEL	903 1 2147 K15	ECOLLES DU PREMIER DEGRE DIVERS BATIMENTS SCOLAIRES. ACQUISITION DE MATERIEL	18.050,00
900 9 2147 K8	AUTRES BATIMENTS ADMINISTRATIFS MAIRIES DE QUARTIERS. SECTEURS TECHNIQUES. ACQUISITION DE MATERIEL	908 5 232 K52	LOGEMENTS DE FONCTIONS BATIMENTS SCOLAIRES. LOGEMENTS DE FONCTIONS. MODERNISATION. REPARATIONS	6.437,00

ETAT DES DECISIONS MODIFICATIVES

LE 13/06/96

EXERCICE 1996

VILLE DE LILLE

PAGE 2

EMETTEUR		RECEPTEUR		MONTANT
IMPUTATION	LIBELLE	IMPUTATION	LIBELLE	
900 9 232 K11	AUTRES BATIMENTS ADMINISTRATIFS MAIRIES DE QUARTIERS. TRAVAUX DE MODERNISATION ET D'AMELIORATION	903 1 232 K16	ECOLES DU PREMIER DEGRE BATIMENTS SCOLAIRES. TRAVAUX DE MODERNISATION, GROSSES REPARATIONS, AGRANDISSEMENT	10.000,00
900 9 232 K83	AUTRES BATIMENTS ADMINISTRATIFS BATIMENTS COMMUNAUX. ACCESSIBILITE AUX HANDICAPES. TRAVAUX	903 64 232 K67	SALLES DE SPECTACLES THEATRE DU GRAND BLEU. TRAVAUX D'ACCESSIBILITE AUX HANDICAPES	34.000,00
901 1 233 4220	EQUIPEMENT DE VOIES ECLAIRAGE PUBLIC. RESEAUX BASSE ET MOYENNE TENSIONS. MODERNISATION.	903 9 232 K76	AUTRES EQUIPEMENTS SCOLAIRES ET CULTURELS MONUMENTS ET BATIMENTS PUBLICS. ILLUMINATIONS. TRAVAUX	114.500,00
901 1 235 L7	EQUIPEMENT DE VOIES PARKINGS PROVISOIRES. AMENAGEMENT	903 1 232 K16	ECOLES DU PREMIER DEGRE BATIMENTS SCOLAIRES. TRAVAUX DE MODERNISATION, GROSSES REPARATIONS, AGRANDISSEMENT	5.000,00
901 1 235 L7	EQUIPEMENT DE VOIES PARKINGS PROVISOIRES. AMENAGEMENT	904 92 232 K46	AUTRES EQUIPEMENTS SANITAIRES DIVERS EQUIPEMENTS SANITAIRES ET SOCIAUX. TRAVAUX DE MODERNISATION ET DE GROSSES REPARATIONS	9.398,00
901 5 235 L15	ESPACES VERTS, PARCS ET JARDINS PARCS ET ESPACES VERTS. AMELIORATION ET RENOVATION	900 9 2147 K8	AUTRES BATIMENTS ADMINISTRATIFS MAIRIES DE QUARTIERS. SECTEURS TECHNIQUES. ACQUISITION DE MATERIEL	18.000,00

EMETTEUR		RECEPTEUR		MONTANT
IMPUTATION	LIBELLE	IMPUTATION	LIBELLE	
901 5 235 L15	ESPACES VERTS, PARCS ET JARDINS PARCS ET ESPACES VERTS. AMELIORATION ET RENOVATION	900 9 232 K11	AUTRES BATIMENTS ADMINISTRATIFS MAIRIES DE QUARTIERS. TRAVAUX DE MODERNISATION ET D'AMELIORATION	86.701,00
901 5 235 L15	ESPACES VERTS, PARCS ET JARDINS PARCS ET ESPACES VERTS. AMELIORATION ET RENOVATION	903 1 232 K16	ECOLES DU PREMIER DEGRE BATIMENTS SCOLAIRES. TRAVAUX DE MODERNISATION, GROSSES REPARATIONS, AGRANDISSEMENT	107.999,00
901 5 235 L15	ESPACES VERTS, PARCS ET JARDINS PARCS ET ESPACES VERTS. AMELIORATION ET RENOVATION	922 235 L29	OPERATIONS IMMOBIL.& MOBIL.HORS PROGRAMME IMMEUBLES ET TERRAINS COMMUNAUX. CLOTURES ET AMENAGEMENTS DIVERS	7.000,00
903 50 135 247	TERRAINS D'EDUCATION PHYSIQUE STADE DES ALOUETTES. TRAVAUX D'ENTRETIEN COUVERTS PAR L'EMPRUNT	900 9 2147 L1	AUTRES BATIMENTS ADMINISTRATIFS PARC AUTOMOBILE. ACQUISITION DE MATERIEL	2.825,88
903 50 232 247	TERRAINS D'EDUCATION PHYSIQUE STADE DES ALOUETTES. LOGEMENT DU GARDIEN ET DIVERS EQUIPEMENTS SPORTIFS.	908 5 232 K52	LOGEMENTS DE FONCTIONS BATIMENTS SCOLAIRES. LOGEMENTS DE FONCTIONS. MODERNISATION. REPARATIONS	40.474,44
903 51 232 K22	SALLES DE GYMNASTIQUE DIVERSES SALLES DE GYMNASTIQUE. TRAVAUX DE GROSSES REPARATIONS, MODERNISATION ET SECURITE	900 9 2147 K7	AUTRES BATIMENTS ADMINISTRATIFS CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL. ACQUISITION DE MATERIELS DIVERS	8.853,00

ETAT DES DECISIONS MODIFICATIVES

LE 13/06/96

EXERCICE 1996

VILLE DE LILLE

PAGE 4

EMETTEUR		RECEPTEUR		MONTANT
IMPUTATION	LIBELLE	IMPUTATION	LIBELLE	
903 51 232 K22	SALLES DE GYMNASTIQUE DIVERSES SALLES DE GYMNASTIQUE. TRAVAUX DE GROSSES REPARATIONS, MODERNISATION ET SECURITE	900 9 2147 L1	AUTRES BATIMENTS ADMINISTRATIFS PARC AUTOMOBILE. ACQUISITION DE MATERIEL	1.411,15
903 61 232 331	MUSEES MUSEE DES BEAUX-ARTS. TRAVAUX DE RENOVATION.	900 00 2127 K73	HOTEL DE VILLE IMPLANTATION ET AMENAGEMENT DU SYSTEME DE VIDEOCOMMUNICATION	67.917,09
903 61 232 334	MUSEES MUSEE COMTESSE. TRAVAUX DE REFECTION	900 9 2147 L1	AUTRES BATIMENTS ADMINISTRATIFS PARC AUTOMOBILE. ACQUISITION DE MATERIEL	128,61
903 61 235 G30	MUSEES MUSEE DES BEAUX-ARTS. RESTAURATION DES PLANS RELIEFS	900 9 2147 K7	AUTRES BATIMENTS ADMINISTRATIFS CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL. ACQUISITION DE MATERIELS DIVERS	20.918,00
903 63 232 K34	BIBLIOTHEQUES BIBLIOTHEQUES. AMENAGEMENTS DIVERS	900 9 2147 L1	AUTRES BATIMENTS ADMINISTRATIFS PARC AUTOMOBILE. ACQUISITION DE MATERIEL	1.584,12
904 92 2147 14	AUTRES EQUIPEMENTS SANITAIRES CLUBS DE PERSONNES AGEES. ACQUISITION DE MATERIEL	900 00 2140 E1	HOTEL DE VILLE HOTEL DE VILLE. MOBILIER. MATERIEL. EQUIPEMENT. MODERNISATION	5.000,00

ETAT DES DECISIONS MODIFICATIVES

LE 13/06/96

EXERCICE 1996

VILLE DE LILLE

PAGE 5

EMETTEUR		RECEPTEUR		MONTANT
IMPUTATION	LIBELLE	IMPUTATION	LIBELLE	
908 0 132 J2	URBANISME OPERATIONS D'AMENAGEMENTS OPERATIONS ET ETUDES D'URBANISME	900 9 2147 K7	AUTRES BATIMENTS ADMINISTRATIFS CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL. ACQUISITION DE MATERIELS DIVERS	2.556,80
908 0 235 E9	URBANISME OPERATIONS D'AMENAGEMENTS POLITIQUE DE LA VILLE. DIVERS PROJETS	900 9 232 454	AUTRES BATIMENTS ADMINISTRATIFS MAIRIE DE QUARTIER DE LILLE-SUD. AMENAGEMENT	303.884,64

ETAT DES DECISIONS MODIFICATIVES

LE 13/06/96

EXERCICE 1996

VILLE DE LILLE

PAGE 6

EMETTEUR		RECEPTEUR		MONTANT
IMPUTATION	LIBELLE	IMPUTATION	LIBELLE	
931 0 643	FORMATION PROFESSIONNELLE FRAIS DE SEJOUR ET DE STAGE	934 240 661	HOTEL DE VILLE AUTRES SCES GENERAUX FRAIS DE TRANSPORT	50.000,00
932 010 609	ATELIERS MUNICIPAUX AUTRES FOURNITURES	903 69 232 344	AUTRES EQUIPEMENTS BEAUX ARTS VIEILLE BOURSE. REFECTION DE LA COUR, DES ENTREES ET AMENAGEMENT.	406,48
932 010 609	ATELIERS MUNICIPAUX AUTRES FOURNITURES	936 0 609	ESPACES VERTS ET JARDINS AUTRES FOURNITURES	7.000,00
932 012 609	ATELIER DU SCE DES INSTALL.THERM.& SANIT. AUTRES FOURNITURES	904 91 232 475	EQUIPEMENT SOCIO-EDUCATIF MAISON DE QUARTIER DE WAZEMMES. TRAVAUX	1.739,61
932 013 6629	ATELIER DE DECORS AUTRES PRESTATIONS DE SERVICE	900 9 2147 K7	AUTRES BATIMENTS ADMINISTRATIFS CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL. ACQUISITION DE MATERIEL DIVERS	1.577,34
932 210 6314	BATIMENTS COMMUNAUX ENTRETIEN DE MATERIEL, OUTILLAGE ET MOBILIER	904 60 232 K39	POUPONNIERE CRECHES POUPONNIERE. CRECHES. HALTES-GARDERIES. TRAVAUX DE MODERNISATION, GROSSES REPARATIONS	992,50
932 212 6629	FONDS D'INTERVENTION. VIE QUOTIDIENNE AUTRES PRESTATIONS DE SERVICE	932 212 657	FONDS D'INTERVENTION. VIE QUOTIDIENNE SUBVENTIONS	1.323.095,00
932 212 6629	FONDS D'INTERVENTION. VIE QUOTIDIENNE AUTRES PRESTATIONS DE SERVICE	940 211 657	ANIMATION URBAINE ACCOMPAGNEMENT DES PROJETS DE QUARTIERS. SUBVENTIONS	487.961,00
932 212	FONDS D'INTERVENTION. VIE QUOTIDIENNE	940 211	ANIMATION URBAINE	20.000,00

ETAT DES DECISIONS MODIFICATIVES

LE 13/06/96

EXERCICE 1996

VILLE DE LILLE

PAGE 7

EMETTEUR		RECEPTEUR		MONTANT
IMPUTATION	LIBELLE	IMPUTATION	LIBELLE	
932 212 6629	FONDS D'INTERVENTION. VIE QUOTIDIENNE AUTRES PRESTATIONS DE SERVICE	945 18 611	ENCOURAGEMENT AUX SPORTS REMUNERATION DU PERSONNEL NON TITULAIRE	103.134,77
932 212 6629	FONDS D'INTERVENTION. VIE QUOTIDIENNE AUTRES PRESTATIONS DE SERVICE	945 18 615	ENCOURAGEMENT AUX SPORTS REMUNERATIONS DIVERSES	67.200,00
932 212 6629	FONDS D'INTERVENTION. VIE QUOTIDIENNE AUTRES PRESTATIONS DE SERVICE	945 18 657	ENCOURAGEMENT AUX SPORTS SUBVENTIONS A DIVERSES SOCIETES SPORTIVES ET D'EDUCATION PHYSIQUE	13.800,00
932 212 6629	FONDS D'INTERVENTION. VIE QUOTIDIENNE AUTRES PRESTATIONS DE SERVICE	945 280 657	ACTIVITES CULTURELLES CONTRAT DE VILLE. SUBVENTIONS	202.135,00
932 212 6629	FONDS D'INTERVENTION. VIE QUOTIDIENNE AUTRES PRESTATIONS DE SERVICE	945 280 657	ACTIVITES CULTURELLES PROJETS CULTURELS DANS LES QUARTIERS. SUBVENTIONS	375.500,00
932 22 609	BATIMENTS SCOLAIRES AUTRES FOURNITURES	940 211 657	ANIMATION URBAINE MAIRIES DE QUARTIERS. SUBVENTIONS A DIVERS ORGANISMES	20.000,00
932 5 638	FRAIS PAR MATERIEL DE TRANSPORTS PRIMES D'ASSURANCES	951 81 6629	CIMETIERE DU SUD AUTRES PRESTATIONS DE SERVICE	12.400,00
932 5 638	FRAIS PAR MATERIEL DE TRANSPORTS PRIMES D'ASSURANCES	955 9 657	AUTRES AIDES SOCIALES SUBVENTION EXCERITIONNELLE A LA FONDATION DE LILLE	10.000,00
934 240 609	HOTEL DE VILLE AUTRES SCES GENERAUX AUTRES FOURNITURES	932 010 609	ATELIERS MUNICIPAUX AUTRES FOURNITURES	35.000,00
934 240 609	HOTEL DE VILLE AUTRES SCES GENERAUX AUTRES FOURNITURES	932 05 609	ATEL. DE REPAR. ET TRANSPORTS AUTOMOBILES AUTRES FOURNITURES	1.300,00

ETAT DES DECISIONS MODIFICATIVES

LE 13/06/96

EXERCICE 1996

VILLE DE LILLE

PAGE 8

EMETTEUR		RECEPTEUR		MONTANT
IMPUTATION	LIBELLE	IMPUTATION	LIBELLE	
934 240 630	HOTEL DE VILLE AUTRES SCES GENERAUX LOYERS, CHARGES LOCATIVES ET DE COPROPRIETE	900 00 135 E2	HOTEL DE VILLE INFORMATISATION DES SERVICES. TRAVAUX D'ENTRETIEN COUVERTS PAR L'EMPRUNT	200.000,00
936 0 6314	ESPACES VERTS ET JARDINS ENTRETIEN DE MATERIEL, OUTILLAGE ET MOBILIER	934 240 664	HOTEL DE VILLE AUTRES SCES GENERAUX FRAIS DE POSTES ET TELECOMMUNICATIONS	2.940,23
936 20 609	NETTOIEMENT AUTRES FOURNITURES	940 31 657	FETES PUBLIQUES ET CEREMONIES MAIRIES DE QUARTIERS. SUBVENTIONS A DIVERS ORGANISMES	4.000,00
936 20 6629	NETTOIEMENT AUTRES PRESTATIONS DE SERVICE	932 5 623	FRAIS PAR MATERIEL DE TRANSPORTS TAXES ET IMPOTS SUR VEHICULES	2.904,00
936 20 6629	NETTOIEMENT AUTRES PRESTATIONS DE SERVICE	940 31 6629	FETES PUBLIQUES ET CEREMONIES AUTRES PRESTATIONS DE SERVICE	2.500,00
936 5 6314	ECLAIRAGE DE LA VOIRIE COMMUNALE ENTRETIEN DE MATERIEL, OUTILLAGE ET MOBILIER	932 010 6314	ATELIERS MUNICIPAUX ENTRETIEN DE MATERIEL, OUTILLAGE ET MOBILIER	8.797,00
940 210 601	RELATIONS PUBLIQUES ALIMENTATION	945 280 601	ACTIVITES CULTURELLES ALIMENTATION	1.000,00
940 210 609	RELATIONS PUBLIQUES AUTRES FOURNITURES	945 280 601	ACTIVITES CULTURELLES ALIMENTATION	500,00

EMETTEUR		RECEPTEUR		MONTANT
IMPUTATION	LIBELLE	IMPUTATION	LIBELLE	
940 210 609	RELATIONS PUBLIQUES AUTRES FOURNITURES	945 280 660	ACTIVITES CULTURELLES FETES ET CEREMONIES	500,00
940 210 660	RELATIONS PUBLIQUES FETES ET CEREMONIES	934 240 624	HOTEL DE VILLE AUTRES SCES GENERAUX DROITS DE TIMBRES ET D'ENREGISTREMENT	50,00
940 210 660	RELATIONS PUBLIQUES FETES ET CEREMONIES	940 211 657	ANIMATION URBAINE MAIRIES DE QUARTIERS. SUBVENTIONS A DIVERS ORGANISMES	1.195,00
940 211 609	ANIMATION URBAINE AUTRES FOURNITURES	940 31 657	FETES PUBLIQUES ET CEREMONIES MAIRIES DE QUARTIERS. SUBVENTIONS A DIVERS ORGANISMES	1.500,00
940 211 609	ANIMATION URBAINE AUTRES FOURNITURES	945 280 609	ACTIVITES CULTURELLES AUTRES FOURNITURES	1.800,00
940 211 657	ANIMATION URBAINE MAIRIES DE QUARTIERS. SUBVENTIONS DIVERSES	934 241 601	RESTAURANT MUNICIPAL ALIMENTATION	3.490,66
940 211 657	ANIMATION URBAINE PROJETS JEUNESSE ANIMATION. SUBVENTIONS	940 211 657	ANIMATION URBAINE MAISONS DE QUARTIERS. SUBVENTIONS DIVERSES	491.400,00
940 211 657	ANIMATION URBAINE MAISONS DE QUARTIERS. SUBVENTIONS DIVERSES	940 211 657	ANIMATION URBAINE SUBVENTIONS A DIVERS ORGANISMES	100.000,00
940 211 657	ANIMATION URBAINE ACCOMPAGNEMENT DES PROJETS DE QUARTIER. SUBVENTIONS	945 280 657	ACTIVITES CULTURELLES CONTRAT DE VILLE. SUBVENTIONS	45.000,00

ETAT DES DECISIONS MODIFICATIVES

LE 13/06/96

EXERCICE 1996

VILLE DE LILLE

PAGE 10

EMETTEUR		RECEPTEUR		MONTANT
IMPUTATION	LIBELLE	IMPUTATION	LIBELLE	
940 211 660	ANIMATION URBAINE FETES ET CEREMONIES	940 211 657	ANIMATION URBAINE MAIRIES DE QUARTIERS. SUBVENTIONS A DIVERS ORGANISMES	18.000,00
940 230 657	INFORMATION MUNICIPALE SUBVENTION AU CLUB DE LA PRESSE	940 230 6629	INFORMATION MUNICIPALE AUTRES PRESTATIONS DE SERVICE	40.000,00
940 230 6629	INFORMATION MUNICIPALE AUTRES PRESTATIONS DE SERVICE	940 31 657	FETES PUBLIQUES ET CEREMONIES MAIRIES DE QUARTIERS. SUBVENTIONS A DIVERS ORGANISMES	2.000,00
940 31 609	FETES PUBLIQUES ET CEREMONIES AUTRES FOURNITURES	900 9 2147 K7	AUTRES BATIMENTS ADMINISTRATIFS CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL. ACQUISITION DE MATERIELS DIVERS	2.200,00
940 31 609	FETES PUBLIQUES ET CEREMONIES AUTRES FOURNITURES	940 31 657	FETES PUBLIQUES ET CEREMONIES MAIRIES DE QUARTIERS. SUBVENTIONS A DIVERS ORGANISMES	8.000,00
940 31 657	FETES PUBLIQUES ET CEREMONIES SUBVENTIONS	940 211 657	ANIMATION URBAINE MAIRIES DE QUARTIERS. SUBVENTIONS A DIVERS ORGANISMES	10.000,00
940 31 660	FETES PUBLIQUES ET CEREMONIES FETES ET CEREMONIES	900 00 2140 E2	HOTEL DE VILLE INFORMATISATION DES SERVICES. MATERIEL. EQUIPEMENT	17.354,34

ETAT DES DECISIONS MODIFICATIVES

LE 13/06/96

EXERCICE 1996

VILLE DE LILLE

PAGE 11

EMETTEUR		RECEPTEUR		MONTANT
IMPUTATION	LIBELLE	IMPUTATION	LIBELLE	
940 31 660	FETES PUBLIQUES ET CEREMONIES FETES ET CEREMONIES	932 010 609	ATELIERS MUNICIPAUX AUTRES FOURNITURES	44.140,00
940 31 660	FETES PUBLIQUES ET CEREMONIES FETES ET CEREMONIES	944 9 657	AUTRES OEUVRES SOCIALES SCOLAIRES MAIRIES DE QUARTIERS. SUBVENTIONS DIVERSES	1.780,00
940 32 6629	PARRAINAGE JUMELAGE COOPERATION AUTRES PRESTATIONS DE SERVICE	934 241 601	RESTAURANT MUNICIPAL ALIMENTATION	83,00
940 32 6629	PARRAINAGE JUMELAGE COOPERATION AUTRES PRESTATIONS DE SERVICE	945 231 615	MUSEE COMTESSE REMUNERATIONS DIVERSES	400,00
942 22 6314	POLICE ORDRE PUBLIC ENTRETIEN DE MATERIEL, OUTILLAGE ET MOBILIER	932 010 609	ATELIERS MUNICIPAUX AUTRES FOURNITURES	1.820,06
942 22 644	POLICE ORDRE PUBLIC HONORAIRES MEDICAUX ET FRAIS PHARMACEUTIQUES	932 011 609	ATELIER DU SERVICE ELECTRIQUE AUTRES FOURNITURES	128,10
942 22 657	POLICE ORDRE PUBLIC PROGRAMME DE LA PREVENTION DE LA TOXICOMANIE. SUBVENTIONS	942 22 6629	POLICE ORDRE PUBLIC AUTRES PRESTATIONS DE SERVICE	26.581,45
943 1 607	ENSEIGNEMENT DU 1ER DEGRE FOURNITURES SCOLAIRES	944 9 607	AUTRES OEUVRES SOCIALES SCOLAIRES FOURNITURES SCOLAIRES	5.000,00
943 5 615	ENSEIGNEMENT TECHNIQUE REMUNERATIONS DIVERSES	943 5 657	ENSEIGNEMENT TECHNIQUE SUBVENTION A L'A.F.E.V.	15.000,00

ETAT DES DECISIONS MODIFICATIVES

LE 13/06/96

EXERCICE 1996

VILLE DE LILLE

PAGE 12

EMETTEUR		RECEPTEUR		MONTANT
IMPUTATION	LIBELLE	IMPUTATION	LIBELLE	
943 64 633	ECOLE DE MUSIQUE ACQUISITION DE PETIT MATERIEL, OUTILLAGE ET MOBILIER	934 240 664	HOTEL DE VILLE AUTRES SCES GENERAUX FRAIS DE POSTES ET TELECOMMUNICATIONS	2.000,00
944 41 643	CLASSES D'ENVIRONNEMENT FRAIS DE SEJOUR ET DE STAGE	945 18 657	ENCOURAGEMENT AUX SPORTS SUBVENTIONS	15.560,00
944 41 645	CLASSES D'ENVIRONNEMENT AUTRES PRESTATIONS DE SERVICES AU BENEFICE DE TIERS	945 18 657	ENCOURAGEMENT AUX SPORTS SUBVENTIONS	8.740,00
944 9 657	AUTRES OEUVRES SOCIALES SCOLAIRES MAIRIES DE QUARTIERS. SUBVENTIONS DIVERSES	940 211 657	ANIMATION URBAINE MAIRIES DE QUARTIERS. SUBVENTIONS A DIVERS ORGANISMES	10.000,00
945 12 6314	TERRAINS ET SALLES DE SPORTS STADES MUN. ENTRETIEN DE MATERIEL, OUTILLAGE ET MOBILIER	900 9 2147 K7	AUTRES BATIMENTS ADMINISTRATIFS CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL. ACQUISITION DE MATERIELS DIVERS	879,90
945 13 6629	PISCINES AUTRES PRESTATIONS DE SERVICE	900 9 2147 K7	AUTRES BATIMENTS ADMINISTRATIFS CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL. ACQUISITION DE MATERIELS DIVERS	3.137,90
945 18 657	ENCOURAGEMENT AUX SPORTS MAIRIES DE QUARTIERS. SUBVENTIONS A DIVERS ORGANISMES	944 9 657	AUTRES OEUVRES SOCIALES SCOLAIRES MAIRIES DE QUARTIERS. SUBVENTIONS DIVERSES	1.500,00

EXERCICE 1996

VILLE DE LILLE

PAGE 13

EMETTEUR		RECEPTEUR		MONTANT
IMPUTATION	LIBELLE	IMPUTATION	LIBELLE	
945 18 657	ENCOURAGEMENT AUX SPORTS SUBVENTIONS A DIVERSES ASSOCIATIONS. AGENTS SPORTIFS	945 18 657	ENCOURAGEMENT AUX SPORTS SUBVENTIONS A DIVERSES SOCIETES SPORTIVES ET D'EDUCATION PHYSIQUE	176.000,00
945 20 6312	MONUMENTS HISTORIQUES ENTRETIEN DE BATIMENTS	900 9 2147 K7	AUTRES BATIMENTS ADMINISTRATIFS CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL. ACQUISITION DE MATERIELS DIVERS	200,00
945 230 609	PALAIS DES BEAUX-ARTS AUTRES FOURNITURES	932 010 609	ATELIERS MUNICIPAUX AUTRES FOURNITURES	275,00
945 230 633	PALAIS DES BEAUX-ARTS ACQUISITION DE PETIT MATERIEL, OUTILLAGE ET MOBILIER	900 9 2147 K7	AUTRES BATIMENTS ADMINISTRATIFS CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL. ACQUISITION DE MATERIELS DIVERS	126,40
945 230 6620	PALAIS DES BEAUX-ARTS FRAIS D'IMPRESSION	945 280 657	ACTIVITES CULTURELLES SUBVENTION AUX AMIS DES MUSEES	300.000,00
945 241 645	CONSERVATOIRE DIFFUSION ANIMATION AUTRES PRESTATIONS DE SERVICES AU BENEFICE DE TIERS	931 1 610	REMUNERATIONS ET CHARGES REMUNERATION DU PERSONNEL PERMANENT TITULAIRE	247,44
945 280 633	ACTIVITES CULTURELLES ACQUISITION DE PETIT MATERIEL, OUTILLAGE ET MOBILIER	945 280 657	ACTIVITES CULTURELLES SUBVENTIONS A DIVERS ORGANISMES (ORGANISATION D'EXPOSITIONS)	67.800,00
945 280 642	ACTIVITES CULTURELLES PARTICIPATION AUX FRAIS DES SERVICES ET OEUVRES PRIVEES	945 280 657	ACTIVITES CULTURELLES SUBVENTIONS A DIVERS ORGANISMES (ORGANISATION D'EXPOSITIONS)	50.000,00
945 280 657	ACTIVITES CULTURELLES MAIRIES DE QUARTIERS. SUBVENTIONS A DIVERSES ASSOCIATIONS	940 211 601	ANIMATION URBAINE ALIMENTATION	888,00

ETAT DES DECISIONS MODIFICATIVES

LE 13/06/96

EXERCICE 1996

VILLE DE LILLE

PAGE 14

EMETTEUR		RECEPTEUR		MONTANT
IMPUTATION	LIBELLE	IMPUTATION	LIBELLE	
945 280 657	ACTIVITES CULTURELLES MAIRIES DE QUARTIERS. SUBVENTIONS A DIVERSES ASSOCIATIONS	940 211 609	ANIMATION URBAINE AUTRES FOURNITURES	1.800,00
945 280 657	ACTIVITES CULTURELLES MAIRIES DE QUARTIERS. SUBVENTIONS A DIVERSES ASSOCIATIONS	940 31 657	FETES PUBLIQUES ET CEREMONIES MAIRIES DE QUARTIERS. SUBVENTIONS A DIVERS ORGANISMES	9.443,00
945 280 657	ACTIVITES CULTURELLES MAIRIES DE QUARTIERS. SUBVENTIONS A DIVERSES ASSOCIATIONS	940 31 660	FETES PUBLIQUES ET CEREMONIES FETES ET CEREMONIES	8.990,00
945 280 657	ACTIVITES CULTURELLES MAIRIES DE QUARTIERS. SUBVENTIONS A DIVERSES ASSOCIATIONS	945 18 657	ENCOURAGEMENT AUX SPORTS MAIRIES DE QUARTIERS. SUBVENTIONS A DIVERS ORGANISMES	14.500,00
945 280 657	ACTIVITES CULTURELLES MAIRIES DE QUARTIERS. SUBVENTIONS A DIVERSES ASSOCIATIONS	955 5 601	AIDE SOCIALE AUX PERSONNES AGEES ALIMENTATION	10.000,00
945 280 657	ACTIVITES CULTURELLES MAIRIES DE QUARTIERS. SUBVENTIONS A DIVERSES ASSOCIATIONS	955 5 660	AIDE SOCIALE AUX PERSONNES AGEES FETES ET CEREMONIES	6.400,00
945 282 6620	OFFICE MUN. ET SERVICE DE LA JEUNESSE FRAIS D'IMPRESSION	934 240 6620	HOTEL DE VILLE AUTRES SCES GENERAUX FRAIS D'IMPRESSION	2.620,00
945 282 6629	OFFICE MUN. ET SERVICE DE LA JEUNESSE AUTRES PRESTATIONS DE SERVICE	900 9 2147 K7	AUTRES BATIMENTS ADMINISTRATIFS CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL. ACQUISITION DE MATERIELS DIVERS	3.500,00

ETAT DES DECISIONS MODIFICATIVES

LE 13/06/96

EXERCICE 1996

VILLE DE LILLE

PAGE 15

EMETTEUR		RECEPTEUR		MONTANT
IMPUTATION	LIBELLE	IMPUTATION	LIBELLE	
945 282 6629	OFFICE MUN. ET SERVICE DE LA JEUNESSE AUTRES PRESTATIONS DE SERVICE	934 241 601	RESTAURANT MUNICIPAL ALIMENTATION	530,67
951 22 633	SERVICE DE DESINFECTION ACQUISITION DE PETIT MATERIEL, OUTILLAGE ET MOBILIER	904 92 2147 13	AUTRES EQUIPEMENTS SANITAIRES ECOLOGIE URBAINE ET PROPRETE. ACQUISITION DE MATERIEL ET MOBILIER	9.762,57
951 66 6629	CLUBS DE PERSONNES AGEES AUTRES PRESTATIONS DE SERVICE	934 240 6630	HOTEL DE VILLE AUTRES SCES GENERAUX ABONNEMENTS	370,00
951 81 6310	CIMETIERE DU SUD ENTRETIEN DE TERRAINS	934 240 6630	HOTEL DE VILLE AUTRES SCES GENERAUX ABONNEMENTS	760,00
951 81 6310	CIMETIERE DU SUD ENTRETIEN DE TERRAINS	934 240 6631	HOTEL DE VILLE AUTRES SCES GENERAUX BIBLIOTHEQUES ADMINISTRATIVES	700,00
955 0 6512	FRAIS COMMUNS CONTINGENT SECOURS	970 8280	CHARGES ET PRODUITS NON AFFECTES TITRES ANNULES	4.100,00
955 0 657	FRAIS COMMUNS CONTINGENT SUBVENTIONS A DIVERSES ASSOCIATIONS (ACTIONS DE LIEN SOCIAL ADULTE)	955 9 630	AUTRES AIDES SOCIALES LOYERS, CHARGES LOCATIVES ET DE COPROPRIETE	11.083,00
955 1 6629	AIDE SOCIALE ENFANT MERE FAMILLE AUTRES PRESTATIONS DE SERVICE	934 240 600	HOTEL DE VILLE AUTRES SCES GENERAUX PRODUITS PHARMACEUTIQUES ET D'HYGIENE	20.370,00

ETAT DES DECISIONS MODIFICATIVES

LE 13/06/96

EXERCICE 1996

VILLE DE LILLE

PAGE 16

EMETTEUR		RECEPTEUR		MONTANT
IMPUTATION	LIBELLE	IMPUTATION	LIBELLE	
955 1 6629	AIDE SOCIALE ENFANT MERE FAMILLE AUTRES PRESTATIONS DE SERVICE	934 240 602	HOTEL DE VILLE AUTRES SCES GENERAUX HABILLEMENT	7.500,00
955 1 6629	AIDE SOCIALE ENFANT MERE FAMILLE AUTRES PRESTATIONS DE SERVICE	934 240 605	HOTEL DE VILLE AUTRES SCES GENERAUX PRODUITS D'ENTRETIEN MENAGER	26.040,00
955 1 6629	AIDE SOCIALE ENFANT MERE FAMILLE AUTRES PRESTATIONS DE SERVICE	934 240 608	HOTEL DE VILLE AUTRES SCES GENERAUX FOURNITURES DE BUREAU	765,00
955 2 611	AIDE SOCIALE AUX CHOMEURS REMUNERATION DU PERSONNEL NON TITULAIRE	955 2 657	AIDE SOCIALE AUX CHOMEURS MESURES POUR L'EMPLOI. SUBVENTIONS A DIVERSES ASSOCIATIONS	5.000.000,00
955 2 645	AIDE SOCIALE AUX CHOMEURS AUTRES PRESTATIONS DE SERVICES AU BENEFICE DE TIERS	934 241 601	RESTAURANT MUNICIPAL ALIMENTATION	1.174,27
955 2 645	AIDE SOCIALE AUX CHOMEURS AUTRES PRESTATIONS DE SERVICES AU BENEFICE DE TIERS	955 2 657	AIDE SOCIALE AUX CHOMEURS SUBVENTION AU FONDS LOCAL D'AIDE AUX JEUNES	150.000,00
955 5 601	AIDE SOCIALE AUX PERSONNES AGEES ALIMENTATION	945 280 609	ACTIVITES CULTURELLES AUTRES FOURNITURES	2.700,00
955 5 660	AIDE SOCIALE AUX PERSONNES AGEES FETES ET CEREMONIES	945 280 660	ACTIVITES CULTURELLES FETES ET CEREMONIES	3.500,00
955 9 609	AUTRES AIDES SOCIALES AUTRES FOURNITURES	955 9 657	AUTRES AIDES SOCIALES MAIRIES DE QUARTIERS. SUBVENTIONS A DIVERSES ASSOCIATIONS	1.000,00

EMETTEUR		RECEPTEUR		MONTANT
IMPUTATION	LIBELLE	IMPUTATION	LIBELLE	
955 9 6512	AUTRES AIDES SOCIALES SECOURS	955 0 657	FRAIS COMMUNS CONTINGENT SUBVENTION AU C.C.A.S.	20.000,00
955 9 657	AUTRES AIDES SOCIALES ACTION HUMANITAIRE. SUBVENTIONS	932 013 609	ATELIER DE DECORS AUTRES FOURNITURES	500,00
955 9 657	AUTRES AIDES SOCIALES MAIRIES DE QUARTIERS. SUBVENTIONS A DIVERSES ASSOCIATIONS	940 211 657	ANIMATION URBAINE MAIRIES DE QUARTIERS. SUBVENTIONS A DIVERS ORGANISMES	4.700,00
955 9 657	AUTRES AIDES SOCIALES SUBVENTIONS A DIVERS ORGANISMES A CARACTE RE SOC.& FAMIL. ACTION SOC.TOUS PUBLICS	955 9 630	AUTRES AIDES SOCIALES LOYERS, CHARGES LOCATIVES ET DE COPROPRIETE	11.000,00
955 9 657	AUTRES AIDES SOCIALES SUBVENTIONS A DIVERS ORGANISMES A CARACTE RE SOC.& FAMIL.DIVERSES ASSOC.D'HANDICAPES	955 9 6631	AUTRES AIDES SOCIALES BIBLIOTHEQUES ADMINISTRATIVES	360,00
961 1 6629	AMENAGEMENT DU TERRITOIRE URBANISME AUTRES PRESTATIONS DE SERVICE	934 241 601	RESTAURANT MUNICIPAL ALIMENTATION	2.874,39
968 311 645	TRANSPORTS SCOLAIRES AUTRES PRESTATIONS DE SERVICES AU BENEFICE DE TIERS	945 12 630	TERRAINS ET SALLES DE SPORTS STADES MUN. LOYERS, CHARGES LOCATIVES ET DE COPROPRIETE	2.080,35

ETAT DES DECISIONS MODIFICATIVES

LE 13/06/96

EXERCICE 1996

COMMUNE ASSOCIEE

PAGE 18

EMETTEUR		RECEPTEUR		MONTANT
IMPUTATION	LIBELLE	IMPUTATION	LIBELLE	
932 210 632	BATIMENTS COMMUNAUX TRAVAUX D'EXPLOITATION A L'ENTREPRISE	942 3 637	TRAVAUX DE SECURITE TRAVAUX POUR LE COMPTE DE TIERS	7.000,00
940 33 609	CONGRES COMITES REPAS DES PERSONNES AGEES AUTRES FOURNITURES	955 5 601	AIDE SOCIALE AUX PERSONNES AGEES ALIMENTATION	1.018,99

MODIFICATIONS APORTEES AU MONTANT
DE LA DOTATION DE LILLE HELLEMES

Le 13/06/96

Page 19

- Réduction affectant le chapitre 932.210 - Bâtiments communaux (Hellemmes).

Article 6314 - Entretien de matériel, outillage et mobilier 350,00 F

- Réduction affectant le chapitre 932.22 - Bâtiments scolaires (Hellemmes).

- Article 6314 -Entretien de matériel, outillage et mobilier..... 150,00 F

- Réduction affectant le chapitre 945.12 - Terrains. Salles de sports. Stades municipaux (Hellemmes)

Article 609 - Autres fournitures 17.909,10 F

- Renforcement affectant le chapitre 932.010 - Ateliers municipaux (Ville)

Article 609 - Autres fournitures 500,00 F

- Renforcement affectant le chapitre 900.00 - Hôtel de Ville d'Hellemmes (Ville)

Article 2140 500 - Hellemmes. Hôtel de Ville. Acquisition de matériel et mobilier 17.909,10 F

ETAT DES DECISIONS MODIFICATIVES

LE 13/06/96

EXERCICE 1996

POUPONNIERE

PAGE 20

EMETTEUR		RECEPTEUR		MONTANT
IMPUTATION	LIBELLE	IMPUTATION	LIBELLE	
456 01 6451	POUPONNIERE MUNICIPALE CHARGES DE SECURITE SOCIALE ET DE PREVOYANCE	456 01 6452	POUPONNIERE MUNICIPALE CHARGES DE SECURITE SOCIALE ET DE PREVOYAN CE. PERSONNEL MEDICAL	43.000,00

Séance du 24 juin 1996

N°96/355

OBJET

Crédits décentralisés - Aides financières en
faveur d'actions dans les quartiers.

Rapport de Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Les présidents de quartiers, après délibération des Conseils de Quartiers, disposent de crédits leur permettant notamment de favoriser la vie associative de leur quartier.

Certains de ceux-ci se sont réunis récemment et ont adopté les rapports dont vous trouverez le récapitulatif joint en annexe.

En accord avec la Commission des Finances, du Personnel, des Affaires Générales, de la Décentralisation et des Relations Internationales réunie le 13 juin 1996, nous vous demandons de bien vouloir statuer.

ADOPTÉE à l'unanimité

CONSEILS DE QUARTIERS : AIDES FINANCIERES

Quartier	Objet	Bénéficiaire	Aide accordée	Imputation
VAUBAN-ESQUERMES	- Acquisition de matériel informatique à l'école Léon Jouhaux.	Coopérative de l'école Léon Jouhaux.	1 500 F	944.9 - art.657
	- Sortie environnement à Montreuil-sur-Mer du 10 au 12 juin 1996 pour 46 élèves des écoles Léon Jouhaux et Madame de Maintenon.	Coopérative des écoles : . Léon Jouhaux . Mme de Maintenon	1 500 F 1 500 F	945.280 - art 657 945.280 - art 657
	- Actions 1996 du groupe M.E.A. (Musique-Expression-Animation)	Groupe M.E.A.	15 000 F	940.211 - art 657
	- Acquisition d'équipement nécessaire au lancement de l'Association "Odyssée".	Association sportive "Odyssée".	5 000 F	945.18 - art 657
BOIS-BLANCS	- Carnaval du 22 mars 96	Comité d'Animation des Bois-Blancs.	9 000 F	940.211 - art 657
	- Fête du 14 juillet	Maison de Quartier des Bois-Blancs.	8 000 F	940.31 - art 657
WAZEMMES	- Organisation d'un séjour de découverte dans les Vosges, pour 19 enfants de l'école Sainte-Thérèse, du 2 au 8.6.96:	Coopérative de l'école Sainte-Thérèse.	1 900 F	954.280 - art 657
	- Organisation de la "Coupe du Soir" du 13 au 30 mai 96.	Sporting Club de Wazemmes.	5 000 F	945.18 - art 657

Wazemmes (suite)	: - Organisation d'une fête concrétisant	: Association Sportive pour la	: 5 000 F	: 945.18 - art 657
	: les 10 ans d'existence de	: Promotion de la Jeunesse	:	:
	: l'Association Sportive pour la	: Wazemmoise.	:	:
	: promotion de la Jeunesse Wazemmoise.	:	:	:
	: - Organisation d'un voyage pédagogique	: Association des clubs Culture	: 400 F	: 945.280 - art 657
	: en Grande-Bretagne pour 25 élèves du	: et Vie	:	:
	: collège Mme de Staël.	:	:	:
	: - Manifestation du 14 septembre 1996.	: Association philanthropique	: 4 500 F	: 945.211 - art 657
	:	: des Majorettes de la Ville	:	:
	:	: de Lille.	:	:
VIEUX- LILLE	: - Activités organisées par le Centre	: Centre Social-Maison de	: 20 000 F	: 940.211 - art 657
	: Social en faveur des jeunes, des	: Quartier Godeleine Petit.	:	:
	: adultes, et dans le secteur de la	:	:	:
	: Petite Enfance.	:	:	:
	: - Activité d'éveil musical pour les	: Association des Parents	: 2 500 F	: 945.280 - art 657
	: enfants de l'école Gutenberg.	: d'Elèves de l'école Gutenberg.	:	:
	: - Tournoi inter-quartiers	: Centre Social-Maison de	: 2 500 F	: 940.211 - art 657
	: "les Lilliades" les 22 et 23 juin 96	: Quartier Godeleine Petit.	:	:
	: achats de survêtements pour les	:	:	:
	: jeunes participants du Vieux-Lille.	:	:	:
	: - Achat de matériel, de mobilier et de	: Association Culturelle et	: 2 500 F	: 940.211 - art 657
	: jeux de société.	: Sportive du Vieux-Lille.	:	:
FIVES	: - Activités organisées au cours de	: Association Loisirs et Détente	: 3 000 F	: 940.211 - art 657
	: l'année 96, en faveur des riverains	:	:	:
	: du square des Madelonnettes.	:	:	:
	: Exposition de travaux d'enfants	: Association des Parents	: 1 780 F	: 944.9 - art 657
	: intitulée "Petit Musée des Beaux-Arts	: d'élèves de l'école Bara.	:	:
	: de Fives".	:	:	:

LILLE-SUD	- Carnaval du 27 mai 96 pour les enfants de 6 à 13 ans.	Centre Social de l'Arbrisseau	700 F	940.211 - art 657
	- Spectacle du théâtre de la Gayolle organisé pour les enfants de l'école la Bruyère.	Coopérative de l'école la Bruyère.	1 500 F	944.9 - art 657
	- Séjour à St-Gervais du 6 au 13.4.96 pour 20 enfants de la résidence Sud.	Club UNESCO du lycée Gaston Berger.	5 000 F	955.9 - art 657
	- Tournoi final de la Coupe Nationale de football en salle.	Football Club de Lille-Sud	2 000 F	945.18 - art 657
FG DE BETHUNE	- Carnaval de rues, fêtes du Sport et de la Santé, Noël des enfants des écoles et Noël des Aînés (goûter).	Comité d'Animation du quartier	30 370 F	940.31 - art 657
	- Sorties et visites organisées pour les personnes âgées.	Club Tout Age	2 000 F	940.31 - art 657
	- Projet Animation par le livre.	Garderie du groupe scolaire Aicard - Samain - Trulin	3 000 F	945.280 - art 657
	- Voyage à Paris - Journal.	Foyer socio-éducatif du collège Camus.	2 500 F	945.280 - art 657
	- Carnaval de rues	. école Sainte-Elisabeth	3 000 F	940.31 - art 657
		. école Béranger Hachette	1 572 F	940.31 - art 657
		. école Jean Aicard	1 785 F	940.31 - art 657
		. école Albert Samain	775 F	940.31 - art 657
		. école Léon Trulin	1 088 F	940.31 - art 657
		. école Séverine	720 F	940.31 - art 657
		. école Chénier	503 F	940.31 - art 657

Fg de Béthune (suite)	: - Participation à l'organisation du : championnat de Basket	: Basket Club du Fg de Béthune : (BCFB)	: 2 500 F	: 945.18 - art 657
	: - Déplacement de 2 équipes de football : en Hollande et en Espagne.	: Association Sportive du Fg de : Béthune (ASFB)	: 1 000 F	: 955.9 - art 657
	: - Mise en place d'animations sur le : kiosque à musique.	: Association du Kaméléon	: 5 000 F	: 945.280 - art 657
	: - Tournoi inter-quartiers : "Les Lilliades" - achat de survêtements	: Association du Centre Social- : Maison de Quartier Concorde.	: 2 000 F	: 945.18 - art 657
	: - Voyage en Grande Bretagne pour une : classe de 5ème du collège Mme de Staël	: Association des Clubs Culture : et Vie.	: 600 F	: 945.280 - art 657
CENTRE	: - Fête du 1er juin 96 pour les riverains : et commerçants du quartier Bd J.B. : Lebas et alentours.	: Association "Bd Lebas et : Alentours".	: 3 000 F	: 940.211 - art 657
	: - Organisation d'un séjour durant les : vacances de printemps pour une : trentaine de jeunes enfants de : 7 à 12 ans.	: Centre Social du Parc des : Expositions.	: 4 000 F	: 940.211 - art 657
	: - Fête du 8 juin.	: Centre Social du Parc des : Expositions.	: 3 500 F	: 940.211 - art 657
	: - Déplacement au Maroc de 4 jeunes du : du quartier.	: Centre Social du Parc des : Expositions.	: 3 500 F	: 940.211 - art 657

.../...

MOULINS	: - Initiation aux techniques Multimédia	: Association Inter-Lignes	: 2 500 F	: 940.211 - art 657
	: pour 160 enfants du quartier, dans le	:	:	:
	: cadre des ateliers d'été.	:	:	:
	:	:	:	:
	: - Festival du dimanche 22 septembre 96	: Club MAJO DANCE	: 1 500 F	: 940.211 - art 657
	:	:	:	:
	: - Festival Place Déliot le samedi 6	: Association Moulins à Musique	: 700 F	: 940.211 - art 657
	: juillet 96.	:	:	:
SAINT- MAURICE- PELLEVOISIN	: - Organisation d'activités diverses	: Maison de Quartier	: 20 000 F	: 940.211 - art 657
	:	:	:	:
	: - Tournoi de Football du 9 juin 96	: Entente Sportive Louvière-	: 4 000 F	: 945.18 - art 657
	: au Grand Séminaire	: Cheminots	:	:
	:	:	:	:
	: - Spectacle Son et Lumière à l'église	: Association "l' Etincelle"	: 6 000 F	: 945.280 - art 657
	: Notre-Dame de Pellevoisin début	:	:	:
	: octobre.	:	:	:
	:	:	:	:
	: - Festival du Petit Vaurien du	: Association "Périscopes"	: 2 000 F	: 940.211 - art 657
	: 16 juin 1996.	:	:	:
	:	:	:	:
	: - Rallye Barberousse du 7 juillet 96	: Vélo-Club Lille-St-Maurice	: 1 000 F	: 945.18 - 657
	:	:	:	:
	: - Opération "Fureur de lire"	: Association "Arpège"	: 1 000 F	: 945.280 - 657
	:	:	:	:
	: - Camp d'été à Wormhout du	: Association "Les Francas"	: 7 500 F	: 944.5 - 657
	: 30 juillet au 12 août 96	:	:	:
	:	:	:	:
	: - Organisation d'activités diverses	: Comité d'Animation	: 17 000 F	: 940.211 - 657
	:	:	:	:

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24 juin 1996

N° 96/356

OBJET

Quartier de Lille-Centre - Actions d'animation -
Contribution des participants aux frais d'organisation
d'une excursion régionale - Encaissement - Affectation
au quartier d'un crédit correspondant à la recette.

Rapport de Monsieur le Maire

Mesdames, Messieurs,

Lors de sa séance du 30 mai, le Conseil de Quartier a prévu d'organiser une excursion en faveur des personnes âgées.

Compte-tenu que le coût global de cette opération a été estimée à 10 750 F, il a été envisagé de faire contribuer les participants aux frais d'organisation à raison de 130 F par personne.

Le Conseil de Quartier a en outre souhaité pouvoir disposer de la recette ainsi réalisée.

Le Conseil Municipal sera donc appelé :

- à confirmer le montant de cette contribution qui serait acquittée auprès de la régie de recettes du quartier Centre ;
- à autoriser la dotation au quartier Centre d'un crédit complémentaire égal à la recette constatée au bilan financier de l'opération établie par la Trésorerie Principale.

Ce crédit serait affecté au chapitre 940, sous-chapitre 211, article 662.9, sous-compte 9796, sous l'intitulé "Animation Urbaine - Autres prestations de service".

En accord avec la Commission des Finances, du Personnel, des Affaires Générales, de la Décentralisation et des Relations Internationales réunie le 13 juin 1996, nous vous demandons de bien vouloir statuer.

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24 juin 1996

N° 96/357

OBJETRapport de Monsieur le Maire
Mesdames, MessieursRelations entre la Ville de Lille et la SAEMS du LOSC
Avenant à la convention du 27 Mai 1991

Le Conseil Municipal du 27 Mai 1991 a adopté la convention précisant les relations entre Ville de Lille et LOSC, tant en ce qui concerne la définition des conditions d'utilisation des équipements que les modalités financières ou le fonctionnement de la SAEMS.

Cette convention a été passée pour une durée de 6 ans à compter du 1er Juillet 1990.

Il y a donc lieu d'envisager aujourd'hui son renouvellement.

Par ailleurs, le décret du 24 Janvier 1996, pris en application de la loi du 16 Juillet 1984 relative à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives, prévoit de contractualiser les subventions accordées par la Ville et les autres collectivités territoriales.

Au vu de l'expérience des 6 dernières années et des problèmes pratiques rencontrés, qui amènent à envisager pour l'avenir un fonctionnement un peu différent, mais surtout aussi, compte tenu des incertitudes qui existent quant à la politique de subventionnement des collectivités du fait de l'application du décret du 24 Janvier 1996 précité, lequel a pour objet principal d'instituer une extinction progressive d'ici au 31 Décembre 1999 des subventions des collectivités territoriales aux clubs sportifs professionnels, la Ville souhaite prolonger l'actuelle convention pour une durée d'une saison sportive.

Pour l'année sportive 1995/1996, la participation financière maximale des différentes collectivités ne doit pas être supérieure à 40 % des recettes du groupement sportif et, pour la saison 1996/1997, à 30 %.

Pour 1996/1997, la Ville de Lille souhaite maintenir globalement son aide financière au même niveau que la saison précédente.

En accord avec la Commission de l'Enseignement et du Sport du 11 Juin 1996 et la Commission des Finances, du Personnel, des Affaires Générales, de la Décentralisation et des Relations Internationales du 13 Juin 1996, nous vous demandons d'adopter l'avenant à la convention du 27 Mai 1991.

**ADOPTÉE à l'unanimité
des Suffrages Exprimés**

Séance du 24 juin 1996
N° 96/358

OBJET Recrutement d'agents non titulaires pendant Rapport de Monsieur le Maire
 les vacances scolaires Mesdames, Messieurs

L'article 3 alinéa 2 de la loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984 autorise les collectivités territoriales à recruter des agents non titulaires pour exercer des fonctions correspondant à un besoin saisonnier ou pour faire face à un besoin occasionnel.

Or, pendant les périodes de vacances d'été, la Ville de LILLE met en oeuvre une politique d'animation sportive et culturelle qui occasionne un surcroît d'activité alors que les services municipaux connaissent une diminution des effectifs liée aux départs en congés.

Pour faire face à ces besoins, il est procédé au recrutement de jeunes lillois ou d'enfants d'agents municipaux.

Il vous est proposé cette année de recruter ces personnes dans les conditions énoncées par la loi du 26 Janvier 1984 dans la limite de 1200 semaines de travail pour la période du 15 Juin au 15 Septembre 1996.

Ces agents seront rémunérés au 1er échelon du grade, primes et indemnités comprises, correspondant à leur emploi et à leur qualification.

En conséquence, en accord avec la Commission des Finances, du Personnel, des Affaires Générales, de la Décentralisation et des Relations Internationales, réunie le 13 Juin 1996, nous vous demandons de bien vouloir adopter ces dispositions.

ADOPTÉE à l'unanimité

Séance du 24 JUIN 1996

N°96/359

OBJET Prime annuelle de serviceRapport de Monsieur le Maire
Mesdames, Messieurs

L'article 88 de la loi du 26 janvier 1984 dispose que l'assemblée délibérante de chaque collectivité territoriale fixe les régimes indemnitaires dans la limite de ceux dont bénéficient les différents services de l'état. Le décret du 6 septembre 1991 apporte des précisions supplémentaires en déterminant, filière par filière, grade par grade les seuils maxima à ne pas dépasser.

La Direction Générale aux collectivités locales, dans une lettre du 1er janvier 1996, a clarifié la portée de ces textes. Ainsi, pour fixer le régime indemnitaire, il y a lieu de réaliser une comparaison entre le montant total des primes versées par les collectivités locales, et celles octroyées par l'Etat à ses agents et qui constituent un plafond.

Actuellement les fonctionnaires de l'Etat affectés en préfecture perçoivent un complément de traitement des préfectures dont le montant varie de 8 200 francs à 9 200 francs. Selon la Direction Générale aux Collectivités Locales, son équivalent peut être versé aux fonctionnaires territoriaux. Cet équivalent est constitué dans son principe à la Ville par une prime annuelle de service de 6 000 francs.

Il est proposé de fixer pour l'année 1996 le montant de cette prime à 6 300 francs et de la verser désormais sous forme de complément de rémunération.

Les crédits nécessaires à son paiement sont ouverts au chapitre 931 de nos documents budgétaires.

En conséquence, en accord avec la Commission des Finances, du Personnel, des Affaires Générales, de la Décentralisation et des Relations Internationales, réunie le 13 Juin 1996, nous vous demandons de bien vouloir adopter ces dispositions.

ADOPTÉE à l'unanimité

Séance du 24 juin 1996
N° 96/360

**OBJET : Création d'un poste de Directeur des
Relations Publiques et de la Communication
pour les Musées de la Ville de Lille**

Objet : Création d'un poste de Directeur des
Relations Publiques et de la Communication
pour les Musées de la Ville de Lille.

Rapport de Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,

Dans la perspective de la réouverture du Musée des Beaux-Arts, il convient de créer un poste de Directeur des Relations Publiques et de la Communication pour l'ensemble des Musées de la Ville.

Ce Directeur aura pour mission d'analyser et de promouvoir l'image de marque des Musées de la Ville de Lille, de proposer, organiser et développer les relations des Musées avec leurs partenaires par le biais de la prospective commerciale, le développement du mécénat, des relations publiques.

Il sera également chargé de la mise en place des activités à caractère touristique.

Cette mission exige :

- Une expérience professionnelle de 5 ans confirmée en relations publiques et communication ainsi qu'une connaissance approfondie des milieux artistiques et culturels
- La maîtrise de plusieurs langues étrangères

A cet effet, nous vous proposons la création d'un poste de contractuel selon les modalités prévues à l'alinéa 3 de l'article 3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

Les besoins spécifiques du service, et la nature de la fonction nécessitant des connaissances spécialisées et une expérience professionnelle confirmée, il sera fait appel à un agent contractuel de niveau cadre A dont la rémunération s'établira sur la base de l'indice brut 909.

./...

En conséquence, en accord avec la Commission des Finances, du Personnel, des Affaires Générales, de la Décentralisation et des Relations Internationales qui s'est réunie le 13 juin 1996, nous vous demandons d'autoriser la création de ce poste dont la dépense sera prise en charge sur les crédits inscrits au chapitre 931 sous chapitre 1, article 611 de nos documents budgétaires.

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24 juin 1996

N°96/361

**OBJET : création d'un poste de secrétaire
pour le groupe d'Elus du Front National**

Objet : création d'un poste de secrétaire
pour le groupe d'Elus du Front National

Rapport de Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,

En application de la loi n° 95-65 du 19 janvier 1995 relative au financement de la vie politique, les délibérations du conseil municipal des 10 avril et 20 novembre 1995 ont défini les modalités de fonctionnement des groupes d'Elus, notamment en ce qui concerne le personnel nécessaire aux secrétariats desdits groupes.

A cet effet, nous vous proposons la création à compter du 1er juillet 1996, d'un poste de contractuel selon les modalités prévues à l'alinéa 3 de l'article 3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

Il s'agit d'un poste de secrétaire à temps non complet (à raison de 8 h hebdomadaires jusqu'au 31 décembre 1996 et 4 heures hebdomadaires à compter du 1er janvier 1997) pour le secrétariat du groupe des Elus du Front National.

La nature du poste et des fonctions nécessitant des compétences professionnelles particulières, il sera fait appel à un agent contractuel dont la rémunération s'établira, au prorata du temps de travail, sur la base de l'indice brut 297 dans la limite de l'enveloppe des crédits disponibles.

En conséquence, en accord avec la Commission des Finances, du Personnel, des Affaires Générales, de la Décentralisation et des Relations Internationales qui s'est réunie le 13 juin 1996, nous vous demandons d'autoriser la création de ce poste dont la dépense sera prise en charge sur les crédits inscrits au chapitre 946 article 611 de nos documents budgétaires.

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24 juin 1996

N° 96/362

OBJETRevalorisation des Tarifs
du Restaurant MunicipalRapport de Monsieur Le Maire,
Mesdames, Messieurs,

Les tarifs pratiqués au Restaurant Municipal sont arrêtés par délibération du Conseil Municipal.

En accord avec la position adoptée par le Comité des Usagers dans sa réunion du 11 Juin 1996 sur la revalorisation des tarifs concernant les repas servis au Restaurant Municipal, nous vous proposons, la Commission des Finances, du Personnel, des Affaires Générales, de la Décentralisation et des Relations Internationales réunie le 13 Juin 1996, entendue :

1) de relever le tarif de base de 6% modulés sur deux périodes ,
soit d'appliquer une augmentation de 3% le 1er juillet 1996 et 3% le 1er décembre 1996
c'est à dire passer de 1,55 F à 1,60 F au 1er juillet et de 1,60 F à 1,65 F au 1er décembre.

2) de fixer le prix du ticket « invité » à 50 F au lieu de 41,50 F correspondant
au prix de revient moyen d'un repas complet servi par plateau.

ADOPTÉE à la majorité

Séance du 24 juin 1996

N° 96/363

OBJET

Echange de jeunes dans le cadre des centres aérés
du 7 au 21 Juillet 1996.
Reglement des frais.

Rapport de Monsieur le Maire
Mesdames, Messieurs,

Le Service Jumelages en collaboration avec la Caisse des Ecoles organise depuis plusieurs années des échanges de jeunes dans les villes jumelées dans le cadre des centres aérés.

Cette année, seront accueillis à Phalempin dix enfants de moins de douze ans et deux accompagnateurs de la Ville de Turin. Ils partageront les mêmes activités que les petits lillois. A l'issue de leur séjour d'une semaine, ils repartiront avec dix jeunes lillois et deux accompagnateurs qui seront accueillis dans les mêmes conditions.

Le coût de cet échange sera partagé en parts égales entre le Service Jumelages, la Caisse des Ecoles et les familles :

- Factures payées par le Service Jumelages.
- Frais d'hébergement de séjour et de transport dans la région par la Caisse des Ecoles habilitée à percevoir la part des familles.
- Régularisation effectuée en fin de séjour par virement de crédit ou titre de recette entre les deux services.

En accord avec la Commission des Finances, du Personnel, des Affaires Générales, de la Décentralisation et des Relations Internationales réunie le 13 Juin 1996, nous vous demandons de bien vouloir autoriser le règlement de l'ensemble des dépenses afférentes à cet échange, suivant le montage financier précédemment décrit.

La dépense sera imputée sur les crédits inscrits au Budget Primitif 1996 - Chapitre 940/32.

ADOPTÉE à l'unanimité

Séance du 24 juin 1996

N° 96/364

OBJET**Réseau de Chauffage urbain**
Modification des prestations

Rapport à Monsieur le Maire

Mesdames, Messieurs

Par délibération n° 85/111 du 23 Mars 1985 puis successivement en fonction de la progression des chantiers de raccordement des bâtiments communaux sur le réseau de chauffage urbain, le Conseil Municipal a autorisé la signature des polices d'abonnement et de leurs marchés annexes.

- Parmi les bâtiments raccordés, les Bains Dupuytren ont fait l'objet de travaux d'amélioration des échangeurs et de la régulation qui ont ainsi permis de ramener la puissance souscrite pour cet établissement de 1 200 KW à 900 KW, ce qui représentera une économie annuelle de 58 922 F T.T.C.
- De même la modification des installations d'eau froide a entraîné la suppression d'un surpresseur d'eau à la Bibliothèque centrale, rue E. Delesalle, ce qui représentera une économie annuelle de 6 222 F T.T.C.

En accord avec la Commission des Finances, du Personnel, des Affaires Générales, de la Décentralisation et des Relations Internationales qui s'est réunie le 13 Juin 1996, nous vous demandons de bien vouloir autoriser :

- La signature avec la Compagnie Générale de Chauffage des polices d'abonnement et des contrats annexes aux polices d'abonnement fixant les nouvelles conditions de fourniture d'énergie, de conduite et de garantie totale des installations de chauffage, ventilation et traitement d'eau des Bains Dupuytren et de la Bibliothèque rue E. Delesalle.

ADOPTÉE à l'unanimité

Séance du 24 juin 1996

N° 96/365

OBJET

**EXPLOITATION DES INSTALLATIONS
DE CHAUFFAGE ET DE PRODUCTION
D'EAU CHAUDE DES BATIMENTS
COMMUNAUX DE LILLE ET
DE LILLE-HELLEMMES
MARCHE SUR APPEL D'OFFRES
AVENANT N° 1**

**Rapport de Monsieur le Maire
Mesdames, Monsieur**

Par délibération n° 94/59 du 7 mars 1994, la Ville de Lille a décidé de lancer un appel d'offres ouvert pour la conduite, l'entretien et la garantie totale des installations de chauffage, la production et le traitement d'eau chaude dans divers bâtiments.

La Compagnie Générale de Chauffe a été déclarée titulaire du marché. Depuis la passation de ce dernier, des modifications ont été apportées sur les installations de chauffage du Centre Social de Wazemmes. Compte tenu de ces éléments, il apparaît nécessaire sans toutefois modifier l'économie générale du marché, de passer un avenant en tout point conforme avec les dispositions initiales qui reprendra le point suivant :

- Tenir compte du raccordement du logement et des bureaux sur la chaufferie principale gaz par modification des postes, combustible, conduite et garantie totale.

L'incidence financière des décisions prises dans cet avenant représente une plus value de 10 190,70 F sur le marché d'exploitation de chauffage.

Le coût annuel des prestations prévues au marché initial s'élevait à 209 000 F, ce qui compte tenu des éléments précités permet d'évaluer l'incidence du présent avenant à 4,88 % dudit coût annuel.

En accord avec la Commission des Finances, du Personnel, des Affaires Générales, de la Décentralisation et des Relations Internationales qui s'est réunie le 13 juin 1996, nous vous demandons de bien vouloir autoriser la passation d'un avenant au marché.

ADOPTÉE à l'unanimité

Séance du 24 Juin 1996

N° 96/366

OBJET

Bâtiments Communaux
Conduite entretien
Approvisionnement en combustible
et garantie totale des
installations de chauffage
conditionnement d'air,
production d'eau chaude
et traitement de l'eau
Marché sur appel d'offres
Avenant n°4

Rapport de Monsieur le Maire

Mesdames, Messieurs

Par délibération n° 91/157 du 23 Mars 1991, la Ville de Lille a décidé de lancer un appel d'offres restreint pour la conduite, l'entretien, l'approvisionnement en combustible, la garantie totale des installations de chauffage, de conditionnement d'air, de production d'eau chaude et de traitement de l'eau dans divers bâtiments communaux.

La Compagnie Générale de Chauffage a été déclarée titulaire du marché.

Par délibérations n° 93/98 du 15 Mars 1993, n° 94/58 du 7 Mars 1994 et n° 95/222 du 10 Avril 1995, trois avenants ont été passés afin de prendre en compte les nouvelles conditions d'utilisation et l'évolution du patrimoine.

Depuis la passation de ce dernier :

- des bâtiments ont fait l'objet d'extensions
- des modifications ont été apportées quant au mode de chauffage utilisé
- des bâtiments ont été aliénés, fermés ou démolis.

Aussi, compte tenu de ces éléments, il apparaît nécessaire, sans toutefois modifier l'économie générale du marché, de passer un avenant en tout point conforme avec les dispositions initiales, qui reprendra les points suivants :

- 1 - Exclure du marché de base par suppression des postes P1, P2, P3 en tenant compte de l'arrêt définitif des bâtiments suivants :
 - Maison de Quartier du Vieux-Lille, rue d'Angleterre : Vente
 - Immeuble, 18 place Jeanne d'Arc

2 - Tenir compte de la modification de l'utilisation des locaux dans le bâtiment suivant :

- Salle des Amicales laïques, place Sébastopol.

Arrêt de l'usage de la grande salle et des locaux annexes.

3 - Tenir compte de la prise en charge des installations de chauffage, ventilation, production d'eau chaude sanitaire et traitement d'eau par modification des postes correspondants dans les bâtiments suivants :

- Salle de Sports Léo Lagrange, rue de Londres
Agrandissement des vestiaires
- Ecole Diderot, rue du Béguinage
Construction d'une cuisine et d'un restaurant
- Palais Rameau, boulevard Vauban
Nouvelle puissance installée des panneaux radiants

4 - Assurer la conduite, l'entretien, l'approvisionnement en combustible, la garantie totale des installations de chauffage, ventilation, production d'eau chaude sanitaire et traitement d'eau dans les bâtiments suivants :

- Espace Lecture, rue L. Garreau raccordé sur la chaufferie gaz, salle polyvalente
- Centre de la Petite Enfance, place J. Febvrier
chaufferie gaz
- Maison de l'Animation du Jardin des Olieux, 19 rue Lamartine
chaudière murale gaz

5 - Tenir compte du raccordement au réseau gaz de la chaufferie fioul par réduction des postes combustible (P1), conduite (P2) et garantie totale (P3) dans le bâtiment suivant :

- Mairie de Quartier du Centre, rue des Fossés

6 - Tenir compte de la prise en charge des installations de détection intrusion selon la liste ci-jointe.

L'incidence financière (base marché) de l'ensemble des décisions prises dans cet avenant représente :

- une plus-value annuelle de 69 721,27 F sur le marché d'exploitation de chauffage ce qui, comparé au coût moyen annuel des prestations prévues au marché initial, représente une incidence très faible.

En accord avec la Commission des Finances, du Personnel, des Affaires Générales, de la Décentralisation et des Relations Internationales qui s'est réunie le 13 juin 1996, nous vous demandons de bien vouloir autoriser la passation d'un avenant au marché.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24 juin 1996

N° 96/367

OBJET

Ouverture d'une Mairie annexe
au Centre Hospitalier Régional
Universitaire de Lille pour la réception
des déclarations de naissance.

Rapport de Monsieur le Maire
 Mesdames, Messieurs,

Le Directeur Général du Centre Hospitalier Régional Universitaire (C.H.R.U.) nous a proposé, la mise à disposition d'un bureau « Etat Civil » au nouvel Hôpital Jeanne de Flandre, ouvert depuis le 18 mars dernier, qui regroupe les deux anciennes maternités Henri Salengro et Pavillon Victor Olivier, en vue d'ouvrir une antenne du service de l'Etat Civil à vocation spécifique pour la réception des déclarations de naissance et de reconnaissance.

A l'appui de sa requête, le Directeur Général de l'établissement hospitalier fait valoir que le nombre de naissances attendues est de l'ordre de 4 000, ce qui représente près de 60% de l'ensemble des déclarations de naissance enregistrées à l'Hôtel de Ville.

Cette déconcentration rendue possible par l'interprétation de l'Instruction Générale relative à l'Etat Civil conduira au déplacement dans ce qu'il est convenu d'appeler aux termes de la loi, « la mairie annexe du Centre Hospitalier Régional Universitaire », de l'un des deux registres d'Etat Civil ouverts à l'Hôtel de Ville et sur lequel le Procureur de la République consulté, nous a fait connaître son accord.

Les conditions de fonctionnement de cette « Mairie annexe », définies en accord avec la Direction du C.H.R.U, font l'objet du projet de convention annexé au présent rapport et aux termes duquel le C.H.R.U s'engage à fournir un local équipé en matériel d'informatique et de bureautique ainsi qu'à prendre en charge les frais de fonctionnement informatique pour l'exercice 1996.

La Ville de Lille quant à elle affectera, par un aménagement des conditions de fonctionnement du service central de l'Etat Civil, et un redéploiement de ses effectifs, plusieurs agents par alternance, à raison de 36 heures hebdomadaires, durant 47 semaines.

Considérant l'intérêt que représente pour la population dont les démarches seront facilitées, cette déconcentration du service de l'Etat Civil, nous vous demandons, en accord avec votre Commission des Finances, du Personnel, des Affaires Générales, de la Décentralisation et des Relations Internationales, réunie le 13 juin 1996 :

- de décider l'ouverture d'une « Mairie annexe » au Centre Hospitalier Régional Universitaire de Lille pour la réception des déclarations de naissance ;
- de nous autoriser à intervenir à la convention ci-annexée, à passer avec le Centre Hospitalier Régional Universitaire.

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24 juin 1996

N° 96/368

OBJET

Conseil Communal de Concertation
Création - Fonctionnement
Règlement Intérieur
Composition

Rapport de Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,

Le développement de la citoyenneté locale constitue l'un des objectifs majeurs de la politique municipale. Initié dès les années 1975 par la décentralisation des services municipaux et par la mise en place des Conseils de Quartier, il s'est poursuivi notamment dans le cadre de Commissions extra municipales, favorisant le dialogue dans un domaine déterminé entre, d'une part des élus et des responsables administratifs, d'autre part des organisations et associations lilloises.

Le programme d'action municipal présenté en juin 1995 renforce cette ambition de ville plus citoyenne. A travers notamment la transformation des Conseils de Quartier et l'extension de leurs compétences, l'élaboration concertée de plans locaux d'action, le renforcement du partenariat avec les associations, l'instauration d'un Conseil Communal de Concertation, ce programme vise un objectif politique essentiel : rapprocher les lieux de décision et de gestion municipaux de la vie quotidienne des Lillois et Lilloises, et rapprocher les citoyens lillois de ces lieux de décision. Il s'agit, par chacune de ces initiatives, de stimuler, étendre et promouvoir la participation des citoyens aux décisions qui les concernent.

Cette perspective de démocratie participative vivifie et enrichit la démocratie représentative, base de nos institutions et de notre système politique. Elle correspond aussi aux exigences de la société actuelle. Dans un monde complexe et en changement rapide, on ne peut gérer avec efficacité qu'en associant au mieux l'ensemble des acteurs concernés, en suscitant synergies et coopérations autour de projets communs. Simultanément, un nombre de plus en plus grand de personnes, physiques et morales, sont en mesure de s'intéresser, au-delà de leurs intérêts immédiats, à des questions plus larges touchant l'intérêt général. Accueillir ces dynamismes, les stimuler, les accompagner, les inscrire dans la cohérence d'un projet collectif : tout cela constitue de plus en plus le grand défi du pouvoir politique. C'est aussi la meilleure façon de combattre les dangers de la technocratie, du repli social, du rejet du politique, qui menacent notre société.

Dans cette avancée en démocratie participative, la création d'un Conseil Communal de Concertation constitue une nouvelle étape. Elle instaure en effet, comme le précise le programme de l'équipe municipale, *"un lien permanent et structuré de dialogue et d'écoute mutuelle entre les pouvoirs publics municipaux et l'ensemble des forces vives de la société lilloise"*

Structure instaurée par le Conseil Municipal - qui s'engage de ce fait à travailler avec elle, ainsi qu'à lui donner les moyens de son fonctionnement -, le Conseil Communal de Concertation devient ainsi un lieu privilégié d'écoute et de participation, grâce au caractère institutionnel qui lui est conféré et qui donne au dialogue permanence, force et reconnaissance publique.

La constitution du Conseil Communal de Concertation exprime une double originalité. Tout d'abord, il est composé non pas de citoyens à titre individuel mais d'organisations (associations, établissements, syndicats, groupements professionnels...) où des citoyens, dans une action collective, prennent une part significative à la vie de la cité. En second lieu, le Conseil Communal de Concertation vise à réunir et à faire travailler ensemble la diversité des engagements collectifs contribuant à la vie des Lillois. Son fonctionnement et son efficacité se situent donc beaucoup plus dans une logique de réseaux que dans un fonctionnement hiérarchique et cloisonné. Sa représentativité quant à la diversité des engagements et des préoccupations sera la meilleure garantie de sa légitimité et de la qualité de ses travaux.

Le caractère global et transversal du Conseil Communal de Concertation marque bien sa différence et sa complémentarité, tant vis-à-vis des Conseils de Quartier - dont la compétence est limitée à une partie du territoire municipal - que vis-à-vis des Commissions extra municipales spécialisées dans un champ d'activité déterminé. Loin de concurrencer ou d'affaiblir la démocratie participative qui s'exprime dans ces instances, la mission du Conseil Communal de Concertation sera au contraire de fortifier, coordonner, rendre plus solidaires un ensemble d'actions relevant de secteurs différents ; générant, entre ces diverses démarches, synergies et fertilisation mutuelle. C'est ainsi, par exemple, que les plans locaux d'action devront sans doute être préparés au plus près du "terrain", en réunissant le maximum d'acteurs concernés dans le cadre de Commissions extra municipales spécialisées ou de groupes de travail spécifiques.

Mais ces projets devront ensuite être portés au niveau de l'instance globale que constitue le Conseil Communal de Concertation en vue d'y sensibiliser l'ensemble des partenaires, de s'y enrichir d'autres propositions et coopérations, d'y recevoir l'aval de tous.

Instance consultative, le Conseil Communal de Concertation aura pour mission essentielle de réfléchir, de formuler des avis et des propositions sur les questions qui lui seront soumises ou dont il pourra se saisir, dans les conditions définies par la présente délibération. Il n'exercera d'aucune façon un "contre-pouvoir" de décision, mais devrait bénéficier d'une capacité d'influence et d'orientation, liée à la pertinence de ses avis et propositions et à la qualité de sa coopération avec les instances municipales décisionnelles. En outre, ses travaux devront mettre en valeur la nécessité d'inscrire toute action dans le temps. Sans omettre la possibilité de répondre aux cris d'urgence ponctuels, les diverses instances du Conseil Communal de Concertation auront le souci de réfléchir prioritairement sur des problèmes de moyen et long terme.

La préoccupation dominante du Conseil Communal de Concertation sera d'inscrire l'étude des problèmes de la cité dans une perspective globale. Il s'agira d'amener tous les acteurs, quels que soient leurs domaines de compétences et d'interventions, à réfléchir ensemble sur des thèmes exigeant une approche transversale. La variété des apports et des préoccupations portés par les membres du Conseil Communal de Concertation devrait favoriser une compréhension moins partielle des différentes situations et stimuler la recherche de solutions respectant prioritairement l'intérêt général.

Cette nouvelle instance devrait ainsi enrichir et fortifier le dialogue selon quatre axes principaux :

- Aux responsables politiques et administratifs, elle offre la possibilité
 - ⇒ d'expliquer en direct aux membres du Conseil Communal de Concertation et à travers eux à la population, leurs préoccupations, leurs politiques, leurs choix ;
 - ⇒ de renforcer leur coopération par la mise en oeuvre de projets relevant de délégations différentes.
- Aux membres du Conseil Communal de Concertation, elle donne l'opportunité
 - ⇒ de porter auprès des responsables politiques, leurs questionnements et leurs propositions ;
 - ⇒ de mieux se découvrir et se connaître mutuellement dans leur responsabilité commune d'acteurs de la cité.

La présente délibération est le résultat de nombreuses réunions, entretiens et travaux préparatoires, associant l'ensemble des partenaires concernés, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la Municipalité. Elle est ainsi le fruit d'une large concertation, préfigurant, par son mode d'élaboration, l'esprit d'ouverture et la volonté de coopération qui animeront les travaux du Conseil Communal de Concertation. En s'engageant dans cette voie, le Conseil Municipal franchira une nouvelle et importante étape dans l'avancée en démocratie participative, et ce au bénéfice de nos concitoyens et de notre ville, coeur de la métropole et capitale de notre région.

En conséquence, et pour conclure, nous vous demandons, en accord avec la Commission de la Démocratie participative et de la Citoyenneté, réunie le 10 juin 1996 :

- de décider la création du Conseil Communal de Concertation,
- d'adopter le règlement intérieur qui vous est proposé, ainsi que son annexe relative à sa composition,
- d'accorder les moyens matériels nécessaires au fonctionnement du Conseil Communal de Concertation, et de ses Commissions permanentes et Groupes de travail.

ADOPTÉE à la majorité

Séance du 24 juin 1996

N° 96/369

OBJET**ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A LA SAFIA
AU TITRE DE LA CITOYENNETE**

Rapport de Monsieur le Maire

Mesdames, Messieurs,

L'Association SAFIA (Solidarité aux femmes d'ici et d'ailleurs) mène depuis plusieurs années des actions significatives en faveur d'une meilleure intégration des femmes immigrées ou issues de l'immigration.

Un certain nombre de ces actions ont pour but d'aider ces femmes à mieux s'investir dans la vie de leur quartier et à exercer pleinement leur qualité de citoyennes. Dans ce domaine, il faut citer en particulier les permanences quotidiennes d'accueil et d'information qui permettent à ces femmes d'acquérir une meilleure connaissance de leurs droits et les ateliers de formation sur le milieu associatif, les problèmes juridiques, les méthodes de communication.

Pour l'ensemble de ces activités, sociales, économiques, culturelles, la SAFIA présente le budget prévisionnel ci-joint.

En conséquence, en accord avec la Commission de la Démocratie Participative et de la Citoyenneté réunie le 10 juin 1996, nous vous proposons d'attribuer à l'association SAFIA une subvention de 15 000 F répartie comme suit :

- 5 000 F à prélever sur les crédits "Citoyenneté" chapitre 955.9 - article 657 ;
- 5 000 F à prélever sur les crédits "Droits de l'Homme, relations interculturelles, intégration", chapitre 955.9 - article 657, sous-compte 06568 ;
- 5 000 F à prélever sur les crédits "Droits des Femmes", chapitre 955.9 - article 657, sous-compte 10464.

ADOPTÉE à l'unanimité

Séance du 24 juin 1996

N° 96/370

OBJET**Association C.L.E.D./Solidarité
Laïque - Attribution d'une
subvention**

Rapport de Monsieur le Maire

Mesdames, Messieurs,

L'antenne du Nord du Comité Laïque pour l'Education au Développement/Solidarité Laïque a présenté à la Ville un dossier à double volet : humanitaire, tout d'abord avec une rétrospective des activités de l'Association dans un village du Burkina Faso, depuis 1990 et présentation des projets 1996 : amélioration de l'équipement des classes, création d'une bibliothèque, installation d'un puits près de l'école, construction d'un cinquième logement pour instituteur, implantation d'un moulin à mil et financement des frais de scolarité des jeunes qui quittent l'école primaire pour aller au collège puis au lycée.

A cela, est couplé un programme festif interculturel dont le déroulement est prévu au sein du Quartier de Fives.

Pérennisant le chantier humanitaire et les relations avec les villageois de Bigtogo, cette semaine africaine a deux buts : faire connaître aux enfants des écoles et du Collège Boris Vian et au-delà aux Fivois et Lillois, la culture africaine (20 Associations participent à l'opération) et collecter des fonds pour achever la construction de l'école et y développer une bibliothèque.

Outre l'importance de l'aspect humanitaire, ces relations interculturelles, en faisant mieux connaître la culture de ceux qui sont venus en France - et pour certains sont devenus français - permettent de combattre les préjugés xénophobes et racistes.

En conséquence, et en accord avec la Commission de la Démocratie Participative et de la Citoyenneté réunie le 10 juin 1996, nous vous demandons d'attribuer à l'Association C.L.E.D./Solidarité Laïque une subvention de 9.000 Francs répartie comme suit :

- 4.500 Francs à prélever sur les crédits de la délégation Droits de l'Homme, Relations Interculturelles, Intégration, sous-chapitre 955.9 - article 657 - sous compte 06568 du B.P. 96 ;
- 4.500 Francs à prélever sur les crédits relevant de l'Action Humanitaire, inscrits au sous-chapitre 955.9 - 657 - sous-compte 8922.

ADOPTÉE à l'unanimité

Séance du 24 juin 1996

N° 96/390

OBJETAssociation Cahiers Gai-Kitsch-Kamp
Attribution d'une subventionRapport de Monsieur le Maire
Mesdames, Messieurs,

L'Association Cahiers Gai-Kitsch-Kamp organise pour la cinquième année consécutive le Festival Question de Genre à Lille et sur la région lilloise, soutenu entre autres par le Ministère de la Culture et le Conseil Régional. Sont programmés de nombreux films, des pièces de théâtre, un concert, des passages de création audiovisuelle dans les bars avec à chaque fois un message sur la prévention du sida, distribution de préservatifs...

Compte tenu de la qualité et de l'importance culturelle et sociale de ce Festival, nous vous demandons, après avis de la Commission de la Démocratie Participative et de la Citoyenneté réunie le 10 Juin 1996 et en accord avec le Conseil de Municipalité, réuni le 17 juin 1996, de bien vouloir accorder une subvention de 3.000 F à l'Association Gai-Kitsch-Kamp. Cette somme pourra être prélevée sur les crédits interculturels disponibles, sur le sous chapitre 955.9 - art. 657 du BP 1996.

ADOPTÉE à la majorité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24 juin 1996

N° 96/371

OBJET

Subvention destinée à un organisme
à vocation humanitaire

Rapport de Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs,

L'aide financière de la Ville a été sollicitée sous forme de subvention par une association à caractère humanitaire, au titre de l'année 1996.

Cette subvention lui sera attribuée en fonction d'un projet particulier identifié au sein des activités annuelles de cette association et contractualisé avec la Ville par un contrat d'objectifs.

En accord avec votre Commission de la Démocratie Participative et de la Citoyenneté, réunie le 10 juin 1996, nous vous demandons de bien vouloir accorder la subvention suivante qui sera imputée sur le Chapitre 955.9 - Article 657 - Sous-Compte 8922 :

- ASSOCIATION POUR LA GESTION
DE LA MAISON DE QUARTIER DE WAZEMMES

1 500 F

ADOPTÉE à l'unanimité

Séance du 24 juin 1996

N° 96/372

OBJET

Modification d'attribution de subvention
à un organisme à vocation humanitaire

Rapport de Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° 96/296 du Conseil Municipal du 29 avril 1996, une subvention de 2 500 Francs avait été accordée à l'association « Humania Edhec » pour une action de sensibilisation au thème de l'écoute quotidienne réalisée par de nombreuses associations d'entraide et de solidarité. Il est à noter que cette décision est annulée à la demande de l'association qui n'a pas réalisé ce projet, car elle n'a pu récolter les fonds nécessaires à l'organisation de cette manifestation.

En accord avec votre Commission de la Démocratie Participative et de la Citoyenneté, réunie le 10 juin 1996, nous vous demandons de bien vouloir valider cette modification.

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24 juin 1996

N°96/373

OBJETSubventions destinées aux organismes
en faveur des Droits des Femmes

Rapport de Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs,

L'aide financière de la Ville a été sollicitée sous forme de subvention par diverses associations à vocation féminine, au titre de l'année 1996.

Ces subventions leur seront attribuées en fonction d'un projet particulier identifié au sein des activités annuelles de chaque association et contractualisé avec la Ville par un contrat d'objectifs.

En accord avec votre Commission de la Démocratie Participative et de la Citoyenneté, réunie le 10 juin 1996, nous vous demandons de bien vouloir accorder les subventions suivantes qui seront imputées sur le Chapitre 955.9 - Article 657 - Sous-Compte 10 464 :

- C.I.D.F.	15 000 F
- NOUVEAU PLANNING FAMILIAL DU NORD	2 500 F
- ASSOCIATION DES VEUVES CIVILES CHEFS DE FAMILLES Section de Lille	2 500 F
- UNION DES FEMMES FRANCAISES	5 000 F

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24 juin 1996

N°96/374

OBJET

Projet de restructuration et d'extension de l'Ecole
Supérieure de Journalisme de Lille (E.S.J)
- Avenant à la Convention Ville de Lille / CUDL
du 14 octobre 1992

Rapport de Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Il a été convenu par Convention passée le 14 octobre 1992 entre la Ville de Lille et la Communauté Urbaine de Lille que celle-ci participe, dans le cadre de son fonds de concours à l'enseignement supérieur, au financement du projet de restructuration et d'extension de l'Ecole Supérieure de Journalisme.

Cette opération dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par la Ville de Lille devait donner lieu à un versement communautaire total de 2, 68 MF soit 8% du montant total hors taxe de l'opération.

Après paiement d'une participation communautaire de 956 KF liée à la réalisation d'une première phase de travaux, il s'avère très difficile d'engager la deuxième tranche dans un avenir proche.

En effet la recherche d'autres financements auprès du Conseil Régional et du Conseil Général s'étant révélée infructueuse, la Ville de Lille se trouverait devoir assurer seule 92 % du financement, ce qui n'est pas supportable dans les 2 prochaines années.

Aussi, en accord avec votre Commission de l'Enseignement et du Sport, réunie le 11 juin 1996, nous vous demandons de bien vouloir autoriser la signature d'un Avenant à la Convention passée le 14 octobre 1992 entre la Communauté Urbaine de Lille et la Ville de Lille, retirant cette opération du programme Université 2000.

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24 juin 1996
N° 96/375

OBJETDélocalisation de l'Institut d'Etudes Politiques (IEP)

- Participation financière de la Ville de Lille

- Convention de partenariat entre
la CUDL et la Ville de Lille

Rapport de Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs,

L'Institut d'Etudes Politiques de Lille existe maintenant depuis cinq ans. Cet Institut est hébergé provisoirement depuis sa création dans les locaux de l'Ecole Supérieure de Journalisme de Lille.

Cependant, il est nécessaire, pour accompagner la montée en puissance de l'IEP, d'en accroître les surfaces.

Aussi, un transfert dans un bâtiment existant 84 rue de Trévis à Lille, propriété de la SORELI, sur une surface de 4 130 m², est prévu pour la rentrée universitaire 1996-1997.

Par délibération n°94/589 en date du 19 décembre 1994, le Conseil Municipal a décidé que la Ville de Lille apportera au montage financier de l'opération, la salle polyvalente, estimée à 1,6 M.F., et une participation de 2,161 M.F. à verser à la SORELI.

Depuis, le budget initial de 33,761 M.F. a été modifié et porté à 37,553 M.F. pour cause de modifications de programmes (surfaces complémentaires et parking, changement de taux de TVA). Une participation complémentaire a été demandée à l'Etat, d'une part, et à la Communauté Urbaine, d'autre part.

L'Etat a donné son accord pour une participation complémentaire de 2 M.F.

En conséquence, la Ville de Lille sollicite la Communauté Urbaine de Lille afin qu'une participation communautaire de 1,765 M.F., soit 5% du coût total, permette d'assurer la totalité du montage financier de l'opération.

Nous vous demandons donc, en accord avec votre Commission de l'Enseignement et du Sport, réunie le 11 juin 1996, de bien vouloir autoriser la signature de la Convention de partenariat entre la Communauté Urbaine de Lille et la Ville de Lille.

ADOPTÉE à l'unanimité

Séance du 24 juin 1996

N° 96/376

OBJET

Bureau de Poste Rapport de Monsieur le Maire
de Lille Sud - Traité
de concession à la SORELI Mesdames, Messieurs,
Avenant n°2

Dans le cadre du développement du quartier de Lille-Sud vous avez, par délibération n° 92/129 du 31 mars 1992, confié à la SORELI, Société Anonyme d'Economie Mixte 7 boulevard Louis XIV, l'aménagement d'un bureau de poste, 37-39 rue du Faubourg des Postes, opération réalisée aux risques financiers de la Ville et sous son contrôle. La phase aménagement étant terminée et le bail amphytéotique contracté par SORELI portant sur 40 ans celle-ci nous propose de modifier par avenant le traité de concession dans sa phase exploitation.

En accord avec votre Commission de l'Urbanisme de la Sécurité et du Domaine Public qui s'est réunie le 4 juin 1996, nous vous demandons de bien vouloir nous autoriser à signer cet avenant n°2.

ADOPTÉE à l'unanimité

Séance du 24 juin 1996

N° 96/377

OBJET

Déviatiou du Boulevard
Périphérique Est de Lille
Attribution du caractère
de route express

Rapport de Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Du 10 avril au 10 mai 1996, s'est déroulée l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique des travaux de déviation du Boulevard Périphérique Est de Lille entre le Carrefour Pasteur et la Porte Sud ainsi qu'à l'attribution du caractère de route express de cette déviation et au classement dans la catégorie des autoroutes de ses raccordements aux autoroutes A1 et A25.

Durant un mois, le public a pu visiter l'exposition organisée dans le Hall de l'Hôtel de Ville et consulter le dossier complet du projet.

Aucune remarque n'ayant été formulée sur le registre destiné au projet d'attribution du caractère de route express à la déviation du Boulevard Périphérique, nous vous demandons, en accord avec votre Commission de l'Urbanisme, de la Sécurité et du Domaine Public qui s'est réunie le 4 juin 1996, d'émettre un avis favorable à ce projet présenté par l'ETAT (Direction Départementale de l'Équipement).

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24 juin 1996

N° 96/378

OBJETModification partielle
du Plan d'Occupation des sols

Rapport de Monsieur le Maire

Mesdames, Messieurs,

L'immeuble qui abritait encore récemment le Consulat d'Allemagne à l'angle de la place du Maréchal Leclerc et de la rue Jean Levasseur, oeuvre de l'architecte Louis Cordonnier, constitue par son style architectural et son jardin boisé, un ensemble équilibré, en harmonie avec son proche environnement constitué pour une partie importante de maisons lilloises du début du siècle.

En considération de ces qualités esthétiques et historiques, valorisantes pour le quartier Vauban dans lequel s'inscrit l'immeuble avec son jardin, il est paru souhaitable de proposer le classement des parcelles N°s 14 et 15 de la section NP en Secteur de Parc.

Il s'agit d'une prescription spéciale liée aux espaces dont le boisement mérite une protection particulière ; l'emprise au sol des constructions est limitée à 20% maximum et tout abattage rendu nécessaire par projet, doit être compensé par la plantation de 4 arbres de haute tige pour 1 abattu.

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine de Lille ayant prescrit par arrêté N°23 du 23 février 1996 une enquête publique sur les projets ponctuels de modification partielle du Plan d'Occupation des sols.

Celle-ci s'est déroulée du 18 avril au 21 mai 1996 inclus ; 13 observations ont été inscrites au registre d'enquête ouvert à l'Hôtel de Ville et 388 lettres y sont annexées.

Les avis exprimés dans ces observations et dans ces lettres étant unanimement favorables à la protection de ce site, pour ses qualités architecturales mais aussi et surtout pour les vertus écologiques de son espace boisé.

L'avis du Conseil Municipal est demandé avant l'approbation par le Conseil de la Communauté Urbaine de Lille.

En accord avec la Commission de l'Urbanisme qui s'est réunie le 2 avril 1996, nous vous demandons de bien vouloir approuver cette modification.

ADOPTÉE à l'unanimité

Séance du 24 juin 1996

N° 96/379

OBJETSAEN - Liquidation amiable
- Bilan de clôture des opérations.

Rapport de Monsieur le Maire

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Lille a confié à la S.A.E.N. les 5 opérations suivantes :

- Ilot de l'Union
- Auberge de Jeunesse
- Cariatides Esquermoise
- Ilot des Ravvres Claires
- Bois Blancs

Dans le document annexé au présent rapport sont d'ailleurs rappelées les dates de signature de ces concessions ainsi que leurs avenants.

Dans le cadre de sa liquidation amiable, la S.A.E.N. nous présente les bilans des opérations conclues avec elle.

Ainsi que vous le constatez dans le tableau ci-après :

Opérations	Trésorerie Finale	Participation CUDL
Ilot de l'Union	- 243	
Auberge de Jeunesse	- 76.359	
Cariatides - Esquermoise	990.200	3.5 MF Eviction commerciale
Ilot des Pauvres claires	1.652.867	6 MF Foncier
Bois Blancs	793.588	24 MF Foncier

Certaines d'entre elles, à savoir:

- Cariatides Esquermoise
- Ilot des Pauvres Claires
- Bois Blancs

apparaissent bénéficiaires uniquement en raison des fonds apportés par la C.U.D.L. au titre du <<portage foncier>> initié lors du plan de redressement préalable à la liquidation amiable de la S.A.E.N. L'assentiment du Conseil Municipal sur l'implication financière communautaire a fait l'objet des délibérations du 13 décembre 1993 et du 19 décembre 1994.

Compte tenu de l'effort financier consenti par la C.U.D.L. (33,5 M.F.) sans lequel les opérations seraient restées gravement et définitivement déficitaires, il vous est proposé d'accepter que les trésoreries finales des concessions reviennent à l'établissement public communautaire, à charge pour ce dernier de faire son affaire de toutes les éventuelles dépenses futures non connues au jour de l'approbation des bilans.

De même, dans l'hypothèse d'une issue défavorable du litige avec M. BRANQUART sur le site Coignet (problème d'infiltration d'eau suite à démolition) la C.U.D.L. serait dès lors substituée à la Ville dans les obligations financières en résultant.

Par ailleurs, le 22 août 1991, la Ville de Lille (y compris la commune associée d'Hellemmes), conjointement avec la commune de Lezennes, a signé une convention d'études préalable à la création de la ZAC du lieu dit <<Pavé du moulin>> avec la S.A.E.N. La Ville de Lille restant débitrice à ce jour d'une somme de 669.233,54 F, il importe de prendre toutes dispositions afin honorer nos engagement envers la S.A.E.N.

En conséquence, il vous est demandé , en accord avec votre Commission des Finances, du Personnel, des Affaires Générales, de la Décentralisation et des Relations Internationales qui s'est réunie le 13 juin 1996 :

- d'approuver les 5 bilans tels que présentés,
- de donner quitus à la S.A.E.N. pour l'ensemble de la gestion des 5 opérations effectuées,
- d'autoriser M. le Maire à signer les avenants de clôture des opérations, Ilot de l'Union, Auberge de Jeunesse et Bois Blancs,

L'avance consentie dans le cadre de l'opération Bois-Blancs fera l'objet d'une demande ultérieure dans le cadre d'un protocole foncier à établir avec la C.U.D.L.

- d'autoriser la S.A.E.N. à reverser à la C.U.D.L. pour le compte de la Ville de Lille les soldes excédentaires des opérations ayant fait l'objet d'une participation financière de la C.U.D.L. au titre du <<portage foncier>>,
- de prendre en charge le solde déficitaire des opérations Îlots de l'Union et Auberge de Jeunesse,
- d'honorer le paiement de la quote part de l'étude préalable à la création de la ZAC du Pavé du Moulin revenant à la Ville de Lille et de prévoir, lors du B.S. 1996, les crédits correspondant à nos documents budgétaires

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24 Juin 1996

N° 96/380

OBJETRavalement de façades
SubventionRapport de Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs

Par arrêtés n°s 30.983 du 17 juin 1988, 5105 du 7 février 1990, 13680 du 19 juillet 1991, et n°25.056 du 9 juillet 1993, et n° 31.152 du 11 août 1994, pris en application de la délibération n° 88/103 du 11 mars 1988, il a été prescrit des secteurs de ravalement obligatoire des façades d'immeubles et défini notamment les conditions d'attribution aux particuliers d'une subvention de 30F/m² de surface traitée limitée à 10% du montant H.T. des travaux.

En accord avec vos Commissions de l'Urbanisme de la Sécurité et du Domaine Publics qui se sont réunies les 2 avril, 2 mai et 4 juin 1996 nous vous demandons de donner un avis favorable aux demandes présentées par :

* Madame OUTTERYCK 29, rue Abélard

- montant HT des travaux	6.871 F
- montant de la subvention (10%)	690 F

* Monsieur NOENS 113, Bd d'Alsace

- montant HT des travaux	12.305 F
- montant de la subvention (30F/m ²)	1.200 F

* Monsieur FLORET 43, rue du Général Leclerc 62157 ALLOUAGNE -
propriétaire du 100bis, rue Boucher de Perthes

- montant HT des travaux	53.415 F
- montant de la subvention (30F/m ²)	3.370 F

* Monsieur TAKI 10, rue Bourignon

- montant HT des travaux	8.706 F
- montant de la subvention (10%)	870 F

* Monsieur DEBEIR 78-80 rue de Cambrai

- montant HT des travaux	128.800 F
- montant de la subvention (30F/m ²)	12.810 F

* Madame MILLET 24, rue du Chevalier de la Barre 59160 HELLEMES
- propriétaire du 41, rue Camille Desmoulins

- montant HT des travaux	8.298 F
- montant de la subvention (10%)	830 F

* Monsieur BATAILLE 43, rue Camille Desmoulins

- montant HT des travaux	12.950 F
- montant de la subvention (10%)	1.300 F

* Monsieur TELLIER 39, rue de Canteleu

- montant HT des travaux	43.060 F
- montant de la subvention (10%)	4.310 F

* Monsieur LEDOUX 8bis, place Simon Vollant - syndic du 49, rue de Canteleu

- montant HT des travaux	21.740 F
- montant de la subvention (10%)	2.180 F

* Monsieur BERTON 29, rue Casimir Delavigne

- montant HT des travaux	19.220 F
- montant de la subvention (10%)	1.930 F

* Madame BEUQUE 14, rue Catel Béghin

- montant HT des travaux	15.379 F
- montant de la subvention (10%)	1.540 F

* Madame VANDENDAELE 12, rue Charles Quint

- montant HT des travaux	11.035 F
- montant de la subvention (10%)	1.110 F

* SARL SOREV 23, rue de la Halle BP 151 59009 Lille Cedex -
propriétaire du 22, rue Chevreul

- montant HT des travaux	18.895 F
- montant de la subvention (10%)	1.890 F

* Madame SONNEVILLE 144, rue Colbert

- montant HT des travaux	12.413 F
- montant de la subvention (10%)	1.250 F

* Madame GRUEZ 49, Avenue Virnot 59370 Mons En Baroeul -
propriétaire du 24, rue d'Alembert

- montant HT des travaux	86.927 F
- montant de la subvention (30F/m ²)	3.330 F

* Monsieur MEURIN 14, rue du Docteur Yersin

- montant HT des travaux	18242 F
- montant de la subvention (30F/m²)	1.820 F

* Monsieur LAKHSASSI 26, rue du Docteur Yersin

- montant HT des travaux	159.966 F
- montant de la subvention (30F/m²)	3.960 F

* Monsieur LENTENOIS 46/6, Bd Carnot 59420 Mourvaux - propriétaire du 8 rue Duguesclin

- montant HT des travaux	25.000 F
- montant de la subvention (30F/m²)	2.280 F

* UFFI GERANCE 6/8, rue Léon Trulin 59000 LILLE - syndic du 13, rue Edouard Delesalle

- montant HT des travaux	39.993 F
- montant de la subvention (10%)	4.000 F

* Madame LOORIUS 120, rue Alexandre Detroy 59650 Villeneuve d'Ascq

- propriétaire du 3, rue Froissart	
- montant HT des travaux	13.600 F
- montant de la subvention (10%)	1.360 F

* Monsieur DENAUX 17, rue Gustave Joncquet

- montant HT des travaux	37.300 F
- montant de la subvention (10%)	3.730 F

* Madame GUIGUI 50, rue Roger SALENGRO 59790 RONCHIN - propriétaire du 72, rue de la Halle

- montant HT des travaux	104.986 F
- montant de la subvention (10)	10.500 F

* Monsieur DELBE Joseph 91, rue Lamendin 62200 Auchel - propriétaire du 32bis, rue Henri Kolb

- montant HT des travaux	15.310 F
- montant de la subvention (10%)	1.540 F

* Madame WARIN 49, rue Henri Kolb

- montant HT des travaux	22.906 F
- montant de la subvention (10%)	2.290 F

* Cabinet Hélène FELIX 9, rue Jeanne d'Arc 59000 LILLE - syndic du 37, rue Inkerman

- montant HT des travaux	30.592 F
- montant de la subvention(10%)	3.060 F

* Monsieur GHESTEM 08290 LIART - propriétaire du 58/60 rue d'Isly

- montant HT des travaux	40.265 F
- montant de la subvention (10%)	4.030 F

* Monsieur DELACROIX 118, rue d'Isly

- montant HT des travaux	43.774 F
- montant de la subvention (30F/m ²)	4.170 F

* Monsieur FLAHAUT 138, rue d'Isly

- montant HT des travaux	23.107 F
- montant de la subvention (30F/m ²)	2.180 F

* Monsieur DORLENCOURT 162, rue d'Isly

- montant HT des travaux	26.900 F
- montant de la subvention (10%)	2.690 F

* Monsieur LECENDRE 30, rue Jean Bart

- montant HT des travaux	53.448 F
- montant de la subvention (10%)	5.350 F

* Monsieur OLIVIER 2, avenue des Magnolias 59700 MARCQ EN BAROEUL - propriétaire du 251, rue Léon Gambetta

- montant HT des travaux	53.280 F
- montant de la subvention (10%)	5.330 F

* Monsieur DALLE 36, rue Lesage Senault

- montant HT des travaux	11.760 F
- montant de la subvention (10 %)	1.180 F

* Monsieur BREVIERE 18, Av. de l'Entre 2 Monts 62800 LIEVIN - propriétaire du 26, rue Louis Faure

- montant HT des travaux	20.572 F
- montant de la subvention (10%)	2.060 F

* Monsieur COPPENS 25, rue Louis Faure - propriétaire du 41/43, rue Louis Faure

- montant HT des travaux	5.805 F
- montant de la subvention (10%)	580 F

* Madame COURCOT 74, rue Meurein

- montant HT des travaux	46.388 F
- montant de la subvention (30F/m ²)	2.780 F

* Monsieur GOUISSEN 37, rue Montaigne

- montant HT des travaux	21.000 F
- montant de la subvention (30F/m ²)	1.460 F

* PROMOVENTE 4/6, rue des Arts 59000 LILLE - syndic des 112-116, rue Nationale

- montant HT des travaux	277.570 F
- montant de la subvention (30F/m ²)	12.540 F

* 63 BUAT BLANCHE DE CASTILLE 15, rue Edouard Delesalle 59800 LILLE - syndic des 53/55, rue du Port

- montant HT des travaux	108.190 F
- montant de la subvention (30F/m ²)	10.660 F

* Monsieur LELONG 29, rue du Docteur Wagon 62153 SOUCHEZ - propriétaire du 116, rue des Postes

- montant HT des travaux	48.090 F
- montant de la subvention (30F/m ²)	2.580 F

* Syndicat Coprop Ratisbonne Monsieur HAUTON 42, rue Ratisbonne

- montant HT des travaux	31.015 F
- montant de la subvention (10%)	3.110 F

* Madame BOSSUYT Bombois 01580 MATAFELON GRANGES - propriétaire du 91, rue Ratisbonne

- montant HT des travaux	35.813 F
- montant de la subvention (30F/m ²)	3.570 F

* Monsieur LOQUET 8, Av de Mont à Camp 59160 LOMME - propriétaire du 37, rue Roland

- montant HT des travaux	33.434 F
- montant de la subvention (30F/m ²)	2.360 F

* Monsieur LOUCHART 95, rue Roland

- montant HT des travaux	30.139 F
- montant de la subvention (30F/m ²)	3.010 F

*SCI ROYALE 26 - 182 rue Laurendeau 80000 Amiens - syndic du 26, rue Royale

- montant HT des travaux	272.000 F
- montant de la subvention ((30F/m ²))	14.360 F

* SARL Cabinet MARTEL 9/11, rue Léon Trulin - syndic du 87, rue Royale

- montant HT des travaux	65.796 F
- montant de la subvention (10 %)	6.580 F

* Monsieur DESROUSSEAU 25, rue St Jean Baptiste de la Salle

- montant HT des travaux	24.813 F
- montant de la subvention (10%)	2.490 F

* GESTRIM DE RYCKER 39-41, rue d'Isly 59800 LILLE - syndic du 199, rue Solférino

- montant HT des travaux	41.649 F
- montant de la subvention (10%)	4.170 F

* Mademoiselle DELCOUR 8, rue de Trévise

- montant HT des travaux	13.280 F
- montant de la subvention (10%)	1.330 F

* Monsieur GAILLARD 18, rue de Turenne

- montant HT des travaux	23.080 F
- montant de la subvention (30F/m ²)	1.590 F

* Madame NOBLECOURT 26, rue de Turenne

- montant HT des travaux	22.241 F
- montant de la subvention	2.230 F

* VILLETTE INDIVISION 83, rue de Turenne - propriétaire des 81-83, rue de Turenne

- montant HT des travaux	84.881 F
- montant de la subvention (30F/m ²)	4.710 F

* Monsieur LEDOUX 8bis, place Simon Volant 59800 LILLE - syndic du 5/7, rue Virginie Ghesquière

- montant HT des travaux	160.985 F
- montant de la subvention	14.260 F

* Monsieur PIQUETTE 19, rue Virginie Ghesquière - propriétaire du 24, rue Virginie Ghesquière

- montant HT des travaux	74.789 F
- montant de la subvention (10%)	7.480 F

La dépense sera imputée sur les crédits inscrits au budget primitif chap. 914-8 article 130 sous l'intitulé "Aide au ravalement - Participation de la Ville".

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Seance du 24 juin 1996

N° 96/381

OBJET- Maintien des courées.

Rapport de Monsieur le Maire,

Programme 1996

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° 95/358 du 29 MAI 1995 la Ville de Lille avait retenu un programme de travaux d'assainissement et de requalification des courées à la suite du premier programme 93-94 issu du contrat d'agglomération

Au total près de 40 courées lilloises ont ainsi pu bénéficier à ce jour des interventions de la collectivité sur les parties communes

Ces interventions, prévues dans l'étude-diagnostic de l'ARIM validée par les élus concernés, nécessitent la réalisation d'un nouveau programme en continuité du précédent selon des modalités similaires

La CUDL sera ainsi appelée à délibérer prochainement sur un programme communautaire dans lequel le financement correspondant à chaque commune sera précisé. Il est prévu un crédit de 2,4 MF pour les travaux de requalification des courées lilloises. Ce montant comprend le coût du monitorat technique, lequel sera, comme précédemment, effectué par le CAL-PACT de Lille.

A l'issue de la consultation faite auprès des Présidents de Conseils de quartiers et des réunions entre les partenaires concernés, Ville, CUDL, Etat, CAL PACT, compte tenu des contraintes techniques et financières, ainsi que des différents besoins existants dans les quartiers, les opérations susceptibles d'être retenues concernent les 16 courées suivantes

Quartiers en contrat de Ville :BOIS BLANCS :Impasse Saint Arthur 99 bis rue TurgotFIVES :Cour Constant 80 rue Francisco FerrerCour Demaire 11 bis rue MirabeauCour Jacquery 69 rue Pierre LegrandCité Lys (pour partie) 42 rue MalsenceCour Soyez 75 rue MalsenceMOULINS :Cour Reboux 193 Bd Victor Hugo

Impasse Reboux 193 Bd Victor Hugo

Cour Coppieters 75 rue de Wazemmes

WAZEMMES :

Cité Belle Jardinière 28 rue Paul Lafargue
(Report du programme 95)

Cour Vincent 19 bis rue Van Dyck

Cour Malakoff 10 rue Degland

LILLE-SUD :

Cour Saint Victor 68 rue du Faubourg des Postes

Quartiers hors contrat de Ville :

VAUBAN :

Cité Fauchille 89 rue de Canteleu

CENTRE :

Cour Saint Michel 17 rue de Lens

Saint Maurice :

Pavillon Chevalier 61 rue du Chevalier Français

De cette liste proposée, des substitutions pourront être effectuées à la demande de la ville s'il s'avère difficile dans certaines courées, pour de multiples raisons, notamment techniques et sociales, de réaliser les travaux avant la fin de l'année qui suit leur programmation.

Ces substitutions interviendraient dans ce cas de manière prioritaire pour les courées suivantes :

- Impasse Convain/Pavillon Degoul 13 rue Meurein

- Cour Messeo 1 rue Rubens

- Cour Flament 29 rue Jemmapes

- Cour Laroy 36 bis rue de la Justice

- Cour Descamps 13 rue de la Justice

- Cour Sainte Agnès 5 bis rue Beaucourt Decourchelles

- Cité d'Arras 14 Impasse Saint Joseph

- Cour Stiévenart 18 rue Paul Lafargue

- Cour Bauduin 13 rue de la Madeleine

Aussi nous vous demandons de bien vouloir donner votre accord pour signature de la Convention, à passer entre la CUDL et la Ville de Lille, dans laquelle figureront les modalités de mise en oeuvre dudit programme.

Il conviendra d'imputer au budget de la Ville les montants exacts qui seront précisés dans ladite convention, sans incidence sur son équilibre, les dépenses étant rigoureusement compensées par les recettes provenant des subventions communautaires et de celles de l'Etat :

En recettes :

- chapitre 901-1 ; article 1054 L6 "voies privées et courées, divers travaux".

- chapitre 901-1 ; article 1051 L6 "voies privées et courées, travaux, participation de l'Etat".

En dépenses :

- chapitre 901-1 ; article 1054 L6 "voies privées et courées, divers travaux".

- chapitre 901-1 ; article 1051 L6 "voies privées et courées, divers travaux".

Les reversements continueront à être opérés au bénéfice du CAL-PACT dont la maîtrise d'ouvrage déléguée par la Ville est poursuivie. A cet effet, afin de prévenir tout retard de versement des subventions qui aurait comme conséquence l'interruption des travaux, la Ville de Lille assurerait en tant que besoin, comme dans le cadre du programme 95, les préfinancements nécessaires.

La Ville sollicitera donc sur ces interventions la participation de la Région et de l'Etat, lequel ne retient que les courées situées dans les Quartiers concernés par le Contrat de Ville. C'est pourquoi peu de courées incluses dans les autres quartiers ont été retenues, hormis celles pour lesquelles les demandes pressantes et les réalités sociales le justifiaient.

La Commission de l'Urbanisme de la Sécurité et du Domaine Public réunie le 4 juin 1996, a donné son accord à ce programme. Aussi nous vous demandons de bien vouloir l'adopter.

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24 juin 1996

N° 96/382

OBJETSol de la Cour Carnin,
rue Coquerez à Lille
DéclassementRapport de Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,

La Ville de Lille est propriétaire du sol de la Cour Carnin, rue Coquerez à Lille, qui, ne répondant pas aux normes de gabarit, n'a pu être transféré dans le Domaine Public de la Communauté Urbaine de Lille, lors de sa création, et est donc resté dans le Domaine Public de la Ville. Il est repris au cadastre à la section KZ sans numéro pour une superficie de 77 m².

Aujourd'hui concernée par l'opération d'aménagement de la Cour Carnin, rue Coquerez, confiée à la SORELI, SAEM, en application du traité de concession du 16 octobre 1987 (délibération n° 87/407) et des avenants n° 1 en date du 16 octobre 1992 et n° 2 du 28 décembre 1995, il a été nécessaire, préalablement à sa cession, de procéder à l'enquête publique de déclassement.

Celle-ci n'a donné lieu à aucune observation du public et a abouti à un avis favorable de Monsieur BORGOLTZ, Commissaire-Enquêteur, au déclassement projeté.

En conséquence et en accord avec votre Commission de l'Urbanisme, de la Sécurité et du Domaine Public qui s'est réunie le 2 mai 1996, nous vous demandons de bien vouloir confirmer la décision de déclassement du sol de la Cour Carnin.

ADOPTÉE à l'unanimité

Séance du 24 juin 1996

N° 96/383

OBJETIlot Coquerez, Cour Carnin
Vente à la SORELI

Rapport de Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Par traité de concession du 16 octobre 1987 (délibération n° 87/407) et des avenants n° 1 en date du 16 octobre 1992 et n° 2 du 28 décembre 1995, la Ville de Lille a confié à la SORELI l'aménagement de la Cour Carnin, rue Coquerez à Lille.

Afin de permettre la réalisation de cette opération, il convient à présent que la Ville cède les immeubles de la Cour Carnin lui appartenant ainsi que le sol de ladite cour, qui a fait l'objet d'un déclassement.

Les immeubles dont il s'agit, en très mauvais état, situés Cour Carnin n°s 1, 3, 4, 5 et 5 et 7, rue Coquerez sont repris au cadastre à la section KZ n°s 254, 253, 250, 252, 247, 246 pour des superficies respectives de 74 m2, 17 m2, 18 m2, 21 m2, 33 m2 et 64 m2 soit une superficie totale de 227 m2. Ils seraient cédés au prix global de 104.000 F (cent quatre mille francs), qui a reçu l'aval des Services Fiscaux.

Le sol de ladite cour, repris au cadastre section KZ sans numéro pour une superficie de 77 m2, serait cédé à titre gratuit.

En accord avec votre Commission de l'Urbanisme, de la Sécurité et du Domaine Public qui s'est réunie le 2 mai 1996, nous vous demandons :

1) de bien vouloir décider la vente des immeubles sus-désignés au prix global de 104.000 F (cent quatre mille francs) ainsi que la cession gratuite du sol de la Cour Carnin au profit de la SORELI ;

2) de nous autoriser à comparaître à l'acte à intervenir ; en cas d'absence ou d'empêchement, la présente délégation sera assurée par Madame le Premier Adjoint ;

3) de décider le recouvrement du prix et son imputation au chapitre 933, article 2125 de nos documents budgétaires ouvert sous l'intitulé "Ventes d'immeubles - Produits".

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24 juin 1996
N° 96/384

OBJET

Achat par la Ville de Lille
de la "Cunette" de la Citadelle
auprès du Génie de Lille

Rapport de Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,

Afin de permettre à la Ville de réaliser des travaux de rénovation des réseaux d'alimentation et d'assainissement dans le fossé de la Citadelle dénommé : "Cunette", le Génie de Lille a accordé à la Ville une concession de jouissance précaire, pour une durée de un an à compter du 1er octobre 1994, moyennant une indemnité de 200 F.

A ce jour, le Génie de Lille propose l'aliénation de ce bien, cadastré section EW n° 23 partie d'une longueur de 1.750 m sur 1,50 m de large, au profit de la Ville, au prix de 2.500 F (deux mille cinq cents francs).

L'individualisation de ladite parcelle donnera lieu à un document d'arpentage.

La cession se réalisera sous les conditions suivantes :

- La Ville devra accorder, au profit du Ministère de la Défense, des servitudes de passage et d'accès libre à la Citadelle par trois passages créés au dessus de la Cunette : Porte Royale : entrée principale, Porte Dauphine et au niveau du stand de tir balplast.

- L'autorité militaire devra être consultée préalablement à tous travaux ou toute construction d'ouvrages susceptibles de modifier le tracé, le niveau et le débit de l'eau de la Cunette.

En accord avec votre Commission de l'Urbanisme, de la Sécurité et du Domaine Public qui s'est réunie le 2 mai 1996, nous vous demandons :

1) de décider l'achat de la "Cunette" de la Citadelle au prix de 2.500 F (deux mille cinq cents francs) ;

2) de nous autoriser à comparaître à l'acte à intervenir ; en cas d'absence ou d'empêchement, la présente délégation sera assurée par Madame le Premier Adjoint ;

3) de décider l'imputation de la dépense évaluée approximativement à 2.800 F (deux mille huit cents francs) au chapitre 922 article 2109 J8 de nos documents budgétaires ouvert sous l'intitulé "Acquisitions de terrains".

ADOPTÉE à l'unanimité

Séance du 24 juin 1996

N° 96/385

OBJET

Abords du Grand Palais
Acquisition auprès d'EURALILLE
Echange sans soulte avec la
Communauté Urbaine de Lille

Rapport de Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de sa mission d'aménageur, la S.A.E.M. EURALILLE a réalisé l'ensemble des équipements d'infrastructure de voirie et autres aux abords de l'ensemble immobilier dénommé Lille Grand Palais.

EURALILLE ayant renoncé, lors de ses acquisitions foncières, à conserver les ouvrages réalisés, il convient à présent de régulariser la situation juridique des espaces ainsi aménagés en vue de les intégrer dans une parfaite harmonisation soit dans le domaine public communautaire soit dans le domaine privé de la Ville.

A cet effet, EURALILLE se propose de céder gratuitement à la Ville, une emprise d'environ 5.382 m² desservant exclusivement le bâtiment de Lille Grand Palais telle que reprise sur l'état parcellaire ci-annexé.

Dans le même esprit, il est apparu plus rationnel que la Communauté Urbaine de Lille remette à la Ville le lot de volume n° 7, inclus dans la même zone exclusive et d'ailleurs clôturée du Grand Palais.

En contre-partie, la Ville céderait à la Communauté Urbaine de Lille pour maîtrise foncière le lot de volume n° 5 contigu à l'emprise qu'EURALILLE entend céder à la C.U.D.L. de façon à assurer la gestion cohérente des espaces publics minéraux face au bâtiment considéré et relevant en fait du même ouvrage.

Ceci se concrétiserait par un échange sans soulte.

En accord avec votre Commission de l'Urbanisme, de la Sécurité et du Domaine Public qui s'est réunie le 2 mai 1996, nous vous demandons :

1) de décider l'acquisition, à titre gratuit, auprès de la S.A.E.M. EURALILLE des parcelles reprises à l'état ci-annexé ;

2) de décider de procéder avec la Communauté Urbaine de Lille à l'échange sans soulte des lots de volume n°s 5 et 7 de l'ensemble immobilier de Lille Grand Palais.

.../...

3) de nous autoriser à signer tous documents à intervenir ; en cas d'absence ou d'empêchement, la présente délégation sera assurée par Madame le Premier Adjoint ;

4) de décider l'imputation de la dépense liée aux frais d'acte évalués approximativement à 12.000 F (douze mille francs) sur les crédits ouverts à cet effet à nos documents budgétaires chapitre 922 article 2109 sous l'intitulé "Acquisitions de terrains".

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24 juin 1996
N° 96/386

OBJET

Vente par la Ville des immeubles
sis 2-4-6-6 bis-12, rue de la
Monnaie et 13 à 23, place Louise
de Bettignies au profit du Crédit
Municipal de Lille

Rapport de Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,

Lors du Conseil Municipal du 14 octobre 1991, la Ville a décidé la vente progressive de ses immeubles rue de la Monnaie.

Ceux-ci sont repris au plan permanent de sauvegarde et de mise en valeur du Secteur Sauvegardé du Vieux-Lille en zone USB et font l'objet pour la majeure partie d'entre eux de prescriptions particulières en matières d'immeubles protégés au titre de monuments historiques.

Dans les années antérieures, ils ont fait l'objet de travaux de réhabilitation par la Ville et ont été donnés en location à usage commercial et d'habitation dans le but de redynamiser le quartier du Vieux-Lille.

Aujourd'hui, la Ville n'ayant plus vocation à conserver ces immeubles dans son patrimoine, il est apparu souhaitable d'envisager leur aliénation.

Le Crédit Municipal de Lille a proposé l'achat des immeubles restant appartenir à la Ville sis 2, 4, 6, 6 bis et 12, rue de la Monnaie cadastrés section KY n°s 128 - 129 - 130 - 267 - 264 ainsi que celui abritant actuellement la Mairie de Quartier du Vieux-Lille sis 13 à 23, place Louise de Bettignies cadastré section KY n°s 125 - 126 - 127 qu'il est prévu de longue date d'installer dans la "Halle aux Sucres" beaucoup plus centrale et dans laquelle l'accueil du public sera bien meilleur. La vente se réaliserait au prix fixé par les Domaines soit respectivement 1.250.000 F, 935.000 F, 887.000 F, 930.000 F, 960.000 F et 5.225.000 F, soit un prix total de 10.187.000 F (dix millions cent quatre vingt sept mille francs).

En accord avec votre Commission de l'Urbanisme, de la Sécurité et du Domaine Public qui s'est réunie le 2 mai 1996, nous vous demandons :

1) de décider la vente des immeubles 2-4-6-6 bis-12, rue de la Monnaie et 13 à 23, place Louise de Bettignies au prix total de 10.187.000 F (dix millions cent quatre vingt sept mille francs) ;

2) de nous autoriser à comparaître à l'acte à intervenir ; en cas d'absence ou d'empêchement, la présente délégation sera assurée par Madame le Premier Adjoint ;

3) de décider le recouvrement du prix et son imputation au chapitre 922 article 2125 de nos documents budgétaires ouvert sous l'intitulé "Ventes d'immeubles - Produits".

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24 juin 1996

N° 96/387

OBJET

Vente par la Ville de Lille
d'un immeuble sis à Lille,
14, rue des Bouchers, 1,
cour du Mulet

Rapport de Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,

La Ville de Lille est propriétaire d'un immeuble à l'état de ruines sis à Lille, 14, rue des Bouchers, 1, cour du Mulet, cadastré section KS n° 138 pour 20 m2.

Cet immeuble est mitoyen de l'immeuble 14, rue des Bouchers, cadastré n°s 139 et 204 section KS, qui avait fait l'objet d'une vente par la Ville dans les années antérieures au profit de Monsieur Jean-Pierre HUON. Ces deux immeubles correspondent par des accès à chaque niveau.

Au moment de l'acquisition du 14, rue des Bouchers, Monsieur HUON, qui exerce le métier de sculpteur, a bénéficié de la mise à disposition précaire et gratuite de l'immeuble 1, cour du Mulet et y a effectué quelques travaux d'aménagement.

Aujourd'hui, il en sollicite l'acquisition.

La Ville, n'ayant plus vocation à conserver ce bien dans son patrimoine, accepte de le céder au prix fixé par les Domaines soit 7.000 F (sept mille francs).

En accord avec votre Commission de l'Urbanisme, de la Sécurité et du Domaine Public qui s'est réunie le 2 mai 1996, nous vous demandons :

1) de décider la vente de gré à gré de cet immeuble au profit de Monsieur Jean-Pierre HUON au prix de 7.000 F (sept mille francs) ;

2) de nous autoriser à comparaître à l'acte à intervenir ; en cas d'absence ou d'empêchement, la présente délégation sera assurée par Madame le Premier Adjoint ;

3) de décider le recouvrement du prix et son imputation au chapitre 922 article 2125 J de nos documents budgétaires ouvert sous l'intitulé "Ventes d'immeubles - Produits".

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24 Juin 1996

N°96/388

OBJET

Anciennes Halles rue Solférino
Vente par la Ville de Lille à
MATCH NORD
Approbation de la clause pénale
résolution de vente et
déclassement du bâtiment

Rapport de Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° 95/680 du 20 novembre 1995, vous avez décidé la vente de gré à gré du Centre Commercial des Anciennes Halles rue Solférino à la S.A. MATCH NORD moyennant le prix de 15 MF.

Toutefois, la condition essentielle et déterminante, sans laquelle l'acquéreur n'aurait pas contracté, consiste à préserver la viabilité et l'exploitation du Centre Commercial e- disposant pour sa clientèle d'un parc de stationnement ; cette faculté n'est offerte que sur la place située à l'angle des rues Masséna et Solférino par l'organisation d'un parc payant avec horodateur de 102 places.

Aussi, afin de respecter les engagements de chacun, a-t-il été prévu de sauvegarder cette condition en incluant à l'acte une clause résolutoire, en cas de non respect des obligations faites à l'autorité compétente pour toute modification actuelle de stationnement de ce parking, dont les termes sont relatés en annexes.

Cette clause constituant une nouvelle caractéristique essentielle et déterminante de la vente doit, en vertu de la loi n° 95/127 du 8 février 1995, recueillir l'approbation du Conseil Municipal.

Par ailleurs, si la désaffectation des Halles a été effective au plan pratique de par leur fermeture le 1er avril 1976 et la remise du bâtiment à la Ville par la Communauté Urbaine de Lille le même jour, il n'y a pas eu de déclassement formel.

Les Halles faisant toujours juridiquement partie du domaine public communal, sont donc à ce titre inaliénables.

Aussi convient-il de décider aujourd'hui leur déclassement sous peine de nullité de la vente.

En accord avec votre Commission de l'Urbanisme, de la Sécurité et du Domaine Public qui s'est réunie le 4 juin 1996, nous vous demandons de bien vouloir statuer sur ce dossier :

1) en acceptant la clause pénale résolutoire telle que stipulée en annexe ;

2) en décidant le déclassement du bâtiment des Halles Centrales.

ADOPTÉE à l'unanimité

Séance du 24 juin 1996

N° 96/389

OBJET

Vente par la Ville de Lille
des murs de l'immeuble sis
à Lille, 7, rue des Manneliers

Rapport de Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Lille est propriétaire des murs de l'immeuble sis à Lille, 7, rue des Manneliers, repris au cadastre section LR n° 105 pour 24 m2.

Cet immeuble a été acquis pour permettre l'installation d'un local technique lors des travaux de restauration de la Vieille Bourse ; le surplus a été donné en location à l'Office du Tourisme qui, lui-même, a racheté le fonds de commerce existant.

Aujourd'hui, la Ville n'a plus vocation à conserver cet immeuble et, par ailleurs, l'Office du Tourisme souhaitant céder son fonds de commerce, sa mise en vente a été envisagée sur le prix de base de 600.000 F, valeur "occupé" qui a reçu l'aval des Domaines. Ladite vente est conditionnée par le rachat du fonds de commerce négociable à 680.000 F.

La Ville a fait une large publicité de cette vente par avis dans la presse locale.

Elle a réceptionné l'offre d'achat de Monsieur Philippe MARTENS, 756, Bois d'Achelle - 59910 BONDUES, au prix de 600.000 F (six cent mille francs). Celui-ci s'engage en outre, dans le cadre de cette vente, à verser une indemnité de 680.000 F à l'Office du Tourisme qui a reçu l'autorisation de la Ville de céder son droit au bail et d'en faire son affaire personnelle.

En accord avec votre Commission de l'Urbanisme, de la Sécurité et du Domaine Public qui s'est réunie le 4 juin 1996, nous vous demandons :

1) de décider la vente de gré à gré des murs de l'immeuble sis à Lille, 7, rue des Manneliers à Monsieur MARTENS Philippe, au prix de 600.000 F (six cent mille francs);

2) de nous autoriser à comparaître à l'acte à intervenir ; en cas d'absence ou d'empêchement, la présente délégation sera assurée par Madame le Premier Adjoint ;

3) de décider le recouvrement du prix correspondant au chapitre 922 article 2125 de nos documents budgétaires ouvert sous l'intitulé "Ventes d'immeubles - Produits".

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24 juin 1996

N° 96/391

OBJET

EURALILLEAcquisition par la Ville de Lille
des locaux de l'AERONEF
Décision modificative

Rapport de Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° 96/59 du 12 février 1996, vous avez accepté la cession des locaux de l'AERONEF sur le site EURALILLE au profit de la Ville au prix de 12.818.890 F.

Toutefois, les Services Fiscaux ayant évalué le bien à 20.800.000 F hors taxe, le prix global d'acquisition par la Ville se trouve donc ainsi modifié, se décomposant comme suit :

- Prix H.T. correspondant à la participation financière de la Ville prévue initialement : 6.265.000 F
- Taxe sur la valeur ajoutée aux taux de 20,60 % sur la valeur vénale du bien, estimée à 20.800.000 F soit 4.284.800 F

SOIT AU TOTAL :10.549.800 F

En fait, la modification de la valeur vénale ne change en rien les participations financières de chacun et n'a d'incidence que sur l'assiette de la T.V.A. qui s'en trouve ainsi modifiée.

Celle-ci sera d'ailleurs récupérable par la Ville dans le cadre du régime de droit commun.

En conséquence, nous vous demandons :

- 1) de bien vouloir approuver les nouvelles modalités financières sus-énoncées qui modifient celles décidées en Conseil Municipal du 12 février 1996 ;
- 2) d'accepter la cession au profit de la Ville des locaux de l'AERONEF moyennant un coût total T.V.A. incluse de 10.549.800 F ;
- 3) de nous autoriser à comparaître à l'acte à intervenir ; en cas d'absence ou d'empêchement, la présente délégation sera assurée par Madame le Premier Adjoint ;
- 4) de décider l'imputation de la dépense correspondante majorée des frais d'acte sur les documents budgétaires prévus à cet effet.

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24 juin 1996

N°96/392

OBJET

NETTOIEMENT DE LA VOIE PUBLIQUE
ET DE L'ESPACE PUBLICS
DU SITE D'EURALILLE.
Marché de prestations de services
sur appel d'offres

Rapport de Monsieur le Maire

Mesdames, Messieurs,

Le présent marché arrivant à son terme, la Ville de Lille envisage de lancer une nouvelle consultation par voie d'appel d'offres pour le nettoyage de la voie publique et des espaces publics d'Euralille.

En accord avec votre Commission de l'Environnement du Cadre et de la Qualité de la Vie, réunie le 12 Juin 1996, nous vous demandons de bien vouloir accepter cette proposition.

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24 juin 1996

N° 96/393

OBJET

Action culturelle -
Legs DE VOS -
Vente de l'immeuble -
Autorisation

Rapport de Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,

En séance du 18 Mars 1996, le Conseil Municipal acceptait le legs consenti par Mademoiselle DE VOS, décédée à Lambersart le 17 Août 1995, en faveur du Musée des Beaux-Arts et du Musée de l'Hospice Comtesse.

Hormis des espèces et un véhicule, le legs comprend un Immeuble à usage d'habitation sis 45 rue Mablille de Poncheville à Lambersart.

En conséquence, nous vous demandons, en accord avec les commissions de la culture et celle des Finances, du Personnel, des Affaires Générales, de la Décentralisation et des Relations Internationales, réunies respectivement les 5 et 13 juin 1996, de bien vouloir nous autoriser à mettre en vente ce bien que les services du Domaine ont été chargés d'évaluer.

ADOPTÉE à l'unanimité

Séance du 24 juin 1996

N° 96/394

OBJET**Monuments Historiques -**
Eglise Saint-André -
Restauration d'une fenêtre
du chœur -

Rapport de Monsieur le Maire

Mesdames, Messieurs,

La Conservation Régionale des Monuments Historiques nous propose, dans le cadre de son programme 1996, la restauration d'une fenêtre du chœur de l'Eglise Saint-André.

Cette opération de gros entretien menée en maîtrise d'oeuvre par Madame l'Architecte des Bâtiments de France, a été évaluée à 200.000 Francs TTC et pourra bénéficier d'une participation de l'Etat et du Département confondus de 68,514 % (soit 137.028 francs), le solde étant à la charge de la Commune.

Nous vous demandons, en accord avec la Commission de la Culture et celle des Finances, du Personnel, des Affaires Générales, de la Décentralisation et des Relations Internationales, réunies respectivement les 5 et 13 juin 1996, de bien vouloir :

- autoriser la réalisation de cette opération ;
- prévoir le versement en temps opportun du fonds de concours attendu de la Ville, soit 62.972 Francs ;
- signer la convention à intervenir avec l'Etat et le Département ;
- confier la maîtrise d'ouvrage à l'Etat.

ADOPTÉE à l'unanimité

Séance du 24 juin 1996

N° 96/395

OBJET

Monuments Historiques
Eglise Sainte-Marie-Madeleine -
Purge de la façade d'entrée

Rapport de Monsieur le Maire

Mesdames, Messieurs,

La Conservation Régionale des Monuments Historiques nous propose, dans le cadre de son programme 1996, l'opération de purge de la façade d'entrée de l'Eglise Sainte-Marie-Madeleine.

Cette opération de gros entretien menée en maîtrise d'oeuvre par Madame l'Architecte des Bâtiments de France, a été évaluée à 200.000 Francs T.T.C. et pourra bénéficier d'une participation de l'Etat et du Département confondus de 68,514 % (soit 137.028 Francs), le solde étant à la charge de la Commune.

Nous vous demandons, en accord avec la Commission de la Culture et celle des Finances, du Personnel, des Affaires Générales, de la Décentralisation et des Relations Internationales, réunies respectivement les 5 et 13 juin 1996, de bien vouloir :

- autoriser la réalisation de ces travaux ;
- prévoir le versement en temps opportun du fonds de concours attendu de la Ville, soit 62.972 Francs ;
- signer la convention à intervenir avec l'Etat et le Département ;
- confier la maîtrise d'ouvrage à l'Etat.

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24 juin 1996

N° 96/396

OBJET

Monuments Historiques

Eglise Saint Maurice

Restauration de 4 peintures

attribuées à Watteau

Convention -

Rapport de Monsieur le Maire

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de sa programmation 1996; la Conservation Régionale des Monuments Historiques nous propose la restauration d'une série de quatre peintures sur toile de l'église St Maurice.

La restauration de ces objets mobiliers protégés par arrêté du 10 Janvier 1995 a été chiffrée comme suit par l'entreprise Bouchardon (60 300 Senlis):

- "Portement de Croix"	72.360 Frs TTC
- "Arrestation du Christ"	55.476 Frs TTC
- "Le Christ en Croix"	60.300 Frs TTC
- "Le Christ aux outrages"	80.802 Frs TTC

Soit un total TTC de 268.938 Frs

Cette opération pourrait être réalisée sous la maîtrise d'ouvrage de l'Etat qui la financerait à hauteur de 68,51 %, soit 184.260 Frs, le solde soit 84.678 Frs étant à la charge de la commune.

En accord avec la Commission de la Culture réunie le 6 mars 1996 et celle des Finances, du Personnel, des Affaires Générales, de la Décentralisation et des Relations Internationales réunie le 13 juin 1996, nous vous demandons de bien vouloir décider :

- la restauration de ces 4 peintures classées de l'église St Maurice pour un montant total de travaux de 268.938 Frs ;
- de confier la maîtrise d'ouvrage de l'opération à l'Etat ;
- la signature de la convention ci-jointe, passée avec l'Etat, Ministère de la Culture ;
- d'autoriser la dépense afférente à la Ville - 84.678 Frs - sur les crédits du sous-chapitre 900-4 art 235 K 5 sous compte 01187 du budget 96.

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24 juin 1996

N°96/397

OBJETEglise du Sacré Coeur
Vitraux - Baies 4 et 5
Restauration -

Rapport de Monsieur le Maire

Mesdames, Messieurs,

Par délibérations prises le 10 octobre 1994 et le 20 novembre 1995, le Conseil Municipal décidait la restauration des baies 1 et 2 et de la baie n° 3 des vitraux de l'église du Sacré-Coeur.

Il est rappelé qu'il y a 4 baies par face, plus 3 baies dans l'abside (voir annexe 1).

Il s'agit donc aujourd'hui d'en terminer avec l'une des faces de l'édifice, la face Nord, en restaurant sa 4ème et dernière baie.

La baie n° 5, quant à elle, est située dans l'abside.

M. BROUARD, maître verrier a établi, en accord avec M. l'Inspecteur des Monuments Historiques, le devis ci-joint / annexe 2) dont le total TTC se monte à 271.787,34 Frs.

Nous vous précisons que le Département apportera une participation de 75 % sur le hors taxe, soit une aide financière de 169.021,98 Frs.

Le solde : 102.765,36 étant à la charge de la commune.

Nous vous demandons, en accord avec la Commission de la Culture réunie le 6 mars 1996 et celle des Finances, du Personnel, des Affaires Générales, de la Décentralisation et des Relations Internationales réunie le 13 juin 1996, de bien vouloir :

- donner votre accord à la poursuite des travaux de restauration décrits ci-dessus ;
- d'accepter d'assurer la maîtrise d'ouvrage de l'opération ;
- d'autoriser le financement total par prélèvement sur les crédits du sous-chapitre 900.4 article 235 K 5 sous compte 01187 du BP 96 ;
- de prévoir l'encaissement de la subvention escomptée du Département et l'ouverture du crédit d'emploi correspondant sur la précédente imputation.

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24 juin 1996

N° 96/398

OBJETPalais des Beaux-Arts - Rénovation -

Rapport de Monsieur le Maire,

Lot n°11 : électricité - Avenant

Mesdames, Messieurs,

Par délibération 90/388 du 9 Juillet 1990, vous avez désigné M. Jean-Marc IBOS comme lauréat du concours d'architectes en vue de la rénovation du Palais des Beaux-Arts.

Par délibération 91/163 du 23 mars 1991, une mission d'avant-projet détaillé et d'élaboration du dossier de consultation des entreprises lui a été confiée pour ce qui concerne les travaux liés aux aménagements du bâtiment existant et la construction d'un nouveau bâtiment lame, sur la base d'un programme, qui avait été arrêté par le Conseil Municipal le 9 juillet 1990.

Par délibération 91/334 du 27 mai 1991, vous avez autorisé le lancement d'un appel d'offres en vue de la réalisation des travaux.

Ceux-ci sont actuellement en cours.

Dans le cadre de ces travaux, le bureau de contrôle a prescrit conformément à la réglementation des E.R.P., des travaux complémentaires de sécurité relatifs à :

- la détection incendie dans les combles du bâtiment ancien
- l'alimentation en pyrocâbles des stores d'occultation de la façade Sud du bâtiment lame.

Par ailleurs, dans le cadre de la sécurité des oeuvres et à la demande de la Direction des Musées de France, il s'avère nécessaire d'adjoindre des radars de détection infra-rouge, ainsi que deux caméras sur les balcons de la façade Sud du bâtiment lame.

Afin de permettre la réalisation de ces travaux, nous vous demandons, en accord avec vos commissions d'appel d'offres et de la culture, qui se sont réunies respectivement les 4 et 5 juin 1996, de bien vouloir autoriser la passation d'un avenant au :

Lot 11 : électricitéMontantAvenantNouveau montant

17.911.843,34 F. T.T.C.

360.855,99 F. T.T.C.

18.272.699,33 F. T.T.C.

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24 juin 1996

N°96/399

OBJET

Palais des Beaux-Arts - Rénovation - Lots
n°18A3 : serrurerie divers - N°18A4 :
serrurerie habillage - Avenant

Rapport de Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,

Par délibération 90/388 du 9 Juillet 1990, vous avez désigné M. Jean-Marc IBOS comme lauréat du concours d'architectes en vue de la rénovation du Palais des Beaux-Arts.

Par délibération 91/163 du 23 mars 1991, une mission d'avant-projet détaillé et d'élaboration du dossier de consultation des entreprises lui a été confiée pour ce qui concerne les travaux liés aux aménagements du bâtiment existant et la construction d'un nouveau bâtiment lame, sur la base d'un programme, qui avait été arrêté par le Conseil Municipal le 9 juillet 1990.

Par délibération 91/334 du 27 mai 1991, vous avez autorisé le lancement d'un appel d'offres en vue de la réalisation des travaux. Ceux-ci sont actuellement en cours.

Dans le cadre de ces travaux, et dans les prestations prévues aux lots n°18 A3 : serrurerie divers et 18 A4 : serrurerie habillage, attribuées à l'entreprise MAURIZI, la maîtrise d'oeuvre a proposé au maître d'ouvrage de modifier certains postes afin d'optimiser son projet.

Les modifications proposées ne génèrent pas de plus-value, et maintiennent l'économie des marchés. Elles nécessitent toutefois la suppression et la création de nouveaux prix unitaires pour les bordereaux des lots 18 A3 et 18 A4.

Ces modifications portent essentiellement sur des habillages métalliques des murs et portes, la motorisation du monte-tableaux, la réalisation de garde-corps.

En accord avec votre Commission de la Culture qui s'est réunie le 5 juin 1996, nous vous demandons de bien vouloir autoriser les modifications des bordereaux des lots n°18 A3 : serrurerie - divers, n°18 A4 : serrurerie - habillage.

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24 juin 1996

N° 96/400

OBJET

Palais des Beaux-Arts - Rénovation -
Ouvrages d'accessibilité pour la maintenance
ultérieure des installations. Appel d'offres
ouvert. Dossier d'exécution.

Rapport de Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Par délibération 90/388 du 9 Juillet 1990, vous avez désigné M. Jean-Marc IBOS comme lauréat du concours d'architectes en vue de la rénovation du Palais des Beaux-Arts.

Par délibération 91/163 du 23 mars 1991, une mission d'avant-projet détaillé et d'élaboration du dossier de consultation des entreprises lui a été confiée pour ce qui concerne les travaux liés aux aménagements du bâtiment existant et la construction d'un nouveau bâtiment lame, sur la base d'un programme, qui avait été arrêté par le Conseil Municipal le 9 juillet 1990.

Par délibération 91/334 du 27 mai 1991, vous avez autorisé le lancement d'un appel d'offres en vue de la réalisation des travaux. Ceux-ci sont actuellement en cours.

Conformément à la loi n°93-1418 du 31 décembre 1993 modifiant les dispositions du code du travail applicables aux opérations du bâtiment, et au décret n°94-1159 du 26 décembre 1994 relatif à l'intégration de la sécurité et à l'organisation de la coordination en matière de sécurité et de protection de la santé lors des opérations de bâtiment, il est fait obligation au maître d'ouvrage de mettre en oeuvre les principes généraux de prévention, avec notamment l'établissement d'un dossier d'intervention ultérieure sur l'ouvrage.

Ce dossier, établi en collaboration avec l'Inspection du Travail et le coordonnateur de sécurité du chantier, stipule les dispositions à prendre pour :

- le nettoyage des surfaces vitrées en élévation et en toiture
- l'accès en couverture
- faciliter l'entretien des façades et, notamment, les moyens d'arrimage et de stabilité d'échafaudage ou de nacelle
- faciliter les travaux d'entretien intérieur

Dans ce cadre, un dossier technique a été établi en vue d'attribuer ces travaux par voie d'appel d'offres ouvert conformément aux dispositions du Code des Marchés Publics. Il porte essentiellement sur :

- le remplacement de l'ensemble des crochets en toiture
- la réalisation de passerelles et poutres roulantes pour le nettoyage des verrières et l'accès aux combles pour l'entretien des centrales de ventilation, de désenfumage et d'éclairage.

L'ensemble de ces travaux et les dépenses correspondantes seront affectés sur le crédit ouvert pour la rénovation du Palais des Beaux-Arts en 903-61 232-331.

Nous vous demandons, en accord avec votre commission de la culture qui s'est réunie le 5 juin 1996, de bien vouloir adopter le dossier présenté et notamment le cahier des clauses administratives particulières et le cahier des clauses techniques particulières devant servir de base à la consultation publique.

ADOPTÉE à l'unanimité

Séance du 24 juin 1996

N°96/401

OBJETPalais des Beaux-Arts - Rénovation -

Rapport de Monsieur le Maire,

Lot n°9 : chauffage - Avenant

Mesdames, Messieurs,

Par délibération 90/388 du 9 Juillet 1990, vous avez désigné M. Jean-Marc IBOS comme lauréat du concours d'architectes en vue de la rénovation du Palais des Beaux-Arts.

Par délibération 91/163 du 23 mars 1991, une mission d'avant-projet détaillé et d'élaboration du dossier de consultation des entreprises lui a été confiée pour ce qui concerne les travaux liés aux aménagements du bâtiment existant et la construction d'un nouveau bâtiment lame, sur la base d'un programme, qui avait été arrêté par le Conseil Municipal le 9 juillet 1990.

Par délibération 91/334 du 27 mai 1991, vous avez autorisé le lancement d'un appel d'offres en vue de la réalisation des travaux. Ceux-ci sont actuellement en cours.

Or l'évolution du chantier a subi un certain nombre de difficultés techniques et d'imprévus, qui en ont retardé le cours et ont substantiellement empêché que puissent être respectés les délais contractuels d'exécution.

La Ville de Lille a d'ailleurs introduit auprès du Tribunal Administratif une demande en référé afin de déterminer les responsabilités à l'origine des différents retards, et d'évaluer le préjudice qui en résulte pour elle.

L'entreprise RINEAU, titulaire du lot n°9 : chauffage, fait valoir que le décalage du planning entraîne pour elle, des prestations complémentaires concernant les vérifications préalables, à la mise en service de ses installations. Indépendamment de toute recherche en responsabilité qui sera entreprise, dans le cadre du référé, ces prestations conditionnent le parfait achèvement des ouvrages. C'est pourquoi nous vous demandons, en accord avec vos commissions d'appel d'offres et de la culture qui se sont réunies respectivement les 4 et 5 juin 1996, de bien vouloir autoriser la passation d'un avenant au :

Lot 9 : chauffageMontantAvenantNouveau montant

12.540.462,52 F. T.T.C.

77.184,00 F. T.T.C.

12.617.646,52 F. T.T.C.

ADOPTÉE à l'unanimité

Séance du 24 juin 1996

N° 96/402

OBJET**Musée des Beaux-Arts**
Sollicitation de la
subvention FEDERRapport de Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° 89/264 du 18 Mai 1989, le Conseil Municipal a approuvé l'organisation d'un concours en vue de la rénovation du Musée des Beaux-Arts, sur la base du programme établi préalablement et conformément à l'article 314 bis du Code des Marchés Publics.

Le jury de concours a désigné comme lauréat J.M. IBOS et MYRTO VITARD, Architectes urbanistes. Le projet IBOS présente un certain nombre de particularités telles que :

- la création d'une unité entre le Palais des Beaux-Arts, la place et le jardin ;
- l'ouverture du Musée vers la Ville pour le rendre plus accueillant aux visiteurs
- le réaménagement intérieur grâce à une scénographie claire et précise ;
- l'implantation de nouveaux services ou lieux d'accueil tels que la billetterie informatique, la boutique-librairie, le restaurant, l'auditorium.

La transformation structurante de cet établissement culturel pouvant bénéficier éventuellement du Fonds Européen de Développement régional, nous vous demandons, en accord avec la Commission de la Culture réunie le 5 Juin 1996, l'autorisation de formuler une demande officielle de subvention FEDER dans le cadre de la programmation de l'objectif 2.

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24 juin 1996

N°96/403

OBJET**Musée des Beaux-Arts**
Acquisitions de dessins
et tableaux

Rapport de Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs,

La Conservation du Musée des Beaux-Arts a eu l'occasion d'acquérir, pour ses collections :

- trois dessins par Laboureur, "Nègres américains à Saint-Nazaire", "Dimanche dans les Flandres britanniques" et "l'aéroplane", au prix de 10.000 Frs ; l'ensemble assorti du don, par M. et Mme Sylvain Laboureur, d'un autre dessin de l'artiste, "Trois marins" ;

- un dessin par Baldassare Franceschini, dit Il Volterrano, "Belleze di Firenze", XVIIème siècle, au prix de 50.000 Frs ;

- trois tableaux par Armand Gautier, "les poissons" et "Esquisse pour les folles", (deux oeuvres), 2ème moitié du XIXème siècle, au prix de 20.000 Frs l'ensemble.

Les membres du conseil artistique des musées classés et contrôlés réunis le 11 janvier 1996 ont émis un avis favorable à l'unanimité à l'égard de ces acquisitions destinées à compléter les collections du musée des Beaux-Arts.

En accord avec la Commission de la Culture réunie le 5 Juin 1996, nous vous demandons de bien vouloir approuver ces acquisitions.

ADOPTÉE à l'unanimité

Séance du 24 juin 1996

N° 96/404

OBJET**Musée des Beaux-Arts -**
Dons - Acceptation -Rapport de Monsieur le Maire
Mesdames, Messieurs,

La Conservation du Musée des Beaux-Arts porte à votre connaissance les dons d'oeuvres ci-après :

- Par la Société des Amis des Musées de LILLE, d'un dessin de Jean-Baptiste WICAR d'après Cigoli « La Descente de croix », et de trois dessins d'Alphonse Colas ;

- par Monsieur et Madame Jacques FOUCART, d'un dessin de Georges DESVALLIERES « Personnages assistant à une messe », et d'un dessin d'Edouard Armand DUMARESCQ « Portrait de magistrat »

- par Madame PARENT, d'un dessin de Roger PARENT « Le Printemps », et d'un tableau du même artiste « Femme se coiffant » ;

- par Monsieur et Madame Jean MEO, en souvenir de leur père Monsieur Henri ODELIN, d'un dessin de Baldassare Franceschini, dit Il Volterrano « Etude pour le martyr de figures féminines » ;

- par la Galerie TOURNADRE, de trois cadres, XVIIème/XVIII ème siècle.

En accord avec la Commission de la Culture réunie le 5 juin 1996, nous vous demandons de bien vouloir accepter ces dons.

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24 juin 1996

N°96/405

OBJET**Musée des Beaux Arts. Numérisation des Collections.
Demande de subvention à la D.R.A.C.****Rapport de Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,**

Le Musée des Beaux Arts de Lille souhaite étendre son parc informatique et intégrer l'image numérisée à la saisie des Collections déjà effectuée avec le logiciel Micromusée de la Société MOBYDOC qui équipe aussi les autres Musées Lillois.

Pour mettre en oeuvre ce projet, il est nécessaire de remplacer le serveur existant dont les capacités sont insuffisantes et d'ajouter une station de numérisation.

Le serveur de réseau existant sera recyclé en station de travail pour continuer la saisie des Collections.

Les matériels supplémentaires à acquérir sont :

- 1 serveur de type Pentium 120 avec 32 Mega-octets de mémoire centrale et un disque dur d'un giga-octet permettant le stockage des images en plusieurs formats de résolution.
- 1 station de type Pentium 100 pour la numérisation des images
- 1 scanner permettant la numérisation des formats A3 et A4
- 1 lecteur de CD-Rom
- 1 imprimante laser noir et blanc permettant différentes éditions de catalogues ou de copies d'images de travail
- 1 imprimante couleur permettant la délivrance de copies auprès des usagers du Musée.

Le logiciel Micromusée existant doit être étendu avec le module de gestion des images numérisées associées au texte descriptif de l'oeuvre déjà enregistrée par ailleurs.

Pour les documents en couleur, le Musée opte pour la solution de numérisation présentée par la Société KODAK. La numérisation est effectuée en plusieurs résolutions. La basse résolution servira au simple repérage à usage interne, la résolution moyenne sera utile aux chercheurs et à la création de futurs produits multimédia, la haute résolution sera destinée aux éditeurs et aux publications.

L'exploitation de ces images nécessite l'acquisition de lecteur de CD-ROM et d'imprimante couleur, de même que les logiciels de retouche d'images, de transfert d'images du CD vers le disque dur du micro, du logiciel QUARK X-PRESS pour la réalisation des documents de grande qualité.

Dans l'ensemble du dispositif des matériels, nous avons inclus un onduleur pour pallier les micro-coupures du réseau électrique et un dispositif de sauvegarde sur cassettes de 4 Giga-Octets.

Ce projet de modernisation du parc informatique du Musée des Beaux Arts s'inscrit dans une double démarche :

a) permettre une gestion efficace des Collections du Musée en mettant l'image au service de chacun et accentuer par là la conservation préventive puisque la consultation d'images remplacera la manipulation de l'objet lui-même (objets fragiles tels que les dessins qui craignent la lumière, les céramiques, les petites sculptures, etc...).

b) dans le cadre de projets régionaux (association des Conservateurs) et nationaux (D.M.F.) qui s'élaborent actuellement, il est indispensable que le Musée des Beaux Arts de Lille soit présent.

En conséquence et en accord avec la Commission des Finances, du Personnel, des Affaires Générales, de la Décentralisation et des Relations Internationales du 19 Avril 1996 et la Commission de la Culture du 5 Juin 1996, nous vous demandons de bien vouloir nous autoriser à lancer un dossier de demande de subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles, d'un montant de :

- 159.583,95 Frs T.T.C. pour la partie matérielle du projet
- 23.396,40 Frs T.T.C. pour la partie évolution du logiciel.

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24 juin 1996

N° 96/406

OBJET

- Musée de l'Hospice Comtesse
- Livrets documentaires
« Découvre ton quartier,
ta ville et région »
- Convention de partenariat
avec la Fondation du Crédit
Mutuel pour la lecture

Rapport de Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs,

La Fondation du Crédit Mutuel pour la lecture a proposé au musée de l'Hospice Comtesse d'être partenaire du projet « Découvre ton quartier, ta ville et ta région », sur une opération spécifique, à savoir l'édition de deux livrets documentaires, à hauteur de 50 000 francs pour l'année 1996.

Ce partenariat, qui ne concurrence pas celui du Crédit Municipal, est susceptible d'être reconduit dans les années ultérieures.

Nous vous proposons le projet de convention ci-joint.

Nous vous demandons en accord avec la commission de la culture et la commission des finances, du personnel, des affaires générales, de la décentralisation et des relations internationales réunies respectivement les 5 juin et 13 juin 1996, de bien vouloir accepter la convention ci-jointe, qui fixe les conditions de ce partenariat.

ADOPTÉE à l'unanimité

Séance du 24 juin 1996
N° 96/497

OBJET

- Musée de l'Hospice Comtesse
- Opération « Découvre ton quartier, ta ville et ta région »
- Convention de partenariat avec le Crédit Municipal de Lille

Rapport de Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Le Crédit Municipal de Lille a proposé d'être partenaire principal de l'opération « Découvre ton quartier, ta ville et ta région » à hauteur de 60 000 francs pour l'année 1996.

Ce partenariat est susceptible d'être reconduit en 1997 et 1998.

En contrepartie, le musée de l'Hospice Comtesse pourrait s'engager à assurer la plus large publicité concernant ce soutien et à accorder certains avantages au personnel et aux clients du Crédit Municipal.

Les conditions de ce partenariat sont reprises dans le projet de convention ci-joint.

Nous vous demandons en accord avec la commission de la culture et la commission des finances, du personnel, des affaires générales, de la décentralisation et des relations internationales réunies respectivement les 5 et 13 juin 1996, de bien vouloir accepter ce projet.

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24 juin 1996

N° 96/408

OBJET

- Musée de l'Hospice Comtesse
- Opération « L'invitation au musée »
- Proposition de gratuité

Rapport de Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Le Ministère de la Culture a décidé de reconduire, du 3 au 17 novembre 1996, l'opération nationale « l'Invitation au musée ».

A cet effet, il souhaite que soit offerte, dans tous les musées de France, la gratuité d'accès le dimanche 3 novembre .

Nous vous demandons en accord avec la commission de la culture et la commission des finances, du personnel, des affaires générales, de la décentralisation et des relations internationales réunies respectivement les 5 juin et 13 juin 1996, de bien vouloir adopter cette disposition.

ADOPTÉE à l'unanimité

Séance du 24 juin 1996

N° 96/409

OBJET

- Musée de l'Hospice Comtesse
- Exposition « Géants et Dragons »
- Tarifification

Rapport de Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,

Le musée de l'Hospice Comtesse présentera du 8 juillet au 15 septembre 1996 une exposition « Géants et Dragons ».

Cette exposition est proposée en collaboration avec la Communauté Française de Belgique - Wallonie - Bruxelles. Elle regroupe différentes oeuvres liées à la tradition des Géants et à celle des Ommegangen ou tours processionnels.

Compte tenu de la qualité de cette manifestation et des frais engagés, nous vous proposons d'appliquer un droit d'entrée spécifique selon les tarifs suivants :

- exposition seule :
 - tarif normal : 20 francs
 - tarif réduit : 15 francs
 - tarif enfants (jusque 16 ans) : 5 francs
- exposition + musée :
 - tarif normal : 25 francs
 - tarif réduit : 20 francs

Par ailleurs à l'occasion de l'exposition, outre le livre « Regard sur : la procession de Lille de François Watteau - Cortège à Anvers d'Alexander Van Bredael », réalisé par le musée de l'Hospice Comtesse, seront proposés aux visiteurs trois livres et deux documents audio-visuels :

- Géants et Dragons des éditions Casterman, prix de vente public : 195 frs.
- Géants, fêtes et carnavals du Nord - Pas de calais - Cassel, prix de vente public : 125 frs.
- Fêtes et Géants de Douai - Gayant, prix de vente public : 200 frs.
- cassette vidéo « Goliath raconte la petite histoire des géants » - production Belnep - prix de vente public : 90 F
- CD-ROM « Géants d'Europe » - production Belnep - prix de vente public : 280 F

Ces publications nous sont proposées en dépôt vente aux conditions suivantes :

- 30 % de marge pour l'ouvrage édité par Casterman.
- 30 frs de marge pour le livre sur cassel.
- 30 % de marge pour le livre sur Douai.
- contrepartie sous forme de prêt de matériel de lecture de CD-ROM pour les documents audio-visuels

Nous vous demandons en accord avec la commission de la culture et la commission des finances, du personnel, des affaires générales, de la décentralisation et des relations internationales réunies respectivement les 5 juin et 13 juin 1996, de bien vouloir :

- accepter ces tarifs et dispositions
- autoriser l'admission en recettes des droits d'entrée et l'ouverture du crédit d'emploi correspondant à la couverture des charges qui résultent de cette exposition au chapitre 945-231 article 662-9 sous compte 122 pour les prestations de service
- autoriser l'admission en recettes du produit de ventes et l'ouverture du crédit d'emploi correspondant au chapitre 945-231 article 663.1 sous compte 124 pour l'achat aux éditeurs de livres, CD et cassettes vidéo.

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24 juin 1996

N° 96/410

OBJET

- Musée de l'Hospice Comtesse
- Vente de photographies
- Tarification

Rapport de Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Le Musée de l'Hospice Comtesse est fréquemment appelé à réaliser des tirages photographiques à la demande de particuliers (chercheurs, étudiants) ainsi que d'institutions culturelles ou scientifiques.

Nous vous proposons la tarification suivante :

- 10 frs , photo format 9 x 13 (noir et blanc).
- 15 frs, format 13 x 18 (noir et blanc).
- 30 frs, format 18 x 24 (noir et blanc).
- 60 frs, format 24 x 30 (noir et blanc).
- 90 frs, format 30 x 40 (noir et blanc).

- Diapositives couleur :
45 frs pour 5 ou 10 frs l'unité.

- Prise de vue de documents par le photographe du musée (lorsqu'il n'y a pas de négatifs) : 50 frs.

Nous vous demandons en accord avec la commission de la culture et la commission des finances, du personnel, des affaires générales, de la décentralisation et des relations internationales réunies respectivement les 5 juin et 13 juin 1996, de bien vouloir adopter cete tarification et d'autoriser l'admission en recettes du produit de ces prestations.

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24 juin 1996

N° 96/411

OBJET

- Musée de l'Hospice Comtesse
- Atelier découverte
- Tarification

Rapport de Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Le musée de l'Hospice Comtesse proposera chaque mercredi après-midi à partir de septembre 1996 des « ateliers - découvertes » à destination des enfants de 6 à 12 ans.

Cette animation allie la découverte des collections du musée et des ateliers de d'éveil sensorielles.

- Nous vous proposons d'appliquer pour cette prestation un tarif de 35 frs par séance.

Nous vous demandons en accord avec la commission de la culture et la commission des finances, du personnel, des affaires générales, de la décentralisation et des relations internationales réunies respectivement les 5 juin et 13 juin 1996, de bien vouloir adopter ce tarif et d'autoriser l'admission en recettes des droits d'accès à ces animations.

ADOPTÉE à l'unanimité

Séance du 24 juin 1996

N° 96/412

OBJET

THEATRES MUNICIPAUX
Construction de décors d'opéra
Appel d'Offres - Autorisation

Rapport de Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Pour la saison 1996/1997 à l'Opéra de Lille, la Régie Municipale des Théâtres envisage de programmer un opéra en " nouvelle production ", EUGENE ONEGUINE de Piotr Illitch TCHAIKOVSKI qui serait présenté en avril 1997 et pour lequel il va être nécessaire de construire de toutes pièces les décors.

Eu égard aux coûts estimés pour la construction de ces matériels , il est nécessaire d'en prévoir l'attribution par voie de marché sur appels d'offres ouverts au niveau européen.

En accord avec votre Commission de La Culture réunie le 5 juin 1996, nous vous demandons de bien vouloir autoriser, dès à présent, la consultation publique nécessaire suivant les Cahiers des Clauses Administratives Particulières (C.C.A.P.) et les Cahiers des Clauses Techniques Particulières (C.C.T.P.) qui seront fixés dès la remise des projets par les concepteurs qui seront engagés à cet effet.

ADOPTÉE à l'unanimité

Séance du 24 juin 1996

N° 96/413

OBJET**THEATRES MUNICIPAUX****Saison 1996/1997 - Locations de salles****Revalorisation des tarifs**

Rapport de Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Lors du Conseil Municipal du 10 avril 1995, vous aviez décidé des tarifs de location des deux théâtres municipaux pour la saison 95/96. Par ce moyen, l'Opéra comme le Théâtre Sébastopol peuvent être mis, en ordre de marche, à disposition d'organismes professionnels ou occasionnels, moyennant le paiement d'un loyer forfaitaire.

Ces concessions d'utilisation des salles, permettent ainsi de proposer au public, en complément de la programmation lyrique de la Régie des Théâtres, toute une diversité d'autres spectacles (théâtre, comédie, musique, variétés, danse, ...).

- Compte-tenu de l'évolution constante des frais de fonctionnement et d'entretien de ces deux équipements, il apparaît nécessaire de revaloriser ces tarifs .

En conséquence, en accord avec vos Commissions de la Culture réunie le 5 juin 1996 et des Finances, du Personnel, des Affaires Générales, de la Décentralisation et des Relations Internationales réunie le 13 juin 1996, nous vous demandons de fixer comme suit la grille de tarifs applicable à compter du 1er septembre 1996 :

1) LOCATION DES SALLES DE SPECTACLES

	<u>Tarif H.T.</u>	<u>Tarif T.T.C.</u>
A - <u>Matinées classiques</u>	7.100 F	8.562,60 F
B - <u>Associations culturelles inscrites à l' Office Municipal de la Culture, arbres de Noël et spectacles au profit d'oeuvres humanitaires :</u>		
- pour 2 services techniques de 4 heures, contrôle réduit, équipe technique minimum de 4 machinistes et 2 électriciens	9.900 F	11.939,40 F
- pour 2 services techniques de 4 heures, contrôle complet, équipe technique de plus de 4 machinistes et 2 électriciens	11.600 F	13.989,60 F
- pour 3 services techniques de 4 heures	14.100 F	17.004,60 F
C - <u>Autres manifestations :</u>		
- pour 2 services techniques de 4 heures, contrôle réduit, équipe technique minimum de 4 machinistes et 2 électriciens	16.800 F	20.260,80 F

.../...

- pour 2 services techniques de 4 heures,
contrôle complet, équipe technique de plus
de 4 machinistes et 2 électriciens

Tarif H.T.Tarif T.T.C.

21.300 F

25.687,80 F

- pour 3 services techniques de 4 heures

28.200 F

34.009,20 F

2) LOCATION DU BAR - FUMOIIR DE L' OPERA

A - pour 1 service de 4 heures (y compris le contrôle)

5.900 F

7.115,40 F

B - pour 2 services de 4 heures (y compris le contrôle)

11.600 F

13.989,60 F

3) LOCATION DU FOYER DU PUBLIC DE L' OPERA

A - en occupation avec spectacle en salle, pour 1
service de 4 heures (y compris le contrôle)

14.100 F

17.004,60 F

B - en occupation avec spectacle en salle, pour 2
services de 4 heures (y compris le contrôle)

22.100 F

26.652,60 F

C - en occupation sans spectacle en salle, pour 2
services de 4 heures (y compris le contrôle)

36.200 F

43.657,20 F

Tous ces tarifs sont assujettis à la T.V.A. au taux de 20, 60 %.

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24 juin 1996

N°96/414

OBJET**THEATRES MUNICIPAUX**
Mise à disposition de locaux de l'Opéra
à l'Association DANSE A LILLE
Convention - Reconduction

Rapport de Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Depuis plusieurs années, l'Association « DANSE A LILLE » assure la promotion de la danse contemporaine, en donnant régulièrement des cours au Foyer de la Danse de l'OPERA, en présentant des compagnies locales et régionales dans le cadre de bancs d'essai, en accueillant des compagnies en résidence à Lille, en programmant des spectacles.

Etant donné que l'Association « DANSE A LILLE » signataire d'une convention de mise à disposition de locaux à l'OPERA avec la Ville de Lille n'a pas pu obtenir depuis juin 1995 de nouveaux locaux avec salle de répétition appropriée, il est nécessaire de prolonger la durée de cette convention jusqu'en juin 1997.

En conséquence, et en accord avec votre Commission de la Culture réunie le 5 juin 1996, nous vous demandons de nous autoriser à signer avec l'Association « DANSE A LILLE » la convention ci-annexée qui fixe les conditions d'installation de cette structure à l'Opéra.

ADOPTÉE à l'unanimité

Séance du 24 juin 1996
N° 96/415

OBJET

Contrat de Ville , Volet
Intercommunal (F.I.V.) -
Action « Pas de Quartier » -
Participation de la Ville -

Rapport de Monsieur le Maire

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre du volet intercommunal du contrat de Ville et de la thématique Développement Culturel, il a été proposé un projet d'action intitulé « Pas de Quartier ».

Celui-ci consiste en un Festival populaire, défenseur des cultures urbaines, visant à mettre en valeur le vivier artistique issu des Quartiers, et présentant de la danse, de la musique, du graf, de la vidéo, des stages et des rencontres. Il se déroulera du 21 juin à la fin du mois de juillet 1996, dans quatre Villes : LILLE, ROUBAIX, TOURCOING et VILLENEUVE D'ASCQ, en collaboration avec 26 structures, Associations et autres acteurs culturels de la Métropole.

Ce Festival dont le maître d'oeuvre est l'Aéronef a pour thème le « Hip-Hop » et se déclinera en 92 manifestations dont 24 sur LILLE, avec les objectifs suivants :

- reconnaître le Hip-Hop comme mouvement artistique permettant ainsi aux jeunes de découvrir les différentes facettes de leur identité culturelle ;
- impliquer les jeunes par leur participation à l'organisation du Festival, aux stages et aux formations proposés ;
- favoriser la diffusion artistique par l'utilisation des structures existantes, telles que théâtres, salles de concerts, galeries, musées, etc... ce qui sera une bonne occasion pour certains jeunes de les découvrir.

Le budget global de cette opération s'élève à 1.656.500 Francs et la Ville de LILLE est sollicitée à hauteur de 150.000 Francs.

En accord avec la Commission de la Culture réunie le 5 juin 1996, il est proposé d'accorder à l'Association « Les Spectacles sans gravité », maître d'oeuvre de cette opération, un soutien financier estimé à 150.000 Francs. Celui-ci fait l'objet d'une négociation entre les Services concernés par l'opération (Politique de la Ville, Conseil Communal de Prévention de la Délinquance, Animation et Action Culturelle).

ADOPTÉE à la majorité

Séance du 24 juin 1996

N°96/416

OBJET

Programme national des projets
culturels de quartier : opération
"Faubourg des Musiques" au Faubourg
de Béthune
Convention entre l'Etat et la Ville de Lille

Rapport de Monsieur le Maire
Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° 96/284 du 29 avril 1996, le Conseil Municipal a pris connaissance du cadre général du programme national des projets culturels de quartiers initié par le Ministère de la Culture et accepté, à principe d'une action concertée et finalisée dans le quartier du Faubourg de Béthune au cours des deux prochaines années scolaires.

Pour réaliser ce projet, le conseil municipal a autorisé l'encaissement de la subvention accordée par le Ministère de la Culture et l'ouverture du crédit d'emploi correspondant sur les crédits culturels, sous-chapitre 945-280, article 662.9 du budget en cours.

Par courrier du 15 mars, Monsieur le Préfet de Région informe Monsieur le Maire de Lille qu'une somme de 1,4 MF est prévue à cet effet sur l'exercice 1996 de la Direction Régionale des Affaires Culturelles.

Le versement à la Ville de Lille de cette aide de l'Etat étant conditionné par la signature d'une convention spécifique entre l'Etat et la Ville de Lille, nous vous demandons, en accord avec la Commission de la Culture, réunie le 5 juin 1996, de bien vouloir approuver les termes de la convention ci-jointe et autoriser sa signature.

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU ¹⁸³RÉGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Convoqué le 27 juin 1996

Le Conseil Municipal s'est réuni le 4 juillet 1996

sous la Présidence de M. Pierre MAUROY, Maire

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 59

Etaient présents : Mme BAERT, MM. BERNARD, BESSON, BROCHEN, Mme BUFFIN, MM. BURIE, CALONNE, Mmes CAPON, CHARLES, COOLZAET, M. CUCHEVAL, Mme DAVIDT, MM. DEBIEVE, DEGREVE, DELGRANGE, de SAINTIGNON, Mme ESCANDE, M. FALISE, Mme FILLEUL, M. FREMAUX, Mme HENAUT, MM. KANNER, LABBEE, LESERRE, Mme MALLEVILLE, MM. MARCHAND, MAUROY, MORTREUX, MUTEZ, PARGNEAUX, REUX, RICHIR, ROMAN, ROUGERIE, Mme ROUGERIE, MM. SABRE, SINAGRA, Mme STANIEC, M. VAILLANT, Mme WARDAVOIR.

Etaient excusés : Mme AUBRY, MM. BARBAROSSA, BIENVENU (pouvoir), CACHEUX, Mmes DANGREUX (pouvoir), DA SILVA (pouvoir), DAVAL (pouvoir), MM. DEBEYRE, DECOCQ (pouvoir), DEMAILLE (pouvoir), DEROSIER, FLORENCE, LANG (pouvoir), LENGLET, Mme MATTIGHELLO, MM. RENAR, SAVOYE (pouvoir), SELLANI, SULMAN (pouvoir)

ORDRE DU JOUR

Pages

ECOLES DE MUSIQUE

- 96/417 - Ecoles de Musique municipales - Nouveaux tarifs. 190

ACTION SOCIALE

- 96/418 - Transformation d'avances remboursables en secours - Titres de recette 10.339/95, 3.611/95, 23.781/94, 13.667/94, 12/95, 6.519/95 en faveur de familles lilloises en difficulté. 191
- 96/419 - Aide aux familles de grévistes en difficulté financière - Subvention à la section hellemmoise du C.C.A.S. de Lille. 193
- 96/420 - Subvention annuelle de fonctionnement à l'O.S.L.O. 194
- 96/421 - Contrat de Ville - Ateliers Logement Moulins - Bois-Blancs. 196
- 96/422 - Subventions ou participations financières destinées aux organismes à caractère social - Action Sociale. 201
- 96/423 - Subventions destinées aux associations au titre du Contrat de Ville. 204
- 96/496 - Subvention destinée aux actions en direction d'enfants dans le quartier de Lille-Sud. 206

GESTION DES EQUIPEMENTS SOCIAUX

- 96/424 - Equipements sociaux sous contrat et centres sociaux - Attribution de subventions de fonctionnement au titre de 1996. 207
- 96/425 - Activités de jeunesse à Lille-Sud - Subventions. 209
- 96/426 - Relations contractuelles entre la Ville de Lille et l'Association de la Maison de Quartier de Wazemmes et l'Association Gestionnaire de la Maison de Quartier - Centre Social du Vieux-Lille - Avenants n° 1 aux conventions de mise à disposition des locaux municipaux. 211

PERSONNES AGEES

- 96/428 - Subventions destinées aux organismes à caractère social - Personnes Agées. 213

ENFANCE - POUPONNIERE
ET CRECHES - PROTECTION DE L'ENFANCE

- 96/429 - Contrat Enfance - Participations financières à des structures diverses, associatives ou publiques, oeuvrant en faveur de la Petite Enfance autres que les crèches ou pouponnières municipales. 214
- 96/430 - Subventions destinées aux Haltes-garderies, Mini-crèches, Structures mixtes, Crèches parentales et Lieux d'accueil Parents-Enfants. 216
- 96/431 - Participations financières destinées à des associations menant des actions de Prévention de la Maltraitance. 218

HANDICAPES - ACCESSIBILITE

- 96/432 - Subventions destinées aux organismes à caractère social - Personnes Handicapées. 219

QUALITE DE VIE - ENVIRONNEMENT - ESPACES VERTS

- 96/433 - Projet "Objectif Environnement Planète Wazemmes" - Demande de subvention. 220
- 96/434 - Mise à disposition d'une sculpture par Amnesty International. 222
- 96/435 - Naturalille - Montage de programme d'animation pédagogique et de sensibilisation à l'environnement - Demande de subvention. 223
- 96/436 - Plan opérationnel d'action pour la Nature et le Cadre de Vie - Demandes de subvention. 227
- 96/437 - Animateur de l'environnement en site urbain - Création du poste de pilote de l'opération - Demande de subvention - Modification de la délibération n° 95/530 du 25 septembre 1995. 229
- 96/438 - Rejet des eaux d'exhaure du Palais des Beaux-Arts dans son milieu naturel. 231
- 96/439 - Faubourg de Béthune - Ilot Concorde - Charte Environnement - Mission d'Etude. 232
- 96/440 - Aménagement de la Plaine Winston Churchill - Mise en oeuvre d'un dispositif d'insertion de type Chantier-Ecole - Poursuite de l'action - 2ème tranche de travaux. 235
- 96/441 - Développement de l'animation de la Ferme Marcel Dhenin - Partenariat avec l'Association Animavia - Subvention. 238
- 96/442 - Etude de faisabilité pour la création d'un atelier de tri papiers-cartons - Demande de subvention. 239

ECLAIRAGE PUBLIC

- 96/444 - Institut Médico Educatif "Désiré Verhaeghe" - Consommations électriques, remboursement - Convention avec le Conseil Général. 242
- 96/445 - Installation d'éclairage public du boulevard périphérique Nord, du Pont Royal au Pont Pasteur - Règlement des consommations - Avenant à la convention passée avec la C.U.D.L. 243
- 96/446 - Rond-point Jean Perrin/Petit Maroc - Reprise des ouvrages d'éclairage public par la Ville de Lille - Convention. 244
- 96/447 - Maintenance des installations d'éclairage public sur la Commune de Lille et la Commune Associée d'Hellemmes - Marché de prestations de service sur appel d'offres ouvert - Avenant n° 1. 245

SANTE PUBLIQUE

- 96/448 - Subvention destinée à un organisme à caractère social - Santé. 251
- 96/449 - Adoption de la Charte des Villes contre le SIDA. 252

LUTTE CONTRE LA TOXICOMANIE - C.C.P.D.

- 96/450 - Association d'Action Educative du Tribunal pour Enfants de Lille - Subvention. 253
- 95/451 - Association socio-éducative de contrôle judiciaire et de réinsertion sociale du Nord - Subvention. 254

ENSEIGNEMENT - CAISSE DES ECOLES

- 96/452 - Accueil des enfants de La Madeleine dans les écoles publiques de Lille - Accord de réciprocité entre les Villes de Lille et de La Madeleine. 255
- 96/453 - Mesures de carte scolaire dans les écoles du 1er degré de l'enseignement public pour la rentrée 1996/1997. 256
- 96/454 - Classes d'environnement - Reconduction - Financement - Convention avec les Associations - Année scolaire 1996/1997. 258
- 96/455 - Projets locaux d'animation "A.R.V.E.J." - Quartier du Faubourg de Béthune - Ancienne appellation "C.A.T.E.". 260
- 96/456 - Aménagement des rythmes de vie de l'enfant - Expérimentation au groupe scolaire Victor Duruy/Philippe de Comines. 261

.../...

POLICE MUNICIPALE

96/457 - Fourrière Municipale - Enlèvement d'un véhicule automobile - Remboursement des frais au propriétaire.	263
96/458 - Fourrière Municipale - Enlèvement d'un véhicule automobile - Remboursement des frais au propriétaire.	264
96/459 - Fourrière Municipale - Enlèvement d'un véhicule automobile - Remboursement des frais au propriétaire.	265
96/460 - Fourrière Municipale - Enlèvement d'un véhicule automobile - Remboursement des frais au propriétaire.	266
96/461 - Fourrière Municipale - Enlèvement d'un véhicule automobile - Remboursement des frais au propriétaire.	267
96/462 - Fourrière Municipale - Enlèvement d'un véhicule automobile - Remboursement des frais au propriétaire.	268
96/463 - Fourrière Municipale - Enlèvement d'un véhicule automobile - Remboursement des frais au propriétaire.	269
96/464 - Fourrière Municipale - Enlèvement d'un véhicule automobile - Remboursement des frais au propriétaire.	270
96/465 - Fourrière Municipale - Enlèvement d'un véhicule automobile - Remboursement des frais au propriétaire.	271
96/466 - Fourrière Municipale - Enlèvement d'un véhicule automobile - Remboursement des frais au propriétaire.	272

CIRCULATION - STATIONNEMENT - VOIRIE

96/467 - Déplacement Vélos - Piétons - Principe.	273
96/468 - Parking souterrain place des Halles - Choix du concessionnaire.	275
96/469 - Frais de déplacement de véhicules en stationnement gênant dans le cadre de travaux réalisés sur le domaine public - Recouvrement auprès des entreprises responsables.	276
96/470 - Stationnement sur voirie - Approbation des comptes rendus technique et financier - Année 1995 - Budget prévisionnel 1996.	277
96/471 - Stationnement Payant sur Voirie - Modification du périmètre - Changement de tarification et des durées.	278
96/472 - Gestion du Parking des Tanneurs - Approbation des comptes rendus Technique et Financier - Année 1995.	281

96/473 - Gestion du Parking du Nouveau Siècle - Approbation des comptes rendus Technique et Financier - Année 1995.	282
96/474 - Dénomination de voie : Place Saint-Hubert.	283
96/475 - Percée entre le Parvis et la rue du Marché - Dénomination de voie.	284
96/476 - Nouvelle dénomination de la rue Buffon.	285
96/477 - Convention de gestion des accès aux espaces piétonniers d'EURALILLE.	286

ACTION SPORTIVE

96/478 - Coût de fonctionnement des équipements sportifs municipaux - Politique tarifaire.	287
96/479 - Tarification des équipements sportifs lillois - Occupation des collèges.	289
96/480 - Tarification des équipements sportifs lillois - Occupation par les lycées.	291
96/481 - Diverses associations sportives - Attribution de subventions d'organisation.	293
96/482 - Salle de sports Ferrer dans le quartier de Fives - Travaux de réhabilitation - Admission en recettes de la subvention Région.	295
96/483 - Centres Municipaux d'Initiation Sportive - Admission en recettes de la subvention Région.	296
96/484 - Construction d'une salle de sport dans le quartier de Wazemmes - Marché sur appel d'offres ouvert.	297

EMPLOI - LUTTE CONTRE LA PRECARITE

96/485 - Emplois de services - Transfert des Contrats Emplois Consolidés vers les associations - Echancier.	298
96/486 - Emplois de services - Modification du tableau de création des Contrats de Qualification et des Contrats Initiative Emploi dans les associations.	300
96/487 - Emplois de Services - Développement du Programme.	302
96/488 - Emplois de Services - Mission d'opérateur ponctuel confiée à la Mission Locale.	304

JEUNESSE - ANIMATION

96/489 - Présentation des orientations de la délégation Jeunesse et Animation pour l'année 1996	305
96/490 - Projets Maison des Associations et Auberge de Jeunesse - Information.	308

.../...

96/491 - Dispositif de 300 semaines d'interim - Information.	309
96/492 - Projets Jeunesse/Animation - Subventions.	311
96/493 - Contrat de Ville du XIème Plan - Quartier de Moulins - "Le Jardin Public Sportif" - Délibération modificative du 96/208.	316
96/494 - Contrat de Ville du XIème Plan - Quartier du Faubourg de Béthune - Journal "Le Chevalier du Faubourg".	318

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 4 juillet 1996

N°96/417

OBJETEcoles de Musique Municipales -
Nouveaux tarifs.

Rapport de Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs

Les tarifs annuels du droit perçu par la Ville pour les élèves qui suivent les cours des écoles de musique de quartier n'ont pas été réévalués depuis 1994.

En accord avec la Commission de la Culture et la Commission des Finances, du Personnel, des Affaires Générales, de la Décentralisation et des Relations Internationales qui se sont réunies respectivement le 30 mai et le 13 juin 1996, nous vous demandons d'autoriser une augmentation de 10 % de ces tarifs ce qui les portera à compter de la prochaine rentrée scolaire à :

- 88 Frs - pour les enfants dont les parents sont demandeurs d'emploi ou bénéficiaires du R.M.I. ;
- à partir du 2ème enfant de la même famille.
- 165 Frs pour les autres élèves.

A noter que, s'agissant de structures de proximité, seuls les élèves domiciliés à Lille sont admissibles.

ADOPTÉE à la majorité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 4 juillet 1996

N°96/418

OBJET

Transformation d'avances remboursables
en secours - Titres de recette 10 339/95, 3 611/95,
23 781/94, 13 667/94, 12/95 et 6 519/95
en faveur de familles lilloises en difficulté

Rapport de Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Les personnes confrontées à des difficultés particulières obtiennent auprès des Services de l'Action Sociale et des Mairies de Quartier, un soutien financier qui se traduit, soit par un secours, soit par une avance remboursable.

La situation matérielle de quatre bénéficiaires d'une avance a nécessité compte tenu de son aggravation une nouvelle enquête sociale qui a conduit à proposer la transformation de ces avances en secours.

- avance allouée par la Mairie de Quartier du Faubourg de Béthune à une Lilloise
Titre de recette 10 339/95 d'un montant de 1 000 Francs,
Les faibles ressources de l'intéressée et la charge financière occasionnée par sa fille, étudiante ne lui permettent pas le remboursement de l'avance.
- avance allouée par la Mairie de Quartier de Wazemmes à un Lillois
Titre de recette 3 611/95 d'un montant de 500 Francs,
La précarité des ressources de l'intéressé ne lui permet pas de vivre en assumant toutes ses charges.
- avances allouées par la Mairie de Quartier des Bois-Blancs et de Moulins à une Lilloise
Titre de recette 23 781/94 d'un montant de 1 000 Francs,
L'intéressée a remboursé 400 Francs sur ce titre mais la précarité des ressources ne lui permet pas de rembourser le solde, ni d'honorer les titres 13 667/94 et 12/95 d'un montant respectif de 500 Francs

- avance allouée par la Mairie de Quartier des Bois-Blancs à un Lillois
Titre de recette 6 519/95 d'un montant de 500 Francs,
L'intéressé a remboursé 50 Francs sur ce titre mais la précarité des ressources ne lui permet pas de rembourser le solde.

Ces secours et avances remboursables sont habituellement imputés sur le Chapitre 955.0 - Article 651.2 - Sous-Compte 6748.

En accord avec votre Commission de l'Action Sociale, de la Santé et de la Solidarité, réunie le 29 mai 1996 et sous réserve de l'accord de la Commission des Finances, du Personnel, des Affaires Générales, de la Décentralisation et des Relations Internationales qui se réunira le 13 juin 1996, nous vous demandons de bien vouloir autoriser la transformations des ces avances en secours.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 4 juillet 1996

N° 96/419

OBJET

Aide aux familles de grévistes en difficulté
financière - Subvention à la section Hellemmoise
du C.C.A.S. de Lille

Rapport de Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Par délibération 95/794 adoptée au Conseil Municipal du 18 décembre 1995, un fonds de solidarité de 150 000 Francs a été ouvert afin de venir en aide aux familles de grévistes en difficulté financière.

Les retraits des jours de grève s'étalant sur plusieurs mois, le report des crédits sur le budget 1996 a été autorisé.

La section Hellemmoise du C.C.A.S. de Lille qui doit faire face à une dépense supplémentaire du fait de nombreux cheminots hellemmois concernés par ce conflit, sollicite la solidarité financière de la Ville de Lille.

En accord avec votre Commission de l'Action Sociale, de la Santé et de la Solidarité, réunie le 29 mai 1996, nous vous demandons de bien vouloir autoriser le versement d'une subvention de 20 000 Francs à la section Hellemmoise du C.C.A.S. de Lille par l'intermédiaire du C.C.A.S. de Lille au Chapitre 955.0 - Article 657, à prélever sur les crédits de l'Action Sociale Individuelle.

ADOPTÉE à la majorité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 4 juillet 1996

N°96/420

OBJET

Subvention annuelle de fonctionnement
à l'O.S.L.O.

Rapport de Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs,

L'Organisme Social de Logement (OSLO), association loi 1901, a été créé en Mai 1987 à l'initiative de la Ville de Lille afin d'aider au maintien dans les lieux les locataires en impayé de loyer par le biais de prêts sans intérêts et de secours.

Le 10 Novembre 1990, l'OSLO et le Fonds d'Aide aux impayés de loyer de Lille mis en place en 1983 et constitué de participations financières de l'Etat, des bailleurs sociaux et de la Ville de Lille, ont fusionné afin de permettre la prise en compte de l'ensemble des familles ayant des difficultés pour faire face à leurs dépenses de logement et le développement d'une politique de prévention de l'endettement des familles.

Au terme d'une longue négociation entre la Ville de Lille, l'Etat et le Département, l'OSLO deviendra en Octobre 1994, dans le cadre de sa mission d'aide aux impayés de loyer, un Fonds Local du Fonds de Solidarité Logement.

L'Etat et le Département ont, en effet, accepté la prise en compte des sollicitations légitimes émises par la Ville compte tenu de l'antériorité et de l'expérience de l'OSLO.

Par ailleurs, la Ville de Lille et l'OSLO ont obtenu du F.S.L. Nord, à titre expérimental, la création d'une équipe d'accompagnement social rémunérée sur le fonds et chargée de suivre les familles bénéficiaires de prêt afin d'éviter les rechutes en impayé de loyer ce qui ne peut que favoriser la mise en oeuvre d'une réelle politique de prévention des expulsions.

Parallèlement, depuis 1991, l'OSLO a élargi son champ d'action pour répondre à la demande de la Ville et prendre en compte le difficile problème de l'accès au logement des personnes aux ressources modestes qui connaissent, pour certaines, des difficultés sociales de nature diverse.

Il porte ainsi deux dispositifs d'accès au logement «Réinventer le logement social» et «des clefs privées de la solidarité».

Enfin, en 1995, l'OSLO a créé en collaboration avec la SLE, le dispositif «SARL» Service d'Accueil et de Réintégration par le Logement en direction des jeunes 18-25 ans sans domicile stable et devrait au cours de l'année 1996, mettre en oeuvre une procédure «MOUS» (Maîtrise d'Oeuvre Urbaine et Sociale) qui permettra le relogement de familles en très grande difficulté et ne pouvant accéder à un logement en patrimoine collectif.

L'OSLO est donc un rouage essentiel de la politique d'Action Sociale liée au Logement impulsée par la Ville de Lille et qui a été récompensé en 1995 par le prix «Une Ville pour Tous» organisé pour la fondation de l'Abbé Pierre.

Or, en raison de la diversification de ses missions et subséquemment de l'étoffement de son équipe, il se trouve confronté à l'augmentation de ses charges de fonctionnement qui ne sont pas financées par ailleurs.

C'est pourquoi, en accord avec votre Commission de l'Action Sociale, de la Santé et de la Solidarité, réunie le 29 mai 1996, nous vous demandons de bien vouloir concourir au succès des actions menées par l'OSLO en accordant une subvention annuelle de fonctionnement de 150 000 francs, dépense qui sera prélevée sur le chapitre 964 - sous chapitre 2 - article 657 - sous-compte 10462.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 4 juillet 1996

N° 96/421

OBJET

Contrat de Ville - Ateliers Logement

Moulins - Bois-Blancs

Rapport de Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de la Politique de la Ville, la Ville de Lille a mis en place un dispositif spécifique d'accueil de la demande de logement en créant des Ateliers Logement dans les quartiers qui en étaient dépourvus.

Les quartiers Bois Blancs et Moulins qui bénéficient d'une procédure Contrat de Ville, ont inscrit l'Atelier-Logement parmi les dossiers prioritaires à mener.

La commission administrative qui réunissait l'Etat, la Région et la Ville de Lille a retenu cette action sur les deux quartiers concernés.

En accord avec votre Commission de l'Action Sociale, de la Santé et de la Solidarité, réunie le 29 mai 1996 et sous réserve de l'accord de la Commission des Finances, du Personnel, des Affaires Générales, de la Décentralisation et des Relations Internationales qui se réunira le 13 juin 1996, nous vous demandons d'approuver ces projets et leur plan de financement, d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions Etat-Région afférentes - 41 000 francs pour l'Atelier-Logement de Moulins et 40 300 francs pour l'Atelier-Logement des Bois-Blancs - et d'émettre un avis favorable :

- à leur admission en recettes,
- au emploi de ces sommes sur le chapitre 964.2 - article 657 - sous-compte 9226.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE	PLAN THEMATIQUE :	
CONTRAT DE VILLE DU XI ^e PLAN	LOGEMENT DES PLUS DEMUNIS	
QUARTIER DE	CONTRIBUTION : Citoyenneté : Insertion : Prévention de : Intégration : Qualité de AUX AÏES : : : la délinquance : : la Ville	
	TRANSVERSAUX : : : : : X : : X : : X	
	PROGRAMME D'ACTION 1996	
	N° DE LA FICHE	
TITRE DE L'ACTION	ATELIER LOGEMENT	
MAITRE D'OUVRAGE	Ville de Lille	
LOCALISATION	Moulins	
OPERATEUR	Ville de Lille Insertion et Action Sociale Action Sociale liée au Logement	
OBJECTIFS	- Centraliser les demandes de logement sur le quartier en liaison avec le Service Action Sociale Logement. - Recenser les besoins en matière de logement sur le quartier. - Optimiser l'accès au parc locatif social et privé. - Lieu d'écoute et de remobilisation des familles en demande de logement non satisfaite.	
RESULTATS ATTENDUS	- Travailler à la prise en compte des familles dans les programmations spécifiques en tenant compte du peuplement du quartier.	
MOYENS A METTRE EN OEUVRE	- Création d'un poste d'Assistante Sociale à mi-temps. - Réception des demandes : permanences hebdomadaires à la Mairie de Quartier. - Instruction et suivi des familles en demande. - Orientation vers divers organismes bailleurs selon la situation des familles par un groupe de travail partenarial. - Recherche de solutions adaptées pour les familles ne répondant pas aux critères d'attribution des logements sociaux.	
DISPOSITIF DE CONCERTATION	Bailleurs sociaux, travailleurs sociaux, CAF, DAT, G.R.A.A.L., F.A.R.G., OSLO, Ville de Lille.	
PARTENAIRES ASSOCIES	Etat - Région - Département	
SERVICE MUNICIPAL DE REFERENCE	Action Sociale liée au Logement	
COUT	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
	1.400	80 600
FINANCEMENT PROPOSE	Contrat de Ville : 41 000 Ville de Lille : 41 000	
ECHEANCIER DE REALISATION	1994 - 1997	

VILLE DE LILLE	PLAN THEMATIQUE :	
CONTRAT DE VILLE DU XI ^e PLAN	LOGEMENT DES PLUS DEMUNIS	
QUARTIER DE	CONTRIBUTION : Citoyenneté : Insertion : Prévention de : Intégration : Qualité de	
	AUX MILS :	la délinquance : la Ville
	TRANSVERSAUX :	
	X	X
	PROGRAMME D'ACTION 1996	
	N° DE LA FICHE	
TITRE DE L'ACTION	ATELIER LOGEMENT	
MAITRE D'OUVRAGE	Ville de Lille	
LOCALISATION	BOIS-BLANCS	
OPERATEUR	Ville de Lille Insertion et Action Sociale Action Sociale liée au Logement	
OJECTIFS	- Centraliser les demandes de logement sur le quartier en liaison avec le Service Action Sociale Logement. - Recenser les besoins en matière de logement sur le quartier. - Optimiser l'accès au parc locatif social et privé. - Lieu d'écoute et de remobilisation des familles en demande de logement non satisfaite.	
RESULTATS ATTENDUS	- Travailler à la prise en compte des familles dans les programmations spécifiques en tenant compte du peuplement du quartier.	
MOYENS A METTRE EN OEUVRE	- Création d'un poste d'Assistante Sociale à mi-temps. - Réception des demandes : permanences hebdomadaires à la Mairie de Quartier. - Instruction et suivi des familles en demande. - Orientation vers divers organismes bailleurs selon la situation des familles par un groupe de travail partenarial. - Recherche de solutions adaptées pour les familles ne répondant pas aux critères d'attribution des logements sociaux.	
DISPOSITIF DE CONCERTATION	Bailleurs sociaux, travailleurs sociaux, CAF, DAT, G.R.A.A.L., F.A.R.G., OSLO, Ville de Lille.	
PARTENAIRES ASSOCIES	Etat - Région - Département	
SERVICE MUNICIPAL DE REFERENCE	Action Sociale liée au Logement	
COUT	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
		80 600
FINANCEMENT	Contrat de Ville : 40 300	
PROPOSE	Ville de Lille : 40 300	
ECHEANCIER DE REALISATION	1994 - 1997	

PLAN DE FINANCEMENT ATELIER LOGEMENTS DE BOIS BLANCS

DEPENSES		RECETTES	
		ETAT - Contrat de Ville	40 300 F
Frais déplacement 300x12	3 600 F		
		VILLE DE LILLE	40 300 F
Salaire	58 500 F		
Charges Sociales	18 500 F		
TOTAL	80 600 F	TOTAL	80 600 F

PLAN DE FINANCEMENT ATELIER LOGEMENTS DE MOULINS

DEPENSES		RECETTES	
		ETAT - Contrat de Ville	41 000 F
Frais déplacement 300x12	3 600 F		
1 Armoire bureau	1 400 F		
		VILLE DE LILLE	41 000 F
Salaire	58 500 F		
Charges Sociales	18 500 F		
TOTAL	82 000 F	TOTAL	82 000 F

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPALSéance du 4 juillet 1996
N°96/422OBJETSubventions ou participations financières
destinées aux organismes à caractère social -
Action Sociale

Rapport de Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs,

L'aide financière de la Ville a été sollicitée sous forme de subventions ou de participations financières par diverses associations à caractère social, au titre de l'année 1996.

Ces subventions ou participations financières leur seront attribuées en fonction d'un projet particulier identifié au sein des activités annuelles de chaque association et contractualisé avec la Ville par un contrat d'objectifs.

En accord avec votre Commission de l'Action Sociale, de la Santé et de la Solidarité, réunie le 29 mai 1996, nous vous demandons de bien vouloir accorder les subventions ou participations financières suivantes :

Sur le Chapitre 955.9 - Article 657 - Sous-Compte 1048, pour :

- LILLE MOMES	4 500 F
- SCOUTS DE FRANCE	10 000 F
- GROUPE SCOUT ISLA LILLE	12 000 F
- JEUNESSE LOISIRS FAMILLE	50 000 F
- MAGENTA ANIMATION	41 250 F
- ASSOCIATION VIVE LES VACANCES E.D.H.E.C.	20 000 F
- ASSOCIATION VAUBAN LOISIRS	30 000 F

- SERVICE CIVIL INTERNATIONAL Région Nord	41 500 F
- ECLAIREURS, ECLAIREUSES DE FRANCE	38 000 F
- ASSOCIATION JEAN BOSCO	10 000 F
- SECOURS POPULAIRE FRANCAIS Comité de Lille	30 000 F
- F.A.R.E.	30 000 F
- ASSOCIATION FAMILIALE DE LILLE	25 000 F
- MAISON DE QUARTIER DE FIVES	10 400 F

Sur le Chapitre 955.9 - Article 657 - Sous-Compte 1056, pour :

- A.D.F.I.	39 000 F
- A.D.S.S.E.A.D. Maison de la Famille	18 000 F

Sur le Chapitre 955.0 - Article 657 - Sous-Compte 2558, pour :

- SOLIDARITE AUX FEMMES D'ICI ET D'AILLEURS (S.A.F.I.A.)	10 000 F
- MAISON DE QUARTIER DES BOIS-BLANCS	60 000 F
- CENTRE SOCIAL CONCORDE	87 335 F
- MAISON DE QUARTIER MOULINS BELFORT	30 000 F
- CARREFOUR DU VOLONTARIAT	5 000 F
- COMPTER LIRE ECRIRE	20 000 F
- A.B.E.J.	120 000 F
- ORGANISME SOCIAL DE LOGEMENT (O.S.L.O.)	50 000 F

Sur le Chapitre 955.9 - Article 657 - Sous-Compte 8291, pour :

- MAISON DE QUARTIER SAINT MAURICE PELLEVOISIN	20 000 F
- CENTRE SOCIAL MOSAIQUE	70 000 F
- CENTRE SOCIAL ARBRISSEAU	70 000 F
- CENTRE SOCIAL PARC DES EXPOSITIONS	45 000 F
- CENTRE SOCIAL / MAISON DE QUARTIER DU VIEUX LILLE	70 000 F
- ASSOCIATION POUR LA GESTION DE LA MAISON DE QUARTIER DE WAZEMMES	65 000 F

Sur le Chapitre 955.9 - Article 642 - Sous-Compte 10 637, pour :

- ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DES PUPILLES 59 (A.D.P. 59)	90 000 F
---	----------

Sur le Chapitre 955.9 - Article 642 - Sous-Compte 10 623, pour :

- ASSOCIATION CAPHARNAUM	10 000 F
- CENTRE SOCIAL MARCEL BERTRAND	13 000 F
- CENTRE SOCIAL ARBRISSEAU	30 000 F

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 4 juillet 1996

N° 96/423

OBJETSubventions destinées aux associations
au titre du Contrat de Ville

Rapport de Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs,

L'aide financière de la Ville a été sollicitée sous forme de subventions par diverses associations, au titre du Contrat de Ville.

Ces subventions accordées par la délégation de la Politique de la Ville, leur seront attribuées sous réserve du financement de l'Etat et des autres financeurs.

En accord avec votre Commission de l'Action Sociale, de la Santé et de la Solidarité, réunie le 29 mai 1996, nous vous demandons de bien vouloir accorder les subventions qui seront imputées sur le Chapitre 955.9 - Article 657 - Sous-Compte à créer et réparties de la manière suivante :

- CENTRE SOCIAL ARBRISSEAU	33 782 F
- ASSOCIATION POUR LA GESTION DE LA MAISON DE QUARTIER DE WAZEMMES	17 000 F
- CENTRE SOCIAL MOSAIQUE	18 000 F
- MAISON DE QUARTIER DES BOIS-BLANCS	12 868 F
- HALTE-GARDERIE DU FAUBOURG DE BETHUNE	31 327 F
- A.D.N.S.E.A.	26 346 F
- ASSOCIATION A.R.P.E.	100 000 F
- E.F.A.S.	20 000 F
- CENTRE SOCIAL MARCEL BERTRAND	80 360 F

- ASSOCIATION FILOFIL	25 000 F
- SUD INSERTION	30 000 F
- ASSOCIATION POUR LA GESTION DE LA MAISON DE QUARTIER DE WAZEMMES	60 000 F
- CENTRE SOCIAL MOSAIQUE	25 000 F
- S.A.F.I.A.	20 000 F
- A.P.U.	65 000 F

En date du 29 avril 1996, le Conseil Municipal a voté les participations financières suivantes ; une modification de l'imputation budgétaire s'est avérée nécessaire en ce qui concerne l'article. En conséquence ces participations financières seront imputées sur le Chapitre 955.9 - Article 642 - Sous-Compte 10 623, pour :

- ANTENNE SOCIALE P.A.C.T. DE FIVES	15 500 F
- CENTRE SOCIAL MOSAIQUE	15 000 F
- CENTRE SOCIAL PARC DES EXPOSITIONS	30 000 F
- CENTRE SOCIAL CONCORDE	15 000 F

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 4 juillet 1996

N°96/496

OBJET

Subvention destinée aux actions
en direction d'enfants
dans le Quartier de Lille Sud

Rapport de Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Le G.E.D.A.L., dans le cadre de sa fonction d'aide à la gestion de la vie associative lilloise, a été chargé, par la Ville de Lille d'une mission générale pour la poursuite des activités à Lille Sud.

A l'occasion des vacances de Pâques, le G.E.D.A.L. a été le support de la réalisation des centres de loisirs sans hébergement, en direction d'enfants âgés de 6 à 12 ans, antérieurement assurés par les Centres Sociaux de Lille Sud.

En conséquence, nous vous demandons de bien vouloir accorder au G.E.D.A.L., une subvention de 25 000 Francs qui sera imputée sur le Chapitre 955.9 - Article 657 - Sous-compte 1048.

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 4 juillet 1996
N° 96/424

OBJET

EQUIPEMENTS SOCIAUX SOUS CONTRAT ET
CENTRES SOCIAUX
ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DE
FONCTIONNEMENT AU TITRE DE 1996

Rapport de Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,

Certains équipements socio-éducatifs (Maisons de Quartier) gérés par des Associations Loi 1901 et implantés dans des locaux municipaux, bénéficient d'un mode de gestion contractuel engageant la Municipalité sur le plan financier.

Outre la prise en charge du poste de Directeur, cet engagement se traduit notamment par le versement d'une subvention de fonctionnement en respect d'un plan de financement pluriannuel.

Les Centres Sociaux gérés également par des Associations Loi 1901 et implantés dans des locaux non municipaux, participent à l'animation des quartiers lillois dans le domaine social et socio-éducatif.

En accord avec votre Commission de l'Action Sociale, de la Santé et de la Solidarité réunie le 29 Mai 1996, nous vous demandons de vous prononcer sur l'octroi, de subventions de fonctionnement selon la répartition suivante au titre de 1996.

Nom de l'Association	Subvention allouée en 1996	Complément à la 1ère répartition proposée du 18/03/96	Imputation budgétaire
Maison de Quartier de Fives	628.000 F	83.700 F	Chapitre 940-211 article 657 du B.P. 1996 intitulé "Subventions Contrats Diverses Maisons de Quartier"
Maison de Quartier Concorde	436.900 F	60.620 F	
Association pour la Gestion de la Maison de Quartier de Wazemmes	240.000 F	32.000 F	
Maison de Quartier du Vieux-Lille	288.000 F	38.400 F	
Maison de Quartier de Moulins	744.000 F	255.200 F	
Maison de Quartier des Bois- Blancs	712.000 F	236.200 F	
Maison de Quartier de St Maurice Pellevoisin	118.000 F	15.700 F	
Centre Social Marcel Bertrand	193.000 F	25.700 F	Chapitre 940-211 Article 657 du B.P. 1996, intitulé subventions Centres Sociaux
Centre Social Arbrisseau	137.000 F	18.200 F	
Centre Social de Fives Mosaïque	100.000 F	13.300 F	
Centre Social Parc des Expositions	132.000 F	17.600 F	

Ce complément à la première répartition de subventions de fonctionnement annuelles sera allouée aux Associations gestionnaires. Une deuxième répartition sera soumise à votre appréciation après l'étude des résultats pédagogiques et financiers fournis par les équipements socio-éducatifs concernant leur premier semestre d'activités.

Les dépenses correspondantes sont à imputer sur les crédits ouverts au chapitre 940-211 - Article 657 du Budget Primitif 96 intitulé "Subventions - Contrats Diverses Maisons de Quartier" et "Subventions - Centres Sociaux".

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 4 juillet 1996

N° 96/425

OBJET**ACTIVITES DE JEUNESSE A LILLE-SUD**
SUBVENTIONS**Rapport de Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,**

A la suite d'une décision judiciaire, l'ensemble des activités sociales assurées par l'Association Lille Sud Développement dans le Quartier de Lille-Sud sont interrompues.

Le G.E.D.A.L. dans le cadre de sa fonction d'aide à la gestion de la vie associative lilloise a été chargé, par la Ville de Lille d'une mission générale pour la poursuite des activités à Lille-Sud.

Le coût de cette mission correspond à 145.000 F. Il convient donc de verser ce montant en subvention au G.E.D.A.L.

Par ailleurs, il importe de mettre en place très rapidement des relais pour assurer la poursuite des services jusqu'alors rendus à la population.

Les nouveaux supports juridiques relais constitués en attendant la mise en place des nouvelles structures avant l'été seront :

- l'Association Départementale des Francs et Franches
Camarades pour l'accueil des jeunes de 6 à 12 ans.

- Le Club Léo-Lagrange Croisette/Arbrisseau pour l'accueil des jeunes de plus de 12 ans.

En conséquence, et sur la base d'une convention à conclure précisant les modalités de fonctionnement transitoires et les engagements pris pour les garantir, nous vous demandons de bien vouloir accorder :

- au Club Léo-Lagrange Croisette/Arbrisseau une subvention de 100.000 F au titre de la gestion des locaux "jeunes" du Centre Social Résidence Sud et du local Sasi.

- à l'Association Départementale des Francs et Franches
Camarades une subvention de 60.000 F au titre de la gestion des locaux des 3
centres sociaux Résidence Sud, Croisette et Méditerranée.

En accord avec votre Commission de l'Action Sociale, de la
Santé et de la Solidarité réunie le 29 Mai 1996, nous vous demandons de bien
vouloir :

- Imputer les 3 dépenses correspondantes sur les crédits ouverts
au chapitre 940-211 - article 657 sous-compte 706 du Budget Primitif 1996 sous
l'intitulé : "Subventions Contrats diverses Maisons de Quartier".

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 4 juillet 1996
N°96/426

OBJET

RELATIONS CONTRACTUELLES ENTRE LA
VILLE DE LILLE ET L'ASSOCIATION DE LA MAISON
DE QUARTIER DE WAZEMMES ET L'ASSOCIATION
GESTIONNAIRE DE LA MAISON DE QUARTIER -
CENTRE SOCIAL DU VIEUX-LILLE
AVENANTS N°1 AUX CONVENTIONS DE MISE A
DISPOSITION DES LOCAUX MUNICIPAUX

Rapport de Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,

Deux équipements socio-éducatifs (Maisons de Quartier), gérés par des Associations Loi 1901 et implantés dans des locaux municipaux, bénéficient d'un mode de gestion contractuel engageant la municipalité sur le plan financier.

Cet engagement se traduit notamment par le versement d'une subvention de fonctionnement et la prise en charge du coût de poste des 2 directeurs.

Désormais la Ville versera ces subventions, aux associations gestionnaires des Maisons de Quartier de Wazemmes et du Vieux-Lille, employeurs de ses directeurs.

La participation de la Ville de Lille pour 1996 s'élèvera à :

- 200.000 F pour le coût de poste du Directeur de l'Association Gestionnaire de la Maison de Quartier de Wazemmes.

- 170.000 F pour le coût de poste du directeur de l'Association Gestionnaire de la Maison de Quartier du Vieux-Lille.

En accord avec votre Commission de l'Action Sociale, de la Santé et de la Solidarité réunie le 29 Mai 1996, nous vous demandons de bien vouloir :

- Autoriser Monsieur le Maire à signer :

* l'Avenant n° 1 à la Convention de Gestion entre la Ville et l'Association pour la Gestion de la Maison de Quartier de Wazemmes (délibération du 10 avril 1995 - n° 95/163)

* l'Avenant n° 1 à la Convention de Gestion entre la Ville et l'Association gestionnaire de la Maison de Quartier - Centre Social du Vieux-Lille (délibération du 20 février 1995 n° 95/109)

- Allouer des subventions municipales de :

* 200.000 F pour l'Association pour la Gestion de la Maison de Quartier de Wazemmes

* 170.000 F pour l'Association Gestionnaire de la Maison de Quartier - Centre Social du Vieux Lille.

- Imputer les dépenses correspondantes sur les crédits ouverts au chapitre 940-211 article 657 du Budget Primitif 1996 sous l'intitulé : "Maisons de Quartier - Postes de directeurs et animateurs".

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 4 juillet 1996

N° 96/428

OBJETSubventions destinées aux organismes
à caractère social - Personnes Agées

Rapport de Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs,

L'aide financière de la Ville a été sollicitée sous forme de subvention par des associations à caractère social, au titre de l'année 1996.

Ces subventions leur seront attribuées en fonction d'un projet particulier identifié au sein des activités annuelles de cette association et contractualisé avec la Ville par un contrat d'objectifs.

En accord avec votre Commission de l'Action Sociale, de la Santé et de la Solidarité, réunie le 29 mai 1996, nous vous demandons de bien vouloir accorder les subventions qui seront imputées sur le Chapitre 955.9 - Article 657 - Sous-Compte 1045 et réparties de la manière suivante :

- CLUB DU 3EME AGE MOULINS	1 750 F
- LOISIRS AINES SAINT SAUVEUR	1 750 F
- CELA - CLUB EXTENSION	1 750 F
- COMITE D'ENTRAIDE QUARTIER SAINT SAUVEUR	1 750 F
- CLUB DU 3EME AGE EDMOND JAMOIS	2 100 F
- CLUB EXTENSION LILLOIS « Lucien Rauwel »	1 750 F

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 4 juillet 1996

N° 96/429

OBJET

Contrat Enfance : Participations financières
à des Structures diverses, associatives ou publiques,
oeuvrant en faveur de la Petite Enfance
autres que les crèches ou pouponnière municipales

Rapport de Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs,

L'aide financière de la Ville a été sollicitée sous forme de participations financières par diverses associations dans le cadre du Contrat Enfance.

En accord avec votre Commission de l'Action Sociale, de la Santé et de la Solidarité, réunie le 29 mai 1996, nous vous demandons de bien vouloir accorder les participations financières suivantes qui seront imputées sur le Chapitre 955.1 - Article 642 - Sous-Compte 9984 :

- LA GAMINERIE	52 236 F
- SERVICE ACCUEIL	9 549 F
- ASSOCIATION HALTE-GARDERIE DU FAUBOURG DE BETHUNE	72 843 F
- MAISON DE QUARTIER DES BOIS-BLANCS	109 231 F
- AUX BABELUTTES	30 900 F
- CENTRE SOCIAL MOSAIQUE	57 289 F
- LES FRANCAS DE LILL	9 549 F
- ASSOCIATION FILOFIL	18 000 F
- ASSOCIATION HALTE-GARDERIE DES ACACIAS	57 289 F
En accord avec le Conseil Communal d'Hellemmes du 14 mars 1996	

- EDOUARD ET CELESTIN VONT EN BATEAU	9 549 F
- CENTRE SOCIAL DE L'ARBRISSEAU	62 937 F
- MAISON DE QUARTIER DE MOULINS BELFORT	110 832 F
- CENTRE SOCIAL MARCEL BERTRAND	84 369 F
- ASSOCIATION LES PETITES CANAILLES	30 900 F
- ASSOCIATION PERISCOPE	9 549 F
- MAISON DE QUARTIER SAINT MAURICE PELLEVOISIN	9 549 F
- CENTRE SOCIAL PARC DES EXPOSITIONS	42 289 F
- CLUB DES MAMANS	38 192 F
- ASSOCIATION INNOV'ENFANCE	133 705 F
- MAISON DE QUARTIER DU VIEUX LILLE	148 568 F
- ASSOCIATION POUR LA GESTION DE LA MAISON DE QUARTIER DE WAZEMMES	85 339 F
- COLLINE	3 183 F
- ASSOCIATION POINT RENCONTRE NORD	3 183 F
- MAISON DE QUARTIER DU VIEUX LILLE	120 000 F

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPALSéance du 4 juillet 1996
N°96/430OBJETSubventions destinées aux Haltes-garderies,
Mini-crèches, Structures mixtes, Crèches parentales
et Lieux d'accueil parents-enfants

Rapport de Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs,

L'aide financière de la Ville a été sollicitée sous forme de subventions par diverses associations rendant un service permanent aux familles lilloises.

En accord avec votre Commission de l'Action Sociale, de la Santé et de la Solidarité, réunie le 29 mai 1996, nous vous demandons de bien vouloir accorder les subventions suivantes qui seront imputées sur le Chapitre 951 - Sous-chapitre 951.427 - Article 657 - Sous-compte 884 :

- LA GAMINERIE	46 786 F
- A.D.N.S.E.A.	19 096 F
- AUX BABELUTTES	43 260 F
- CENTRE SOCIAL MOSAIQUE	31 664 F
- CENTRE SOCIAL DE L'ARBRISSEAU	34 503 F
- MAISON DE QUARTIER DE MOULINS BELFORT	40 170 F
- CENTRE SOCIAL MARCEL BERTRAND	44 826 F
- MAISON DE QUARTIER DES BOIS-BLANCS	48 155 F
- ASSOCIATION A.R.P.E.	22 279 F
- ASSOCIATION LES PETITES CANAILLES	43 260 F
- ASSOCIATION FAMILIALE DE LILLE	1 591 F

- MAISON DE QUARTIER CONCORDE	13 448 F
- ASSOCIATION POUR LA GESTION DE LA MAISON DE QUARTIER DE WAZEMMES	41 097 F
- INNOV'ENFANCE	49 131 F
- ASSOCIATION « JEUNES ENFANCE NORD »	4 635 F
- COLLINE	1 545 F
- VENT EN POUP	3 090 F
- LES ENFANTS DU DIMANCHE	1 457 F

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPALSéance du 4 juillet 1996
N° 96/431OBJET

Participations financières destinées
à des associations menant des actions
de Prévention de la Maltraitance

Rapport de Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs,

L'aide financière de la Ville a été sollicitée sous forme de participations financières par diverses associations dans le cadre de la Prévention de la Maltraitance.

En accord avec votre Commission de l'Action Sociale, de la Santé et de la Solidarité, réunie le 29 mai 1996, nous vous demandons de bien vouloir accorder les participations financières suivantes qui seront imputées sur le Chapitre 955.1 - Article 642 - Sous-Compte 9985 :

- POINT FAMILLES	75 769 F
- CENTRE ALEXIS DANAN	4 120 F

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 4 juillet 1996

N° 96/432

OBJET

Subventions destinées aux organismes
à caractère social - Personnes Handicapées

Rapport de Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs,

L'aide financière de la Ville a été sollicitée sous forme de subventions par diverses associations à caractère social, au titre de l'année 1996.

Ces subventions leur seront attribuées en fonction d'un projet particulier identifié au sein des activités annuelles de chaque association et contractualisé avec la Ville par un contrat d'objectifs.

En accord avec votre Commission de l'Action Sociale, de la Santé et de la Solidarité, réunie le 29 mai 1996, nous vous demandons de bien vouloir accorder les subventions suivantes :

Sur le Chapitre 955.9 - Article 657 - Sous-Compte 6552, pour :

- ASSOCIATION CHIENS GUIDES D'AVEUGLES DES FLANDRES	15 000 F
- HACAVIE	20 000 F
- ASSOCIATION PARTENARIAT SAINT LOUIS DU SENEGAL	30 000 F
- ASSOCIATION AIDES AUX PERSONNES A HANDICAP MOTEUR (A.P.A.H.M.)	25 000 F

Sur le Chapitre 955.9 - Article 657 - Sous-Compte 10 466, pour :

- ASSOCIATION DES PARALYSES DE FRANCE	10 000 F
---------------------------------------	----------

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 4 juillet 1996

N° 96/433

OBJET**Projet "Objectif Environnement
Planète Wazemmes"
Demande de subvention****Rapport de Monsieur le Maire****Mesdames, Messieurs,**

La Maison de Quartier de Wazemmes dispose d'un site privilégié (36, rue d'Eyalu) avec jardin au sein d'un quartier très urbanisé. Dès son installation dans le nouveau bâtiment en mai 1995, cette structure a entamé une démarche pédagogique avec le public qu'elle accueille, surtout des enfants, sur le thème de l'environnement et du cadre de vie (ateliers de jardinage, visites des serres municipales et des jardins de la ville).

Toute une série d'actions de sensibilisation à l'environnement ont été programmées pour cette année 1996, en particulier, autour du fleurissement : balcons fleuris sur le quartier, création d'une braderie verte, participation aux journées de l'environnement, plantations avec les habitants sur un terrain en friche proche de la Maison de Quartier, réflexion et démarche participative sur les projets autour des espaces verts de Wazemmes, création d'un "chemin vert", etc...

Pour réaliser ces projets et mettre en place les différentes actions, la Maison de Quartier a fait appel à de nombreux partenaires, comme la M.N.E., la C.U.D.L., la D.I.R.E.N., le lycée horticole de Lomme, et elle sollicite également l'aide de la Ville.

En ce qui concerne la Ville : outre, l'aide apportée sous forme de prêt matériel, des fournitures de plantes vertes et fleuries, de visites guidées : jardin des plantes, serres, jardin Vauban, la Maison de Quartier a sollicité une aide financière.

En accord avec votre Commission de l'Environnement, du Cadre et de la Qualité de la vie, qui s'est réunie le 12 Juin 1996, nous vous demandons de bien vouloir autoriser le versement à la Maison de Quartier de Wazemmes d'une subvention de 2.500 Francs pour soutenir ce projet environnemental.

Les crédits correspondants sont inscrits au chapitre 936.6629 - Autres prestations de service.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 4 juillet 1996

N° 96/434

OBJET**Mise à disposition d'une sculpture
par Amnesty International****Rapport de Monsieur le Maire****Mesdames, Messieurs,**

L'association Amnesty International propose à la Ville de Lille pour permettre son exposition dans un lieu public, la mise en dépôt d'une sculpture intitulée "Bois de parole", don de l'artiste Jean-Marc NAVEZ à l'association.

Il s'agirait là d'un prêt dont la seule contrepartie serait la prise en charge par la Ville de Lille des frais de transports de PARIS à LILLE par les Services Municipaux et d'installation de cette oeuvre sur un site choisi par la collectivité.

Plusieurs sites sont susceptibles de recevoir cette oeuvre. En rapport avec sa valeur symbolique et sa matière, le bois, la sculpture aurait sa place dans un espace vert lillois.

En accord avec votre Commission de l'Environnement, du Cadre et de la Qualité de la vie, qui s'est réunie le 12 Juin 1996, nous vous demandons de bien vouloir accepter la proposition de don de l'artiste.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 4 juillet 1996

N° 96/435

OBJET**Naturalille : montage de programme
d'animation pédagogique
et de sensibilisation à l'environnement -
Demande de subvention****Rapport de Monsieur le Maire****Mesdames, Messieurs,**

NATURALILLE, un projet pour découvrir l'environnement urbain à Lille au quotidien.

Au coeur d'une agglomération très urbanisée de plus d'un million d'habitants, les Lillois sont de plus en plus sensibles à leur environnement, mais ils ont souvent une grande méconnaissance du patrimoine végétal urbain.

Pourtant, la Nature est bien présente en Ville, et offre un support potentiel d'animations et d'actions liées à l'environnement, non négligeable.

Afin d'en faire profiter le plus large public, la Ville de Lille souhaite monter, en partenariat avec les différentes associations regroupées au sein de la Maison de la Nature et de l'Environnement (M.N.E.), un projet, baptisé NATURALILLE, dont le principe et les objectifs peuvent être définis ainsi :

1) faire découvrir au grand public, la nature présente sur le territoire Lillois. Il s'adresse en priorité aux Lillois et aux habitants de la Communauté Urbaine de Lille, mais également au touriste de passage.

2) mise au point d'un label, décerné par un comité de pilotage, à des opérations, services, missions, éditions ou signalétiques proposés et mis en oeuvre par des partenaires divers.

Par ailleurs, le projet peut se concrétiser par 3 grands types d'actions :

1) l'ouverture plus large au public d'équipements municipaux de découverte de l'environnement existant (le jardin zoologique, la ferme des Dondaines, le Musée d'Histoire Naturelle, les jardins et les serres municipales...)

2) la conception et la réalisation d'outils d'information et d'animation sur l'environnement urbain (ex : chemin vert - exposition - dépliants d'information)

3) la coordination d'animations et de programmes de sensibilisation à l'environnement urbain menés dans les diverses structures de la Ville (services municipaux, associations spécialisées et maison de quartier).

L'objectif premier de vulgarisation de la notion de nature en Ville en direction de tout public, devra déboucher, dans un second temps, sur une dynamique de création de projets autour de ce thème fédérateur, en catalysant les initiatives et en mobilisant les partenariats susceptibles d'améliorer le cadre de vie.

Par la suite, le label "Naturalille", expérience pilote en matière de communication et sensibilisation à l'environnement, pourra être modélisé et évoluer vers un concept de "Nature en Ville", exportable sur la Région Nord/Pas-de-Calais.

Synthèse pour la mise en place du projet Naturalille

1 - Maître d'ouvrage de l'opération Naturalille, la Ville de Lille souhaite confier la réalisation du projet à la M.N.E. et plus particulièrement à l'OGLANEL - Association de gestion de la M.N.E. - qui assurera la maîtrise d'oeuvre de l'opération.

2 - Un comité de pilotage sera mis en place et comprendra un collège institutionnel, un collège scientifique et un collège structures de quartier. Il construira le label, le décernera et sera le garant de la déontologie des réalisations.

3 - Le label fera l'objet d'une charte graphique et d'une politique de communication forte.

4 - Les produits : Naturalille s'appuie sur les animations "Nature" existantes et sur de nouvelles propositions à mettre en place comme :

- * des chemins verts
- * opération "Verdissons nos cours d'école"
- * H.L.M. Nature - végétalisation des abords des H.L.M...

5 - Les moyens

Les moyens nécessaires pour monter ce projet sont :

- * un chargé de mission à temps plein (Contrat à Durée Déterminée de 12 mois) chargé de mettre en place le comité de pilotage et d'assurer la maîtrise d'oeuvre de l'opération
- * une communication de qualité
- * l'intervention des associations de la M.N.E. dans le cadre d'animations tout public
- * le support logistique de la M.N.E.

Ce projet est susceptible de recevoir des aides de l'Etat et la Région ainsi que des subventions FEDER dans le cadre des politiques aménagement, cadre de vie (objectif 2 du FEDER et contrat de Ville).

En accord avec votre Commission de l'Environnement, du Cadre et de la Qualité de la vie, qui s'est réunie le 12 Juin 1996, nous vous demandons de bien vouloir :

1) nous autoriser à solliciter les subventions des différents partenaires Etat, Région, FEDER ;

2) accepter le plan de financement figurant en annexe ;

3) décider l'inscription en recettes et dépenses de la participation des différents partenaires sur une ligne budgétaire spécifique : Naturalille. La part de la Ville de 100 000 Francs étant inscrite au budget 1996 sur le Chapitre 936 - article 6629.

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 4 juillet 1996

N° 96/436

OBJET

Plan opérationnel d'action pour la
Nature et le Cadre de Vie
Demandes de subvention

Rapport de Monsieur le Maire

Mesdames, Messieurs,

En mai 1994, s'est tenue, à Aalborg (Danemark), la première « conférence européenne des villes durables », au cours de laquelle a été élaborée la « charte des villes européennes pour le développement durable » dite « Charte d'Aalborg ».

La Ville de Lille a adopté la charte d'Aalborg lors du Conseil Municipal du 20 novembre 1995 et s'est engagée à mettre en oeuvre un Plan Local d'Action, à moyen et long terme, et à encourager les initiatives alliant Développement Economique et Protection de l'Environnement.

En parallèle, la Ville de Lille a mis en place, lors de la Commission Extra Municipale de l'Environnement du 4 octobre 1995, sept groupes de travail, abordant les thèmes suivants :

- organisation de la collectivité Développement Durable/Energie/Déchets ;
- transports et qualité de l'air ;
- Naturalille ;
- qualité des espaces publics ;
- développement des espaces verts ;
- promenade du Préfet et du Maire ;
- développement Economique et Emploi

En filigrane de cette large réflexion, un thème apparaît comme particulièrement transversal et fédérateur.

Il s'agit de l'amélioration du cadre de vie et du développement de la nature en ville, avec, pour objectif, l'accroissement sensible de la biodiversité.

La Ville de Lille souhaite confier à l'association Chantier Nature une mission d'études pour l'élaboration d'un plan opérationnel d'actions pour la Nature et le Cadre de Vie.

Ce plan d'actions comprendra :

- un diagnostic de l'existant, en matière d'espaces verts, espaces naturels, espaces publics, espaces dits « d'accompagnement » et friches ;

- un bilan potentialités, contraintes, sur la base duquel seront proposées une ou plusieurs stratégies à mettre en oeuvre ;

- des propositions d'actions en termes de nouveaux projets d'aménagement, meilleure gestion et amélioration des espaces existants, sensibilisation et animation ;

- une identification des partenaires à mobiliser dans le cadre de cofinancements ;

- un scénario de mise en oeuvre sur cinq ans et une approche financière.

Le plan de financement de cette étude est le suivant :

- Ville de Lille : 50.000 F.

- Conseil Régional Nord-Pas-de-Calais : 100.000 F.
(Direction Environnement-Energie-Déchets)

- Fonds Européen de Développement Régional : 150.000 F.
(DOCUP Objectif II - Annexe III - Mesure 7 - sous-mesure 7A)

En accord avec votre Commission de l'Environnement, du Cadre et de la Qualité de Vie qui s'est réunie le 12 juin 1996, nous vous demandons de bien vouloir nous autoriser :

1°) à lancer un dossier de demandes de subventions auprès :

- du Conseil Régional NORD-PAS-DE-CALAIS, d'un montant de 100.000 F., au titre de sa participation à la réalisation du Plan opérationnel d'Action Nature et Cadre de Vie ;

- du Fonds Européen de Développement Régional (FEDER), d'un montant de 150.000 F., au titre de sa participation à la réalisation du Plan Opérationnel d'Action Nature et Cadre de Vie ;

Les subventions sollicitées pourraient être versées sur l'imputation budgétaire 901.132 L 36 - Aménagements paysagers divers - Etudes

2°) à préparer la convention nécessaire à la réalisation de cette mission.

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 4 juillet 1996
N°96/437

OBJET

Animateur de l'environnement
en site urbain - Création du poste
de pilote de l'opération
Demande de subvention
Modification de la délibération
n°95/530 du 25 septembre 1995

Rapport de Monsieur le Maire

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre du dispositif de création d'emplois de service en faveur de l'amélioration de la qualité de vie, lancé par la Ville de Lille en liaison avec le Plan Lillois d'Insertion, une proposition de former des jeunes pour devenir des animateurs de l'environnement en site urbain a été retenue.

Les jeunes recrutés en Contrat Emploi Solidarité depuis Avril 1995 ont été affectés dans les Centres Sociaux et Maisons de Quartiers Lillois, et ont donc suivi parallèlement une formation.

Dans la délibération du 25 septembre 1995, il avait été souhaité la création d'un poste de pilote de l'opération, afin de guider l'équipe d'animateurs et de coordonner ultérieurement les différentes actions et animations dans le domaine de l'environnement menées par ces jeunes.

Le financement du poste de pilote, était sollicité en totalité auprès du Conseil Régional (voir en annexe le plan de financement proposé fin 1995).

Or, un nouveau partenaire, la DIREN est intéressée par la démarche et pourrait contribuer au financement de ce projet.

C'est pourquoi, nous vous proposons un nouveau montage financier explicité dans le nouveau plan de financement (dont le détail figure en annexe au présent rapport).

En accord avec votre Commission de l'Environnement, du Cadre et de la Qualité de la vie, qui s'est réunie le 12 Juin 1996, nous vous demandons de bien vouloir nous autoriser à solliciter le Conseil Régional et la DIREN, chacun pour la subvention qui le concerne.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 4 juillet 1996

N°96/438

OBJET**REJET DES EAUX D'EXHAURE**
DU PALAIS DES BEAUX-ARTS
DANS SON MILIEU NATUREL

Rapport de Monsieur le Maire

Mesdames, Messieurs,

Le rejet des eaux d'exhaure du Palais des Beaux-Arts, atteint en moyenne 150 m³/h et 330 m³/h en période de hautes eaux.

Or la loi interdit le rejet d'eaux parasites dans le réseau d'assainissement et, l'Agence de Bassin n'accorderait pas de dérogation pour des quantités aussi importantes. De plus (la taxe de rejet étant de 4 F le m³) la somme à payer par la collectivité serait énorme. La ville envisage donc de restituer cette eau dans son milieu naturel qui est le Canal de la Deûle.

Sachant que des travaux de curage du canal central du Boulevard de la Liberté sont prévus par la Communauté Urbaine de Lille, il est envisageable de poser une canalisation de polypropylène de 350 à 400 mm de diamètre partant du Palais des Beaux-Arts et aboutissant Quai du Wault.

Pour ce faire, il y aurait lieu de passer avec la Communauté Lille une convention d'occupation du domaine communautaire et de lui déléguer l'assistance technique des travaux.

En accord avec votre Commission de la Culture en date du 5 juin 1996 et la Commission de l'Environnement, du Cadre et de la Qualité de la Vie en date du 12 juin 1996, nous vous demandons de bien vouloir accepter ces propositions :

- signer avec la C.U.D.L. une convention d'occupation du domaine public communautaire et une convention d'assistance technique
- lancer la procédure d'Appel d'Offres concernant les travaux de maîtrise d'ouvrage Ville de Lille et l'approbation du dossier de consultation.

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 4 juillet 1996

N° 96/439

OBJET**Faubourg de Béthune**
Ilôt Concorde
Charte Environnement
Mission d'Etude**Mesdames, Messieurs,**

La Ville de Lille a adopté la Charte d'Aalborg lors du Conseil Municipal du 20 novembre 1995.

Elle s'engage ainsi à mettre en oeuvre un plan local d'actions à moyen et long terme et à encourager les initiatives alliant développement économique et protection de l'environnement.

Dans ce contexte, la Ville de Lille a été choisie comme site pilote en matière de créations d'emplois dans le secteur environnement.

Il s'agit de développer une expérience pilote d'étude et d'actions fortes sur un secteur défini, en particulier l'Ilôt Concorde. Dans le cadre de l'étude, seule la résidence Concorde, îlot cumulant toutes les difficultés, sera concernée.

L'objectif est de mettre en oeuvre un projet à long terme qui s'inscrit dans le cadre du développement durable. Cette démarche est innovante pour l'environnement notamment par la valorisation des espaces et du cadre de vie, qui permettra à la fois de recréer le lien social, la citoyenneté et la revitalisation du territoire.

L'étude permettra l'élaboration d'un programme d'action pluriannuel et se décomposera comme suit :

1) une phase diagnostic, de l'ensemble du secteur Concorde dans des domaines variés et non limitatifs (l'eau, l'air, le bruit, la maîtrise de l'énergie, les déchets, l'esthétique urbaine, le paysagement, les problèmes de salubrité interne

aux bâtiments, etc...). Cette phase diagnostic s'appuiera, en particulier, sur les forces vives du quartier et partenaires divers.

2) une phase de propositions d'actions transversales en matière d'environnement (paysagement, flux des déchets, consommations d'énergie) et hiérarchisation des actions sur 5 ans.

3) une phase de développement d'actions environnementales et de requalification paysagère (élaboration d'un Avant Projet Sommaire).

Le délai d'exécution de cette prestation serait de 9 mois à partir de la date de réception de la lettre de mission.

Sous la maîtrise d'ouvrage de la Ville de Lille, un comité de pilotage (voir composition dans le document joint) assurera le suivi de l'étude et sera chargé :

- 1 - de donner son aval à chaque phase importante
- 2 - d'orienter le travail pour la phase suivante.

PHASAGE DE L'OPERATION :

* au terme de quatre mois : rapport de présentation de la phase diagnostic ;

* au terme de cinq mois : rapport comportant :

- 1 - les propositions d'actions et de méthodes de traitement des problèmes et des enjeux environnementaux.
- 2 - l'étude de faisabilité pour la requalification paysagère
- 3 - un dossier de niveau A.P.S.

Un rapport final sera remis au terme de 9 mois à la Ville de Lille, au Ministère de l'Environnement, à la Direction Interministérielle à la Ville, au Conseil Régional, à l'OP.H.L.M. de Lille et aux membres du Comité de pilotage.

Le coût estimatif de la mission est évalué à 295 000 Francs. Les participations financières des divers partenaires associés étant :

* l'Etat (délégation interministérielle à la Ville)	150 000 F
* Conseil Régional	100 000 F
* O.P.H.L.M. de la C.U.D.L.	20 000 F
* Ville de Lille	25 000 F

En accord avec votre Commission de l'Environnement, du Cadre et de la Qualité de la vie, qui s'est réunie le 12 Juin 1996, nous vous demandons de bien vouloir nous autoriser à solliciter les subventions nécessaires et de procéder ensuite au lancement de la mission d'étude.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 4 juillet 1996

N° 96/440

OBJET**Aménagement de la Plaine Winston Churchill**
Mise en oeuvre d'un dispositif d'insertion
de type Chantier Ecole - Poursuite
de l'action - 2ème tranche de travaux

Rapport de Monsieur le Maire

Mesdames, Messieurs,

Au dernier Conseil Municipal du 18 mars 1996, était présenté le bilan du Chantier Ecole et les réalisations effectuées entre avril 1995 et avril 1996, sur une partie de la plaine Winston Churchill.

Cette première expérience très positive, encourage la Ville à poursuivre l'action engagée en partenariat avec l'Association Chantier Nature, la Fédération des Régies Techniques de proximité et le Centre Social du Vieux-Lille, auquel va se joindre un nouveau partenaire, l'Office Public d'H.L.M. de la C.U.D.L.

En effet, pour achever l'aménagement paysager de la Plaine Winston Churchill, il reste à mettre en oeuvre de nombreuses plantations d'arbres ainsi que le traitement des talus limitrophes au Parking H.L.M., en accompagnement de la réalisation, cet été, du 2ème tronçon du chemin de la Promenade du Préfet.

De plus, l'Office Public d'H.L.M., qui vient d'achever la rénovation des immeubles de la résidence Winston Churchill voisine de la plaine, souhaite saisir l'opportunité du nouveau chantier école pour requalifier les espaces verts au pied des immeubles et s'associer également à la démarche sociale de ce chantier.

Le nouveau chantier porterait sur :

- * la réalisation de plantations d'arbres tiges et d'arbustes sur les talus ;
- * la pose d'une clôture en bois en limite de la plaine ;

- * la réalisation d'un cheminement dans l'arboretum ;
- * la construction d'un escalier en rondins pour accéder à l'arboretum et au verger ;
- * la reprise des pelouses ;
- * la remise en état des espaces verts H.L.M. (prise en charge sur la part de financement de l'Office) ;
- * l'entretien de la zone naturelle (1ère phase du chantier), y compris verger et arboretum, avec expérimentation d'une gestion différenciée.

Le montage technico financier, comme en 1995, se base sur un chantier de 12 mois débutant mi-juillet 1996.

L'objectif est de reprendre la même équipe, soit ; un encadrant technique (Chef d'Equipe) et 5 personnes en contrat C.E.C., afin de poursuivre l'action d'insertion engagée depuis 1 an avec ces personnes et d'améliorer leur qualification.

La répartition des responsabilités s'organiserait ainsi :

- la Ville de Lille sera maître d'ouvrage du dispositif
- la Fédération des Régies Techniques, l'opérateur technique du dispositif
- Chantier Nature se verra confier la mission de maîtrise d'oeuvre, conception, conduite du chantier et coordination générale du dispositif.

En accord avec votre Commission de l'Environnement, du Cadre et de la Qualité de la vie, qui s'est réunie le 12 Juin 1996, nous vous demandons de bien vouloir approuver le bilan prévisionnel de cette action, annexé ci-après, et de nous autoriser à passer les conventions nécessaires avec les différents partenaires de l'opération, sachant que l'opérateur technique bénéficiera des subventions, P.L.I. et Région, accordées dans le cadre des aides aux emplois services Ville.

La participation financière de la Ville qui s'élève à 400 000 Francs sera inscrite au budget 1996 sur la ligne : Chapitre 901.235.494 B - Plaine de jeux Winston Churchill.

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 4 juillet 1996

N° 96/441

OBJET

Développement de l'animation
de la Ferme Marcel Dhenin
Partenariat avec l'Association
Animavia
Subvention

Rapport de Monsieur le Maire

Mesdames, Messieurs

Lors de sa réunion du 13 Décembre 1993, le Conseil Municipal autorisait Monsieur le Maire à signer une convention avec l'Association Animavia, sise 23 Rue Gosselet à Lille, contractualisant les relations de la Ville de Lille avec cette Association. Ces rapports sont doubles. En effet, d'une part l'Association Animavia intervient en mettant à disposition de la Ferme Marcel Dhenin un cheptel d'espèces d'essence régionale dont elle assure la responsabilité et le financement des prestations techniques d'élevage, et d'autre part elle participe à l'élaboration d'un programme d'animation de la Ferme Pédagogique en dehors des périodes scolaires.

Aussi, en accord avec votre Commission de l'Environnement, du Cadre et de la Qualité de la Vie qui s'est réunie le 30 mai nous vous demandons de bien vouloir nous autoriser à verser à l'Association ANIMAVIA une subvention de 80 0000 Francs afin de lui permettre de mener à bien ses missions. Les crédits correspondants sont inscrits au chapitre 940.12 du budget primitif 1996 sous l'intitulé : Service Animalier.

ADOPTÉE à l'unanimité

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 4 juillet 1996

N° 96/442

OBJET**ETUDE DE FAISABILITE POUR LA
CREATION D'UN ATELIER DE TRI
PAPIERS-CARTONS
DEMANDE DE SUBVENTION**

Rapport de Monsieur le Maire

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Lille a signé la charte d'Aalborg « Charte des villes Européennes pour le Développement Durable » lors du Conseil Municipal du 20 Novembre 1995.

Dans le cadre de sa mission, la Ville de LILLE avec le plan Lillois d'insertion par l'économie est entré en contact avec la SARL Union d'Economie Sociale Extra-Muros, qui propose une étude de faisabilité pour la création d'un atelier de TRI papiers-cartons.

Ce projet de collecter les papiers et cartons à la source d'un des plus gros producteurs qu'est le secteur tertiaire, et, notamment les administrations, d'autant que les papiers de cette provenance sont constitués pour une grande part de papiers blancs pouvant représenter pour les usines de désencrage, une ressource de qualité.

La filière papetière est vivement intéressée par le gisement issu des bureaux en raison de la qualité dite supérieure des filières susceptibles d'être collectées. Or, ce gisement se caractérise encore par un mélange de cartons, de papiers blancs et papiers couleurs.

Le TRI à la source doit être complété par un tri encore plus affiné (à l'origine d'une séparation des différentes catégories de papiers), d'où l'objectif du projet d'élaborer dans l'agglomération lilloise un système de collecte qui, dans un premier temps, viserait le papier provenant des administrations.

Parallèlement à cette organisation, il s'agit de créer un centre de tri qualitatif et spécifique aux différentes sortes de fibres issues des bureaux.

Rappelons :

- que les objectifs d'Eco-Emballages (Organisme gestionnaire qui collecte et gère les taxes imposées par la loi aux industriels emballeurs afin de participer à l'élimination de leurs déchets) pour l'an 2002 sont la valorisation de 75 % des emballages.
- que le taux de 75 % de valorisation n'est pas raisonnablement envisageable par le seul recyclage de l'apport volontaire.

En effet, dans le gisement national moyen de 112 kg /habitants, il y a 22 kg de plastique dont 10 à 15 kg non recyclables et 32 kg de papier carton, dont 12 à 16 kg non recyclables, soit un pourcentage de non recyclables de 25 à 30 %.

C'est pour cela qu'il est judicieux de concevoir ce projet en élaborant un partenariat entre les différentes collectivités (Ville de Lille, Conseil Général, Conseil Régional, C.U.D.L.) et les professionnels de la filière papier ainsi que les organismes porteurs du projet (Extra-Muros, PLIE).

Ce projet a un double objectif :

- une sensibilisation à l'Ecologie Urbaine et à l'amélioration de la qualité de la vie
- explorer les filières d'emploi pérennes dans le cadre d'une politique de l'insertion

Il est donc indispensable de réaliser une étude de faisabilité de ce centre de TRI de papiers cartons sur le territoire de la Ville de Lille.

Cette étude devra confirmer l'intérêt de collecter et de trier le papier issu du tertiaire, notamment quant aux moyens à mettre en oeuvre (techniques, humains, sociaux, financiers) pour créer une telle activité.

La Ville de LILLE décide la mise en oeuvre d'une étude de faisabilité qu'elle confie à la SARL Extra-Muros et la mobilisation d'un financement d'une hauteur de 147 735 F composé de :

- 30 000 F VILLE DE LILLE
- 30 000 F PLIE
- 80 000 F CONSEIL GENERAL DU NORD dans le cadre du fond d'aide à la localisation d'entreprises
- 7 735 F TRISELEC

La Ville de Lille pourrait donc s'investir dans ce projet :

- en octroyant une subvention de 30 000F pour étude de faisabilité.
- en signant une convention avec l'atelier de tri pour la collecte de ses papiers-cartons.

En accord avec votre Commission de l'Environnement du Cadre et de la Qualité de la Vie, réunie le 12 juin 1996, nous vous demandons de bien vouloir accepter cette proposition..

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 4 juillet 1996

N° 96/444

OBJET

Institut Médico Educatif "Désiré Verhaeghe"
Consommations électriques, remboursement
Convention avec le Conseil Général

Rapport de Monsieur le Maire

Mesdames, Messieurs,

Le bâtiment abritant l'Institut Médico Educatif "Désiré Verhaeghe" est raccordé, depuis le 24 Septembre 1980, sur le réseau Moyenne Tension que la Ville de Lille avait installé à ses frais, en 1977. La Ville de Lille assure, depuis cette date, le règlement global des dépenses de consommations électriques.

- Or, le bâtiment appartient au Conseil Général pour lui avoir été vendu par la Ville de Lille suivant acte en date du 1er Janvier 1985 et les locaux de l'ancien I.M.E. sont maintenant occupés par l'E.P.D.S.A.E.

Il convient donc de récupérer les frais de consommations, indûment supportés par la Ville, auprès du Conseil Général.

En accord avec votre Commission de l'Environnement, du Cadre et de la Qualité de vie réunie le 12 Juin 1996, nous vous demandons l'autorisation d'entreprendre les démarches nécessaires afin d'aboutir à la récupération des sommes dues à la Ville.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 4 juillet 1996

N° 96/445

OBJET

Installations d'éclairage public
du boulevard périphérique Nord,
du Pont Royal au Pont Pasteur
Règlement des consommations
Avenant à la Convention passée avec la C.U.D.L.

Rapport de Monsieur le Maire

Mesdames, Messieurs,

Par convention du 5 Octobre 1981, la Communauté Urbaine de Lille, propriétaire des installations d'éclairage public du boulevard périphérique Nord, du Pont Royal au Pont Pasteur, et la Ville de Lille, se sont mutuellement fixé un certain nombre d'engagements.

Pour ce qui la concerne, la Ville de Lille devait assurer :

- la maintenance des équipements,
- le règlement global des dépenses de consommations électriques, à charge pour elle de récupérer auprès de la Communauté Urbaine de Lille la quote-part relative aux installations dont celle-ci est propriétaire.

Ces dispositions ont été appliquées jusqu'en Mai 1995 date à laquelle, sur appel d'offres ouvert, la Ville de Lille a décidé de confier la maintenance de ses installations d'éclairage public à la Société CITEUM - 37, rue de Lyon - 75012 PARIS.

Ce marché de maintenance a pris effet le 1er Juin 1995 et comprend :

- le G1 [consommations électriques],
- le G2 [travaux de maintenance systématique],
- le G3 [travaux de maintenance à la demande].

En fonction de ces nouvelles données, il importe que la convention du 5 Octobre 1981 soit revue notamment au titre des conditions économiques figurant dans le marché de maintenance passé avec la Société CITEUM.

En accord avec votre Commission de l'Environnement, du Cadre et de la Qualité de Vie, réunie le 12 Juin 1996, nous vous demandons l'autorisation d'entreprendre les démarches nécessaires.

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 4 juillet 1996

N° 96/446

OBJET

Rond point Jean Perrin / Petit Maroc
Reprise des ouvrages d'éclairage public par la Ville de Lille
Convention

Rapport de Monsieur le Maire

Mesdames, Messieurs

Dans le cadre des travaux d'aménagements du nouveau boulevard périphérique Est, la Direction Départementale de l'Equipement a procédé, pour le compte de l'Etat, aux travaux de réalisation du rond point Jean Perrin / Petit Maroc.

Cette action a été complétée par la création d'un éclairage public sous la maîtrise d'ouvrage de l'Etat et maîtrise d'oeuvre de la Direction Départementale de l'Equipement.

La Direction Départementale de l'Equipement, au nom de l'Etat, remet gratuitement à la Ville de Lille, l'ensemble des ouvrages d'éclairage public.

A compter de la remise des ouvrages, la Ville de Lille assure la maintenance totale des équipements et supporte les frais de consommations électriques, qui seront repris dans le contrat CITEUM par voie d'avenant n° 1.

En accord avec votre Commission de l'Environnement, du Cadre et de la Qualité de Vie réunie le 12 Juin 1996, nous vous demandons de bien vouloir adopter la convention.

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 4 juillet 1996

N° 96/447

OBJET

Maintenance des installations
d'éclairage public sur la commune
de Lille et la commune associée d'Hellemmes
Marché de prestations de service
sur appel d'offres ouvert
Avenant n° 1

Rapport de Monsieur le Maire

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° 94/652 du 19 Décembre 1994, la Ville de LILLE a décidé de confier, par voie d'appel d'offres ouvert, la maintenance des installations d'éclairage public de la Ville de LILLE et de la commune associée d'HELLEMMES à la S.A. CITELUM dont l'agence régionale est située Allée de Safed - 431 Atrium - 59020 LILLE, pour une durée de 8 ans.

Ce marché de maintenance a pris effet le 1er Juin 1995.

Conformément aux clauses définies dans le C.C.A.P. [chapitre 7 - article 21] et le C.C.T.P. [article 37], le marché est revalorisé chaque année.

Le présent avenant se rapporte à 4 types d'évolution :

Chapitre I

Les modifications n'entraînant pas de dépenses supplémentaires pour la Ville de LILLE.

Chapitre II

Les modifications entraînant des dépenses supplémentaires pour la Ville de LILLE.

Chapitre III

Les décisions entraînant une diminution des dépenses.

Chapitre IV

Les décisions soumises à une inscription budgétaire annuelle.

Chapitre I

Modifications n'entraînant pas de dépenses supplémentaires pour la Ville de LILLE

En vue de l'application des nouvelles règles de comptabilité publique [M14] et de procéder à une nouvelle organisation de la gestion d'énergie en affectant les dépenses directement liées à l'Eclairage Public et celles liées aux bâtiments municipaux raccordés sur le réseau Moyenne Tension, correspondant aux inscriptions budgétaires, il y a lieu d'apporter les modifications suivantes au marché CITEUM :

1.1] Postes Plaine, Petit Paradis et République

Augmentation de la part énergie [G1] du marché CITEUM d'un montant de **471 610 francs T.T.C.** correspondant aux postes :

- Plaine	Crèche Line Dariel et IMPRO
- Petit Paradis	Terrain d'entraînement du LOSC
- République	La fontaine

l'ensemble des factures E.D.F. étant supprimées.

Les consommations électriques de l'IMPRO, appartenant au Conseil Général, estimées à **66 000 francs T.T.C. par an** font l'objet d'une convention de remboursement qui sera présentée au Conseil Municipal.

1.2] Poste Mairie

Dans le cadre de la réalisation du nouveau quartier EURALILLE et de l'emprise du T.G.V., les mâts de grande hauteur et le poste de transformation éclairage public de l'ex-carrefour LABIS ont été supprimés.

L'ensemble des installations a dû être raccordé sur le branchement électrique de l'Hôtel de Ville, qui supporte donc les consommations du bâtiment, mais également de l'éclairage public [Boulevard périphérique Nord, du Pont Royal au Pont Pasteur, ainsi que les bretelles d'accès et de sortie].

Nous proposons de séparer les consommations électriques en affectant le G1 [énergie] de l'éclairage public au marché CITEUM pour un montant de **1 478 000 francs T.T.C.**

Cette opération n'entraîne aucune dépense supplémentaire pour la Ville de LILLE, mais une répartition des consommations entre les chapitres budgétaires correspondants.

Une convention réactualisée avec la C.U.D.L., présentée au Conseil Municipal permettra le remboursement des consommations électriques et les frais de maintenance, en partie, du boulevard périphérique Nord pour un montant estimé de **604 000 francs TTC** au titre du G1 et de **261 000 francs TTC** au titre du G2.

1.3] Mise en oeuvre d'un Système d'Information Géographique [S.I.G.]

Conformément à l'article 38 du C.C.T.P., la S.A. CITELUM est chargée de faire des propositions, en liaison avec le Système d'Information Géographique, base de données de la C.U.D.L., pour :

- assurer une utilisation des données géographiques par l'ensemble de la Mairie de LILLE,
- permettre une information globale et cohérente des services techniques correspondant à un certain nombre de besoins des spécificités de ses directions.

1.4] Développement des économies d'énergie

En application de la délibération n° 94/652 du Conseil Municipal du 19 Décembre 1994, la S.A. CITELUM doit prendre en charge **"la totalité des frais liés aux consommations électriques nécessaires au bon fonctionnement des installations d'éclairage public"** et l'obligation **"d'optimiser l'énergie, les économies réalisées étant réinvesties dans les installations. La revente de l'énergie est exclue."**

En application du C.C.A.P. - chapitre 2 - Missions et engagements du prestataire :

Article 7 : Missions du prestataire :

"Afin d'assurer l'exécution du service public de l'éclairage public, à savoir la réalisation et le financement des travaux d'équipement."

Article 9 : Prestations exécutées par le prestataire :

"Afin d'assurer la totalité des prestations de l'éclairage public, le prestataire s'engage à exécuter :

- les opérations d'investissement définies au C.C.T.P. :
 - investissements à rémunération différée,
 - investissements courants rémunérés dans l'année par le contrat ;
- prestations d'ingenierie à la demande :
 - le prestataire exécutera à la demande de la Collectivité des prestations d'ingenierie ;
- investissements supplémentaires en cours de contrat :
 - investissements non prévus initialement que la Collectivité serait amenée à demander.

La S.A. CITELUM, dans la recherche permanente d'une gestion optimale de l'énergie et profitant de l'opération estivale du changement systématique des sources lumineuses, a proposé la modernisation de 1742 lanternes vétustes (plus de 25 ans) fluo-ballon 400 Watts et 250 Watts, particulièrement énergivores ; elles ont été remplacées par des lanternes équipées de lampes SHP, soit :

- 519 lanternes Sodium Haute Pression en 250 Watts,
- 1223 lanternes Sodium Haute Pression en 150 Watts,

Ce programme a permis :

- a) d'améliorer le service rendu à la population en rénovant complètement plus de 35 kms de voirie urbaine avec un éclairage de qualité et plus fiable ;
- b) de rajeunir le patrimoine communal et d'améliorer son esthétique ;
- c) de participer activement à une meilleure sécurité de nos rues.

L'ensemble de l'opération financière réalisée par la S.A. CITELUM est entièrement autofinancé par les économies d'énergie engendrées sur 8 ans, sans modification du G1, soit à terme, au-delà des 8 ans et en francs constants, une économie récurrente d'énergie, pour la Collectivité, de **487 366 francs T.T.C. par an.**

Chapitre II

Modifications entraînant des dépenses supplémentaires pour la Ville de LILLE

2.1] Evolution du patrimoine à périmètre constant

Celui-ci se traduit au 31 Décembre 1995 par une augmentation des foyers lumineux passant de 15 187 à 15 599, soit une augmentation de **412 foyers.**

La nouvelle redevance passe de **6 998 257 francs HT à 7 141 409 franc HT**

Soit une augmentation de **153 152 francs HT [G1] - 184 701 francs TTC.**

La nouvelle redevance de l'ensemble du G2 [maintenance] passe de :
4 247 591 francs HT soit 5 122 595 francs TTC à 5 296 047 francs TTC,
 soit une augmentation du G2 de **173 452 francs TTC.**

Cette évolution est due à la réalisation des projets d'accompagnement d'aménagements d'espaces publics et de voirie. Il s'agit de l'implantation de la nouvelle Faculté de Droit de Moulins, du parking du Champ de Mars, de l'aménagement du carrefour Jean Perrin lié à la construction du contournement Est de Lille.

Cette évolution prend en compte également la mise en valeur par la Lumière, ainsi que l'installation de nouveaux mobiliers urbains.

2.2] Euralille

Il s'agit de l'intégration dans le marché suivant l'article 2 - chapitre 1 du C.C.A.P. de la prise en charge par le prestataire des points de commande suivants :

- Cité Radieuse : Viaduc,
- Cité Radieuse : Parvis,
- L.T.E.T. Panhard,
- Galerie Multi-fluides,
- Cités Unies,
- Tour W.T.C.

Ceci entraîne une augmentation du poste énergie [G1] de **273 000 francs TTC**.

La prise en compte de la maintenance [G2] interviendra après la réception par la Commune des ouvrages.

2.3] Illuminations de fin d'année

Intégration de l'énergie consommée sur le réseau éclairage public lors des illuminations de fin d'année.

Augmentation du poste énergie [G1] de **21 000 francs TTC**

Chapitre III

Décisions entraînant une diminution des dépenses

Lors du Conseil Municipal du 18 Décembre 1995, vous avez autorisé Monsieur le Maire à signer la convention de concession pour le service public de la distribution d'énergie électrique amenant, par ailleurs, une recette annuelle de **200 000 francs**.

En application de l'article 12, nous vous demandons l'autorisation d'entamer des négociations pour la reprise par E.D.F. du réseau Moyenne Tension ; cette reprise entraînera, sur le marché de maintenance de l'éclairage public, une diminution des prestations qui fera l'objet d'une proposition financière ultérieure et une présentation au Conseil Municipal.

Chapitre IV

Les décisions soumises à une inscription budgétaire annuelle

La Télésurveillance

Dans le contrat précédent, la Ville avait initié en partenariat avec E.D.F. un programme ambitieux et novateur de télésurveillance des armoires de commande, dans un souci de sécurité et de fiabilité des installations d'éclairage public. LILLE, dans ce domaine, est à la pointe du progrès et de l'innovation.

58 armoires à ce jour sont télésurveillées,
119 armoires restent à équiper.

Conformément au C.C.T.P. et à l'appui de la soumission, la S.A. CITELUM avait fourni dans son offre initiale approuvée par la Commission d'Appel d'Offres en date du 19 Avril 1995 et l'autorité préfectorale en date du 12 Mai 1995, une proposition s'élevant à :

563 000 francs HT soit 678 978 francs TTC par an
sur la durée du contrat [8 ans]

La télésurveillance apporte l'efficacité, ce qui permet de détecter en temps réel les défauts et de provoquer une intervention plus rapide. Elle permet également d'éliminer les consommations dues aux défauts et de vérifier à tout instant l'état de l'installation. Ce qui conduit à une amélioration importante de la sécurité dans les deux domaines suivants :

- a] sécurité des personnes en empêchant l'électrocution sur une armoire,
- b] sécurité du public en prévenant en temps réel les services concernés lors de l'extinction d'un quartier.

Ces travaux seront réalisés en fonction des inscriptions budgétaires annuelles.

En accord avec votre Commission de l'Environnement, du Cadre et de la Qualité de Vie, réunie le 1er Février 1996 et l'avis de la Commission d'Appel d'Offres du 18 Juin 1996, nous vous demandons de bien vouloir nous autoriser la passation de l'avenant prenant en compte :

- les modifications et décisions reprises dans le rapport,
- la négociation pour le transfert du réseau moyenne tension,
- l'investissement à réaliser sous réserve des inscriptions budgétaires annuelles.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 4 juillet 1996

N°96/448

OBJET

Subvention destinée à un organisme
à caractère social - Santé

Rapport de Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs,

L'aide financière de la Ville a été sollicitée sous forme de subvention par une association à caractère social, au titre de l'année 1996.

Cette subvention lui sera attribuée en fonction d'un projet particulier identifié au sein des activités annuelles de chaque association et contractualisé avec la Ville par un contrat d'objectifs.

En accord avec votre Commission de l'Action Sociale, de la Santé et de la Solidarité, réunie le 29 mai 1996, nous vous demandons de bien vouloir accorder la subvention suivante qui sera imputée sur le Chapitre 955.9 - Article 657 - Sous-Compte 8292 :

- CENTRE SOCIAL MARCEL BERTRAND

15 000 F

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 4 juillet 1996

N° 96/449

OBJET

Adoption de la Charte des Villes contre le Sida

Rapport de Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs,

A l'initiative de l'association des Maires des Grandes Villes, les troisièmes rencontres des Villes contre le Sida ont eu lieu le 7 novembre 1995, à Perpignan, et une « Charte des Villes contre le Sida » a été adoptée par les membres présents.

En tant qu'adhérente de l'association des Maires de Grandes Villes, Lille pourrait être signataire de cette charte. Ainsi, elle est proposée pour adoption au Conseil.

En conséquence, en accord avec votre Commission de l'Action Sociale, de la Santé et de la Solidarité, réunie le 29 mai 1996, nous vous demandons de bien vouloir adopter la « Charte des Villes contre le Sida ».

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 4 juillet 1996

N° 96/450

OBJETASSOCIATION D'ACTION EDUCATIVE
DU TRIBUNAL POUR ENFANTS DE LILLE
SUBVENTION

**Rapport de Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,**

L'Association d'Action Educative du Tribunal pour Enfants de Lille a pour but de seconder, renforcer, prolonger l'action de l'administration, du personnel et de la juridiction des mineurs de Lille. Elle vient en aide aux mineurs matériellement ou moralement, tant pendant la période où ils sont pris en charge par les établissements et services de l'Education Surveillée, qu'après leur sortie.

Afin de lui permettre de poursuivre son action, qui s'inscrit dans le cadre des actions de prévention menées par le Conseil Communal de Prévention de la Délinquance, cette association sollicite une aide financière de la Ville.

En accord avec votre Commission de l'Action Sociale, de la Santé et de la Solidarité, réunie le 29 mai 1996, nous vous demandons de bien vouloir décider l'attribution d'une subvention de 2 000 francs à l'Association d'Action Educative du Tribunal pour Enfants de Lille.

La dépense correspondante sera imputée sur le crédit inscrit à l'article 657 du chapitre 942.22 intitulé "Sécurité et Police - Ordre Public" sous-compte 5456 du budget 1996.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPALSéance du 4 juillet 1996
N° 96/451OBJETASSOCIATION SOCIO-EDUCATIVE DE CONTROLE JUDICIAIRE
ET DE REINSERTION SOCIALE DU NORD
SUBVENTION

**Rapport de Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,**

L'Association Socio-Educative de Contrôle Judiciaire et de Réinsertion Sociale du Nord a pour but de favoriser la sécurité publique en luttant contre la délinquance et en facilitant l'insertion sociale des personnes faisant l'objet d'une enquête pénale.

Afin de lui permettre de poursuivre son action, qui s'inscrit dans le cadre des activités de prévention menées par le Conseil Communal de Prévention de la Délinquance, cette association sollicite une aide financière de la Ville.

En accord avec votre Commission de l'Action Sociale, de la Santé et de la Solidarité réunie le 29 mai 1996, nous vous demandons de bien vouloir décider l'attribution d'une subvention de 25 000 F à l'Association Socio-Educative de Contrôle Judiciaire et de Réinsertion Sociale du Nord.

La dépense correspondante sera imputée sur le crédit inscrit à l'article 657 du chapitre 942.22 intitulé "Sécurité et Police - Ordre Public", sous-compte 5456 du budget de 1996.

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 4 juillet 1996
N° 96/ 452

OBJET

Accueil des enfants de LA MADELEINE
dans les écoles publiques de LILLE -
Accord de réciprocité entre les villes
de LILLE et de LA MADELEINE.

Rapport de Monsieur le Maire
Mesdames, Messieurs

L'article 23 de la loi n° 83-663 du 22 juillet 1983 modifiée par l'article 37 de la loi n° 86-29 du 9 janvier 1986 et par l'article 11 de la loi n° 86-972 du 19 août 1986, prévoit la répartition entre les communes des charges de fonctionnement des écoles publiques accueillant des enfants de plusieurs communes.

Le principe de la loi est de privilégier le libre accord entre les communes de résidence sur les modalités de répartition des charges liées à la scolarisation d'enfants dans les communes d'accueil.

Les villes de LILLE et de LA MADELEINE ont décidé d'appliquer le principe de la gratuité de l'accueil des enfants domiciliés dans leur commune dans les écoles publiques de chacune d'elles.

En accord avec votre Commission de l'Enseignement et du Sport réunie le 11 juin 1996, nous vous demandons de bien vouloir vous prononcer sur le principe de la gratuité de l'accueil aux enfants de LA MADELEINE étant entendu que la parité envisagée concerne 25 élèves madeleinois et 25 élèves lillois. L'écart entre le nombre d'enfants de part et d'autre ne pourra cependant pas être supérieur à 10 élèves. Par ailleurs, cet accord de réciprocité ne concerne pas les écoles privées.

ADOPTÉE à l'unanimité

DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 4 juillet 1996

N°96/453

OBJETMesures de carte scolaire dans les écoles
du 1er degré de l'enseignement public pour
la rentrée 1996/1997.Rapport de Monsieur le Maire
Mesdames, Messieurs,

Par lettre du 19 mars 1996, M. l'Inspecteur d'Académie, Directeur des services Départementaux de l'Education Nationale du Nord, a transmis à M. le Maire les mesures de carte scolaire, qu'il a prononcées par arrêté du 18 mars 1996, applicables à la rentrée de septembre 1996 dans les écoles publiques du 1er degré :

SUPPRESSIONS DE POSTES DEFINITIVESFaubourg de Béthune

- école maternelle BERANGER-J. HACHETTE 2 postes
4/6 rue Léon Blum
- école élémentaire SEVERINE 1 poste
6 rue Léon Blum

Lille-Sud

- école Hector MALOT 1 poste
2 rue de l'Escaut

Moulins

- école élémentaire RENARD-SAINT-EXUPERY 1 poste
50 boulevard de Strasbourg
- école élémentaire A. THIERRY-F. LAUNAY 2 postes
37 boulevard de Belfort

Vieux-Lille

- école élémentaire LAMARTINE 1 poste
2 place du Gard

Bois-Blancs

- école élémentaire GUYNEMER-BOUCHER 1 poste
58 rue Mermoz

CREATION DE POSTE DEFINITIVEWazemmes

- école élémentaire LAVOISIER 1 poste
72 rue des Stations

CREATIONS DE POSTES CONDITIONNELLES

Ces mesures sont susceptibles d'être revues en fonction du constat des effectifs à la rentrée de septembre 1996.

Bois-Blancs

- école élémentaire DESBORDES-VALMORE
4 rue Guillaume Tell 1 poste

Vauban

- école élémentaire LITRE
12 place de l'Arbonnoise 1 poste

Moulins

- école élémentaire Victor DURUY
7 rue Victor Duruy 1 poste

Fives

- école élémentaire CABANIS
rue de Rivoli 1 poste.

Saint-Maurice

- école élémentaire ROUSSEAU-BRUNSCHVIG
1 rue Hippolyte Lefebvre 1 poste

En accord avec votre Commission de l'Enseignement et du Sport réunie le 11 juin 1996, nous vous demandons de bien vouloir :

- prendre acte des fermetures de classes, en regrettant celles qui concernent 2 classes à l'école BERANGER-Jeanne HACHETTE et 1 classe à l'école SEVERINE; ces écoles étant situées en zone sensible sur le quartier du Faubourg de Béthune.

- accepter les ouvertures de classes.

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 4 juillet 1996

N° 96/454

OBJET

Classes d'environnement - Reconduction
Financement - Convention avec les
Associations - Année scolaire 1996/1997

Rapport de Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° 91/76 du 23 mars 1991, le Conseil Municipal avait décidé la reconduction de classes d'environnement et autorisé la signature des conventions à intervenir entre la Ville de LILLE et les associations qui hébergeaient les enfants.

La finalité de ces classes d'environnement consiste à prendre en compte à la fois les besoins très divers manifestés par les enseignants eux-mêmes ainsi que la souplesse apportée par un choix très ouvert de possibilités de séjours, à la mer, à la montagne, à la campagne, qui permettent la connaissance de l'environnement naturel, l'expérience de la vie collective, les rencontres inter-classes et la réalisation d'un projet pédagogique spécifique à chaque séjour.

La préparation de ces séjours nécessite des négociations avec des organismes spécialisés (SNCF, Centres d'accueil ou associations, transports routiers...).

Pour la scolarité 1996/1997, un projet de programme des séjours a été élaboré :

1° séjours hors département du NORD (durée 2 semaines)

a) ALBIEZ MONTROND (Savoie) avec l'AROEVEN - séjour de neige

1 séjour en janvier 1997 - 3 classes

b) BEDOIN (Vaucluse) avec la Fédération LOISIRS, VACANCES, TOURISME

1 séjour en mars 1997 - 3 classes

2° séjours régionaux dans le département du NORD (durée 1 semaine)

a) MORBECQUE (Flandres) avec les ECLAIREURS DE FRANCE

1 séjour en janvier 1997 - 2 classes

1 séjour en février 1997 - 3 classes

1 séjour en mars 1997 - 1 classe

1 séjour en juin 1997 - 2 classes

b) PHALEMPIN (Nord) avec la Caisse des Ecoles de LILLE

23 séjours du 30 septembre 1996 au 20 juin 1997 - 23 classes

c) SAINS DU NORD (Avesnois) avec l'Association Départementale des FRANCAS DU NORD

2 séjours en mars 1997 - 4 classes

1 séjour en juin 1997 - 2 classes.

En ce qui concerne la ville associée d'HELLEMMES, les conventions seront passées directement avec les centres. Cependant la Ville de LILLE prendra en charge les frais de transport qui lui seront remboursés par HELLEMMES au prorata du nombre d'élèves.

En accord avec votre Commission de l'Enseignement et du Sport réunie le 11 juin 1996, nous vous demandons de nous autoriser à :

- reconduire ces classes d'environnement
- inscrire au chapitre 944 de la section de fonctionnement du budget les dotations nécessaires au règlement des dépenses
- admettre en recettes les participations familiales
- signer les contrats à intervenir entre la Ville et les associations appelées à héberger les enfants
- procéder au règlement des acomptes éventuellement prévus dans les conventions
- créer les régies d'avances en vue du règlement sur place des dépenses afférentes aux activités des classes d'environnement.

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14 juillet 1996

N°96/455

OBJET

Projets locaux d'Animation "ARVEJ"
Quartier du Faubourg de Béthune
Ancienne appellation "C.A.T.E."

Rapport de Monsieur le Maire

Mesdames, Messieurs,

En 1985, la circulaire "CALMAT-CHEVENEMENT" a introduit la notion d'Aménagement du Temps de l'Enfant.

Depuis, cette réflexion a évolué jusqu'à l'instauration du Contrat d'Aménagement du Temps de l'Enfant (CATE) actuel qui :

- permet une meilleure prise en compte des loisirs et des rythmes spécifiques de chaque enfant
- contribue à leur équilibre personnel, à leur épanouissement et à leur réussite, en leur proposant la pratique d'activités culturelles, sportives, artistiques, scientifiques et techniques qui ne pourraient leur être offertes autrement
- permet aux élus, aux instituteurs et aux animateurs de travailler ensemble et différemment, modifiant ainsi l'ambiance à l'école.

Pour l'année scolaire 1996/1997, un nouveau projet est à l'étude. Il se place dans la continuité des actions menées indépendamment du nouvel Aménagement des Rythmes de Vie de l'Enfant mis en place sur le quartier de Moulins.

En accord avec votre Commission de l'Enseignement et du Sport réunie le 11 juin 1996, nous vous demandons de bien vouloir nous autoriser à :

- mener à bien ce projet maintenant dénommé A.R.V.E.J. (Aménagement des Rythmes de Vie de l'Enfant et du Jeune)
- y consacrer le budget voté par le Conseil Municipal en date du 18 mars 1996 représentant la somme de 150 000 Frs
- admettre en recettes la subvention sollicitée d'un montant de 150 000 Frs auprès de la Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse et des Sports
- l'affecter sur la ligne budgétaire "subvention pour les CATE : 943/1 - 657 - s/c 05977"
- régler toutes les dépenses inhérentes à ce projet.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 4 juillet 1996

N°96/456

OBJETAménagement des rythmes de vie de l'enfant -
Expérimentation au groupe scolaire Victor Duruy/
Philippe de Comines.Rapport de Monsieur le Maire
Mesdames, Messieurs,

Depuis 1984, la Ville de Lille a mené des actions en faveur de l'aménagement du temps des enfants et des jeunes, en partenariat avec le Ministère de la Jeunesse et des Sports et l'Education Nationale.

C'est pourquoi pour répondre au projet de M. Guy DRUT, Ministre de la Jeunesse et des Sports, notre ville a présenté sa candidature en décembre 1995, afin de s'inscrire en tant que site pilote.

La Ville de Lille ayant été retenue, un appel à candidature a été envoyé aux écoles situées "dans le croissant sud de Lille", soit les circonscriptions de Lille-Centre - Lille-Hellemmes - Lille-Lambersart - Lille-Ouest - Lille-Wattignies.

Le groupe scolaire Victor Duruy/Philippe de Comines a présenté un dossier qui a particulièrement retenu l'attention de la commission, spécialement créée à partir du comité de la caisse des écoles, afin de mettre en place cet aménagement des rythmes de vie de l'enfant. Elle est composée d'élus, de représentants Jeunesse et Sports, d'enseignants volontaires, de membres d'associations périscolaires, de parents, de services administratifs (éducation, sports, culture, animation) et d'un responsable de la médecine scolaire.

Il est envisagé que l'emploi du temps des élèves soit réparti en activités scolaires dispensées tous les matins du lundi au samedi, ainsi que 2 heures dans l'après-midi du mardi et en activités périscolaires les après-midi des lundis, jeudis et vendredis. Les activités scolaires seront bien entendu assurées par les enseignants, tandis que les activités périscolaires seront confiées à des animateurs qualifiés. Les parents des enfants fréquentant ces écoles s'engageront par écrit à faire participer leur enfant à l'ensemble des activités scolaires et périscolaires, faute de quoi ils seraient contraints de l'inscrire dans un autre établissement scolaire lillois.

Le budget prévisionnel pour une année scolaire a été estimé à un million de francs, ce qui représente une dépense par élève de 2800 F.

Pour mettre en place et évaluer ce dispositif, un comité de pilotage sera constitué, dans lequel siègera notamment Mme LECONTE-LAMBERT, professeur de psycho-chronobiologie à l'Université de Lille III.

La Caisse des Ecoles, qui a la charge d'organiser les activités péri-scolaires de la Ville de Lille, devrait constituer le support juridique de l'opération.

L'Association Départementale des FRANCAS, qui a une expérience des centres de loisirs associés à l'école (CLAE) depuis un an sur le site de l'école Victor Duruy, est en mesure d'apporter une contribution sur le plan pédagogique, d'organisation des activités, des relations avec les instituteurs pour harmoniser les activités scolaires et périscolaires...

Pour une organisation générale des activités scolaires et péri-scolaires, l'Education Nationale a été sollicitée afin de détacher un enseignant dans le but de coordonner l'ensemble du dispositif. Dans l'attente d'une réponse à ce sujet, il est apparu souhaitable de ne prévoir le démarrage de cette expérience qu'après les vacances de Toussaint.

Nous vous demandons, en accord avec votre commission de l'Enseignement et du Sport, réunie le 11 juin 1996, de bien vouloir :

- confirmer la mise en oeuvre de l'expérience d'aménagement des rythmes de vie de l'enfant telle qu'elle est décrite ci-dessus
- autoriser la Caisse des Ecoles à être l'organisateur de cette expérience
- nous autoriser à solliciter les subventions auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles, la Caisse d'Allocations Familiales et le Fonds d'Action Sociale
- admettre en recettes les subventions ainsi obtenues et les affecter spécifiquement sur cette expérimentation.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 4 juillet 1996

N° 96/457

OBJETEnlèvement d'un véhicule automobile
Remboursement des frais au propriétaireRapport de Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,

Le véhicule immatriculé 1053 MJ 59 appartenant à Madame Thérèse ALLOUCHERY domiciliée à SAINT MARTIN AU LAERT 62500 - 7, rue de la Creuse, a fait l'objet d'un constat d'infraction pour stationnement gênant sur zone réservée aux personnes handicapées.

La mise en fourrière du véhicule a été ordonnée sur réquisition de la Police Municipale conformément à l'article R.37 (1) du Code de la Route.

Compte tenu du fait que la contrevenante transportait sa fille handicapée (cf carte d'invalidité), nous vous proposons conformément aux instructions ministérielles d'émettre un avis favorable à la requête de l'intéressée en vue du remboursement de la somme de quatre cent soixante et onze francs représentant les frais d'enlèvement et de gardiennage de son bien, et ce, en accord avec la Commission de l'Urbanisme, de la Sécurité et du Domaine Public qui s'est réunie le 2 mai 1996.

La dépense sera imputée sur les crédits au chapitre 936/4 sous l'intitulé "frais exceptionnels de voirie"

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 4 juillet 1996

N° 96/458

OBJETEnlèvement d'un véhicule automobile
Remboursement des frais au propriétaireRapport de Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,

Le véhicule immatriculé 7476 WR 59 appartenant à Madame Loretta LUCCA domiciliée à LILLE 96 bis, rue d'Esquermes cité Potier N° 2, a fait l'objet d'un constat d'infraction pour stationnement gênant alterné à la quinzaine non respecté.

La mise en fourrière du véhicule a été ordonnée sur réquisition de la Police Nationale conformément à l'article R.37 (1) du Code de la Route.

Compte tenu du fait que la contrevenante était alitée (cf certificat médical) et dans l'impossibilité de faire déplacer son véhicule de suite, nous vous proposons conformément aux instructions ministérielles d'émettre un avis favorable à la requête de l'intéressée en vue du remboursement de la somme de quatre cent soixante et onze francs représentant les frais d'enlèvement et de gardiennage de son bien, et ce, en accord avec la Commission de l'Urbanisme, de la Sécurité et du Domaine Public qui s'est réunie le 2 mai 1996.

La dépense sera imputée sur les crédits au chapitre 936/4 sous l'intitulé "frais exceptionnels de voirie"

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPALSéance du 4 juillet 1996
N°96/459OBJETEnlèvement d'un véhicule automobile
Remboursement des frais au propriétaireRapport de Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,

Le véhicule immatriculé 4083 WX 59 appartenant à Madame Christiane VLAMINCK domiciliée à LOMME 59160 - 887, avenue de Dunkerque, a fait l'objet d'un constat d'infraction pour stationnement gênant sur zone de livraison.

La mise en fourrière du véhicule a été ordonnée sur réquisition de la Police Municipale conformément à l'article R.37 (1) du Code de la Route.

Compte tenu du fait que la contrevenante est handicapée et n'avait trouvé d'autre place pour stationner (cf certificats médicaux), nous vous proposons conformément aux instructions ministérielles d'émettre un avis favorable à la requête de l'intéressée en vue du remboursement de la somme de quatre cent soixante et onze francs représentant les frais d'enlèvement et de gardiennage de son bien, et ce, en accord avec la Commission de l'Urbanisme, de la Sécurité et du Domaine Public qui s'est réunie le 2 mai 1996.

La dépense sera imputée sur les crédits au chapitre 336/4 sous l'intitulé "frais exceptionnels de voirie"

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 4 juillet 1996

N° 96/460

OBJETEnlèvement d'un véhicule automobile
Remboursement des frais au propriétaireRapport de Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,

Le véhicule immatriculé 8787 TV 59 appartenant à Madame Muguette FOSSE CONTESSE domiciliée à LILLE Résidence Orsay 630, avenue de la République, a fait l'objet d'un constat d'infraction pour stationnement gênant sur emplacement réservé aux personnes handicapées.

La mise en fourrière du véhicule a été ordonnée sur réquisition de la Police Nationale conformément à l'article R.37 (1) du Code de la Route.

Tenant compte qu'au moment des fait la contrevenante transportait une personne handicapée (cf carte d'invalidité), nous vous proposons conformément aux instructions ministérielles d'émettre un avis favorable à la requête de l'intéressée en vue du remboursement de la somme de quatre cent soixante et onze francs représentant les frais d'enlèvement et de gardiennage de son bien, et ce, en accord avec la Commission de l'Urbanisme, de la Sécurité et du Domaine Public qui s'est réunie le 2 mai 1996.

La dépense sera imputée sur les crédits au chapitre 936/4 sous l'intitulé "frais exceptionnels de voirie"

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 4 juillet 1996

N° 96/461

OBJETEnlèvement d'un véhicule automobile
Remboursement des frais au propriétaireRapport de Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,

Le véhicule immatriculé 601 TQ 72 appartenant à Monsieur Christophe DAVID domicilié à LILLE 50, rue Blanche, a fait l'objet d'un constat d'infraction pour stationnement gênant alterné à la quinzaine non respecté.

La mise en fourrière du véhicule a été ordonnée sur réquisition de la Police Municipale conformément à l'article R.37 (1) du Code de la Route.

Compte tenu du fait que le contrevenant contraint de s'absenter d'un manière imprévisible (décès dans sa famille- voir justificatifs) nous vous proposons conformément aux instructions ministérielles d'émettre un avis favorable à la requête de l'intéressé en vue du remboursement de la somme de quatre cent soixante et onze francs représentant les frais d'enlèvement et de gardiennage de son bien, et ce, en accord avec la Commission de l'Urbanisme, de la Sécurité et du Domaine Public qui s'est réunie le 2 mai 1996.

La dépense sera imputée sur les crédits au chapitre 936/4 sous l'intitulé "frais exceptionnels de voirie"

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 4 juillet 1996

N° 96/462

OBJET

Enlèvement d'un véhicule automobile
Remboursement des frais au propriétaire

Rapport de Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,

Le véhicule immatriculé 3908 SJ 59 appartenant à Monsieur Didier MEUROT domicilié à LOMME 59160 - 36 rue de l'Egalité, a fait l'objet d'un constat d'infraction pour stationnement gênant sur trottoir.

La mise en fourrière du véhicule a été ordonnée sur réquisition de la Police Municipale conformément à l'article R.37 (1) du Code de la Route.

Compte tenu du fait que le véhicule du contrevenant était en panne et qu'une intervention technique a été nécessaire pour le faire démarrer, nous vous proposons conformément aux instructions ministérielles d'émettre un avis favorable à la requête de l'intéressé en vue du remboursement de la somme de quatre cent soixante et onze francs représentant les frais d'enlèvement et de gardiennage de son bien, et ce, en accord avec la Commission de l'Urbanisme, de la Sécurité et du Domaine Public qui s'est réunie le 2 mai 1996.

La dépense sera imputée sur les crédits au chapitre 936/4 sous l'intitulé "frais exceptionnels de voirie"

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 4 juillet 1996

N° 96/463

OBJETEnlèvement d'un véhicule automobile
Remboursement des frais au propriétaireRapport de Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,

Le véhicule immatriculé 3278 QK 59 appartenant à Monsieur Bruno TURPIN domicilié à LILLE 12 , rue Van Hende , a fait l'objet d'un constat d'infraction pour stationnement gênant sur emplacement réservé aux personnes handicapées.

La mise en fourrière du véhicule a été ordonnée sur réquisition de la Police Municipale conformément à l'article R.37 (1) du Code de la Route.

Compte tenu du fait que le contrevenant a été victime d'une panne imprévisible et que le véhicule est sorti du parc de la fourrière en remorque, nous vous proposons conformément aux instructions ministérielles d'émettre un avis favorable à la requête de l'intéressé en vue du remboursement de la somme de quatre cent soixante et onze francs représentant les frais d'enlèvement et de gardiennage de son bien, et ce, en accord avec la Commission de l'Urbanisme, de la Sécurité et du Domaine Public qui s'est réunie le 2 mai 1996.

La dépense sera imputée sur les crédits au chapitre 936/4 sous l'intitulé "frais exceptionnels de voirie"

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPALSéance du 4 juillet 1996
N° 96/464OBJETEnlèvement d'un véhicule automobile
Remboursement des frais au propriétaireRapport de Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,

Le véhicule immatriculé 333 SW 59 appartenant à Monsieur André LANQUETIN domicilié à LILLE 21 rue Prévert, a fait l'objet d'un constat d'infraction pour stationnement gênant sur trottoir.

La mise en fourrière du véhicule a été ordonnée sur réquisition de la Police Municipale conformément à l'article R.37 (1) du Code de la Route.

Tenant compte que le véhicule du contrevenant était en panne et que l'intervention d'un technicien a été nécessaire pour le faire démarrer, nous vous proposons conformément aux instructions ministérielles d'émettre un avis favorable à la requête de l'intéressé en vue du remboursement de la somme de quatre cent soixante et onze francs représentant les frais d'enlèvement et de gardiennage de son bien, et ce, en accord avec la Commission de l'Urbanisme, de la Sécurité et du Domaine Public qui s'est réunie le 2 mai 1996.

La dépense sera imputée sur les crédits au chapitre 936/4 sous l'intitulé "frais exceptionnels de voirie"

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 4 juillet 1996

N° 96/465

OBJETEnlèvement d'un véhicule automobile
Remboursement des frais au propriétaireRapport de Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,

Le véhicule immatriculé 1278 WZ 59 appartenant à Monsieur Didier DELBOE domicilié à LILLE 22 rue des Postes, a fait l'objet d'un constat d'infraction pour stationnement gênant sur trottoir.

La mise en fourrière du véhicule a été ordonnée sur réquisition de la Police Municipale conformément à l'article R.37 (1) du Code de la Route.

Tenant compte que le véhicule du contrevenant était en panne et que l'intervention d'un technicien a été nécessaire pour le faire redémarrer, nous vous proposons conformément aux instructions ministérielles d'émettre un avis favorable à la requête de l'intéressé en vue du remboursement de la somme de quatre cent soixante et onze francs représentant les frais d'enlèvement et de gardiennage de son bien, et ce, en accord avec la Commission de l'Urbanisme, de la Sécurité et du Domaine Public qui s'est réunie le 2 mai 1996.

La dépense sera imputée sur les crédits au chapitre 936/4 sous l'intitulé "frais exceptionnels de voirie"

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 4 juillet 1996

N° 96/466

OBJET

Enlèvement d'un véhicule automobile
Remboursement des frais au propriétaire

Rapport de Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,

Le véhicule immatriculé 4067 VV 59 appartenant à Madame Bernadette PAMELLE domiciliée à LILLE - 2 A, rue Deschodt, a fait l'objet d'un constat d'infraction pour stationnement gênant sur trottoir.

La mise en fourrière du véhicule a été ordonnée sur réquisition de la Police Municipale conformément à l'article R.37 (1) du Code de la Route.

Compte tenu du fait que le véhicule incriminé a été projeté sur le trottoir à la suite d'un accident de la circulation (cf attestation de la Police Nationale), nous vous proposons conformément aux instructions ministérielles d'émettre un avis favorable à la requête de l'intéressée en vue du remboursement de la somme de cinq cent trente quatre francs représentant les frais d'enlèvement et de gardiennage de son bien, et ce, en accord avec la Commission de l'Urbanisme, de la Sécurité et du Domaine Public qui s'est réunie le 2 mai 1996.

La dépense sera imputée sur les crédits au chapitre 936/4 sous l'intitulé "frais exceptionnels de voirie"

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPALSéance du 4 juillet 1996
N° 96/467OBJET**Déplacement Vélos - Piétons**
Principe

Rapport de Monsieur le Maire

Mesdames, Messieurs,

La Ville de LILLE a vu depuis une quinzaine d'années la circulation automobile se stabiliser et les transports en commun se développer grâce à la construction de deux lignes de métro.

Elle veut aujourd'hui apporter une attention particulière aux déplacements non motorisés à pied ou en vélo.

Son objectif est de rendre agréables et sûrs, les déplacements de courte distance à pied et en vélo.

Cela devrait inciter les habitants à ne pas utiliser leur voiture pour les petits déplacements qui participent abondamment à la pollution et à la congestion automobile. Cela faciliterait aussi l'accès aux points d'arrêt de transports collectifs.

Pour le piéton, les actions suivantes seront développées :

- * réflexion globale sur le partage de l'espace
- * création de « zones 30 » dans les quartiers d'habitation
- * création de trottoirs élargis sur certaines voies très fréquentées par les piétons
- * « reconquête des trottoirs » envahis par le stationnement, les supports multiples, le mobilier urbain, etc...
- * choix des matériaux au sol alliant le confort pour la marche et l'esthétique urbaine.

Pour le vélo, les actions suivantes seront développées :

* les aménagements de bandes cyclables sur les grands axes et mixité sur les voies de desserte de quartier, utilisation des couloirs bus par les deux roues. La modération de la vitesse de tous les véhicules (respect du 50, voies 30,...) constituant le meilleur facteur d'intégration des vélos et de sécurité pour tous.

* augmenter le nombre de parcs à deux roues sur la voie publique, aux stations de transport public.

Dans un aménagement global :

Le but n'est pas de rechercher les statistiques les plus élevées possibles pour la longueur des rues piétonnes ou de pistes cyclables, mais les meilleures conditions d'utilisation de la marche à pied et du vélo dans la Ville.

L'aménagement de l'espace public de voirie ne peut se découper par catégorie d'usagers. Seule une approche globale intégrant en même temps tous les modes de déplacement et toutes les fonctions de la voie permet de réaliser des aménagements de qualité.

La Ville contribuera aux démarches visant à faire évoluer la réglementation française pour favoriser une meilleure prise en compte des vélos et des piétons dans la circulation urbaine.

La Ville de la proximité :

Dans le cadre des orientations du schéma directeur sur la « Ville renouvelée », on cherchera à promouvoir une réflexion et des actions sur l'aménagement de la Ville qui limitent les besoins de déplacement automobile.

Ces projets seront étudiés conjointement par la Ville et la C.U.D.L.

En accord avec votre Commission de l'Urbanisme, de la Sécurité et du Domaine Public, réunie le 5 Mars 1996, nous vous demandons de bien vouloir accepter ces orientations.

**ADOPTÉE à l'unanimité
des Suffrages Exprimés**

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 4 juillet 1996

N°96/468

OBJETPARKING SOUTERRAIN
PLACE DES HALLES
Choix du concessionnaire

Rapport de Monsieur le Maire

Mesdames, Messieurs,

Par délibération du 27 Juin 1994 vous avez décidé le lancement d'une consultation de concessionnaire en vue de la réalisation d'un parking souterrain sous la Place des Halles Solférino.

Après une large consultation publique, la Commission d'Appel d'offres a retenu en première phase quatre Sociétés. Une deuxième vague de consultation a été lancée sur la base de deux variantes imposées. La Commission a alors retenu l'entreprise PARCOFRANCE qui présente un projet avec un stationnement de surface réduit d'environ 52 places et 172 places en sous-sol. Le projet a reçu l'agrément de la Fédération lilloise du Commerce et de la Société MATCH, dont le magasin est directement concerné par ce projet. Par ailleurs, les grandes orientations de l'aménagement ont été présentées au Quartier en réunion le 8 Novembre 1995.

La Ville n'apportera aucune participation financière autre que la libération de l'emprise des réseaux.

Elle recevra par ailleurs, une redevance au delà d'un seuil de recettes de 4 M.F. H.T. indexé.

Une convention de concession portant sur une durée de 40 ans liera la Ville et la Société PARCOFRANCE.

Ce projet ne sera toutefois réalisé que lorsque les moyens financiers auront pu être mis en adéquation, sur des inscriptions budgétaires, tant communautaires que Ville de Lille, pour les travaux à sa charge.

En accord avec votre Commission de l'Urbanisme, du Logement, de l'Environnement et du Domaine Public, réunie le 4 Juin 1996, nous vous demandons de bien vouloir

- confirmer la décision de la Commission d'appel d'offres
- autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de concession avec la Société PARCOFRANCE

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 4 juillet 1996

N° 96/465

OBJET

**FRAIS DE DEPLACEMENT DE VEHICULES
EN STATIONNEMENT GENANT DANS LE CADRE
DE TRAVAUX REALISES SUR LE DOMAINE PUBLIC
RECOUVREMENT AUPRES DES ENTREPRISES
RESPONSABLES**

Rapport de Monsieur le Maire

Mesdames, Messieurs

Il arrive que le service de la fourrière soit amené à déplacer, sans frais, des véhicules gênant le déroulement d'un chantier sur la voie publique.

Ces interventions sont dues, la plupart du temps, à la carence ou à la négligence des entreprises qui ne procèdent pas à l'installation de la signalisation appropriée, comme l'exige l'arrêté municipal temporaire pris à cet effet.

C'est la raison pour laquelle, nous vous proposons d'imputer les dépenses, qui en résultent, aux entreprises concernées.

En conséquence, toute entreprise, n'ayant pas assuré la matérialisation temporaire de l'interdiction de stationner, sera contrainte de supporter les frais engagés par la ville pour le déplacement des véhicules garés en stationnement gênant.

La mesure s'appliquerait quelle que soit l'identité de l'intervenant-opérateur, Ville de Lille ou garagistes privés, missionné par l'arrêté municipal.

En accord avec votre Commission de l'Urbanisme, de la Sécurité et du Domaine Public, réunie le 04 Juin 1996, nous vous demandons de bien vouloir accepter cette proposition.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 4 juillet 1996

N° 6/470

OBJETSTATIONNEMENT SUR VOIRIE
Approbation des comptes-rendus
Technique et Financier année 1995
Budget Prévisionnel 1996

Rapport, de Monsieur le Maire

Mesdames, Messieurs

Par délibération n° 93/49 du 15 mars 1993, le Conseil Municipal a décidé de confier à la société d'économie mixte LA S.O.R.E.L.I. dont le siège social est situé 7 boulevard Louis XIV à LILLE, la gestion déléguée du stationnement sur voirie sur l'ensemble du territoire de la Ville de Lille.

Le contrat correspondant a été signé le 23 avril 1993.

Conformément aux obligations prévues par les articles 25, 32, et 33 du dit contrat, la S.O.R.E.L.I. a établi les compte-rendus technique et financier nécessaires au contrôle des opérations au titre de l'année 1995 et le budget prévisionnel 1996 devant servir de base à l'octroi des acomptes (1/10 par mois de janvier à octobre) pour couvrir les frais d'exploitation sur la voie publique.

Après examen et vérification des états chiffrés par les services compétents, aucune observation n'est à formuler.

C'est pourquoi, en accord avec votre Commission de l'Urbanisme de la Sécurité et du Domaine Public, réunie le 4 juin 1996, nous vous demandons d'adopter ces documents et en particulier :

- le compte-rendu financier 1995, lequel fait apparaître après déduction de toutes les charges et du coût de l'intéressement dû au fermier, un excédent de 4 959 498,36 F T.T.C.

- et le budget prévisionnel 1996

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 4 juillet 1996

N° 96/471

OBJET

Stationnement payant sur voirie
Modification du périmètre -
Changement de la tarification
et des durées.

Rapport, de Monsieur le Maire

Mesdames, Messieurs

Par Délibération n°94/85 du 7 mars 1994, vous avez décidé d'adopter les mesures consécutives à la mise en place d'une nouvelle politique de stationnement, axée sur la volonté d'accroître l'accessibilité de la Ville par tous ceux qui ont des affaires à y réaliser ou qui veulent fréquenter nos commerces ou simplement se promener.

Ces mesures sont les suivantes : Stationnement de courte durée

a) création de deux zones payantes :

- . la première à 6 F concerne le Centre Ville
- . la seconde à 4 F vise la périphérie

b) voies concernées par ces zones :

- . elles sont confirmées par l'annexe I et II de l'arrêté municipal n° 4 134 du 2 mai 1996.

c) mode de perception de la taxe par monnayeur - par carte ISLA (Résident - Escal - System)

- . ISLA-Escal : donne droit à 15 minutes de stationnement gratuit par jour.
- . ISLA - Résident : les personnes domiciliées dans les voies assujetties au droit du stationnement bénéficieront d'un tarif spécial dans la zone de Résidence, sauf en zone hypercentrale.
- . ISLA - System : par horodateur embarqué type PIAF.

à ces mesures, s'ajoutent celles relatives au maintien du stationnement de moyenne et longue durée (maintien des parkings existants) et création de parkings gratuits gardiennés.

Compte tenu de l'expérience acquise et de la nécessité d'obtenir un accroissement de la rotation des véhicules, moyen d'intensifier l'activité commerciale. Il a été jugé opportun de prévoir l'extension des zones de stationnement

Evolution des zones

Trois secteurs méritent l'instauration du stationnement payant :

- la place St Hubert après le départ de la gare d'autobus : 41 places,
- l'épaississement de la rue Gambetta aux rues adjacentes accompagnant l'ouverture du parking de CEDICO (400 places) et la réorganisation de la rue Gambetta (100 suppressions à terme) : 822 places,

Les autres secteurs d'extension proposés sont :

- trois secteurs qui avaient fait l'objet d'une décision mais dont la mise en oeuvre avait été retardée.

* St Sauveur dans l'attente d'un parking NOREXPO : 452 places.

* Lydéric Malpart dans l'attente du déménagement de la maternité : 168 places

* Bourgogne-Square Rameau dans l'attente du réaménagement et du gardiennage du Champ de Mars : 556 places.

- deux zones ayant pour objectif de disperser les «voitures ventouses» qui gênent le stationnement des riverains :

* Jean Bart-Gosselet : 493 places,

* Vieux-Lille : 883 places

Le total de l'extension représente 3 724 places.

Tarifs et durée :

Afin d'affiner la gestion du stationnement il est proposé de créer trois zones dont le tarif et la durée autorisés seront fonction de la pression que l'on constate aujourd'hui :

- le centre : 8F/H, durée 1H30 (aujourd'hui 6F et 2H)

- le péri-centre : 5 F/H, durée 2H (aujourd'hui 4F/H, 2H ou gratuit)

- les rues excentrées : 4F la première heure, 3F/H les 2ème et 3ème heures.

EVOLUTION DES PLACES PAR TARIF

Tarif	Nombre de place
passant de 6 F à 8 F	3 395
nouvelles à 8 F	114
Nombre total de place à 8 F	3 509
passant de 4 F à 5 F	1891
passant de 6 F à 5 F	197
nouvelles à 5 F	3301
Nombre total de places 5 F	5389
passant de 4 F à 3 F	315
nouvelles à 3 F	306
Nombre total de places à 3 F	621
Nombre total de places	9519

Communication :

- Il est prévu une campagne de 15 jours fin septembre début octobre,

- des relances jusqu'à la fin de l'année et durant le premier semestre 1997.

Un point d'appel au Centre Ville pendant la campagne.

La réalisation des formalités nécessaires à la délivrance des cartes résidents par les mairies de quartier.

La recherche d'un réseau (buralistes) de ventes des cartes et des PIAF.

La communication portera notamment sur la vente des PIAF en offrant pendant une période limitée son acquisition au prix de 200 F accompagnée de la remise gratuite d'une carte à puce d'une valeur de 200 F de stationnement.

La campagne de communication portera également sur la diffusion des cartes ESCALE des cartes commerçant (Vitrines de Lille) et du régime «résident».

Besoins :

L'extension proposée de 3 711 places demandera :

- la mise en service de 244 nouveaux horodateurs.
- l'acquisition de bornes de rechargement.
- le renforcement de la Brigade de Surveillance par la nomination de 22 agents supplémentaires.
- la mise à la disposition effective de deux brigadiers à plein temps ainsi que le constitution d'un corps de six chefs d'équipes.
- la signalisation et le marquage au sol par la Communauté Urbaine de Lille de l'ensemble des places et secteurs nouveaux.

Les conseils de quartier de Vauban, Wazemmes et du Vieux Lille entendus,

En accord avec votre Commission de l'Urbanisme de la Sécurité et du Domaine public, réunie le 4 juin 1996, nous vous demandons de bien vouloir faire vôtres ces propositions dont le détail figure en annexe.

ADOPTÉE à la majorité

PJ : Rapport et plan étayant les propositions émises ci-dessus.

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPALSéance du 4 juillet 1996
N° 96/472OBJETOBJET :Gestion du Parking
des Tanneurs approbation des
Comptes-rendus Technique et Financier
Année 1995Rapport de Monsieur le Maire
Mesdames, Messieurs

Par délibération 95/243 du 10 avril 1995, le Conseil Municipal a décidé de confier la gestion du parking en ouvrage dénommé les Tanneurs à la société d'économie mixte LA S.O.R.E.L.I. dont le siège social est situé 7 boulevard Louis XIV à LILLE.

Un contrat d'affermage a été signé avec effet du 1er janvier 1994.

Conformément aux obligations prévues par l'article 30 du dit contrat, le fermier a établi au titre de l'année 1995 les comptes rendus technique et financier nécessaires au contrôle des opérations.

Après examen et vérification des états chiffrés par les services compétents, aucune observation n'est à formuler.

C'est pourquoi, en accord avec votre Commission de l'Urbanisme de la Sécurité et du Domaine Public, réunie le 4 juin 1996, nous vous demandons d'adopter ces documents et en particulier le compte-rendu financier, lequel fait apparaître un excédent d'exploitation de 199 777,40 F H.T somme à répartir comme suit :

- Part S.O.R.E.L.I. 25 %	49 944,35 F H.T
- Part Ville de Lille 75 %	149 833,05 F H.T

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 4 juillet 1996

N° 96/473

OBJETOBJET :

Gestion du Parking
du Nouveau Siècle approbation
des comptes-rendus Technique
et Financier - Année 1995

Rapport de Monsieur le Maire

Mesdames, Messieurs

Par délibérations 93/49 du 15 mars 1993 et 94/195 du 12 mai 1994, le Conseil Municipal a décidé de confier la gestion du parking en ouvrage dénommé Nouveau Siècle à la société d'économie mixte LA S.O.R.E.L.I., dont le siège social est situé 2 boulevard Louis XIV à LILLE.

Un contrat d'affermage a été signé avec effet du 1er juin 1994.

Conformément aux obligations prévues par l'article 30 du dit contrat, le fermier a établi au titre de l'année 1995 les comptes rendus technique et financier nécessaires au contrôle des opérations.

Après examen et vérification des états chiffrés par les services compétents, aucune observation n'est à formuler.

C'est pourquoi, en accord avec votre Commission de l'Urbanisme de la Sécurité et du Domaine Public, réunie le 4 juin 1996, nous vous demandons d'adopter ces documents et en particulier le compte-rendu financier, lequel fait apparaître un excédent d'exploitation de 1 567 912,16 F H.T somme à répartir comme suit :

- Part S.O.R.E.L.I. 25 %	391 978,04 F H.T
- Part Ville de Lille 75 %	1 175 934,12 F H.T

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPALSéance du 4 juillet 1996
N° 96/474OBJET**DENOMINATION DE VOIE**

Place Saint Hubert

Rapport de Monsieur le Maire

Mesdames, Messieurs,

Suite à l'implantation du site EURALILLE, la rue Saint Hubert a vu sa forme modifiée et son appellation s'est peu à peu transformée, dans le langage populaire, en place Saint Hubert.

De ce fait, il apparaît souhaitable d'officialiser cet état de fait, étant entendu que les habitations des riverains garderaient, par ailleurs, leur numérotation antérieure.

En accord avec votre Commission de l'Urbanisme, de la Sécurité et du Domaine Public, réunie le 04 Juin 1996, nous vous demandons de bien vouloir accepter cette proposition.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 4 juillet 1996

N° 96/475

OBJET

PERCEE ENTRE LE PARVIS ET LA RUE DU MARCHÉ Dénomination de voie

Rapport de Monsieur le Maire

Mesdames, Messieurs,

Les travaux de construction de logements et d'une salle d'accueil du diocèse, à l'angle de la rue du Marché et de la percée entre cette voie et le Parvis St-Pierre - St-Paul, sont en voie d'achèvement.

L'entrée de la salle d'accueil se fera sur cette percée aménagée en voie piétonne, laquelle permettra de relier Cédico aux Halles couvertes.

Il convient, en conséquence, de dénommer cette voie.

Afin de permettre aux habitants de la localiser aisément, il est apparu judicieux de reprendre une des appellations des rues avoisinantes.

En accord avec votre Commission de l'Urbanisme, du Logement, de l'Environnement et du Domaine Public, réunie le 4 juin 1996 et le Conseil de Quartier de Wazemmes réuni le 13 Juin 1996, nous vous demandons de bien vouloir dénommer cette voie « Passage du Marché ».

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 4 juillet 1996
N° 96/476

OBJET

**NOUVELLE DENOMINATION
DE LA RUE DE BUFFON**

Rapport de Monsieur le Maire

Mesdames, Messieurs,

Depuis la création de la Faculté de Droit, la rue de Buffon est amputée et divisée en trois tronçons.

En conséquence, le public des établissements situés à l'entrée de la Filature, rencontre quelques difficultés d'orientation et cherche parfois longtemps son interlocuteur.

Le changement de dénomination de la rue de Buffon ayant des incidences directes sur les établissements domiciliés à la Filature (Le Prato particulièrement du fait de sa notoriété extérieure à notre ville), nous vous proposons donc en accord avec le Conseil de Quartier de Moulins réuni le 3 avril 1996 et la Commission de l'Urbanisme, du Logement, de l'Environnement et du Domaine Public réunie le 4 Juin 1996 de :

- conserver le nom de Rue de Buffon pour la partie comprise entre le n° 1 et le n° 47
- dénommer Allée de la Filature la partie comprise entre la rue de Fresnoy et la rue de Douai

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 4 juillet 1996

N° 96/477

OBJET

**Convention de gestion des accès
aux espaces piétonniers d'EURALILLE**

Rapport de Monsieur le Maire

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de la Z.A.C. EURALILLE, il a été décidé d'aménager des espaces piétonniers constitués par :

- > la placette du Centre Commercial
- > l'allée de Liège
- > la place François MITTERAND

Ces espaces sont soumis à la réglementation générale des voies piétonnes de la Ville de Lille et l'accès des livraisons y est autorisé entre 7H00 et 11H00 et la SAEM EURALILLE a installé des bornes automatiques permettant la fermeture de ces accès en dehors des heures de livraison. Ce mobilier restant manoeuvrable à tout moment par les Services de Secours.

Afin de gérer les accès à cet espace, il est proposé de passer une convention entre la Ville de Lille et la Compagnie Générale de Stationnement (C.G.S.), qui assurerait gratuitement la gestion de cet équipement.

La présente convention est conclue pour une durée d'un an à compter du jour de sa signature et sera renouvelable par tacite reconduction pour une durée maximale de 6 ans.

En accord avec votre Commission de l'Environnement, du Cadre et de la Qualité de Vie, réunie le 12 juin 1996, nous vous demandons de bien vouloir nous autoriser à signer cette convention.

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 4 juillet 1996

N° 96/478

OBJETRapport de Monsieur le Maire
Mesdames, MessieursCoût de fonctionnement des équipements
sportifs municipaux - Politique tarifaire

Dans le souci d'une meilleure connaissance du fonctionnement de ses installations et en vue de la mise en place d'une véritable politique tarifaire, la Ville de Lille procède depuis plusieurs mois à une étude détaillée du coût de fonctionnement de ses équipements sportifs.

Actuellement, la Ville possède 22 stades et 24 salles de sports implantés dans tous les quartiers, ouverts en moyenne 14 h par jour en temps scolaire, tous les jours y compris les week-end pour les matches et compétitions.

Ces équipements accueillent les associations sportives, les établissements scolaires quel que soit leur niveau et les structures socio-éducatives.

Excepté pour les manifestations exceptionnelles à caractère commercial et pour certains scolaires, l'ensemble des associations sportives ainsi que les écoles primaires bénéficient de la gratuité d'accès.

La définition d'un coût moyen horaire de fonctionnement des installations va ainsi permettre de faire connaître à chaque intéressé la contribution active de la Ville par la mise à disposition des équipements.

L'analyse de ce coût réel a porté strictement sur les charges de fonctionnement sans prise en compte ni de l'investissement initial, ni des gros travaux de maintenance, et a permis de mettre clairement en évidence que le coût variait de manière considérable suivant divers facteurs tels l'âge de la salle, sa taille, ses annexes et surtout la présence ou non d'un agent de gardiennage.

Ainsi, en fonction de ces éléments, le coût moyen horaire de l'ensemble des salles de sports varie de 70 F pour une salle de type « A » à 230 F pour une salle de type « C ».

Les coûts moyens horaires de fonctionnement des différentes catégories d'équipements sportifs sont repris ci-joints en annexe.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal :

- de confirmer le principe de la gratuité d'accès aux écoles maternelles et primaires de la Ville de Lille et aux associations sportives lilloises.
- d'appliquer une tarification sur la base des coûts réels de fonctionnement à tout utilisateur non lillois ainsi qu'à toute personne ou organisme privé à but lucratif, universités, hautes écoles, comités d'entreprises, etc.

Une étude plus détaillée de tarification a été poursuivie pour les salles de sports occupées par les lycées et les collèges afin de mieux cerner la politique tarifaire à leur égard.

Des délibérations spécifiques seront présentées au Conseil Municipal à ce titre.

S'agissant du cas particulier de l'occupation du Palais des Sports Saint-Sauveur et hommis l'occupation par les scolaires qui sera reprise aux délibérations spécifiques, il est proposé la tarification suivante :

- salle Doyennette 230 F/heure
- gymnases A et B 100 F/heure
- location du Palais des Sports dans sa totalité lors de manifestations sportives : 4 000 F /journée, soit 550 F/heure
- location du Palais des Sports dans sa totalité lors de manifestations à caractère lucratif : 13 000 F/journée, soit 2 000 F/heure.

Les tarifs présentés dans chaque catégorie incluent les frais de T.V.A.

En accord avec la Commission de l'Enseignement et du Sport du 11 juin 1996 et la Commission des Finances, du Personnel, des Affaires Générales de la Décentralisation et des Relations Internationales du 13 juin 1996, nous vous demandons de bien vouloir décider l'engagement d'une tarification de nos équipements sportifs et de valider les barèmes proposés.

TYPE D'EQUIPEMENT	COUT MOYEN HORAIRE DE FONCTIONNEMENT
SALLES DE SPORTS	
Salle de type A	70 F
Salle de type B	175 F
Salle de type C	230 F
STADES ET TERRAINS	
Terrain de football - rugby	190 F
Terrain de foot à 7	95 F
Terrain de hand	25 F
Terrain de basket	20 F
Terrain de volley	10 F
PISTES D'ATHLETISME	
Piste 200 m	40 F
Piste 400 m	80 F
AIRE DE TIR A L'ARC	140 F
EQUIPEMENTS PARTICULIERS	
Palais des Sports Saint-Sauveur	
- Salle Doyennette Salle de type C	230 F
- Gymnases A et B salles de type A	100 F
Courts de tennis	75 F
Crypte St-Pierre St-Paul	70 F
Centre Nautique	170 F

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 4 juillet 1996

N° 96/479

OBJETRapport de Monsieur le Maire
Mesdames, MessieursTarification des équipements sportifs lillois
Occupation des collèges

La délibération précédente a présenté l'étude du coût de fonctionnement des équipements sportifs municipaux et a validé le principe de l'adoption par la Ville d'une politique tarifaire vis-à-vis de certains usagers.

Il y a ainsi lieu d'envisager l'occupation des installations sportives de la Ville par les collèges.

Depuis la décentralisation, la charge des collèges a été confiée au Conseil Général à qui il appartient de pourvoir aux équipements sportifs nécessaires à la pratique de l'éducation physique et sportive.

Pour ce faire, le Conseil Général peut soit réaliser lui-même des équipements sportifs et des projets sont actuellement engagés à cet égard sur Lille pour les collèges Boris Vian et Verlaine, soit recourir à des installations privées, soit enfin, et c'est le cas le plus fréquent, négocier avec la commune l'utilisation des équipements municipaux moyennant participation financière.

Le principe de cette facturation par la commune a d'ailleurs été confirmé par le Conseil d'Etat dans un arrêt du 10 Janvier 1994.

Tous les équipements sportifs, salles de sports, installations de plein air et piscines, sont concernés par cette occupation.

A titre d'indication, pour les seules salles de sports, l'occupation des collèges aura représenté pour l'année scolaire 1995 - 1996 : 9 395 heures.

S'agissant des modalités financières, jusqu'à présent, le Conseil Général décidait unilatéralement de l'application d'un forfait horaire de 50 F, revalorisé à 55 F au 1er Janvier 1996, soit pour l'année scolaire 1995 - 1996 une somme totale de 500 454 F.

Les équipements de plein air ne font l'objet d'aucune participation.

Compte tenu, d'une part, des conclusions de l'étude relative au coût de fonctionnement des équipements municipaux, laquelle a fait l'objet d'une analyse encore plus approfondie pour les salles de sports occupées par les collèges et les lycées, et d'autre part, de l'absence de tout partenariat entre Ville et Conseil Général dans les projets de construction d'équipements neufs, il est proposé au Conseil Municipal de décider l'adoption vis-à-vis du Conseil Général et des collèges d'une politique tarifaire basée sur le coût réel de fonctionnement de nos équipements.

Ce coût varie selon le type de salles et le fait qu'elles soient ou non gardiennées entre 120 F et 200 F/ heure.

Le détail des occupations et des coûts est repris ci-dessous.

Il est proposé que les nouvelles modalités de tarification prennent effet au 1er Janvier 1997, étant entendu qu'une modulation des coûts pourrait intervenir en 1997 pour tenir compte de l'évolution par rapport à la situation actuelle.

Néanmoins, en tout état de cause, les coûts « pleins » s'appliqueront au 1er Janvier 1998.

L'occupation des espaces sportifs de plein air ne fera par ailleurs l'objet d'aucune tarification pour les années 1997 - 1998.

En accord avec la Commission de l'Enseignement et du Sport du 11 Juin 1996 et la Commission des Finances, du Personnel, des Affaires Générales, de la Décentralisation et des Relations Internationales du 13 Juin 1996, nous vous demandons de bien vouloir adopter les barèmes proposés.

SALLES	TYPE	OCCUPATION	COUT
Salle Léo Lagrange (Faubourg de Béthune)	Salle de type C gardiennée	Collège Camus	200 F/h
Salle des Margueritois	Salle de type C gardiennée	Collège Verlaine	200 F/h
Salle Pacôme	Salle de type C gardiennée	Collège Mme de Staël	200 F/h
Salle Wagner - Michelet La Chénaie	Salles de type C gardiennées	Collège Louise Michel	200 F/h
Salle de la Dalle de Fives	Salle de type C gardiennée	Collèges Boris Vian et Matisse	200 F/h
Salle Jesse Owens	Salle de type A non gardiennée	Collège Matisse	120 F/h
Salle Marcel Bertrand (haut et bas)	Salles de type A non gardiennées	Collège Jean Macé	120 F/h
Palais des Sports Saint- Sauveur - salle Doyennette - gymnases A et B	Gardienné Salle de type C Salles de type A	Collèges Carnot et Franklin	200 F/h 120 F/h
Salle Ferrer	Salle de type C non gardiennée	Collège Boris Vian	120 F/h
Salle du Vieux-Lille (Winston Churchill)	Salle de type C gardiennée		200 F/h
Salle des Bois-Blancs	Salle de type C gardiennée	Collège Saint-Pierre	200 F/h

ADOPTÉE à la majorité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 4 juillet 1996

N° 96/480

OBJETRapport de Monsieur le Maire
Mesdames, MessieursTarification des équipements sportifs lillois
Occupation par les lycées

Pour faire suite à la présentation du coût réel de fonctionnement des équipements sportifs municipaux et l'adoption des modalités de tarification vis-à-vis de l'occupation par les collèges, il y a lieu que le Conseil Municipal se prononce à présent sur l'occupation des équipements par les lycées.

Depuis la décentralisation, la charge des lycées a été transférée au Conseil Régional à qui il appartient de pourvoir aux équipements nécessaires à la pratique de l'EPS.

A cet égard, sur Lille, le Conseil Régional a défini, depuis plusieurs années déjà, une politique volontariste de remise à niveau et de création d'équipements sportifs liés aux lycées.

Cette politique est mise en oeuvre sur la base d'un partenariat avec la Ville de Lille pour la programmation et la création d'installations sportives nouvelles.

La contribution de la Région s'entend par une participation financière au coût d'investissement fixée à 80 % du montant hors taxe des travaux, somme néanmoins plafonnée à 5 M.F. par salle de sports.

Sur la ville, ce partenariat s'est déjà manifesté lors de la construction de la salle de sports des Bois-Blancs (lycées Monnet - Servet) et actuellement celle du Vieux-Lille (lycées Pasteur - Lalo).

D'autres programmes sont à l'étude pour les mois et les années à venir.

Outre le fait que cette politique d'investissement accru permet de satisfaire la pratique de l'EPS dans les lycées, elle a aussi l'avantage pour la Ville de permettre l'implantation de nouveaux équipements sportifs accessibles aux autres scolaires dont notamment les écoles primaires, et aux associations sportives hors temps scolaire.

Globalement, sur Lille, compte tenu des projets à venir, on peut estimer à 20 M.F. la participation de la Région dans les investissements initiaux d'équipements.

Par ailleurs, le Conseil Régional attribue à chaque lycée une dotation de 50 F par élève et par an, couvrant les dépenses d'E.P.S et notamment les droits d'entrée aux équipements.

Jusqu'à ce jour, aucun lycée n'a reversé en tout ou partie cette dotation à la Ville.

A titre d'indication, pour les seules salles de sports, l'occupation des lycées aura représenté pour l'année scolaire 1995 - 1996 : 3 560 heures.

Compte tenu, d'une part, des conclusions de l'étude relative au coût de fonctionnement des installations sportives municipales et, d'autre part, de l'investissement important du Conseil Régional dans la création d'équipements, il est proposé au Conseil Municipal de décider l'adoption, vis-à-vis du Conseil Régional et des lycées, des modalités financières d'occupation ci-après énoncées :

- confirmation de la gratuité d'accès aux lycées concernés par la politique d'investissements initiaux du Conseil Régional.
- application d'un coût forfaitaire à négocier avec le Conseil Régional et les lycées pour l'occupation des salles municipales existantes n'ayant fait l'objet d'aucun co-financement.

Le détail des occupations est repris ci-dessous.

Il est proposé que les nouvelles modalités de tarification prennent effet au 1er Janvier 1997.

L'occupation des espaces sportifs de plein air ne fera l'objet d'aucune tarification pour les années 1997 - 1998.

En accord avec la Commission de l'Enseignement et du Sport du 11 Juin 1996 et la Commission des Finances, du Personnel, des Affaires Générales, de la Décentralisation et des Relations Internationales du 13 Juin 1996, nous vous demandons de bien vouloir vous prononcer favorablement sur le contenu de ce rapport.

SALLES	TYPE	OCCUPATION	COUT
Salle Jean Bouin	Salle de type C gardiennée	Lycée et LEP Baggio	payant
Salle Ferrer	Salle de type C non gardiennée	Lycée Ferrer	payant
Pôle sportif de Wazemmes (salle Debecker et salles spécialisées)	Salles de type A et C gardiennées	Lycées Montebello et Fénélon	payant
Salle Philippe de Girard	Salle de type A non gardiennée	Lycée Fénélon	payant
Salle Noël d'Hérain	Salles de type A et B non gardiennées	Lycée Fénélon	payant
Salle des Bois-Blancs	Salle de type C gardiennée	Lycées Monnet - Servet	gratuit
Salle du Vieux-Lille	Salle de type C gardiennée	Lycée Pasteur - Lalo	gratuit

ADOPTÉE à la majorité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 4 juillet 1996

N° 96/481

OBJETRapport de Monsieur le Maire
Mesdames, MessieursDiverses Associations Sportives
Attribution de subventions d'organisation

L'aide financière de la Ville de Lille a été sollicitée sous forme de subventions par diverses associations sportives lilloises à l'occasion de manifestations.

En accord avec l'Office Municipal des Sports et la Commission de l'Enseignement et du Sport réunie le 11 juin 1996, nous vous demandons de bien vouloir accorder les subventions ci-dessous qui seront prélevées sur le crédit ouvert au chapitre 945-18 de la section de fonctionnement du Budget Primitif 1996 sous l'intitulé « Encouragement aux Sports ».

	1993	1994	1995	1996
<u>Lille Université Club L.U.C.</u> <u>Section Escrime</u> Championnat de France de fleuret les 20 et 21 Avril 1996		8 000 F	9 000 F	10 000 F
<u>A.S.P.T.T. Section Boules</u> Concours Départementaux le 23 Juin 1996		1 000 F		1 000 F
<u>A.S.P.T.T. Section Judo</u> Tournoi de la Ville de Lille le 12 Mai 1996				2 000 F
<u>U.R.F.A. Union des</u> <u>Randonneurs Flandres Artois</u> Lille Hardelot le 12 Mai 1996	10 000 F	10 000 F	10 000 F	10 000 F
<u>Compagnie d'Arc Jeanne</u> <u>Maillotte</u> FITA STAR le 16 Juin 1996				2 600 F
<u>Football Club Lille Sud</u> Tournoi final de la Coupe Nationale de football en salle le 1er Mai 1996				10 000 F
<u>Football Club Stade Lillois</u> Tournoi du 16 Juin 1996				2 000 F

<u>Association Sportive du Faubourg de Béthune</u> Tournoi International de Blanes (Espagne) du 25 au 27 mai 1996				2 000 F
<u>Union Sportive Lille Moulins Carrel</u> - 1er tournoi jeunes des 1er et 8 Mai 1996 - 5ème Tournoi Vétérans des 15 et 16 Juin 1996 - 11ème tournoi de Pentecôte des 25 et 26 Mai 1996	1 000 F	1 000 F pour l'ensemble 3 000 F	3 000 F pour l'ensemble 3 000 F	1 000 F 1 000 F 3 000 F
<u>Tennis Club Lillois</u> Open de Lille 1996 du 7 au 29 septembre 1996	10 000 F	10 000 F	40 000 F	50 000 F
<u>Canoë Club Lillois</u> Coupe de France du 200m le 26 Mai 1996				5 000 F
<u>Canoë Club Lillois</u> Subvention exceptionnelle		110 000 F	110 000 F	110 000 F
<u>Gant d'Argent</u> Subvention exceptionnelle		66 000 F	66 000 F	66 000 F
<u>Basket Club St Maurice Pellevoisin</u> Subvention de fonctionnement			3 000 F	11 000 F
<u>Académie d'Escrime Lille Vauban</u> Subvention de fonctionnement				80 000 F
<u>Lille Hockey Club</u> Frais de déplacement des équipes minimes et cadets (phases demi finales et finales de championnat de France)				25 000 F
<u>LUC Section hand ball</u> subvention de fonctionnement				13 585 F
<u>LUC section Water-Polo</u> Subvention complémentaire de fonctionnement				14 830 F
<u>A.S.E.L. Tennis</u> Subvention de fonctionnement				3 835 F

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 4 juillet 1996
N° 96/482

OBJET

Rapport de Monsieur le Maire
Mesdames, Messieurs

Salle de sports Ferrer dans le quartier de Fives
Travaux de réhabilitation. Admission en recettes
de la subvention Région

Les multiples dégradations dont a souffert la salle de sports Ferrer depuis plusieurs années conduisent à un grave problème financier pour la remise en état de cette installation.

Cet équipement étant utilisé à 80 % par le Lycée Ferrer, la Ville a sollicité l'intervention de la Région pour le financement d'une partie des travaux de réhabilitation.

Le Conseil Régional vient de nous faire connaître sa décision de nous allouer une subvention de 214 433 F pour le réaménagement de la salle de sports.

Ces crédits permettront d'assurer une mise en sécurité minimale et l'installation d'une alarme destinée à contrer dégradations et vandalisme.

En accord avec la Commission de l'Enseignement et du Sport réunie le 11 juin 1996, nous vous demandons de bien vouloir

- admettre en recettes la subvention allouée par le Conseil Régional.
- prévoir le réemploi de cette somme au chapitre 903-51 article 232 K 21 service utilisateur 6230.

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 4 juillet 1996

N° 96/483

OBJETRapport de Monsieur le Maire
Mesdames, MessieursCentres Municipaux d'Initiation Sportive
Admission en recettes de la subvention Région

Les Centres Municipaux d'Initiation Sportive (C.M.I.S.) ont été créés dans les différents quartiers Lillois pour favoriser le passage entre l'enseignement du sport à l'école et l'adhésion des jeunes lillois aux clubs sportifs. Ces C.M.I.S. doivent aider les enfants qui pratiquent un sport en animation scolaire gratuite, à se perfectionner dans une discipline sportive.

L'encadrement de ces C.M.I.S. est assuré par des animateurs sportifs qualifiés, vacataires, titulaires de brevets fédéraux.

Cette action a été inscrite dans le cadre du programme 95 du contrat de ville et pour l'année scolaire 1995 / 1996, la Région vient de nous faire connaître sa décision de nous allouer une subvention de 146 079 F équivalent à 50 % de la dépense subventionnable, destinée à financer l'opération « qualification des animateurs de Centres Municipaux d'Initiation Sportive durant l'année scolaire 1995 / 1996 ».

Cependant, les contraintes budgétaires nous obligent à limiter les frais inhérents au personnel d'encadrement et de ce fait, la fiche programme de contrat de ville a été réexaminée et revue « à la baisse » et le coût global de l'action s'élève maintenant après réajustement à 162 000 F.

Le coût réel de l'opération étant inférieur au montant initial prévu, la subvention de la Région sera donc révisée sur la base du taux de participation soit 81 000 F.

En accord avec la Commission de l'Enseignement et du Sport réunie le 11 juin 1996, nous vous demandons de bien vouloir

- admettre en recettes la subvention allouée par la Région.
- prévoir le réemploi de cette somme au chapitre 945-18 article 615

ADOPTÉE à l'unanimité

Séance du 4 juillet 1996

N° 96/484

OBJETRapport de Monsieur le Maire
Mesdames, MessieursConstruction d'une salle de sports
dans le quartier de Wazemmes -
Marché sur appel d'offres ouvert

Le 16 Mai 1994, le Conseil Municipal décidait la construction d'une nouvelle salle de sports de type C, dans le quartier de Wazemmes, pour le lycée Montebello, à édifier sur l'espace libre, dans le prolongement du pôle sportif existant.

Devant la demande pressante des lycées, la Ville de Lille s'est engagée depuis 4 ans dans la construction et le financement de plusieurs nouvelles salles de sport, en partenariat avec la Région.

L'arrivée du lycée Montebello entraîne d'ailleurs la nécessité d'un deuxième équipement sportif qui sera implanté dans le quartier du Faubourg de Béthune, également à proximité de l'établissement scolaire.

La délibération du Conseil Municipal du 16 Mai 1994 prévoyait une participation financière de la Région, à hauteur de 80 % du montant total des travaux, plafonnée à 5 000 000 F.

Le coût et le programme de construction ayant été affinés depuis 1994, il convient aujourd'hui de fixer le coût d'objectif à 6 400 000 F et le plan de financement qui s'en suit

DEPENSES	RECETTES
- Construction d'une salle de sports de type C livrée équipée HT 4 367 000 F	- Participation Région 4 065 280 F
- V.R.D. et travaux de fondation HT 714 600 F	- Participation Ville de Lille 2 063 129 F
Total H.T. 5 081 600 F	
Total T.T.C. 6 128 109 F	Total T.T.C. 6 128 409 F

Afin de procéder à l'exécution des travaux correspondants, un dossier technique a été établi par la Ville, en vue de les attribuer par voie d'appel d'offres ouvert.

En accord avec la Commission de l'Enseignement et du Sport réunie le 11 Juin 1996, nous vous demandons de bien vouloir :

1 - désigner pour la maîtrise d'oeuvre et la conduite des travaux la Direction des Constructions et Equipements Publics et Monsieur CIRCO, Architecte D.P.L.G.

2 - autoriser le lancement de la procédure d'appel d'offres pour la construction d'une salle de sports entièrement équipée et d'adopter le cahier des clauses administratives particulières et le cahier des clauses techniques particulières devant servir de base à la consultation publique.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 4 juillet 1996

N° 96/485

OBJETEmplois de services - Transfert des Contrats Emplois
Consolidés vers les associations - Echéancier.

Rapport de Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre du programme "Emplois de Services en faveur de la qualité de la Ville et de la Vie à Lille" le Conseil Municipal, par délibération n° 96/122 en date du 18 mars 1996, s'est prononcé favorablement sur le principe du transfert des contrats de travail portés par la Ville de Lille vers les opérateurs (associations Loi 1901, entreprises d'insertion, unions d'économie sociale, groupements d'employeurs pour l'insertion et la qualification) en leur confiant la responsabilité d'employeurs.

Puis par délibération n° 96/224 du 29 avril 1996, le Conseil Municipal a adopté les modalités administratives et financières de mise en oeuvre de ce transfert.

En ce qui concerne plus particulièrement le transfert des contrats emplois consolidés vers les associations, le dispositif démarrera en juillet 1996 et s'étalera sur une durée de 12 mois.

Il se fera sur la base :

- d'une convention d'objectifs et de partenariat (Annexe A),
- d'une notification financière (Annexe B),
- d'un tableau récapitulatif des postes et services créés (Annexe 1),
- d'un tableau de prise en charge financière par la Ville de Lille (Annexe 2),
- d'une attestation de prise de fonction et de confirmation à l'issue de la période d'essai (Annexe 3),
- d'une attestation trimestrielle de maintien sur le poste (Annexe 4),
- d'une attestation administrative (Annexe C),
- d'un bilan attestant la réalité du service rendu (Annexe 5).

L'échéancier est le suivant :

Juillet	SOS 3ème âge	: 7 postes
	Maison de Quartier - Centre Social de Wazemmes	: 3 postes
	Maison de Quartier des Bois-Blancs	: 9 postes
	Les Craignos	: 6 postes
	Le Centre Social Concorde	: 6 postes
Août	ASPTT	: 4 postes
	Maison de Quartier de Moulins	: 3 postes
	HLM	: 6 postes
	Léo Lagrange	: 3 postes

Septembre	Lille-Sud Insertion	: 7 postes
	Centre Social Marcel Bertrand	: 3 postes
	Jeunesse Loisirs Famille	: 3 postes
Novembre	Centre Social l'Arbrisseau	: 1 poste
	Centre Social du Parc des Expositions	: 1 poste
	Maison de Quartier Saint-Maurice	: 2 postes
	Maison de Quartier Vieux-Lille	: 6 postes
Décembre	Grandir	: 4 postes
	Le Kaméléon	: 1 poste
	Union Sportive Lille Moulins Carrel	: 2 postes
	UFC	: 2 postes
	Espace Croisé	: 4 postes
	La Deûle	: 3 postes
Janvier	Aéronef	: 2 postes
	Association Familiale de Lille	: 1 poste
	Maison de Quartier de Fives	: 2 postes
	Tintin et Miloud	: 2 postes
Février	Id' Croche	: 1 poste
	ARPE	: 1 poste
	Centre Social Mosaïque	: 1 poste
Mars	LOSC	: 1 poste
	FSE Louise Michel	: 1 poste
	Parcours de Femmes	: 2 postes
Avril	Collège Mme de Staël	: 1 poste
	Maison des Associations	: 1 poste
Mai	ADAV	: 1 poste

TOTAL : 103 postes

En accord avec votre Commission du Développement Economique, de l'Emploi et de l'Insertion, réunie le 3 juin 1996, nous vous demandons de bien vouloir adopter ce dispositif ainsi que l'échéancier proposé.

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 4 juillet 1996
N° 96/486

OBJET

Emplois de services - Modification du tableau
de création des Contrats de Qualification et
Contrats Initiative Emploi dans les associations.

Rapport de Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° 95/306 du 29 mai 1995, le Conseil Municipal a adopté un tableau des mesures pour l'emploi proposant notamment la création de Contrats de Qualification et de Contrats d'Initiative Emploi.

Le tableau annexé à cette délibération présentait de façon prévisionnelle les associations employeurs de Contrats de Qualification et de Contrats Initiative Emploi dans le cadre du programme.

Nous souhaitons aujourd'hui modifier, au regard de la réalité du programme, le tableau de création de Contrats de Qualification et Contrats d'Initiative Emploi dans les associations, repris en annexe.

Ces contrats seront intégrés dans la convention d'objectifs et de partenariat passée avec les associations et suivent les mêmes modalités financières.

En accord avec votre Commission du Développement Economique, de l'Emploi et de l'Insertion, réunie le 3 juin 1996, nous vous demandons de bien vouloir adopter ces dispositions.

ADOPTÉE à l'unanimité

Association	Adresse	Nombre de Contrats
Maison de Quartier de Fives	Rue Massenet BP 22 59000 - LILLE	1 CQ
Maison de Quartier du Vieux-Lille	24, rue des Archives 59000 - LILLE	4 CQ
Maison de Quartier des Bois-Blancs	60, rue du Gl de la Bourdonnaye 59000 - LILLE	3 CQ
Maison de Quartier de Wazemmes	36, rue d'Eylau 59000 - LILLE	2 CQ
Maison de Quartier de Moulins	1, rue Armand Carrel 59000 - LILLE	6 CQ
Centre Social Concorde	65, rue Saint-Bernard 59000 - LILLE	3 CQ
Centre Social Parc des Expositions	5, avenue Eugène Varlin 59000 - LILLE	1 CQ
(La Métaphore)	Place du Général de Gaulle BP 302 59026 - LILLE CEDEX	1 CQ
Le Biplan	19, rue Colbert 59000 - Lille	2 CQ
Les Spectacles sans gravité	168, Centre Commercial 59777 - EURALILLE	1 CQ
le Tire Laine	39, rue des Sarrazins 59000 - LILLE	1 CQ
Créativ'Idée	42, rue Khulmann 59000 - LILLE	2 CQ
LOSC	Stade Grimonprez Jooris Allée du Petite Paradis 59000 - LILLE	1 CQ
Les Inouïes	39, rue Khulmann 59000 - LILLE	1 CQ
Les Craignos	79, bd Montebello 59000 - LILLE	3 CQ
LSI	1/4, rue de l'Asie 59000 - LILLE	1 CQ 3 CIE
Boldoduc	213, rue Chanzy Foyer 59260 - HELLEMMES	1 CIE
Associations supports reprenant l'activité de LSD	1/4 rue de l'Asie 59000 - LILLE	5 CQ
JLF	90, rue des Meuniers 59000 - LILLE	2 CQ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 4 juillet 1996

N°6/487

OBJETEmplois de Services - Développement du programme

Rapport de Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° 95/10 du 20 février 1995, dans le cadre du programme "Emplois de Services en faveur de la Qualité de la Ville et de la Vie à Lille", le Conseil Municipal a décidé la création d'emplois de service s'appuyant sur les contrats aidés (Contrats d'Apprentissage, Contrats Emploi Solidarité, Contrats Emploi Consolidé, Contrats de Qualification, Contrats Initiative Emploi).

Ce programme "Emplois de Services" a centré sa première phase sur le développement de services liés à l'animation collective et à l'animation culturelle, services essentiels pour aider au maintien du lien social dans les quartiers, préalable indispensable à la création d'activités économiques.

Cette première phase est aujourd'hui stabilisée (212 personnes) ; le programme doit s'orienter vers une seconde phase de développement de services aux personnes et aux entreprises.

Des opérateurs ont contacté la Ville de Lille sur des projets dormants. Ces actions doivent encore être calibrées dans leur objectif et dans leur déroulement pédagogique.

Néanmoins, afin de permettre le démarrage de ces actions dans le courant de l'été, nous vous proposons d'autoriser Monsieur le Maire à négocier et à signer les conventions d'objectifs et de partenariat permettant la mise en oeuvre de ces actions dans le cadre suivant :

- En s'appuyant sur les opérateurs suivants :

ADAR

AFAD

CEDRE

Centre d'activité pour l'Emploi

FEPEM

Maison de l'Aide à Domicile

Maison de Quartier Bois-Blancs

OPHLM

Service des familles

SOS 3ème âge

SORELI

VitamineT

Les Francas

.../...

- En mobilisant les types de contrats et les volumes suivants :

Contrat de Qualification	: 35
Contrat Emploi Solidarité	: 10
Contrat Emploi Consolidé	: 20
Contrat Initiative Emploi	: 20
Contrat de droit commun	: 10

En accord avec votre Commission du Développement Economique, de l'Emploi et de l'Insertion, réunie le 3 juin 1996, nous vous demandons de bien vouloir autoriser le développement proposé ci-dessus du programme "Emplois de Services".

La dépense afférente à ces opérations sera imputée sur les crédits "Mesures pour l'Emploi - Emplois de Services" inscrits au chapitre 955.2, article 611, sous-compte 10523 de nos documents budgétaires.

ADOPTÉE à l'unanimité

Séance du 4 juillet 1996
N°96/488

OBJET

Emplois de Services - Mission d'opérateur
ponctuel confiée à la Mission Locale.

Rapport de Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre du programme "Emplois de Services", à la demande des services de la bibliothèque municipale, 13 postes d'agents d'environnement du livre ont été créés. Leur mission essentielle est d'aller à la rencontre des publics ne fréquentant pas les bibliothèques pour leur permettre un accès à la lecture.

Leur public est varié : enfants, personnes âgées, nomades, non voyants,...

Pour mener à bien cette mission, ils travaillent principalement avec les bibliothèques décentralisées, les collèges, les structures de quartier (notamment sur Lille-Sud, quartier qui ne possède pas à ce jour de bibliothèque décentralisée).

Ce nouveau métier, essentiel dans sa contribution à la lutte contre l'échec scolaire et l'exclusion, exige pour que la pérennisation des postes puisse être envisagée, de former des professionnels de qualité et donc de qualifier ces salariés.

Un programme de qualification, expérimental et ponctuel d'une durée limitée à 16 mois est établi, assuré par le CREFO, le CEMEA et la Faculté de Lille III pour un total de 800 heures de formation.

Pour les jeunes de moins de 26 ans, cette formation ne peut s'effectuer que par le biais du contrat de qualification pour lequel la collectivité locale ne peut être employeur.

En conséquence, en accord avec votre Commission du Développement Economique, de l'Emploi et de l'Insertion, réunie le 3 juin 1996, nous vous demandons donc d'autoriser la Mission Locale à porter 10 contrats de qualification pour une durée de 16 mois à 24 mois, financés comme prévu dans la délibération n° 95/306 du 29 mai 1995.

Les trois autres salariés, âgés de plus de 26 ans effectuent cette même formation sous statut Contrat Emploi Consolidé dans les services de la Ville de Lille.

ADOPTÉE à l'unanimité

Séance du 4 juillet 1996

N° 96/489

OBJET**PRESENTATION DES ORIENTATIONS DE LA
DELEGATION JEUNESSE ET ANIMATION POUR
L'ANNEE 1996****Rapport de Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,**

En accord avec votre Commission de l'Information, des Relations Publiques, de l'Animation et de la Jeunesse réunie le 10 Avril 1996, nous vous demandons de bien vouloir prendre connaissance des orientations ci-après.

La politique d'animation de la Ville est aujourd'hui appelée à retrouver le "Ciment" qui faisait sa fonction, fédérateur des politiques de la Ville auprès des classes moyennes et populaires. La soif de communication, de découvertes du Monde, d'échanges, de rencontres, gagne ou regagne, peu à peu l'ensemble de la population, occasion pour l'animation de rassembler.

Je vous propose donc d'axer la politique de l'animation sur trois priorités :

1) **AMPLIFIER ET RENOUVELER L'ACTION DES EQUIPEMENTS ET ASSOCIATIONS DE
PROXIMITES**

(Centres Sociaux, Maisons de quartier, associations de quartier) en direction de la population concernée, et particulièrement la Jeunesse.

Ce Développement se réalisera par une contractualisation après avis des conseils de quartier respectifs où s'inscrira un programme d'actions d'animation dont une part sera à l'initiative de l'association, et l'autre part sur invitation de la Ville.

Actions d'animations visant prioritairement à resserrer le tissu social, développer l'accès à la culture et aux loisirs pour tous, et accroître l'animation sportive.

2) PERENNISER L'ANIMATION, LE FONCTIONNEMENT ET L'USAGE DES "TERRAINS DE PROXIMITE"

La Ville compte aujourd'hui 67 espaces sportifs de proximité implantés au coeur des quartiers, et insérés dans le tissu du logement social de la Ville.

Ces terrains (foot, basket, tennis, escalade...) sont de véritables passerelles entre jeux et sports, un lieu de rencontre et d'amitié pour de nombreux jeunes, un espace de fraternité intergénérationnelle pour nos quartiers. Ils s'avèrent indispensables pour le contact difficile avec les jeunes que l'on qualifie d'inorganisés et qui échappent à l'action des structures traditionnelles.

Si les infrastructures ont pu être réalisées, leur inscription dans la durée et leur adaptation aux besoins des jeunes usagers n'est pas complètement acquise. Là où intervient un animateur leur occupation par les jeunes est largement couverte alors que là où aucun animateur ne peut intervenir ils sont inoccupés. En effet, seuls 5 animateurs en Service National Ville assurent l'animation de ces espaces, assistés d'une équipe mobile de maintenance composée de 4 personnes, qui tant bien que mal, remplit tout azimuts sa mission d'entretien et de petites réparations. Il conviendrait donc dès cette année 1996 :

1) de renforcer l'équipe d'animation par le recrutement : d'animateurs sociaux-sportifs professionnels, jeunes en contrat de qualification ou contrat initiative emploi, et renforcement des appelés au Service National Ville. Au total un vingtaine d'animateurs couvriraient ainsi l'ensemble des quartiers de la Ville et garantiraient une permanence de l'animation des terrains.

2) permettre une formation adéquate par modules adaptés à la spécificité des terrains et des usagers.

3) prévoir un budget d'animation pour l'achat de matériel sportif, le financement d'événements (sportifs, festifs ou culturel).

4) permettre une communication auprès des lillois sur la réalité des interventions des animateurs et de l'équipe de maintenance.

Cette communication assurerait une part de succès et de la reconnaissance de l'initiative de la Ville de Lille.

3) DEVELOPPER LES " OPERATIONS ETE POUR CEUX QUI RESTENT"

De manière à créer un évènement global "Lille en vacances" ou "l'Eté Lillois", porté par une mobilisation générale et transversale des acteurs de la Ville sur la période estivale.

- que chaque lillois qui ne part pas, puisse pour quelques jours ou quelques heures "prendre l'air", découvrir la Ville, la Région voire d'autres contrées.

- que des évènements réguliers ponctuent cette période.

- * Activités et évènements sportifs (lilliades, Raid VTT, préparation du Marathon 96...).

- * Activités festives et culturelles (Fête de la Musique, 14 Juillet, Spectacles, opération "Nos quartiers d'été", ateliers lecture, contes, expositions....),

- * Renforcer les initiatives de quartiers et les espaces de convivialité ("repas de quartiers", Fêtes de quartier...)

- * organiser un lieu permanent de rassemblement, d'initiatives et d'information. Pourquoi pas une mini base de loisirs vers la Deûle (campements, activités nautiques, pique-nique, escalades...).

- * permettre une meilleure communication des lillois sur toutes les initiatives qui leur seront proposées.

Cette priorité n'étant réalisable qu'avec le soutien actif et financier des partenaires institutionnels (l'Etat, le Conseil Régional, le Conseil Général du Nord, la Caisse d'Allocations Familiales de Lille) et des partenaires associatifs lillois.

Ces trois priorités n'excluent en rien les évènements marquants que seront :

- la réouverture de l'Auberge de Jeunesse de Lille

- l'élaboration du Projet de la Future Maison des Associations, qui s'accompagnera de l'organisation du Second Forum des Associations et de la mise à jour du guide lillois des associations. (ces deux entités s'installeront dans les bâtiments de l'ex-Maternité Salengro).

- l'ouverture du local jeunes de Lille Sud

- l'installation dans ses nouveaux locaux de l'association "La Deûle" gestionnaire de la Base Nautique de Lille.

- la poursuite du programme "crédit-loisirs" qui permet aux lillois les plus démunis d'accéder à des offres de loisirs culturels, sportifs ou festifs.

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 4 juillet 1996

N° 96/490

OBJET

PROJETS MAISON DES ASSOCIATIONS ET AUBERGE DE JEUNESSE -INFORMATION-

Rapport de Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,

En accord avec votre Commission de l'Information, des Relations Publiques, de l'Animation et de la Jeunesse réunie le 10 Avril 1996, nous vous demandons de bien vouloir prendre connaissance des informations ci-après :

L'Achat de la Maternité Roger Salengro par la ville de Lille au C.H.R. permet de répondre rapidement à deux priorités du programme municipal : l'installation d'une Auberge de Jeunesse et la création d'une Maison des Associations sur les 5072 m² de bâtis.

En effet, il est possible de prévoir l'ouverture d'une partie de l'Auberge de Jeunesse dès juillet 1996 avec une capacité immédiate de 60 lits sur un total de 160 lits prévus en janvier 1997.

Parallèlement, sur l'autre aile de ce bâtiment, est prévue l'ouverture d'une Maison des Associations, souhaitée par l'ensemble du réseau associatif lillois.

Un premier groupe de pilotage réunissant les élus concernés par cet équipement (Action Sociale, Animation/Jeunesse, Démocratie participative, Citoyenneté, Action humanitaire, Intégration, aide aux Projets Associatifs), a dressé l'orientation de principe vers des services d'aides et de conseils aux associations (administration, gestion), des possibilités d'accueil en salle de réunion (C.A., A.G., Conférences), des capacités de formations (Qualifiantes, Professionnelles, Bénévolat), des moyens de médiatisation des activités associatives (exposition, conférence de presse, vidéo-conférence).

Afin d'approfondir la réflexion sur la fonction et la gestion de la Maison des Associations Lilloise, une étude est actuellement réalisée auprès de celles-ci et une recherche est effectuée auprès des Maisons des Associations existantes dans d'autres villes, et collectivités territoriales. Cette réflexion aboutira au 2ème semestre 1996 sur une coordination de l'ensemble des acteurs, associations et élus thématiques, afin de définir le fonctionnement de la Maison des Associations avec une perspective d'ouverture début 1997.

**ADOPTÉE à l'unanimité
des Suffrages Exprimés**

Séance du 4 juillet 1996

N° 96/491

OBJET**DISPOSITIF DE 300 SEMAINES D'INTERIM****INFORMATION****Rapport de Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,**

En accord avec votre Commission de l'Information, des Relations Publiques, de l'Animation et de la Jeunesse réunie le 12 Juin 1996, nous vous demandons de bien vouloir prendre connaissance des

Afin de permettre le départ en vacances de jeunes lillois issus de familles modestes ou défavorisées, la Ville de Lille a choisi de donner la priorité aux jeunes lillois de plus de 18 ans, pour 300 semaines d'intérim saisonnier en Juillet et Août 1996 à la Mairie de Lille.

La semaine d'intérim leur permettra d'assurer l'autofinancement nécessaire pour leur départ en vacances autonomes.

Ces semaines se dérouleront par période de 5 jours et de 10 jours maximum (forfait sur une durée minimum de 5 jours).

Ces emplois ne nécessitent ni de qualification, ni de formation préalable, ni d'adaptation de poste.

Ces intérim se feront dans le cadre des services logistiques, Fêtes, Ecologie Urbaine, maintenance.

Chaque jeune ayant souhaité obtenir une semaine d'intérim sera lié à la Ville par un contrat simple. Son contrat sera lié à son projet d'autonomie et sera validé par un tuteur associatif pour le projet et par un tuteur Ville pour le Travail.

Le dispositif suivant sera mis en oeuvre pour le bon déroulement de ces semaines :

Services Gestion du Personnel et Animation Urbaine :

- élaboration de la fiche simplifiée de recrutement
- élaboration du contrat de travail spécifiant l'aspect forfaitaire de l'intérim (5 jours = payé 5 jours, 1 jour de présence = payé 0)
- établissement du mode de contrôle du travail effectué.

- élaboration des délais et des modes de versement du salaire.

Service Animation et Equipements de Proximité :

- recensement des départs autonomes prévisionnels (quantité)
- élaboration d'une information en direction des Equipements.
- élaboration d'une communication en direction du public concerné.
- élaboration du dossier de projet de départs autonomes
- établissement des points de contrôle

Partenaires :

- Mairie de Quartier (budgets décentralisés).
- Contrat de Ville/DSQ/FIH
- C.L.A.P.
 - informations sur le dispositif
 - cadrage des aides publiques
 - harmonisation des procédures

Service Gestion du Personnel :

- Catalogue des postes, des dates et des durées mis à disposition du dispositif.

A ce jour, le quota des postes pour Juillet est presque rempli avec 134 demandes.

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 4 juillet 1996

N° 96/492

OBJET

PROJETS JEUNESSE / ANIMATION

SUBVENTIONS

Rapport de Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,

La politique d'animation de la Ville est aujourd'hui appelée à fédérer d'avantage les énergies, au niveau de chaque quartier pour toutes les catégories de la population dans une démarche citoyenne.

Ce rôle pourra se concrétiser par l'amplification et le renouvellement des actions au sein des équipements et associations de proximité.

Ces actions d'animations visent prioritairement à resserrer le tissu social, développer l'accès à la culture et aux loisirs pour tous, et accroître l'animation sportive.

C'est ainsi que la délégation Jeunesse / Animation a souhaité contractualiser les projets des jeunes lillois portés par des structures ou associations lilloises.

En accord avec votre Commission de l'Information, des Relations Publiques, de l'Animation et de la Jeunesse réunie le 12 Juin 1996, nous vous demandons de bien vouloir :

- adopter ce tableau récapitulatif
- approuver la répartition des subventions proposées aux maîtres d'ouvrage correspondants.
- imputer les dépenses correspondantes sur les crédits ouverts au Budget Primitif 96 du chapitre 940-211 article 657 intitulé "Projets Jeunesse/Animation - Subventions"

ADOPTÉE à l'unanimité

THEME DE L'ACTION	BUDGET GLOBAL	PARTICIPATION VILLE DE LILLE DELEGATION JEUNESSE / ANIMATION	MAITRE D'OUVRAGE
<u>CENTRE SOCIAL MARCEL BERTRAND</u> - Favoriser l'insertion des Jeunes par les loisirs culturels afin d'être un équipement de proximité capable de proposer des actions d'animation permettant aux jeunes de s'initier à une technique et de se prendre en charge.	103.800 F	30.000 F	Centre Social Marcel Bertrand
<u>CENTRE SOCIAL ARBRISSEAU</u> - Faire connaître et utiliser d'avantage la bibliothèque du centre social par les enfants, les jeunes et adultes du secteur. Aide au démarrage de l'action	29.000 F	10.000 F	Centre Social Arbrisseau
<u>MAISON DE QUARTIER DE FIVES</u> <u>Projet 1</u> - Atelier cinéma - Sensibilisation à d'autres pratiques culturelles - Découverte du langage cinématographique et initiation aux techniques - Connaissance de l'histoire du cinéma - Réalisation d'un court métrage 16 mm/mm <u>Projet 2</u> Studio enregistrement - Aide au fonctionnement de la 1ère année - Formation d'une personne aux techniques de son - Vacation d'un ingénieur son - Achat petit matériel	35.100 F 32.300 F	20.000 F 13.000 F	Maison de Quartier de Fives
<u>MAISON DE QUARTIER DU VIEUX-LILLE</u> <u>Projet 1</u> Développer la participation des jeunes dans le cadre du festival de danses populaires <u>Projet 2</u> Organiser mensuellement des événements festifs pour 80 à 100 personnes dans un souci plurigénérationnalité et de brassage social	248.000 F 71.800 F	20.000 F 10.000 F	Maison de Quartier du Vieux-Lille

<u>CENTRE SOCIAL DE FIVES</u>			
<u>1er Projet</u>			
<u>Cinquantenaire du Centre Social de Fives</u> Il y a 50 ans le Centre Social de Fives Mosaïques était créé. Cet événement a donné lieu à des manifestations festives dont une conférence-débat, une kermesse. La Ville de Lille y a participé par une aide logistique.	51.685 F	20.000 F Prise en charge par la Ville : achat de mâts, drapeaux et reprographie des tracts et affiches	Centre Social de Fives
<u>2ème Projet</u>			
Le Centre Social organise un atelier d'initiation et de perfectionnement de pratiques artistique en Chants, Danses, Musiques, Jeux scéniques, Décors, Costumes. Cet atelier a lieu tous les lundis de 18 H 30 à 20 H 30 et s'adresse aux jeunes à partir de 14 ans. Il devrait déboucher sur un spectacle annuel à présenter aux jeunes du quartier.	24.071 F	6.000 F	
<u>3ème Projet</u>			
Afin de favoriser l'espace d'expression culturelle des jeunes : - un défilé de mode sera réalisé au Centre Social lors de manifestations diverses organisées dans le quartier. Un atelier couture permettra tout au long de l'année de confectionner les vêtements portés par les jeunes filles. - Un atelier RAP aura lieu tous les mercredis soir. Moyen d'expression par l'écriture de leurs textes.	10.192 F	4.000 F	
<u>F.A.J.Q.</u>			
Sensibilisation du public adolescents et jeunes adultes à la citoyenneté. Intervention par l'utilisation de la malle pédagogique "Carrément civique" 200 heures d'animation auront lieu dans 10 structures d'quartiers qui accueilleront 28 séances d'animation à raison de 2 à 3 séances par structure	204.218 F	50.000 F	F.A.J.Q.

MAISON DE QUARTIER DE MOULINS		Valorisation de la subvention de fonctionnement "Ces actions sont intégrées dans le fonctionnement général de la structure"	Maison de Quartier de Moulins
Projet 1 : Révision Bac Accueil de 10 jeunes 2 fois par semaine de 10 H à 12 H pendant les vacances scolaires; Le jeudi de 17 H à 19 H hors vacances scolaires Cette action doit permettre aux jeunes de prendre des initiatives (savoir faire des choix, être motivé, se responsabiliser)	6.850 F		
Projet 2 : Espace Débat Cet espace devrait permettre aux jeunes d'accéder à une meilleure autonomie et de les rendre acteurs de leurs projets par le dialogue. entre eux et avec des adultes. A la fin de chaque trimestre le groupe de jeunes adultes sera capable de mettre en place une conférence-débat sur des thèmes précis choisis préalablement avec le responsable Jeunesse de la Maison de Quartier Chaque trimestre, le vendredi de 19 H30 à 23 H	71.100 F		
Projet 3 : Graphisme' Création d'un atelier artistique avec l'aide d'un Concepteur-Dessinateur Graphiste pour 8 à 10 jeunes de 13 à 17 ans. Ces animations doivent permettre aux jeunes au bout de 25 séances de graphisme, d'être capable de mettre en place une exposition sur un thème défini. Ces animations de 2 H (14 H à 16 H) se dérouleront hors vacances scolaires et pendant la période scolaire.	32.500 F		
Projet 4: Club Randonnée V.T.T. Deux groupes de cyclistes confirmés de 11 jeunes de 13/16 ans existent à Clémenceau et aux 18 Ponts. Un groupe de débutants de Delesalle et Vieux Moulins désirent se joindre à eux. Après un certain entraînement les jeunes seront capables d'effectuer 50 km par jour et après plusieurs séances de réparation, ils seront en capacité de réparer leur vélo. L'objectif final est d'organiser un raid pendant les vacances, avec l'aide d'animateurs (destination, budget, activités, nombre de km à parcourir par jour). Ce séjour itinérant de 10 à 15 jours sera l'aboutissement d'une année de préparation pour les jeunes.	121.500 F		

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 4 juillet 1996

N°96/493

OBJETCONTRAT DE VILLE DU XI PLANQUARTIER DE MOULINS"LE JARDIN PUBLIC SPORTIF"DELIBERATION MODIFICATIVE DU 96/208Rapport de Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,

Le Lille Université club implanté dans le quartier de Moulins se propose d'ouvrir le dimanche après-midi, au profit des Jeunes des quartiers de Lille, les installations sportives du complexe sportif universitaire Gaston Berger. Cet espace sportif de plein air se transforme ainsi en "Jardin Public Sportif".

Autour d'activités ludiques et sportives adaptées, aux jeunes, l'objectif est de partir de l'approche et la conception souvent particulière des jeunes pour les amener à :

- redécouvrir les valeurs essentielles de jeu vers un sport codifié,
- le respect de l'autre dans la convivialité,
- construire un projet commun vers une plus grande solidarité.

Le jardin public sportif sera un lieu de rencontres et d'initiatives.

Ce projet est la conclusion d'un travail réalisé en amont avec les centres Sociaux et Maisons de quartiers Lillois, il pourrait se prolonger par une prise en charge des activités par les jeunes eux mêmes, et l'élaboration de projets plus ambitieux, (séjours de voile, sorties spéléo et plongée, baptêmes parachutisme, voire création d'une association pour la pratique régulière d'une activité).

Le coût de ce projet est estimé à 100 000 frs.

En accord avec votre Commission de l'Information, des Relations Publiques, de l'Animation et de la Jeunesse réunie le 12 Juin 1996 et le Conseil de Quartier de Moulins, nous vous demandons de bien vouloir :

- Adopter ce projet
- Allouer une subvention municipale de 25 000 frs à "Lille-Université Club"

- Imputer la dépense correspondante sur les crédits ouverts au chapitre 940 211 article 657 du Budget Primitif 1996 sous l'intitulé "Accompagnement des projets de quartier".

- Prévoir le renforcement de la ligne Budgétaire précitée par prélèvement sur les crédits inscrits au chapitre 932 - 212 - article 6629 sous compte 5959 intitulé "Dotation de Solidarité Urbaine", d'un montant de 10 000 frs.

- Solliciter la subvention escomptée pour un montant de 25.000 frs de l'Etat et de la Région au titre du Contrat de Ville du XIème plan.

- Solliciter les autres financeurs pour le complément de subventions au titre du Contrat de Ville du XIème Plan.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 4 juillet 1996

N° 96/494

OBJET**CONTRAT DE VILLE DU XI PLAN**
QUARTIER DU FAUBOURG DE BETHUNE
JOURNAL "LE CHEVALIER DU FAUBOURG"**Rapport de Monsieur le Maire,**
Mesdames, Messieurs,

Le journal trimestriel "Le Chevalier du Faubourg" a été fondé en décembre 1993 par quelques habitants du quartier.

Son objectif est d'apporter à la Population du Faubourg de Béthune des informations régulières et diverses sur la vie du quartier : administratives, sociales, associatives, historiques...

Six numéros ont été réalisés à ce jour et distribués de façon bénévole dans chaque foyer. Le tirage est d'environ 4000 exemplaires.

Le journal est fait par une équipe qui atteint à ce jour une trentaine de bénévoles. Ceux-ci sont aidés dans la tâche technique par un étudiant de l'école de journalisme, rémunéré forfaitairement à chaque numéro.

Seul outil d'information couvrant la totalité du quartier, "le Chevalier du Faubourg" pourrait aisément s'intégrer dans une politique de la communication qui comprendrait d'autres secteurs médiatiques.

Le coût global est estimé à 50.000 frs. La Ville de Lille est sollicitée au titre de la Délégation à la Politique à la Ville pour un montant de 15.000 Frs.

L'Etat et la Région sont sollicités au titre du Contrat de Ville à hauteur de 15.000 Frs.

L'autofinancement sera de 20.000 frs

En accord avec votre Commission de l'Information, des Relations Publiques, de l' Animation et de la Jeunesse réunie le 12 Juin 1996 et le Conseil de Quartier du Faubourg de Béthune, nous vous demandons de bien vouloir :

- Adopter ce projet
- Allouer une subvention municipale de 15.000 frs à "l'Association des Amis du Chevalier du Faubourg".
- Imputer la dépense correspondante sur les crédits ouverts au chapitre 940 - 211 article 657 du Budget Primitif 1996 sous l'intitulé "Accompagnement des projets de quartier".
- Prévoir le renforcement de la ligne Budgétaire précitée par prélèvement sur les crédits inscrits au chapitre 932 - 212 article 6629 sous compte 5959 intitulé "Dotation de Solidarité Urbaine", d'un montant de 15.000 frs.
- Solliciter la subvention escomptée pour un montant de 15.000 frs de l'Etat et de la Région au titre du Contrat de Ville du XIème plan.

ADOPTÉE à l'unanimité

Impression : Juillet 1996

Service Reprographie - Ville de Lille

Place Roger Salengro - BP 667 - 59033 Lille cedex

Dépôt légal : Juillet 1996

N° ISSN : 1241-6274

N° ISSN : 1256-6705

Prix : 25 Francs

Ville de Lille - Service reprographie